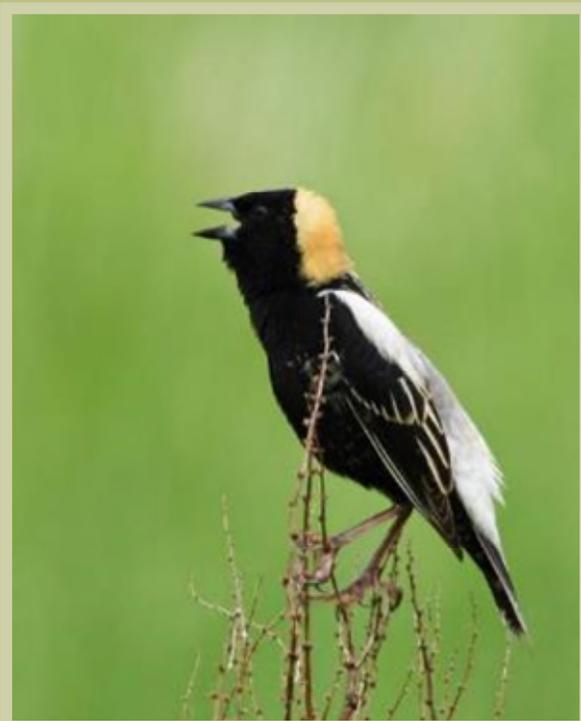


Programme de rétablissement du Goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) au Canada

Goglu des prés



2022



1 **Référence recommandée :**
2

3 Environnement et Changement climatique Canada. 2022. Programme de
4 rétablissement du Goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) au Canada [Proposition],
5 Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*,
6 Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, ix + 155 p.

7
8
9
10 **Version officielle**

11 La version officielle des documents de rétablissement est celle qui est publiée en format
12 PDF. Tous les hyperliens étaient valides à la date de publication.

13
14 **Version non officielle**

15 La version non officielle des documents de rétablissement est publiée en format HTML,
16 et les hyperliens étaient valides à la date de la publication.

17
18
19
20 Pour télécharger le présent programme de rétablissement ou pour obtenir un
21 complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du
22 Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions
23 de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes portant sur le
24 rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

25
26
27
28 **Photographie de la couverture :** © Doug Gimler

29
30
31 Also available in English under the title

32 "Recovery Strategy for the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) in Canada [Proposed]"

33
34 © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de
35 l'Environnement et du Changement climatique, 2022. Tous droits réservés.

36 ISBN

37 N° de catalogue

38
39
40 *Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans*
41 *permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.*

¹ www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html

42 Préface

43
44 En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)² les gouvernements
45 fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et
46 des programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en
47 péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29)
48 (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des
49 programmes de rétablissement pour les espèces inscrites comme étant disparues du
50 pays, en voie de disparition ou menacées et sont tenus de rendre compte des progrès
51 réalisés dans les cinq ans suivant la publication du document final dans le Registre
52 public des espèces en péril.

53
54 Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable
55 de l'Agence Parcs Canada est le ministre compétent en vertu de la LEP à l'égard du
56 Goglu des prés et a élaboré ce programme de rétablissement, conformément à
57 l'article 37 de la LEP. Dans la mesure du possible, le programme de rétablissement a
58 été préparé en collaboration avec les provinces de la Colombie-Britannique, de
59 l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du
60 Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de
61 Terre-Neuve-et-Labrador, en vertu du paragraphe 39(1) de la LEP.

62
63 La réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement et de la
64 collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en
65 œuvre des directives formulées dans le présent programme. Cette réussite ne pourra
66 reposer seulement sur Environnement et Changement climatique Canada et l'Agence
67 Parcs Canada, ou sur toute autre autorité responsable. Tous les Canadiens et les
68 Canadiennes sont invités à appuyer ce programme et à contribuer à sa mise en œuvre
69 pour le bien du Goglu des prés et de l'ensemble de la société canadienne.

70
71 Le présent programme de rétablissement sera suivi d'un ou de plusieurs plans d'action
72 qui présenteront de l'information sur les mesures de rétablissement qui doivent être
73 prises par Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence Parcs Canada
74 et d'autres autorités responsables et/ou organisations participant à la conservation de
75 l'espèce. La mise en œuvre du présent programme est assujettie aux crédits, aux
76 priorités et aux contraintes budgétaires des autorités responsables et organisations
77 participantes.

78
79 Le programme de rétablissement établit l'orientation stratégique visant à arrêter ou à
80 renverser le déclin de l'espèce, incluant la désignation de l'habitat essentiel dans la
81 mesure du possible. Il fournit à la population canadienne de l'information pour aider à la
82 prise de mesures visant la conservation de l'espèce. Lorsque l'habitat essentiel est
83 désigné, dans un programme de rétablissement ou dans un plan d'action, la LEP exige
84 que l'habitat essentiel soit alors protégé.

² www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html

85
86 Dans le cas de l'habitat essentiel désigné pour les espèces terrestres, y compris les
87 oiseaux migrateurs, la LEP exige que l'habitat essentiel désigné dans une zone
88 protégée par le gouvernement fédéral³ soit décrit dans la *Gazette du Canada* dans un
89 délai de 90 jours après l'ajout dans le Registre public du programme de rétablissement
90 ou du plan d'action qui a désigné l'habitat essentiel. L'interdiction de détruire l'habitat
91 essentiel aux termes du paragraphe 58(1) s'appliquera 90 jours après la publication de
92 la description de l'habitat essentiel dans la *Gazette du Canada*.

93
94 Pour l'habitat essentiel se trouvant sur d'autres terres domaniales, le ministre
95 compétent doit, soit faire une déclaration sur la protection légale existante, soit prendre
96 un arrêté de manière à ce que les interdictions relatives à la destruction de l'habitat
97 essentiel soient appliquées.

98
99 Si l'habitat essentiel d'un oiseau migrateur ne se trouve pas dans une zone protégée
100 par le gouvernement fédéral, sur le territoire domanial, à l'intérieur de la zone
101 économique exclusive ou sur le plateau continental du Canada, l'interdiction de le
102 détruire ne peut s'appliquer qu'aux parties de cet habitat essentiel – constituées de tout
103 ou partie de l'habitat auquel la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux*
104 *migrateurs* s'applique aux termes des paragraphes 58(5.1) et 58(5.2) de la LEP.

105
106 En ce qui concerne tout élément de l'habitat essentiel se trouvant sur le territoire non
107 domanial, si le ministre compétent estime qu'une partie de l'habitat essentiel n'est pas
108 protégée par des dispositions ou des mesures en vertu de la LEP ou d'autres lois
109 fédérales, ou par les lois provinciales ou territoriales, il doit, comme le prévoit la LEP,
110 recommander au gouverneur en conseil de prendre un décret visant l'interdiction de
111 détruire l'habitat essentiel. La décision de protéger l'habitat essentiel se trouvant sur le
112 territoire non domanial et n'étant pas autrement protégé demeure à la discrétion du
113 gouverneur en conseil.

114

³ Ces zones protégées par le gouvernement fédéral sont les suivantes : un parc national du Canada dénommé et décrit à l'annexe 1 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le parc urbain national de la Rouge créé par la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, une zone de protection marine sous le régime de la *Loi sur les océans*, un refuge d'oiseaux migrateurs sous le régime de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou une réserve nationale de la faune sous le régime de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Voir le paragraphe 58(2) de la LEP.

115 Remerciements

116

117 Le présent programme de rétablissement a été rédigé par Kathy St. Laurent
118 (Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune
119 [ECCC-SCF] – Région de l'Atlantique). Un groupe technique constitué des personnes
120 suivantes a fourni des conseils, apporté une expertise et revu le document :

121

- 122 • Jon McCracken – anciennement Oiseaux Canada (retraité)
- 123 • Ken Tuininga – ECCC-SCF, Région de l'Ontario
- 124 • Mike Cadman – ECCC-SCF, Région de l'Ontario
- 125 • Marc-André Cyr – ECCC-SCF, Région de la capitale nationale
- 126 • François Shaffer – anciennement ECCC-SCF, Région du Québec (retraité)
- 127 • Audrey Robillard – anciennement Province de Québec, Ministère de l'Agriculture,
128 des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- 129 • Gino Lévesque – Province de Québec, MAPAQ
- 130 • Liette Laroche – Province de Québec, MAPAQ
- 131 • Laurie Noël – Province de Québec, MAPAQ
- 132 • Peter Thomas – ECCC-SCF, Région de l'Atlantique
- 133 • Maureen Toner – Province du Nouveau-Brunswick, Ressources naturelles et
134 Développement de l'énergie
- 135 • Joe Nocera – Université du Nouveau-Brunswick
- 136 • Rosalind Renfrew – anciennement Vermont Center for Ecostudies
- 137 • Joanne Tuckwell – Agence Parcs Canada
- 138 • Katherine Conkin – Province de la Saskatchewan, Fish, Wildlife and Land
139 Branch
- 140 • Stephen Davis – ECCC-SCF, Région des Prairies
- 141 • Kimberley Dohms – ECCC-SCF, Région du Pacifique
- 142 • Shelley Garland – Province de Terre-Neuve-et-Labrador, Fisheries and Land
143 Resources
- 144 • Nicky Koper – Université du Manitoba
- 145 • Barry Robinson – ECCC-SCF, Région des Prairies

146

147 Nous tenons aussi à remercier toutes les organisations et personnes qui ont fourni des
148 données sur les occurrences de l'espèce au Canada : Oiseaux Canada, Conservation
149 de la nature Canada, la Commission de la capitale nationale, l'Agence Parcs Canada,
150 le ministère de la Défense nationale, Agriculture et Agroalimentaire Canada et les
151 divers centres de données sur la conservation provinciaux. Merci à l'équipe des
152 Opérations de gestion des données du SCF d'avoir fait et refait les cartes de l'habitat
153 essentiel. En outre, nous souhaitons remercier les personnes et les organisations qui
154 ont examiné les ébauches du présent document et qui ont fourni des commentaires
155 constructifs.

156

157 Environnement et Changement climatique Canada salue la contribution des milliers de
158 bénévoles qui ont généreusement consacré temps et expertise à des programmes de
159 suivi des oiseaux dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, ainsi que le travail des

160 nombreux biologistes professionnels et techniciens qui, au sein de divers organismes
161 gouvernementaux et organisations non gouvernementales du Canada et des
162 États-Unis, ont aidé à concevoir, à obtenir et à analyser les résultats du Relevé des
163 oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord et des atlas d'oiseaux nicheurs.
164

Sommaire

165
166
167 Le Goglu des prés est un oiseau insectivore et granivore d'Amérique du Nord, qui
168 s'alimente principalement d'insectes durant la période de reproduction et de grains et
169 de semences durant le reste de l'année. Au Canada, il se reproduit dans des habitats
170 prairiaux dégagés, y compris des prairies indigènes et des champs agricoles. L'aire de
171 reproduction de l'espèce au Canada s'étend depuis la Colombie-Britannique vers l'est
172 jusque dans l'île de Terre-Neuve. L'espèce hiverne en Amérique du Sud,
173 principalement en Bolivie, au Paraguay et en Argentine. Le Goglu des prés a été
174 désigné à titre d'espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au
175 Canada (COSEPAC) en 2010 et a été inscrit à titre d'espèce menacée à l'annexe 1 de
176 la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en novembre 2017.

177
178 Le caractère réalisable du rétablissement du Goglu des prés au Canada comporte des
179 inconnues. Conformément au principe de précaution, le présent programme de
180 rétablissement a été élaboré en vertu du paragraphe 41(1) de la LEP, tel qu'il convient
181 de faire lorsque le rétablissement est déterminé comme étant réalisable.

182
183 Au nombre des principales menaces pesant sur l'espèce, on compte les cultures
184 annuelles et pérennes de produits autres que le bois (intensification de l'agriculture et
185 conversion de terres dans le secteur agricole, fauchage des champs de foin) et les
186 effluents agricoles et sylvicoles (pesticides - herbicides et insecticides). D'autres
187 menaces sont considérées comme ayant un plus faible impact sur l'espèce, soit les
188 zones résidentielles et urbaines, les zones commerciales et industrielles, l'élevage de
189 bétail, la production d'énergie et l'exploitation minière, la chasse et la capture d'animaux
190 terrestres, les incendies et la suppression des incendies, l'arrêt ou la réduction des
191 activités d'entretien des systèmes naturels et les espèces indigènes problématiques
192 (prédation).

193
194 L'objectif en matière de population en vue du rétablissement du Goglu des prés au
195 Canada est de stabiliser la tendance de la population à l'échelle du pays dans les
196 10 ans (d'ici 2031), et, par la suite, de la maintenir stable, au minimum. L'objectif en
197 matière de répartition pour rétablir le Goglu des prés au Canada consiste à maintenir la
198 représentation de l'espèce dans toutes les provinces englobant son aire de répartition
199 connue au pays (figure 1). L'énoncé à court terme (d'ici 10 ans) du rétablissement du
200 Goglu des prés est de stabiliser la tendance de la population actuellement en baisse à
201 l'échelle du Canada en atteignant les cibles de tendance démographique pour chaque
202 unité provinciale de région de conservation des oiseaux (RCO) indiquée à l'annexe A
203 (tableau A1).

204
205 Les stratégies générales visant à soutenir la survie et le rétablissement du Goglu des
206 prés sont présentées à la section 6.2, intitulée Orientation stratégique pour le
207 rétablissement.

208
209 L'habitat essentiel désigné du Goglu des prés n'est pas suffisant pour permettre
210 l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition. Un calendrier des

211 études fournit l'information nécessaire pour compléter la désignation de l'habitat
212 essentiel.

213

214 Un ou plusieurs plans d'action visant le Goglu des prés ainsi que les plans d'action
215 visant des espèces multiples élaborés par l'Agence Parcs Canada (APC) seront publiés
216 dans le Registre public des espèces en péril dans les cinq ans suivant la publication de
217 la version définitive du programme de rétablissement.

218

Résumé du caractère réalisable du rétablissement

219
220
221 D'après les quatre critères suivants qu'Environnement et Changement climatique
222 Canada utilise pour définir le caractère réalisable du rétablissement, le rétablissement
223 du Goglu des prés comporte des inconnues. Conformément au principe de précaution,
224 un programme de rétablissement a été élaboré en vertu du paragraphe 41(1) de la LEP,
225 tel qu'il convient de faire lorsque le rétablissement est déterminé comme étant
226 réalisable. Le présent programme de rétablissement traite des inconnues entourant le
227 caractère réalisable du rétablissement.

- 228
229 1. *Des individus de l'espèce sauvage capables de se reproduire sont disponibles*
230 *maintenant ou le seront dans un avenir prévisible pour maintenir la population ou*
231 *augmenter son abondance.*

232
233 Oui. Le Goglu des prés est encore relativement commun au Canada, et on trouve
234 actuellement des individus nicheurs dans l'ensemble de son aire de répartition
235 canadienne et aux États-Unis. La population canadienne de l'espèce est estimée à
236 2,6 ou à 24,9 millions d'individus, selon la source (Boreal Avian Modelling Project,
237 2020; Partners in Flight Science Committee 2020). Le nombre d'individus de
238 l'espèce est actuellement suffisant pour assurer le maintien de la population ou
239 accroître les effectifs.

- 240
241 2. *De l'habitat convenable suffisant est disponible pour soutenir l'espèce, ou pourrait*
242 *être rendu disponible par des activités de gestion ou de remise en état de l'habitat.*

243
244 Oui. Les Goglus des prés utilisent des habitats ouverts, dont des prairies indigènes
245 et des prairies agricoles « de substitution » modifiées par l'homme, comme des
246 champs de foin et des pâturages cultivés. Ces habitats sont reconnus pour être en
247 déclin dans de nombreuses régions, largement en raison de leur conversion en vue
248 d'autres utilisations (p. ex. pour le développement résidentiel et commercial) et de
249 changements dans les pratiques agricoles (p. ex. conversion des pâturages et des
250 champs de foin en champs de grandes cultures). Les composantes et les
251 caractéristiques de l'habitat convenable sont assez bien connues, et il serait
252 possible de créer de l'habitat convenable par des activités de gestion ou de remise
253 en état de l'habitat, ou de création d'habitat.

- 254
255 3. *Les principales menaces pesant sur l'espèce ou son habitat (y compris les menaces*
256 *à l'extérieur du Canada) peuvent être évitées ou atténuées.*

257
258 Inconnu. Bon nombre des menaces pesant sur les lieux de reproduction au Canada
259 peuvent être évitées ou atténuées grâce à des mesures de rétablissement et
260 d'intendance ciblées. Cependant, comme l'espèce utilise principalement des terres
261 agricoles appartenant à des propriétaires privés, des facteurs imprévisibles
262 pourraient influencer sur la capacité d'atténuer ou d'éviter les menaces, par exemple les
263 intérêts économiques des producteurs agricoles, la volonté politique et les forces du
264 marché qui régissent l'utilisation des terres et les pratiques agricoles. De plus,

265 l'ampleur, le caractère réalisable et l'impact à l'échelle de la population de
266 l'atténuation des menaces dans les lieux d'hivernage de l'espèce en Amérique du
267 Sud sont inconnus à l'heure actuelle.

268
269 4. *Des techniques de rétablissement existent pour atteindre les objectifs en matière de*
270 *population et de répartition ou leur élaboration peut être prévue dans un délai*
271 *raisonnable.*

272
273 Inconnu. La gestion et l'intendance de l'habitat pourraient être des techniques efficaces
274 de rétablissement de l'espèce dans ses lieux de reproduction au Canada, mais il sera
275 difficile d'apporter aux pratiques d'utilisation des terres privées des changements
276 bénéfiques pour l'espèce. Par exemple, retarder la coupe des foins pour atténuer les
277 pertes est une mesure de conservation simple qui pourrait accroître le succès
278 reproducteur aux fins d'atteinte des objectifs en matière de population; cependant, en
279 pratique, il est beaucoup plus compliqué de mettre en œuvre une telle mesure en partie
280 à cause des pertes économiques pour les éleveurs de bétail et les producteurs de
281 foin/d'ensilage (p. ex. foin de moins bonne qualité ou en moins grande quantité, ce qui
282 entraîne une baisse correspondante de la production de viande ou de lait ainsi que des
283 coûts associés à l'obtention d'autres sources d'aliments pour les animaux d'élevage).
284 L'atténuation des menaces dans les lieux d'hivernage en Amérique du Sud constituera
285 un défi constant, qui demandera de mener des recherches pour comprendre
286 l'importance des conditions de l'habitat pour la survie et le rétablissement et le travail de
287 protection de l'espèce contre des menaces comme l'exposition aux pesticides et la
288 persécution. On ne sait pas si les techniques de rétablissement mises en œuvre pour
289 l'espèce au Canada peuvent atténuer les menaces qui pèsent sur les aires d'hivernage
290 en Amérique du Sud, jusqu'au point de permettre l'atteinte des objectifs en matière de
291 population et de répartition.

292	Table des matières	
293		
294	Préface	i
295	Remerciements	iii
296	Sommaire	v
297	Résumé du caractère réalisable du rétablissement.....	vii
298	1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC	1
299	2. Information sur la situation de l'espèce.....	1
300	3. Information sur l'espèce	2
301	3.1 Description de l'espèce.....	2
302	3.2 Population et répartition de l'espèce.....	2
303	3.3 Besoins du Goglu des prés	9
304	3.4 Facteurs limitatifs	14
305	4. Menaces	14
306	4.1 Évaluation des menaces.....	16
307	4.2 Description des menaces	22
308	5. Objectifs en matière de population et de répartition.....	37
309	6. Stratégies et approches générales pour l'atteinte des objectifs	40
310	6.1 Mesures déjà achevées ou en cours	40
311	6.2 Orientation stratégique pour le rétablissement	44
312	6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du rétablissement.....	49
313	7. Habitat essentiel	50
314	7.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce.....	51
315	7.2 Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel	56
316	7.3 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel	56
317	8. Mesure des progrès	62
318	9. Énoncé sur les plans d'action	63
319	10. Références	64
320	Annexe A : Cibles de stabilisation de la tendance démographique à court terme pour les	
321	unités provinciales de RCO	83
322	Annexe B : Score de certitude de nidification	84
323	Annexe C : Valeurs seuils d'abondance relative par région.....	86
324	Annexe D : Carrés de quadrillage renfermant de l'habitat essentiel du Goglu des prés	
325	au Canada.....	87
326	Annexe E : Cartes de l'habitat essentiel du Goglu des prés au Canada.....	109
327	Annexe F : Superficie estimée de la quantité d'habitat dans chaque unité provinciale de	
328	RCO où l'habitat essentiel a été désigné	151
329	Annexe G : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées.....	152
330		

331
332

1. Évaluation de l'espèce par le COSEPAC*

Date de l'évaluation : avril 2010

Nom commun : Goglu des prés

Nom scientifique : *Dolichonyx oryzivorus*

Statut selon le COSEPAC : menacée

Justification de la désignation : Plus de 25 % des effectifs de la population mondiale de cette espèce d'oiseau des prairies se reproduit au Canada, soit la partie nord de l'aire de répartition de l'espèce. L'espèce a subi de graves déclin depuis la fin des années 1960. Ces déclin se sont poursuivis au cours des dix dernières années**, particulièrement dans le centre de son aire de répartition dans l'est du Canada. Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont la mortalité accidentelle causée par les activités agricoles, la perte et la fragmentation de l'habitat, l'exposition aux pesticides et le contrôle aviaire aux sites de repos dans l'aire d'hivernage.

Présence au Canada : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador.

Historique du statut selon le COSEPAC : Espèce désignée « menacée » en avril 2010.

333 * COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

334 ** 1998-2008

335

2. Information sur la situation de l'espèce

337

338 Le Goglu des prés est inscrit comme espèce menacée au Canada à l'annexe 1 de la
339 LEP. À l'échelle provinciale, il est inscrit comme espèce menacée en Ontario et au
340 Nouveau-Brunswick et comme espèce vulnérable en Nouvelle-Écosse et à
341 Terre-Neuve-et-Labrador. L'espèce ne figure pas dans les lois officielles sur les
342 espèces en péril des autres provinces où elle est présente. Le Canada abrite environ
343 26 % de la population reproductrice mondiale de l'espèce (Partners in Flight Science
344 Committee, 2020) et comprend environ 33 % de l'aire de reproduction mondiale de
345 celle-ci (P. Blancher, comm. pers. in COSEWIC, 2010).

346

347 **Tableau 1. Cotes de conservation du Goglu des prés (NatureServe, 2021).**

Espèce	Cote mondiale (G)	Cotes nationales (N)	Cotes ^a infranationales canadiennes (S)
Goglu des prés	G5 (non en péril)	Canada : N5B, N4N5M (non en péril – population reproductrice; apparemment non en péril à non en péril – population migratrice) États-Unis : N5B (non en péril – population reproductrice)	Colombie-Britannique (S3B) Alberta (S2B) Saskatchewan (S4B, S4M) Manitoba (S3S4B) Ontario (S4B) Québec (S3B) Nouveau-Brunswick (S3B, S3M) Nouvelle-Écosse (S3S4B) Île-du-Prince-Édouard (S2B) Île de Terre-Neuve (S1B, SUM)

348 ^a Cotes de conservation : S1 = gravement en péril; S2 = en péril; S3 = vulnérable; S4 = apparemment non en péril;
349 S5 = non en péril; l'attribution d'une cote combinée (p. ex. S1S2 ou N1N2) reflète l'incertitude entourant la situation
350 de l'espèce à l'échelle territoriale considérée; U = espèce non classable; B = la cote de conservation s'applique à la
351 population reproductrice de l'espèce à l'échelle du territoire (pays, province ou l'État; M = la cote de conservation
352 s'applique à une espèce migratrice régulièrement présente à certaines haltes migratoires ou à certains points de
353 rassemblement; cette cote de conservation s'applique donc à l'ensemble de la population de l'espèce qui est de
354 passage sur le territoire (pays, province ou État).

355

356

3. Information sur l'espèce

357

358

3.1 Description de l'espèce

359

360 Le Goglu des prés est un oiseau chanteur de taille moyenne, appartenant à la famille
361 des Ictéridés, qui comprend les « oiseaux noirs », les orioles, les quiscales, les vachers
362 et les sturnelles. Le mâle de l'espèce en période de reproduction est un oiseau frappant
363 sur le plan visuel; en plumage nuptial, il porte des motifs distinctifs (Martin et Gavin,
364 1995a). L'oiseau est principalement noir lorsque vu de face, mais son dos et ses
365 épaules vont du blanc au gris clair et sa nuque est de couleur chamois ou jaune. La
366 femelle a une coloration plus terne, son plumage étant de façon générale de couleur
367 chamois avec des rayures beiges et brun foncé. La femelle et le mâle sont d'apparence
368 semblable lorsque ce dernier n'arbore pas son plumage nuptial, et les juvéniles
369 ressemblent aux femelles, mais sont plus jaunes. Cette ressemblance fait en sorte que
370 le simple observateur peut avoir de la difficulté à distinguer les mâles des femelles hors
371 de la période de reproduction, et les femelles des juvéniles, durant cette période. Les
372 caractéristiques distinctives de l'espèce, exception faite du plumage, comprennent des
373 rectrices rigides, très pointues, et une longue griffe au bout du doigt postérieur.

374

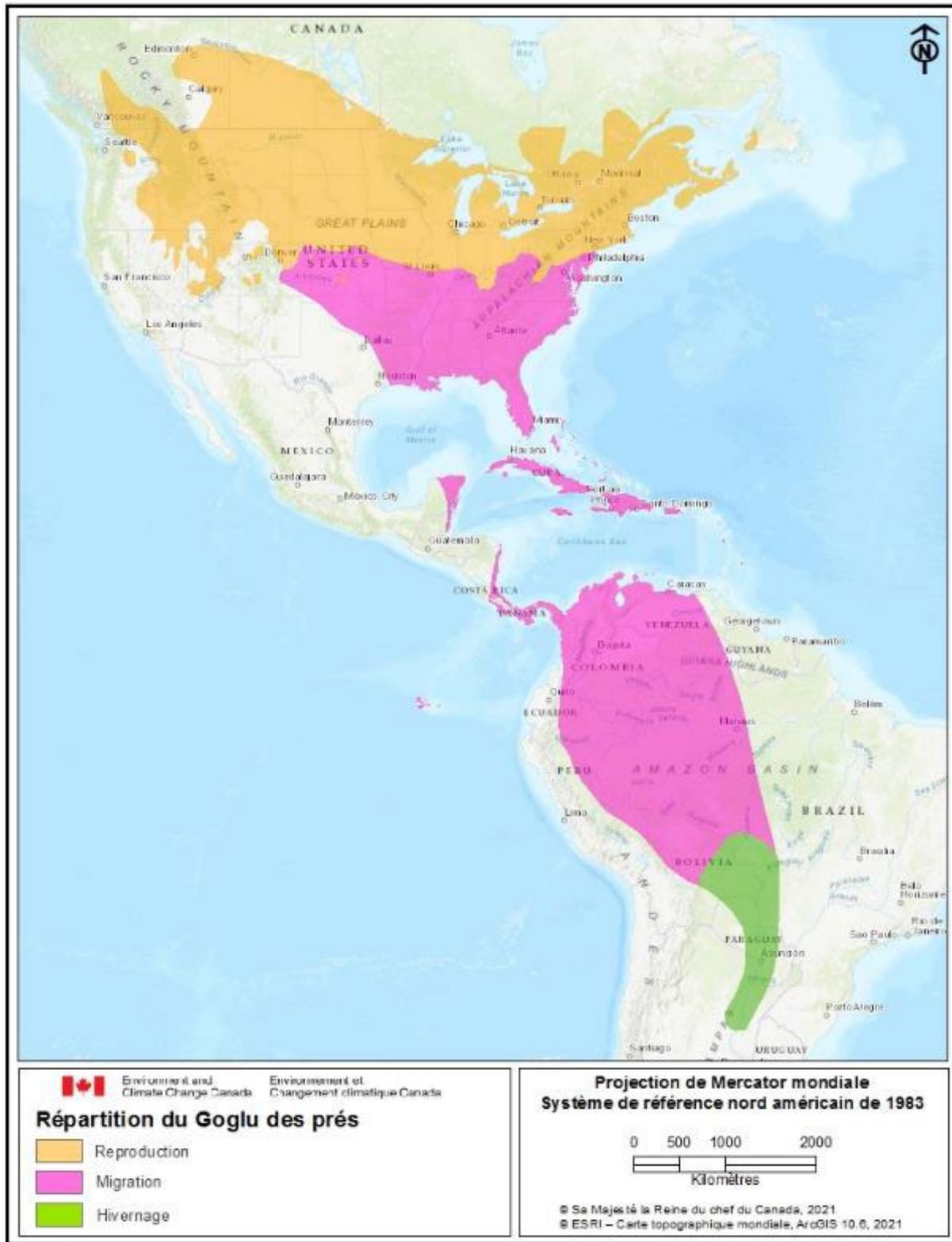
375

3.2 Population et répartition de l'espèce

376

377 L'aire de reproduction du Goglu des prés en Amérique du Nord comprend le sud du
378 Canada, depuis le sud de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve, et s'étend vers
379 le sud de la frontière jusqu'au nord-ouest, centre-nord et nord-est des États-Unis
380 (figure 1). Le Goglu des prés est une des rares espèces d'oiseaux de prairie qui hiverne
381 entièrement en Amérique du Sud. Dans le passé, il hivernait dans les pampas, de
382 vastes prairies en Amérique du Sud (dans l'est de l'Argentine et en Uruguay), mais ces

383 dernières ont été, en grande partie, converties en un habitat non convenable
384 (León *et al.*, 1984; Di Giacomo et Krapovickas, 2005)). L'aire d'hivernage actuelle de
385 l'espèce comprend l'est de la Bolivie, le Paraguay et le nord de l'Argentine (Renfrew
386 *et al.*, 2015). On avance que ses lieux d'hivernage pourraient avoir connu une
387 expansion en réponse à l'augmentation des zones de culture de riz (Renfrew et
388 Saavedra, 2007).



389
390
391
392

Figure 1. Répartition mondiale du Goglu des prés. Données adaptées de NatureServe (Ridgely *et al.*, 2003).

393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417

Veillez voir la traduction française ci-dessous :

James Bay = Baie James
Lake Superior = Lac Supérieur
Lake Huron = Lac Huron
Montreal = Montréal
Rocky Mountains = Rocheuses
Great Plains = Grandes Plaines
United States = États-Unis
Philadelphia = Philadelphie
Appalachian Mountains = Appalaches
Mexico = Mexique
Mexico City = Mexico
Gulf of Mexico = Golfe du Mexique
Caribbean Sea = Mer des Caraïbes
Venezuela = Venezuela
Colombia = Colombie
Ecuador = Équateur
Peru = Pérou
Amazon Basin = Bassin de l'Amazone
Bolivia = Bolivie
Brazil = Brésil
Guyana Highlands = Plateau des Guyanes

418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432

D'après la base de données des estimations en matière de population de Partenaires d'envol fondée sur les résultats du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS, pour Breeding Bird Survey), on estime que la population nicheuse de Goglus des prés au Canada s'élève à 2,6 millions d'adultes (intervalle de confiance⁴ [IC] à 95 % : 2,1 à 3,3 millions), dont environ 39 % nichent en Ontario, 22 %, au Québec, 22 %, au Manitoba, et 12 %, en Saskatchewan, les autres nichant en nombres relativement faibles dans les autres provinces de l'Ouest et de l'Atlantique (Partners in Flight Science Committee, 2020).

Le projet de modélisation de l'avifaune boréale (MAB) fournit des estimations de population basées sur des modèles de densité d'espèces en relation avec des variables environnementales. Il estime la population canadienne de Goglus des prés à 24,9 millions d'individus⁵ (IC à 95 % : 23,5 à 26,3 millions), dont environ 40 % nichent en Ontario, 27 %, au Québec, 16 %, en Saskatchewan, et 12 %, au Manitoba et en Alberta, les autres nichant en nombres relativement faibles dans les autres provinces (Boreal Avian Modelling Project, 2020). D'après la MAB, les plus fortes densités

⁴ Dans un intervalle de confiance (IC) à 95 %, il y a une probabilité de 95 % que l'estimation de la tendance réelle se situe entre la limite inférieure et la limite supérieure de cet intervalle. L'intervalle de crédibilité (ICr), bien qu'il ait une interprétation semblable, décrit la probabilité d'une condition postérieure en statistique bayésienne.

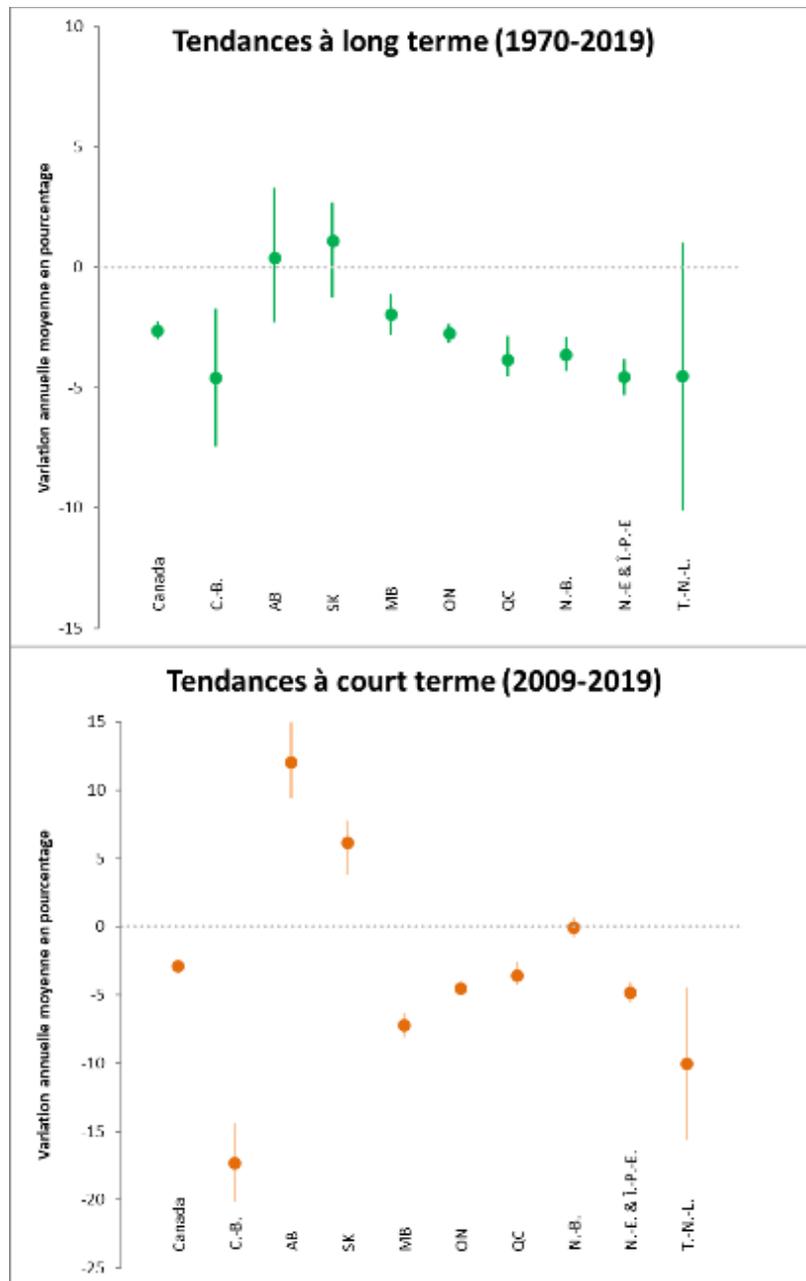
⁵ Le modèle d'estimation de la population MAB suppose que seuls les mâles reproducteurs sont dénombrés lors des relevés, et fournit donc des estimations en nombre de mâles. Les estimations de la population de Partenaires d'envol comprennent un facteur d'ajustement pour tenir compte du membre du couple reproducteur non détecté (Stanton *et al.*, 2019). Par conséquent, un facteur d'ajustement par paire de 1,75 pour le Goglu des prés a été appliqué à l'estimation de la population de la MAB pour permettre la comparaison des deux estimations en nombre d'individus.

433 d'oiseaux de l'espèce se trouvent dans le sud du Manitoba, le sud de l'Ontario, le
434 sud-ouest du Québec et l'Île-du-Prince-Édouard.

435
436 Les résultats concernant les tendances fondés sur les relevés du BBS révèlent un
437 déclin à long terme (1970-2019) de 2,6 % par année (intervalle de crédibilité [ICr] à
438 95 % : -3,0 à -2,3 %) et un déclin à court terme (2009-2019) de 2,9 % par année
439 (ICr : -4,1 à -1,5 %) (figure 2) ([Smith et al., 2020](#)). Le changement annuel à long terme
440 se traduit par un déclin de la population d'environ 73 % entre 1970 et 2019. Aux
441 États-Unis, les résultats concernant les tendances fondés sur les relevés du BBS
442 indiquent un déclin à long terme (1970-2019) de 1,5 % par année (ICr à
443 95 % : -1,8 à -1,2 %) et un déclin à court terme (2009-2019) de 2,8 % par année
444 (ICr : -3,7 à -1,6 %) ([Smith et al., 2020](#)). Le changement annuel à long terme montre
445 que la population étatsunienne a décliné d'environ 52 % entre 1970 et 2019. La fiabilité
446 des estimations des tendances et de la population varie à l'échelle nationale en fonction
447 d'un certain nombre de facteurs (p. ex. la couverture des relevés, le nombre de routes
448 de relevé et les conditions de relevé); toutefois, ces sources de données (Partners in
449 Flight, MAB et BBS) fournissent les renseignements les plus complets et les plus à jour
450 sur les oiseaux terrestres d'Amérique du Nord.

451
452 En Alberta, il y a eu réduction de la répartition du Goglu des prés dans la partie nord de
453 l'aire de répartition de l'espèce entre le premier (1987-1991) et le deuxième
454 (2000-2005) atlas, mais la taille des échantillons était trop petite pour détecter une
455 baisse d'effectif statistiquement significative (FAN, 2007). En Ontario, la probabilité de
456 détection d'un Goglu des prés a diminué de 28 % entre le premier (1981-1985) et le
457 deuxième (2001-2005) atlas des oiseaux nicheurs (Gahbauer, 2007). Au Québec, des
458 Goglus des prés ont été observés dans 39 % des carrés échantillonnés pour le premier
459 atlas (1984 à 1989), et dans 25 % des carrés échantillonnés pour le deuxième atlas
460 (2010 à 2014) (Robert et al., 2019). La probabilité de détection du Goglu des prés a
461 diminué de 40 % entre les deux atlas (B. Jobin, comm. pers., 2021). Dans les
462 Maritimes, on a constaté la présence de l'espèce dans 51 % des carrés échantillonnés
463 pour le premier atlas (1986 à 1990), et dans 35 % des carrés échantillonnés pour le
464 deuxième atlas (2006 à 2010) (Stewart et al., 2015). Il est important de noter que la
465 variation du nombre de parcelles d'atlas dans lesquelles une espèce a été observée
466 n'est pas nécessairement une indication d'une augmentation ou d'une diminution de la
467 population; les données sur les tendances de la population sont présentées à la
468 figure 2. Pour la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan, on ne dispose
469 que d'un seul atlas, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons, et il n'y a pas
470 encore d'atlas pour Terre-Neuve-et-Labrador. Le deuxième atlas des oiseaux nicheurs
471 de la Saskatchewan est en cours de réalisation (il devrait être terminé en 2021), tout
472 comme le premier atlas de Terre-Neuve (il devrait être terminé en 2024) et le troisième
473 de l'Ontario (dont l'achèvement est prévu en 2026).

474



475
 476 **Figure 2. Tendances à long terme (1970-2019) et à court terme (2009-2019) de la**
 477 **population de Goglus des prés au Canada tirées des relevés des oiseaux nicheurs (Smith**
 478 **et al., 2020).** Les lignes qui traversent les points représentent les limites supérieure et inférieure
 479 de l'intervalle de crédibilité à 95 %; plus les lignes sont longues, plus l'estimation est incertaine.
 480

481 *Incidences passées de l'activité humaine*

482
483 À mesure que leurs habitats prairiaux indigènes d'origine ont été altérés ou détruits, les
484 espèces de prairie se sont adaptées soit en exploitant les habitats agricoles
485 nouvellement créés, soit en adoptant d'autres types d'habitats, ou ont tout simplement
486 disparu (Sample et Mossman, 2007). Au Canada, il est bien établi que l'aire de
487 répartition du Goglu des prés s'est agrandie et que ses effectifs ont probablement
488 augmenté en raison du déboisement à grande échelle pour l'agriculture et
489 l'établissement humain, qui a suivi l'arrivée des colons européens (Martin et Gavin,
490 1995a; Brewer *et al.*, 2000; Gahbauer, 2007; Leckie 2007). Avant celle-ci, il est
491 probable que le Goglu des prés ait été le plus commun dans les prairies à herbes
492 hautes et, dans une moindre mesure, dans les prairies mixtes, au Canada et aux
493 États-Unis (Askins *et al.*, 2007a; COSEWIC, 2010; Renfrew *et al.*, 2015). Dans l'est,
494 son expansion a été facilitée par le déboisement, tandis que, dans l'ouest, l'expansion a
495 été favorisée par l'irrigation, l'endiguement et l'agriculture (Van Damme, 1999). Il
496 convient de noter, cependant, que les Goglus des prés étaient vraisemblablement
497 présents (quoique probablement en faibles nombres) dans l'est avant l'établissement
498 des colons européens, même si la région était surtout boisée (Askins 1999).
499 Par exemple, Riley (2013) avance que des Goglus des prés étaient présents dans des
500 tourbières et des prairies humides de la région des Grands Lacs. Avant l'établissement
501 des Européens, des zones d'habitat ouvert dans l'est auraient été disponibles, compte
502 tenu des feux de forêt, du vent, des maladies, de l'activité des castors (*Castor*
503 *canadensis*), des inondations et des dommages causés par les insectes (Askins *et al.*,
504 2007; Riley, 2013). En outre, les communautés autochtones ont défriché les forêts pour
505 se procurer du bois de chauffage et à d'autres fins, ont utilisé le feu pour améliorer les
506 zones de chasse et ont élevé du bétail, ce qui a créé des habitats prairiaux ouverts
507 convenables pour le Goglu des prés (Askins, 1999; Riley, 2013). Dans l'ouest, l'aire de
508 répartition du Goglu des prés s'est étendue vers le nord-ouest à la fin du 19^e siècle et
509 en Colombie-Britannique au début du 20^e siècle (Van Damme, 1999).

510
511 Reconstruire la répartition et l'abondance du Goglu des prés d'avant la colonisation
512 européenne serait difficile. La plupart des comptes rendus indiquent que les Goglus des
513 prés étaient associés aux prairies à herbes hautes et qu'ils étaient donc relativement
514 rares au Canada (COSEWIC, 2010). Selon d'autres comptes rendus, ils étaient
515 probablement associés à la fois aux prairies à herbes hautes et aux prairies mixtes
516 (Bent, 1958; Askins *et al.*, 2007) et d'autres comptes rendus encore les associent à la
517 région des Grandes Plaines (Brewer *et al.*, 1991). Selon Hamilton (1962), les
518 populations de Goglus des prés se trouvant dans l'Ouest étaient des populations
519 reliques d'une période antérieure caractérisée par un climat plus humide, et les
520 populations établies se sont accrues et étendues localement avec l'avènement de
521 l'irrigation et de l'agriculture. Les populations ont probablement décliné dans les zones
522 où de l'habitat prairial convenable a disparu, et augmenté (avec des changements de la
523 répartition) dans les zones où des activités telles que l'agriculture et le défrichage des
524 forêts ont accru la disponibilité d'habitat agricole. Malgré les déclinés marqués qui ont été
525 observés depuis les années 1970, on présume que les Goglus des prés étaient

526 beaucoup moins communs et plus dispersés au Canada avant l'établissement des
527 colons européens qu'ils ne le sont maintenant (McCracken *et al.*, 2013).

528

529 **3.3 Besoins du Goglu des prés**

530

531 **Habitat de l'aire de reproduction**

532

533 *Habitat de l'aire de reproduction – description générale*

534

535 Le Goglu des prés est un oiseau qui niche au Canada et qui établit des territoires à
536 vocations multiples (accouplement, nidification, alimentation et élevage des petits)
537 (Renfrew *et al.*, 2015). L'espèce arrive dans les lieux de reproduction canadiens au
538 début du mois de mai. La période de nidification⁶ au Canada s'étend de la mi-mai à la
539 fin juillet (Rousseu et Drolet, 2015). Les groupes familiaux comprenant des jeunes
540 ayant pris leur envol peuvent rester dans les lieux de reproduction jusqu'à la fin août. Le
541 Goglu des prés est considéré comme une espèce inféodée à l'écosystème prairial, ce
542 qui signifie qu'il est exclusivement adapté aux prairies, qu'il en dépend entièrement et
543 qu'il utilise peu, voire pas du tout, d'autres types de milieux (Vickery *et al.*, 1999). On
544 peut décrire les prairies par type de végétation (p. ex. graminées) ainsi que par
545 l'utilisation des terres (p. ex. pâturage⁷); dans tous les cas, il s'agit de milieux ouverts où
546 la couverture combinée d'arbres et d'arbustes de grande taille (de plus de 1 m) est
547 inférieure à 60 % (Beacon Environmental, 2009).

548

549 Avant l'arrivée des Européens, le Goglu des prés nichait à l'origine dans des habitats
550 prairiaux indigènes qui comprenaient des prairies, des prés, des alvars⁸, des marais
551 salés et des savanes (McCracken *et al.*, 2013). Le maintien de ces milieux était assuré
552 par des processus écologiques tels que les incendies (à la fois des incendies naturels
553 et des incendies allumés par des peuples autochtones), le broutage et la sécheresse
554 dans les prairies occidentales, et tels que les incendies et l'activité des castors dans le
555 nord-est (Askins *et al.*, 2007). Avec l'évolution des colonies établies par les Européens,
556 une grande partie de ces milieux a été convertie à des fins d'agriculture, et de l'habitat
557 ouvert additionnel convenant à l'espèce a été créé simultanément par le défrichage des
558 forêts dans l'est et par l'irrigation dans l'ouest (COSEWIC, 2010). Cet habitat ouvert
559 nouvellement créé imitait la structure des prairies indigènes, devenant ainsi un habitat
560 « de substitution » pour l'espèce et reflétant ainsi le caractère opportuniste de sa
561 dépendance à l'égard de la structure de l'habitat (plutôt qu'à l'égard d'espèces
562 végétales particulières (Sample et Mossman, 1997). Les prairies agricoles « de
563 substitution » comprennent les champs de foin et les pâturages cultivés, où poussent

⁶ Période qui commence au moment où le premier œuf est pondu et qui se termine au moment où les petits ont quitté le nid.

⁷ Les pâturages peuvent être des prairies indigènes utilisées pour faire paître le bétail, des zones ensemencées de graminées ou de plantes herbacées non indigènes, ou un mélange des deux (p. ex. pâturages ensemencés).

⁸ Les alvars sont pour la plupart des étendues planes de calcaire présentant une mosaïque éparse de « pave » de calcaire exposé et d'une certaine quantité de sol qui s'accumule principalement dans les fissures. Des inondations saisonnières laissent la place à une sécheresse extrême en été (Lee *et al.*, 1998).

564 généralement des espèces non indigènes, comme la fléole des prés (*Phleum pretense*),
565 le pâturin des prés (*Poa pratensis*), le brome inerme (*Bromus inermis*), des élymes
566 (*Elymus* spp.) et des agropyres (*Thinopyrum* spp.) ainsi que des trèfles (*Trifolium* spp.).
567 Au Canada, l'espèce niche désormais principalement dans les champs de foin et les
568 pâturages (indigènes et non cultivés), car il ne reste que peu de son habitat indigène de
569 prairies à herbes hautes et mixtes (COSEWIC, 2010; McCracken *et al.*, 2013). Comme
570 c'est le cas pour les prairies indigènes, des perturbations périodiques (notamment la
571 fauche, le brûlage ou le broutage) sont souvent nécessaires pour maintenir ces milieux
572 ouverts dans des conditions propices à l'espèce (p. ex. pour limiter l'empiétement par la
573 végétation ligneuse, préserver la hauteur et la structure de la végétation).

574
575 Le Goglu des prés est généralement absent des boisés, des arbustaias et des champs
576 de cultures annuelles en rangs, il niche occasionnellement dans les petits champs de
577 céréales, et il évite les zones à forte densité d'arbustes (Sample et Hoffman, 1989;
578 Jobin *et al.*, 1996; Renfrew et Ribic, 2002). Dans la région des Prairies, l'abondance du
579 Goglu des prés diminue de façon marquée du Manitoba à l'Alberta (Robbins *et al.*,
580 1986; Smith, 1996, Partners in Flight Science Committee, 2020). À l'échelle de l'aire de
581 répartition canadienne, les Goglus des prés préfèrent la végétation moyenne à haute
582 (18 à 70 cm), moyennement dense à dense, présentant une couche de litière⁹
583 d'épaisseur moyenne (3,2 à 9,1 cm), et ils préfèrent qu'il n'y ait pas de végétation
584 ligneuse (Sample et Hoffman, 1989; Bollinger et Gavin, 1992; Bollinger, 1995, Dechant
585 *et al.*, 1999 [révisé en 2001]). Les grandes cultures en rangs annuelles et les prairies
586 mixtes sèches n'offrent généralement pas ces caractéristiques.

587
588 L'âge auquel les champs commencent à présenter les caractéristiques d'un habitat
589 convenable dépend fortement des conditions locales et régionales du site, notamment
590 l'humidité du sol, la composition des espèces végétales et la fertilité du sol. Dans les
591 prairies ensemencées de la Saskatchewan et du Manitoba, Davis *et al.* (2017) ont
592 constaté qu'une certaine forme de gestion (brûlage ou fauchage) devrait avoir lieu tous
593 les quatre à six ans pour maintenir l'habitat d'un certain nombre d'espèces de prairie,
594 notamment le Goglu des prés. Toutefois, à mesure que les champs vieillissent, leur
595 production de fourrage pour le bétail diminue, et ils sont régulièrement réensemencés
596 ou cultivés en rotation, ce qui les rend moins convenables comme habitat de
597 reproduction (McCracken *et al.*, 2013). En outre, en l'absence d'activités de gestion
598 (p. ex. brûlage ou fauche), l'envahissement par la végétation ligneuse (p. ex. des
599 arbustes) et l'accumulation d'une épaisse couche de litière dans certaines régions peut
600 finir par rendre les champs laissés à l'abandon depuis longtemps non convenables à la
601 nidification (Roseberry et Klimstra, 1970; Johnson, 1997).

602
603 Les Goglus des prés peuvent réagir de façon positive à la fauche effectuée à des
604 moments appropriés (Bollinger et Gavin, 1992; Herkert, 1994b; Dale *et al.*, 1997). En
605 général, un fauchage peu fréquent (à des intervalles de deux à huit ans) peut améliorer
606 l'habitat de nidification pour l'espèce, car il assure le maintien d'un couvert dense et
607 empêche l'empiétement par la végétation ligneuse. Les intervalles de fauchage
608 optimaux pour assurer un habitat convenable au Goglu des prés dépendront des

⁹ La litière est composée de matière végétale morte sur le sol.

609 conditions locales et régionales du site (p. ex. l'humidité du sol, la composition des
610 espèces et la fertilité du sol).

611
612 La réaction de l'espèce aux incendies est variable à l'échelle de son aire de répartition;
613 elle dépend de facteurs tels que les caractéristiques du site (p. ex. le type de sol et de
614 végétation), le climat et les caractéristiques des incendies (p. ex. la fréquence et
615 l'intensité). Un brûlage effectué aux deux à cinq ans (selon les caractéristiques du site)
616 peut prévenir l'empiétement par la végétation ligneuse et empêcher que la couche de
617 litière ne devienne trop épaisse (Dechant *et al.*, 1999 [révisé en 2001]).

618
619 Comme c'est le cas avec les incendies et le fauchage, la réaction de l'espèce au
620 broutage est variable à l'échelle de l'aire de répartition et selon les milieux et les
621 conditions du site. Les Goglus des prés peuvent réagir de façon positive à un broutage
622 dans les prairies à végétation haute, mais de façon négative à un broutage dans les
623 prairies à végétation basse (Bock *et al.*, 1993). En général, l'espèce tolère un broutage
624 dans les zones où la hauteur des graminées est maintenue entre environ 20 à 30 cm
625 (Skinner, 1975). Cependant, du moins dans certains cas, la meilleure méthode pour
626 améliorer le succès reproducteur du Goglu des prés sur les fermes d'élevage consiste à
627 éviter de perturber certaines prairies de fauche et certains pâturages jusqu'à la fin de la
628 nidification (MacDonald et Nol, 2017).

629
630 En général, pour que les prairies ouvertes continuent de convenir à la reproduction du
631 Goglu des prés, il faut une certaine forme de gestion ou de perturbation de l'habitat à
632 des intervalles réguliers. La réaction du Goglu des prés aux perturbations varie à
633 l'échelle de l'aire de répartition, en fonction des conditions environnementales d'une
634 région ou d'une année donnée (Davis *et al.*, 2017) et, dans tous les cas, la perturbation
635 doit survenir au bon moment pour être bénéfique. Les perturbations telles que le
636 fauchage, la fenaison ou le brûlage dirigé pendant la période de reproduction peuvent
637 être nuisibles. Par exemple, le fauchage ou la fenaison durant la période de
638 reproduction entraînent la perte de la quasi-totalité des nids et des petits ayant
639 récemment pris leur envol (Bollinger *et al.*, 1990).

640
641 *Habitat de l'aire de reproduction – superficie et emplacement du territoire*

642
643 Les territoires du Goglu des prés se trouvent souvent en retrait des lisières de boisés, là
644 où le succès reproducteur est plus élevé, vraisemblablement à cause de taux de
645 parasitisme des couvées par le Vacher à tête brune (*Molothrus ater*) dans les régions
646 de l'aire de reproduction où les deux espèces sont présentes et de taux de prédation
647 réduits (Johnson et Temple, 1990; Helzer et Jelinski, 1999; Fletcher et Koford, 2003;
648 Winter *et al.*, 2004). Dans une étude menée au Wisconsin, la superficie moyenne des
649 territoires variait entre 0,7 ha (n = 78) dans un habitat de grande qualité et 2,0 ha (n = 8)
650 dans un habitat sous-optimal (Wiens, 1969); Wittenberger (1978), pour sa part, rapporte
651 une superficie moyenne des territoires de 0,74 ha (n = 66) dans un habitat de grande
652 qualité et de 1,45 ha (n = 93) dans un habitat sous-optimal. Dans l'État de New York, la
653 superficie moyenne des territoires était de 0,49 ha (n = plus de 250) (Bollinger, 1988).
654 En Ontario, la superficie des territoires variait de 0,38 à 1,67 ha (Diemer et Nocera,

655 2014). On pense donc que la superficie des territoires varie en fonction de la qualité de
656 l'habitat; Nocera *et al.* (2009) ont constaté que les mâles plus âgés avaient des
657 territoires plus petits, regroupés dans des zones d'habitat optimal, tandis que les jeunes
658 mâles inexpérimentés avaient généralement des territoires dans la zone périphérique,
659 dans l'habitat sous-optimal. Selon une étude menée en Ontario (Diemer et Nocera,
660 2014), c'est dans les plus petits territoires qu'on retrouve la plus grande abondance de
661 proies potentielles, une végétation plus haute et plus dense, une couche de litière plus
662 épaisse et un pourcentage de couverture végétale plus élevé.

663

664 *Habitat de l'aire de reproduction – description des nids*

665

666 Les nids sont construits au sol, souvent à la base de grandes plantes herbacées non
667 graminoides, comme le pigamon pourpré (*Thalictrum dasycarpum*) et des trèfles
668 (*Trifolium* spp.) (Renfrew *et al.*, 2015). Un nid comporte deux parties distinctes : une
669 paroi extérieure composée de feuilles mortes de graminées et de tiges de mauvaises
670 herbes, et une paroi intérieure composée de graminées ou de cypéracées très fines
671 (Renfrew *et al.*, 2015). Généralement, le dessus des nids est ouvert, mais tous les nids
672 observés par Joyner (1978) en Ontario étaient recouverts d'herbes mortes (n = 10). Au
673 Canada, la période de nidification générale a lieu de la fin mai à la fin juillet (voir l'Outil
674 de requête des calendriers de nidification d'Oiseaux Canada pour connaître les dates
675 précises par région).

676

677 *Habitat de l'aire de reproduction – superficie des champs et configuration du paysage*

678

679 La présence, l'abondance et la productivité du Goglu des prés dépendent des
680 caractéristiques de l'habitat (composition et configuration) à de multiples échelles
681 spatiales. Le Goglu des prés est reconnu pour être une espèce sensible à la superficie
682 d'habitat, son taux d'occupation étant plus élevé et les densités d'individus plus grandes
683 dans les grandes parcelles de prairie (Bollinger *et al.*, 1988; Bollinger *et al.*, 1990;
684 Herkert, 1994a, b; Johnson et Igl, 2001). Si l'on n'examine que des études dans
685 lesquelles les facteurs liés à l'échantillonnage passif ont été pris en compte (voir
686 l'examen dans Johnson, 2001), on constate que la plupart révèlent une relation positive
687 entre la superficie et la densité et/ou l'occurrence (8 de 10); une a révélé une relation
688 négative, et une autre, une réponse variable (Ribic *et al.*, 2009). Toutefois, une étude
689 de l'Ontario indique que la superficie du champ n'est pas aussi limitative que la qualité
690 de l'habitat. D'après Diemer et Nocera (2014), les champs de petite taille (moins
691 de 3 ha) avec un habitat de grande qualité renfermaient plusieurs petits territoires,
692 tandis que les champs plus grands avec une plus faible qualité d'habitat renfermaient
693 de plus vastes territoires à une densité nettement moins élevée. La superficie des
694 champs étudiés variait de 3,0 à 13,5 ha (moyenne de 6,0 ha). La superficie minimale
695 rapportée dans d'autres études diffère d'une région à l'autre; elle est supérieure à
696 10-30 ha dans l'est et le Midwest et supérieure à 40 ha dans la région des Grandes
697 Plaines (Bollinger *et al.*, 1990; Dechant *et al.*, 1999 [révisé en 2001]), bien que Herkert
698 (1994b) ait estimé la superficie minimale requise dans le Midwest à 50 ha.

699

700 En plus de la taille du champ, le choix de l'habitat par le Goglu des prés pourrait aussi
701 dépendre de l'ouverture (à quel point l'habitat est visuellement ouvert). Dans une étude
702 réalisée au Vermont, les Goglus des prés ont évité d'établir leurs nids dans des milieux
703 moins ouverts et à proximité des lisières, comparativement à des emplacements
704 aléatoires (Keyel *et al.*, 2013). Cependant, la hausse du succès reproducteur ou de
705 l'état de santé ne semble pas découler de ces choix (Keyel *et al.*, 2012; Keyel *et al.*,
706 2013).

707
708 Dans les Prairies canadiennes, l'abondance du Goglu des prés dans les prairies
709 ensemencées augmente lorsque ces parcelles sont entourées de prairies indigènes
710 (Davis *et al.*, 2013). L'abondance relative des Goglus des prés n'est pas positivement
711 corrélée avec la superficie d'habitat lorsque la superficie boisée dans le paysage
712 (échelle de 1 200 m) est faible (Renfrew et Ribic, 2008). Toutefois, lorsque la superficie
713 boisée dans le paysage est élevée, l'abondance relative de l'espèce est corrélée
714 positivement avec la superficie de « noyau » de prairie (étendue de prairie à bonne
715 distance des habitats adjacents d'autres types) (Renfrew et Ribic, 2008).

716 717 *Habitat de l'aire de reproduction – ressources alimentaires*

718
719 Les Goglus des prés sont à la fois insectivores et granivores; ils se nourrissent
720 principalement au sol ou dans les étages inférieurs de la végétation dans leur habitat de
721 reproduction. Ils consomment des invertébrés (57 %) et des matières végétales (43 %) (les
722 jeunes se nourrissent presque exclusivement d'invertébrés comme des chenilles)
723 durant la période de reproduction (Wittenberger, 1980; Renfrew *et al.*, 2015). La portion
724 « invertébrés » de ce régime alimentaire comprend un éventail d'insectes aux stades
725 adulte et larvaire, des araignées et des escargots, alors que la portion « matières
726 végétales » comprend des graines de mauvaises herbes (p. ex. de pissenlits
727 [*Taraxacum* spp.] et du chardon des champs [*Cirsium arvense*]) durant la période de
728 reproduction.

729 730 **Habitat des aires de migration et de rassemblement**

731
732 Avant la migration vers le sud, des groupes de sexes et d'âges mixtes commencent à
733 se former dans les lieux de reproduction ((Renfrew *et al.*, 2015). À certains endroits, les
734 groupes quittent les lieux de nidification d'ici la fin juillet, tandis que d'autres y
735 demeurent jusqu'à la fin août. Les marais d'eau douce et les zones côtières sont utilisés
736 par certains individus durant cette période de l'année pour muer avant la migration
737 (Pettingill, 1983).

738
739 Pendant la migration vers le sud et vers le nord, les Goglus des prés utilisent
740 principalement les champs agricoles, notamment les rizières, les champs de foin ainsi
741 que les champs de maïs et de petites céréales, afin d'obtenir l'énergie nécessaire. Les
742 marais et d'autres types de milieux humides sont utilisés pour le repos (soit de courte
743 durée ou pour dormir la nuit). Dans le passé, l'espèce était associée au riz sauvage
744 (*Zizania* spp.) et aux marais se trouvant le long de grandes rivières aux
745 États-Unis (Pennsylvanie, New Jersey, ville de New York et le long de la rivière

746 Delaware), quoique la disponibilité du premier soit maintenant limitée (Renfrew *et al.*,
747 2015). Pendant la migration, le régime alimentaire du Goglu des prés est principalement
748 composé de graines, notamment de riz, d'orge, de sorgho, de blé et de maïs (Renfrew
749 *et al.*, 2015).

750

751 **Habitat de l'aire d'hivernage**

752

753 Les Goglus des prés utilisent des habitats ouverts dans leurs lieux d'hivernage
754 d'Amérique du Sud, bordant plus ou moins de grands cours d'eau et milieux humides.
755 On les rencontre dans les terres consacrées à l'élevage, les prairies non broutées, les
756 marais et les cultures, les plus grandes bandes d'oiseaux étant présentes dans les
757 rizières inondées (Renfrew *et al.*, 2015). Comme pour la migration, les marais et
758 d'autres types de milieux humides sont utilisés pour le repos, et le régime alimentaire
759 est principalement granivore, composé de riz, d'orge, de sorgho, de blé et de maïs
760 (Renfrew *et al.*, 2015).

761

762 **3.4 Facteurs limitatifs**

763

764 Les Goglus des prés femelles ne produisent normalement qu'une seule nichée par
765 période de reproduction (Renfrew *et al.*, 2015). En dehors de la période de
766 reproduction, particulièrement en hiver lorsque les individus sont en Amérique du Sud,
767 les Goglus des prés se rassemblent en importantes bandes (plus de 1 000 individus); le
768 fait qu'ils se regroupent en aussi fortes concentrations accroît leur vulnérabilité aux
769 menaces localisées (p. ex. le mauvais temps, les programmes de lutte létale contre les
770 espèces nuisibles) qui peuvent entraîner des déclin rapides des effectifs.

771

772 **4. Menaces**

773

774 L'évaluation des menaces pesant sur le Goglu des prés se fonde sur le système unifié
775 de classification des menaces de l'UICN-CMP (Union internationale pour la
776 conservation de la nature-Partenariat pour les mesures de conservation; version 2.0).
777 Les menaces sont définies comme étant les activités ou les processus immédiats qui
778 ont entraîné, entraînent ou pourraient entraîner la destruction, la dégradation et/ou la
779 détérioration de l'entité évaluée (population, espèce, communauté ou écosystème)
780 dans la zone d'intérêt (mondiale, nationale ou infranationale). Ce processus
781 d'évaluation ne tient pas compte des facteurs limitatifs. Aux fins de l'évaluation des
782 menaces, seulement les menaces présentes et futures sont considérées. Les menaces
783 historiques, les effets indirects ou cumulatifs des menaces ou toute autre information
784 pertinente qui aiderait à comprendre la nature de la menace sont présentés dans la
785 section Description des menaces.

786

787 Les menaces pesant sur l'espèce ont été évaluées à l'échelle nationale au Canada; les
788 menaces de l'extérieur du Canada qui ont une incidence sur la population canadienne
789 ont également été évaluées (tableau 2). Chaque menace décrite ci-dessous a cours soit
790 sur les lieux de reproduction, soit en dehors de ces lieux (p. ex. lieux d'hivernage ou de
791 migration), selon l'endroit où les principaux impacts sur la population de l'espèce sont

792 réputés survenir. En raison de la vaste répartition géographique de l'espèce au Canada
793 et de la répartition spatiale non aléatoire des menaces elles-mêmes, les effets sur les
794 populations locales varient obligatoirement d'un bout à l'autre du pays. D'après ces
795 facteurs, il pourrait être utile pour les régions ou les autorités provinciales ou territoriales
796 de mener une évaluation à plus petite échelle au moyen du calculateur de menaces afin
797 d'obtenir un portrait des menaces à une résolution plus fine aux fins de gestion.
798

799
800
801**4.1 Évaluation des menaces****Tableau 2. Tableau d'évaluation des menaces**

Menace	Description de la menace	Impact^a	Portée^b	Gravité^c	Immédiateté^d	Menaces détaillées
1	Développement résidentiel et commercial	Faible	Petite	Modérée	Élevée	
1.1	Zones résidentielles et urbaines	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Développement urbain, suburbain et rural; collisions avec des fenêtres
1.2	Zones commerciales et industrielles	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Collisions avec des grands bâtiments et des structures éclairées; développement commercial associé à l'étalement urbain
1.3	Zones touristiques et récréatives	Négligeable	Négligeable	Légère	Élevée	Terrains de golf, etc.
2	Agriculture et aquaculture	Élevé	Généralisée	Élevée	Élevée	
2.1	Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois	Élevé	Généralisée	Élevée	Élevée	Mécanisation accrue et intensification de l'agriculture; monocultures de grandes cultures; fauchage ou fenaison

Menace	Description de la menace	Impact^a	Portée^b	Gravité^c	Immédiateté^d	Menaces détaillées
2.2	Plantations pour la production de bois et de pâte	Négligeable	Négligeable	Modérée	Élevée	Plantation d'arbres et de brise-vent; plantations d'arbres de Noël
2.3	Élevage de bétail	Faible	Petite	Légère	Élevée	Broutage excessif; piétinement des nids
3	Production d'énergie et exploitation minière	Faible	Petite	Modérée	Élevée	
3.1	Forage pétrolier et gazier	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Plateformes et puits pétroliers; bruit
3.2	Exploitation de mines et de carrières	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Fosses rocheuses et carrières
3.3	Énergie renouvelable	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Parcs éoliens
4	Corridors de transport et de service	Négligeable	Généralisée	Négligeable	Élevée	
4.1	Routes et voies ferrées	Négligeable	Généralisée	Négligeable	Élevée	Aménagement de routes; bruit de la circulation; collisions
4.2	Lignes de services publics	Négligeable	Généralisée	Négligeable	Élevée	Collisions avec des lignes et des pylônes de transport d'électricité

Menace	Description de la menace	Impact^a	Portée^b	Gravité^c	Immédiateté^d	Menaces détaillées
5	Utilisation des ressources biologiques	Faible	Petite	Légère	Élevée	
5.1	Chasse et capture d'animaux terrestres	Faible	Petite	Légère	Élevée	Programmes de lutte contre les « oiseaux noirs »; chasse; commerce des animaux de compagnie
6	Intrusions et perturbations humaines	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	
6.1	Activités récréatives	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	Véhicules hors route, randonneurs, ornithologues, etc.
6.2	Guerre, troubles civils et exercices militaires	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	Exercices d'entraînement et champs de tir; tanks et autres véhicules militaires
6.3	Travail et autres activités	Négligeable	Négligeable	Négligeable	Élevée	Recherche scientifique

Menace	Description de la menace	Impact^a	Portée^b	Gravité^c	Immédiateté^d	Menaces détaillées
7	Modifications des systèmes naturels	Faible	Restreinte	Modérée	Élevée	
7.1	Incendies et suppression des incendies	Faible	Petite	Modérée	Élevée	Absence d'incendies et suppression des incendies (empiètement par la végétation ligneuse)
7.3	Autres modifications de l'écosystème	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée	Pesticides (impact indirect sur l'habitat et la disponibilité de la nourriture); espèces envahissantes
7.4	Arrêt ou réduction des activités d'entretien	Faible	Restreinte	Modérée	Élevée	Abandon de terres aménagées (empiètement par la végétation ligneuse)
8	Espèces, agents pathogènes et gènes envahissants ou problématiques	Faible	Restreinte	Légère	Élevée	
8.1	Végétaux et animaux exotiques (non indigènes) envahissants	Inconnu	Grande	Inconnue	Élevée	Prédation par les chats et les chiens

Menace	Description de la menace	Impact ^a	Portée ^b	Gravité ^c	Immédiateté ^d	Menaces détaillées
8.2	Végétaux et animaux indigènes problématiques	Faible	Restreinte	Légère	Élevée	Parasitisme des nids par le Vacher à tête brune; prédateurs indigènes (favorisés par les activités humaines)
8.4	Agents pathogènes et microbes	Inconnu	Inconnue	Inconnue	Élevée	Malaria aviaire, virus du Nil occidental
9	Pollution	Moyen-faible	Généralisée	Modérée-légère	Élevée	
9.1	Eaux usées domestiques et urbaines	Négligeable	Généralisée	Négligeable	Élevée	Ruissellement routier (sels, sédiments)
9.3	Effluents agricoles et sylvicoles	Moyen-faible	Généralisée	Modérée-légère	Élevée	Pesticides (toxicité directe)
11	Changements climatiques et phénomènes météorologiques violents	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée	
11.3	Modifications des régimes de température	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée	Écart temporel avec l'émergence des insectes proies
11.4	Modifications des régimes de précipitation et des régimes hydrologiques	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée	Augmentation des épisodes de précipitations, inondations
11.5	Événements météorologiques violents ou extrêmes	Inconnu	Généralisée	Inconnue	Élevée	Ouragans, gel tardif

- 802 **Impact** – Mesure dans laquelle on observe, infère ou soupçonne que l'espèce est directement ou indirectement menacée dans la zone d'intérêt.
803 Le calcul de l'impact de chaque menace est fondé sur sa gravité et sa portée et prend uniquement en compte les menaces présentes et futures.
804 L'impact d'une menace est établi en fonction de la réduction de la population de l'espèce, ou de la diminution/dégradation de la superficie d'un
805 écosystème. Le taux médian de réduction de la population ou de la superficie pour chaque combinaison de portée et de gravité correspond aux
806 catégories d'impact suivantes : très élevé (déclin de 75 %), élevé (40 %), moyen (15 %) et faible (3 %). Inconnu : catégorie utilisée quand l'impact
807 ne peut être déterminé (p. ex. lorsque les valeurs de la portée ou de la gravité sont inconnues); non calculé : l'impact n'est pas calculé lorsque la
808 menace se situe en dehors de la période d'évaluation (p. ex. l'immédiateté est non significative/négligeable ou faible puisque la menace n'existait
809 que dans le passé); négligeable : lorsque la valeur de la portée ou de la gravité est négligeable; n'est pas une menace : lorsque la valeur de la
810 gravité est neutre ou qu'il y a un avantage possible.
- 811 ^b **Portée** – Proportion de l'espèce qui, selon toute vraisemblance, devrait être touchée par la menace d'ici 10 ans. Correspond habituellement à la
812 proportion de la population de l'espèce dans la zone d'intérêt (généralisée = 71-100 %; grande = 31-70 %; restreinte = 11-30 %; petite = 1-10 %;
813 négligeable < 1 %).
- 814 ^c **Gravité** – Au sein de la portée, niveau de dommage (habituellement mesuré comme l'ampleur de la réduction de la population) que causera
815 vraisemblablement la menace sur l'espèce d'ici une période de 10 ans ou de 3 générations. (extrême = 71-100 %; élevée = 31-70 %;
816 modérée = 11-30 %; légère = 1-10 %; négligeable < 1 %; neutre ou avantage possible ≥ 0 %).
- 817 ^d **Immédiateté** – Élevée = menace toujours présente; modérée = menace pouvant se manifester uniquement dans le futur (à court terme
818 [< 10 ans ou 3 générations]) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à court terme); faible = menace pouvant se
819 manifester uniquement dans le futur (à long terme) ou pour l'instant absente (mais susceptible de se manifester de nouveau à long terme);
820 non significative/négligeable = menace qui s'est manifestée dans le passé et qui est peu susceptible de se manifester de nouveau, ou menace qui
821 n'aurait aucun effet direct, mais qui pourrait être limitative.

822 4.2 Description des menaces

823
824 À l'échelle du Canada, l'impact global des menaces pesant sur l'espèce est élevé¹⁰.
825 L'impact global des menaces tient compte des incidences cumulatives de menaces
826 multiples. Les cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois (tableau 2)
827 sont la principale menace pesant sur le Goglu des prés. Les menaces sont présentées
828 ci-dessous en ordre décroissant d'intensité de l'impact des menaces de niveau 1.

829 830 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 2 – Agriculture et aquaculture (impact** 831 **élevé)**

832 833 *2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois (impact élevé) – lieux* 834 *de reproduction et de non-reproduction*

835
836 À ce jour, on estime que plus de 80 % des écosystèmes prairiaux indigènes en
837 Amérique du Nord ont disparu, y compris 99 % de la prairie à herbes hautes et de la
838 savane indigènes au Canada (COSEWIC, 2011). Pour les Goglus des prés, ces pertes
839 ont été compensées par la conversion à grande échelle de terres forestières en
840 pâturages et en champs de foin dans le nord-est et par l'irrigation et l'agriculture dans
841 l'ouest, ce qui a permis à leur aire de répartition de s'étendre et à leurs effectifs
842 d'augmenter après l'arrivée des colons européens (Cadman *et al.*, 1987; COSEWIC,
843 2010). Les déclinés récents (c.-à-d. liés aux menaces actuelles et continues) dans l'est
844 du Canada semblent être principalement associés à la disponibilité d'habitat de moins
845 en moins grande, qui résulte de l'intensification de l'agriculture, ainsi que de la baisse
846 du succès reproducteur causée par certaines pratiques agricoles (COSEWIC, 2010;
847 McCracken *et al.*, 2013).

848
849 L'intensification de l'agriculture comprend notamment des tendances telles que la
850 conversion de milieux ouverts existants (p. ex. champs de foin et pâturages) en
851 monocultures de grandes cultures, l'augmentation de l'utilisation de pesticides et
852 d'autres produits agrochimiques, la mécanisation accrue et la hausse des taux de
853 fauchage ou de fenaison (Tews *et al.*, 2013; Hill *et al.*, 2014). Considérés
854 individuellement ou collectivement, ces changements dans la gestion des systèmes
855 agricoles ont été tenus responsables du déclin de nombreux oiseaux de prairie au
856 Canada, aux États-Unis et en Europe au cours des dernières décennies (Chamberlain
857 *et al.*, 2000; Donald *et al.*, 2001; Benton *et al.*, 2002; Tews *et al.*, 2013; Hill *et al.*, 2014).

858
859 Dans l'aire d'hivernage, l'habitat du Goglu des prés a également diminué, en grande
860 partie à cause du développement agricole et de l'urbanisation (Di Giacomo *et al.*, 2005;
861 Renfrew et Saavedra, 2007). Bien qu'on dispose de peu de données empiriques sur
862 l'aire d'hivernage, on sait que plus de 90 % des prairies indigènes en Argentine ont été
863 converties (Di Giacomo *et al.*, 2005). Pour le Goglu des prés, le déclin des prairies
864 indigènes est, en partie, compensé par l'augmentation des rizières (le riz étant sa
865 principale source de nourriture en hiver). Cependant, il faut pousser plus loin la

¹⁰ L'impact global des menaces a été calculé selon Master *et al.* (2012) à partir du nombre de menaces de niveau 1 assignées à l'espèce pour lesquelles l'immédiateté est élevée ou modérée.

866 recherche sur les avantages et inconvénients potentiels d'une alimentation composée
867 principalement de riz cultivé, notamment sur la valeur nutritive de ce dernier
868 et les risques et conflits connexes liés à l'alimentation en milieu agricole (Renfrew *et al.*,
869 2017).

870
871 De 1986 à 2011, la plupart des terres agricoles (85 %) du Canada ont maintenu leur
872 capacité d'habitat faunique (indice général d'habitat convenable pour les espèces
873 vertébrées), bien que 14 % aient subi une baisse de cette capacité (Javorek *et al.*,
874 2016). Les baisses ont été causées principalement par la conversion de pâturages et
875 de champs de cultures fourragères en champs de cultures annuelles, et cette
876 conversion a coïncidé avec le déclin de la production d'animaux d'élevage observé
877 depuis 2006, en particulier dans l'écozone des plaines à forêts mixtes (du sud-ouest de
878 l'Ontario jusqu'au Québec, le long du Saint-Laurent) (Javorek *et al.*, 2016). Entre 2011
879 et 2017, un déclin global de la capacité d'habitat faunique a été observé dans l'Est
880 canadien, parallèlement à une expansion des champs agricoles, en particulier dans
881 l'écozone des plaines à forêts mixtes une fois encore (Environment and Climate
882 Change Canada, 2019). De plus, la conversion des prairies indigènes et le drainage
883 des milieux humides aux fins agricoles se poursuivent (Watmough et Schmoll, 2007;
884 Federal Provincial and Territorial Governments of Canada, 2010; Koper *et al.*, 2010;
885 Galatowitsch, 2012; Doherty *et al.*, 2018; World Wildlife Fund, 2020).

886
887 Conversion des champs de foin et des pâturages en monocultures de grandes cultures
888 – lieux de reproduction

889
890 La moins grande disponibilité d'habitat de reproduction est considérée comme l'une des
891 principales menaces pesant sur le Goglu des prés au Canada (COSEWIC, 2010;
892 McCracken *et al.*, 2013). Au Canada, les activités qui contribuent à la tendance au
893 déclin de cet habitat comprennent non seulement la conversion des habitats prairiaux
894 indigènes, mais aussi la conversion des prairies agricoles existantes (p. ex. champs de
895 foin et pâturages) en champs de grandes cultures, y compris la culture du maïs et du
896 soja, en champs de cultures fruitières et en vignobles en Colombie-Britannique
897 (Drapeau *et al.*, 2019). L'habitat de reproduction disponible devient également de plus
898 en plus fragmenté par ces activités. Les champs de grandes cultures et de cultures en
899 rangées ne sont utilisés que rarement par l'espèce parce qu'ils n'offrent pas les
900 caractéristiques essentielles de l'habitat de reproduction (voir la section 3.3), même s'ils
901 sont importants pour la viabilité économique de nombreuses exploitations agricoles.

902
903 Le déclin des champs de foin et des pâturages dans l'est du Canada peut, en partie,
904 être lié aux changements observés dans l'industrie du bétail, particulièrement les
905 secteurs des bovins de boucherie et des bovins laitiers. Une réduction du nombre de
906 fermes de bovins de boucherie et de bovins laitiers s'est dégagée comme tendance
907 depuis 2001 (Statistics Canada, 2017d). Alors que le nombre total de fermes (tous
908 types confondus) a diminué de près de 6 % entre 2011 et 2016, la superficie moyenne
909 par ferme a augmenté de 5 % (Statistics Canada, 2017a). Au cours de cette même
910 période, les terres en culture ont augmenté de près de 7 % (Statistics Canada, 2017a).

911

912 Le nombre de bovins au Canada a fortement diminué entre le milieu des années 1970
913 et le milieu des années 1980 et de nouveau depuis 2006 (Statistics Canada, 2017d).
914 On observe une tendance à la baisse semblable en Ontario, au Québec et au Manitoba
915 depuis 2006, le déclin ayant été plus marqué vers le milieu des années 1970 en
916 Ontario, époque à laquelle la production de bovins de boucherie s'est déplacée vers
917 l'ouest du Canada (AAFC, 1997). Les baisses enregistrées depuis 2006 sont liées à
918 l'écllosion d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) (et aux règlements
919 subséquents), à la hausse des coûts des aliments pour animaux, à l'appréciation du
920 dollar canadien et à l'affaiblissement des exportations (Statistics Canada, 2012). Le
921 passage à l'élevage des bovins laitiers en enclos intérieurs a aussi contribué à la perte
922 de pâturages au Québec (Ruiz et Domon, 2005).

923
924 À l'échelle du Canada, on a constaté une légère tendance à la hausse de la quantité
925 des champs de foin et des pâturages cultivés¹¹, particulièrement de 1991 à 2006 dans
926 les trois provinces des Prairies; cependant, des déclinés sont évidents en Ontario et au
927 Québec (Statistics Canada, 2012, 2017c). Des déclinés de la superficie des champs de
928 foin et des pâturages ont été observés depuis 2006 en Ontario, au Québec et au
929 Manitoba, et ils coïncident avec la diminution du nombre de bovins ainsi qu'avec la
930 conversion des terres pour la production de grandes cultures (Statistics Canada,
931 2017c). Les prix plus élevés de certains produits de cultures, comme le maïs et le soja
932 dans l'est et le canola dans l'ouest, ont fait que des terres consacrées à la production
933 de bovins de boucherie et de bovins laitiers ont été converties en champs de grandes
934 cultures (Wang *et al.*, 2002; Statistics Canada, 2012). Une superficie de plus de
935 1,3 million d'hectares était consacrée au maïs cultivé pour le grain¹² selon le
936 Recensement de l'agriculture de 2011, soit plus du double de la superficie rapportée
937 dans le recensement de 1971 (Hamel et Dorf, 2014). La plus grande part de la
938 production canadienne de maïs (98 %) provient de l'Ontario, du Manitoba et du Québec
939 (Statistics Canada, 2012). La population reproductrice de Goglus des prés au Canada
940 se trouve principalement en Ontario, au Québec et au Manitoba, et constitue la majeure
941 partie (83 %) de la population canadienne.

942
943 La production de biomasse destinée à la production de biocarburants est une menace
944 émergente qui pourrait entraîner une perte d'habitat supplémentaire et la dégradation
945 de l'habitat de reproduction des Goglus des prés. La bioénergie représente
946 actuellement environ 6 % de l'offre totale d'énergie du Canada (NRCan, 2018).
947 Plusieurs initiatives et règlements fédéraux et provinciaux ont été mis en œuvre pour
948 appuyer et faire croître cette industrie, en grande partie en raison des objectifs de
949 réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux changements climatiques
950 (Littlejohns *et al.*, 2018). Les produits issus de la biomasse agricole utilisés dans la
951 production de biocarburants au Canada sont notamment le soja et le canola (pour le
952 biodiésel), et le maïs et le blé (pour l'éthanol). La production accrue de ces produits

¹¹ Pâturages ensemencés d'espèces fourragères non indigènes, habituellement des graminées en combinaison avec des légumineuses; ces pâturages peuvent être clôturés et/ou fertilisés.

¹² Le « maïs en grain » désigne le maïs cultivé pour ses grains, qui sont moulus pour produire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, et qui sont également utilisés comme matières premières industrielles (matières premières pour un processus industriel).

953 accentuera les pressions exercées pour convertir l'habitat de reproduction du Goglu des
954 prés et exacerbera la dégradation de l'habitat en réduisant la superficie des champs, ce
955 qui fragmentera davantage l'habitat.

956

957 Pratiques de fenaison et de fauche – lieux de reproduction

958

959 Depuis les années 1950, l'intensification et la mécanisation des pratiques agricoles ont
960 eu des conséquences sur le succès de nidification du Goglu des prés (Bollinger *et al.*,
961 1990; Askins *et al.*, 2007). Les activités de fenaison ou de fauchage pendant la période
962 de reproduction entraînent la destruction de nids et la mortalité directe d'œufs, de
963 jeunes et d'adultes, et peuvent aussi réduire le couvert de nidification disponible au
964 cours de l'année suivante (Emery *et al.*, 2005). Bollinger *et al.* (1990) ont observé un
965 taux de mortalité des jeunes (œufs et oisillons) de 94 % après la fauche : 51 % dû à la
966 destruction directe de nids, 24 % dû à l'abandon de nids après la fauche, 10 % dû aux
967 activités d'andainage et de mise en balles et 9 % dû à la prédation. Tews *et al.* (2013)
968 ont estimé qu'environ 667 000 jeunes Goglus des prés sont tués par des perturbations
969 mécaniques associées aux pratiques agricoles chaque année au Canada. Sur ces
970 667 000 jeunes, les prédictions indiquent qu'environ 321 000 auraient atteint l'âge de
971 l'envol en l'absence de perturbations. Le travail du sol en surface au printemps pour
972 lutter contre les mauvaises herbes peut aussi avoir une incidence négative sur le
973 succès reproducteur des Goglus des prés s'il cause la perte de nids et la mortalité de
974 jeunes et d'adultes (Rodgers, 1983; Tews *et al.*, 2013).

975

976 Dans certaines zones de l'aire de répartition, la fenaison plus hâtive et plus fréquente
977 est devenue une pratique courante visant à maximiser le contenu nutritionnel et à
978 favoriser la réalisation de deuxièmes et troisièmes coupes (Herkert, 1997; Nocera *et al.*,
979 2005; Troy *et al.*, 2005). Cette pratique expose les nids actifs à des pressions
980 additionnelles et peut anéantir tout le succès de nidification ou toutes les tentatives de
981 renidification. Quand la fenaison est effectuée avant le début de la nidification, l'habitat
982 qui résulte ne fournit plus un abri adéquat pour l'espèce.

983

984 Dans les régions de l'ouest du Canada (Saskatchewan et Manitoba), la fenaison se fait
985 plus tard dans la saison et la plupart des producteurs ne l'effectuent qu'une seule fois
986 pendant la saison de croissance (Ducks Unlimited Canada et Saskatchewan Ministry of
987 Agriculture, comm. pers., comme cité dans Davis *et al.*, 2016). Cela est dû en partie à la
988 prédominance de l'industrie des bovins de boucherie dans l'ouest du Canada et aux
989 besoins alimentaires différents des bovins de boucherie et des bovins laitiers (les
990 premiers pouvant utiliser du foin coupé plus tard dans la saison et ayant un contenu
991 nutritionnel plus faible). Le fait de procéder à la fenaison plus tard dans la saison et une
992 seule fois permet un certain succès de reproduction, mais cette pratique peut réduire le
993 succès des nids tardifs et des tentatives de renidification. Cependant, cette pratique
994 peut ne pas être une option économique viable pour une exploitation agricole. La
995 possibilité que les champs de foin agissent comme des puits dépend des conditions
996 d'humidité (McMaster *et al.*, 2005) ainsi que du moment, de la fréquence et de l'ampleur
997 des activités de fenaison par rapport à la période de reproduction (Davis *et al.*, 2016).

998

999 **2.2 Plantations pour la production de bois et de pâte (impact négligeable) – lieux de**
1000 **reproduction**

1001
1002 Les programmes de plantation d'arbres réalisés dans les prairies existantes contribuent
1003 à la perte et à la dégradation d'habitat, de même qu'à la fragmentation. Dans certaines
1004 régions du Québec, de tels programmes ont été menés sur des terres considérées
1005 comme sous-optimales pour l'agriculture, ces terres ayant été converties en plantations
1006 d'arbres. Les rangées d'arbres et une couverture ligneuse peuvent nuire à la présence
1007 de plusieurs espèces d'oiseaux de prairie, dont le Goglu des prés (Roseberry et
1008 Klimstra, 1970; Sample et Hoffman, 1989; Bollinger et Gavin, 1992; O'Leary et Nyberg,
1009 2000). En outre, il a été démontré que la proximité d'une couverture ligneuse augmente
1010 les taux de prédation et de parasitisme subis par les oiseaux des prairies à herbes
1011 hautes comme le Goglu des prés (Johnson et Temple, 1990).

1012
1013 **2.3 Élevage de bétail (impact faible) – lieux de reproduction**

1014
1015 Le Goglu des prés peut présenter une réaction positive à un broutage au moment
1016 opportun dans une végétation haute, à condition que le niveau de celui-ci
1017 (p. ex. intensité et fréquence) soit suffisant pour maintenir l'habitat de reproduction en
1018 empêchant l'empiétement par la végétation ligneuse dans l'habitat prairial (Bock *et al.*,
1019 1993). Le broutage peut aider à réduire l'accumulation de litière et faciliter l'alimentation
1020 et le déplacement sur le sol. Le broutage peut également aider à contrôler
1021 l'établissement et la propagation des espèces non indigènes. Toutefois, un broutage
1022 intensif continu qui dépasse la capacité de rétablissement de la végétation peut avoir
1023 des répercussions sur la qualité de l'habitat de nidification et d'alimentation des oiseaux
1024 de prairie (Roseberry et Klimstra, 1970). Le broutage peut aussi causer la dégradation
1025 des zones riveraines et des pâturages humides ainsi que des champs et des prairies.
1026 Des taux élevés de piétinement des nids ont été constatés dans les habitats où le
1027 broutage est modéré (Renfrew *et al.*, 2005). De plus, la végétation moins haute et
1028 moins dense qui résulte du broutage peut faciliter l'accès des prédateurs vers l'intérieur
1029 des pâturages (Saab *et al.*, 1995). Le broutage peut contribuer à la fois à
1030 l'établissement et à la propagation d'espèces envahissantes non indigènes dans les
1031 prairies indigènes et les prairies agricoles (Fleischner, 1994); certaines de ces espèces
1032 non indigènes envahissantes peuvent créer de l'habitat non convenable pour le Goglu
1033 des prés du point de vue de la structure. Bien que la gestion du bétail puisse avoir des
1034 répercussions négatives, l'espèce dépend principalement des prairies agricoles (p. ex.
1035 les champs de foin et les pâturages) qui sont nécessaires au soutien des industries
1036 bovine et laitière.

1037
1038 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 9 – Pollution (impact moyen-faible)**

1039
1040 **9.1 Eaux usées domestiques et urbaines (impact négligeable) – lieux de reproduction**

1041
1042 Les Goglus des prés peuvent être exposés aux sels de voirie et aux sédiments, étant
1043 donné que la plupart de leurs lieux de reproduction se trouvent au sein de réseaux

1044 routiers. Cependant, la majeure partie du ruissellement est dirigée vers des fossés et
1045 les impacts sur la population sont considérés comme négligeables.

1046
1047 *9.3 Effluents agricoles et sylvicoles (impact moyen-faible) – lieux de reproduction et de*
1048 *non-reproduction*

1049
1050 Les pesticides, y compris les herbicides et les insecticides, peuvent avoir à la fois des
1051 effets directs (p. ex. toxicité et mortalité) et indirects (p. ex. réduction des ressources
1052 alimentaires, changements dans l'habitat) sur les oiseaux, mais peu d'études ont porté
1053 directement sur le Goglu des prés en période de reproduction. On a associé des déclin
1054 observés chez les oiseaux de prairie au Canada et aux États-Unis à l'exposition aux
1055 insecticides, particulièrement à la forme granulaire des carbamates et des composés
1056 organophosphorés (p. ex. le carbofuran) inhibiteurs de la cholinestérase utilisés en
1057 agriculture (Potts, 1986; Mineau *et al.*, 2005; Mineau et Whiteside, 2006; Tews *et al.*,
1058 2013, mais voir Hill *et al.*, 2014). Au sommet de sa popularité, on estime de façon
1059 prudente que la forme granulaire du carbofuran aurait causé la mort de 17 à 91 millions
1060 d'oiseaux annuellement dans la seule « Ceinture de maïs » du Midwest des États-Unis
1061 (Mineau et Whiteside, 2006). Dans le cadre d'une étude effectuée dans les Prairies
1062 canadiennes sur une espèce semblable d'oiseau nicheur de prairie, on a constaté que
1063 la Sturnelle de l'Ouest (*Sturnella neglecta*) était très vulnérable à ces insecticides, car
1064 elle ingère les granules de ces derniers, les prenant pour du gravier ou de la nourriture
1065 (Mineau *et al.* 2005). La forme granulaire du carbofuran a été interdite au Canada et
1066 interdite pour la majorité des usages aux États-Unis, mais la forme liquide ne l'est pas
1067 (COSEWIC, 2010). Les impacts de la forme liquide du carbofuran sur le Goglu des prés
1068 sont largement inconnus. Le carbofuran en granulés continue d'être utilisé dans les
1069 pays d'Amérique latine (Mineau *et al.*, 2005; COSEWIC, 2011), où il pourrait nuire aux
1070 Goglus des prés en migration.

1071
1072 Les Goglus des prés sont aussi exposés aux pesticides durant la période de migration
1073 et d'hivernage. Ils sont fortement grégaires en dehors de la période internuptiale,
1074 formant de grandes bandes comptant parfois jusqu'à plusieurs milliers d'individus
1075 (Renfrew et Saavedra, 2007; Renfrew *et al.*, 2015). On aperçoit souvent, en hiver, des
1076 Goglus des prés rassemblés en grands nombres se nourrissant dans des rizières
1077 traitées avec des pesticides hautement toxiques (p. ex. le monocrotophos). En Bolivie,
1078 Renfrew et Saavedra (2007) ont constaté qu'environ 40 % des Goglus des prés
1079 capturés présentaient des niveaux létaux et sublétaux d'activité cholinestérasique dans
1080 le sang. Il s'agit probablement d'une sous-estimation, car, outre la mortalité directe, les
1081 conséquences de l'exposition à ce pesticide comprennent la dégradation des habiletés
1082 motrices et l'incapacité de voler (Goldstein *et al.*, 1999). Il existe une incertitude quant à
1083 la gravité des effets directs de l'exposition à divers pesticides dans les lieux autres que
1084 les lieux de reproduction, comme le montre le classement dans la fourchette légère à
1085 modérée au tableau 2.

1086
1087

1088 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 1 – Développement résidentiel et**
1089 **commercial (impact faible)**

1090

1091 *1.1 Zones résidentielles et urbaines (impact faible) – lieux de reproduction et de*
1092 *non-reproduction*

1093

1094 L'expansion urbaine et le développement commercial et industriel connexe ont
1095 largement empiété sur les meilleures terres agricoles du Canada et continuent
1096 d'entraîner des pertes permanentes d'habitat ainsi que la dégradation et la
1097 fragmentation de l'habitat. Le développement urbain contribue fortement à la réduction
1098 de la superficie de terres agricoles productives au Canada (catégories 1 à 3 de
1099 l'Inventaire des terres du Canada) (Hofmann *et al.*, 2005). En 2001, près de la moitié de
1100 la superficie totale des zones urbaines au pays consistait en anciennes terres agricoles
1101 productives (Hofmann *et al.*, 2005).

1102

1103 L'urbanisation au Canada est concentrée dans quatre grandes régions : la grande
1104 région du Golden Horseshoe de l'Ontario (qui englobe l'extrémité ouest du lac Ontario
1105 et qui s'étend approximativement jusqu'à Barrie et au lac Simcoe au nord, au lac Érié
1106 au sud, à Peterborough au nord-est et à Guelph à l'est); Montréal et les régions
1107 adjacentes au Québec; le Lower Mainland de la Colombie-Britannique et l'île de
1108 Vancouver; le corridor Calgary-Edmonton (Hofmann *et al.*, 2005; Statistics Canada,
1109 2017b). Les plus importantes expansions des paysages urbains et ruraux de 2000 à
1110 2011 ont eu lieu en Ontario et au Québec (Statistics Canada, 2013). L'Ontario présente
1111 la plus grande concentration de terrains urbains au Canada. Plus de 10 % des terres
1112 agricoles les plus productives de l'Ontario ont été éliminées par l'étalement urbain entre
1113 1971 et 2001, ce qui représente une augmentation de près de 80 % de la superficie de
1114 terres urbaines en Ontario (Hofmann *et al.*, 2005). Le Québec a désormais la deuxième
1115 plus grande superficie urbaine au Canada (Hofmann *et al.*, 2005), et l'étalement urbain
1116 a lieu en partie au détriment de l'habitat de reproduction du Goglu des prés (Jobin *et al.*,
1117 2010). Depuis 2006, les taux de croissance de la population les plus élevés au Canada
1118 ont été observés au Nunavut, en Alberta et au Yukon (Statistics Canada, 2017b). Les
1119 taux de croissance de la population des trois provinces des Prairies étaient supérieurs à
1120 la moyenne nationale, le taux en Alberta représentant plus du double de la moyenne
1121 nationale (Statistics Canada, 2017b). La croissance démographique dans l'est du
1122 Canada est plus faible que dans l'Ouest, les provinces de l'Atlantique
1123 (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve) étant
1124 celles dont la croissance est la plus lente dans tout le Canada (Statistics Canada,
1125 2017b). Cependant, la proportion de la population de Goglus des prés au Canada
1126 atlantique est faible (moins de 7 %), la plus grande partie (~ 80 %) de la population se
1127 trouvant au Manitoba, en Ontario et au Québec.

1128

1129 Certaines activités de développement peuvent aussi créer de l'habitat, par exemple le
1130 défrichage de terres boisées ou de terres autrement non convenables à l'espèce, ou
1131 par la pratique de laisser ces terres inutilisées pendant plusieurs années avant de
1132 procéder à l'aménagement. On compenserait ainsi une partie des effets négatifs,
1133 toutefois, cet habitat nouvellement créé n'est souvent que temporairement convenable,

1134 soit jusqu'à la réalisation des activités de développement, ou finit par perdre son
1135 caractère convenable. Compte tenu de tous ces facteurs, le développement résidentiel
1136 et urbain a un impact global négatif.

1137
1138 Dans les lieux d'hivernage de l'espèce, la perte d'habitat et la fragmentation se
1139 poursuivent à cause de la conversion de terres à l'agriculture et l'urbanisation, plus de
1140 90 % des habitats prairiaux indigènes en Argentine ayant été convertis en raison de ces
1141 activités (Di Giacomo *et al.*, 2005; Renfrew et Saavedra, 2007). Par conséquent, il y a
1142 eu des déclinés marqués de la diversité et de l'abondance des oiseaux de prairie dans
1143 ces écosystèmes, désormais devenus des agroécosystèmes (Azporiz *et al.*, 2012;
1144 Weyland *et al.*, 2014).

1145
1146 *1.2 Zones commerciales et industrielles (impact faible) – lieux de reproduction et*
1147 *non-reproduction*

1148
1149 En tant que migrateur nocturne, le Goglu des prés est exposé aux collisions contre les
1150 structures hautes illuminées, comme les tours de communication, les phares et les
1151 immeubles de grande hauteur (Long Point Bird Observatory, données inédites; Bright
1152 *et al.*, 2008). Les principales victimes de collisions mortelles sont les oiseaux chanteurs
1153 migrants néotropicaux qui migrent entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et
1154 l'Amérique du Sud; les lumières de ces structures (et autres lumières artificielles)
1155 semblent perturber le sens de l'orientation des oiseaux, particulièrement lorsque le
1156 temps est mauvais (Shire *et al.*, 2000). On estime que la mortalité annuelle totale
1157 attribuable aux tours de communication aux États-Unis s'élève d'environ 4 à 5 millions
1158 (toutes espèces confondues) à un ordre de grandeur supérieur (U.S. Fish and Wildlife
1159 Service 2000, révisé en 2010; Erickson *et al.*, 2005). Au Canada, on estime qu'environ
1160 25 millions d'oiseaux (plage de 16 à 42 millions), toutes espèces confondues, meurent
1161 annuellement à la suite de collisions contre des fenêtres; toutefois, les immeubles de
1162 grande hauteur ne représentent qu'environ 1 % de ces cas de mortalité (Calvert *et al.*,
1163 2013). L'impact de la mortalité résultant de structures hautes et éclairées à l'échelle de
1164 la population est considéré comme faible, quoique l'on s'attende à ce qu'il augmente
1165 avec le développement continu des réseaux de téléphonie cellulaire et de télévision
1166 numérique (Shire *et al.*, 2000).

1167
1168 *1.3 Zones touristiques et récréatives (impact négligeable) – lieux de reproduction*

1169
1170 Le développement continu de zones touristiques et récréatives (p. ex. terrains de golf)
1171 dans de l'habitat convenant au Goglu des prés peut aussi entraîner une perte ou une
1172 dégradation (p. ex. fragmentation) d'habitat. L'habitat de reproduction du Goglu des
1173 prés peut être converti en zones récréatives et touristiques, ce qui entraîne l'élimination
1174 directe d'habitat convenable. Ces activités peuvent contribuer à la dégradation d'habitat
1175 par la réduction de la taille des champs, ajoutant ainsi à la fragmentation d'habitat, et
1176 par des activités opérationnelles telles que le fauchage des zones herbeuses des
1177 terrains de camping ou des terrains de golf. Cependant, l'impact de cette menace est
1178 considéré comme négligeable.

1179

1180 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 3 – Production d'énergie et exploitation**
1181 **minière (impact faible)**
1182

1183 *3.1 Forage pétrolier et gazier (impact faible) – lieux de reproduction*
1184

1185 Même s'il n'est pas mentionné comme menace dans le rapport du COSEPAC, le
1186 développement pétrolier et gazier dans la partie occidentale de l'aire de répartition de
1187 l'espèce peut entraîner la perte et la dégradation d'habitat (p. ex. fragmentation). Ses
1188 effets sont variés, notamment l'élimination physique de l'habitat, la fragmentation de
1189 l'habitat, l'augmentation du bruit, l'augmentation des taux de prédation et la mortalité
1190 directe causée par la machinerie lourde et la circulation accrue de véhicules (Thompson
1191 *et al.*, 2015; Nenninger et Koper, 2018). On a constaté que l'abondance d'autres
1192 oiseaux de prairie était nettement plus faible près d'infrastructures pétrolières et
1193 gazières et que leur succès de nidification était plus bas près de certaines formes
1194 d'aménagement pétrolier et gazier (à moins de 400 m); les effets des puits étaient dus à
1195 l'empreinte physique des infrastructures hors sol et étaient exacerbés par la présence
1196 d'entités linéaires, comme les routes et les lignes de transport d'électricité connexes qui
1197 offrent des perchoirs aux éventuels prédateurs des nids (Bernath-Plaiser et Koper,
1198 2016; Nenninger et Koper, 2018). Bien que les Goglus des prés n'aient pas été une
1199 espèce cible de cette étude en particulier, il est probable que certaines des mêmes
1200 répercussions s'appliquent. Une étude menée dans le sud-est de la Saskatchewan a
1201 révélé que l'abondance du Goglu des prés diminuait plus près des puits et que cet effet
1202 était plus important dans les pâturages naturels que dans les pâturages cultivés (Unruh,
1203 2015). De plus, l'étude a indiqué que l'abondance de l'espèce diminuait avec
1204 l'augmentation des perturbations cumulatives associées à l'exploitation pétrolière
1205 (p. ex. densité des puits, routes pétrolières, pipelines) (Unruh, 2015). Étant donné que
1206 la densité de Goglus des prés est particulièrement faible dans les régions où le
1207 développement pétrolier et gazier (p. ex. Alberta) est le plus important et que ce dernier
1208 est, en grande partie, concentré dans l'Ouest, l'impact de cette menace est considéré
1209 comme faible à l'échelle du Canada.

1210
1211 *3.2 Exploitation de mines et de carrières (impact faible) – lieux de reproduction*
1212

1213 Les prairies d'alvar indigènes en Ontario continuent de se dégrader à cause de la
1214 création et de l'expansion de carrières (McCracken *et al.*, 2013). Les carrières et les
1215 sablières établies dans des habitats prairiaux existants sont des sources additionnelles
1216 de perte et de dégradation (p. ex. fragmentation) d'habitat de reproduction pour
1217 l'espèce.

1218
1219 *3.3 Énergie renouvelable (impact faible) – lieux de reproduction*
1220

1221 Les collisions contre les éoliennes ne sont pas non plus considérées comme une
1222 menace dans le rapport de situation du COSEPAC sur l'espèce, mais il est indiqué,
1223 dans le programme de rétablissement de l'Ontario que celles-ci sont une cause de
1224 mortalité pour le Goglu des prés, vraisemblablement à cause de ses parades aériennes
1225 au cours desquelles il peut heurter les pales d'éoliennes (McCracken *et al.*, 2013). Le

1226 Goglu des prés figure sur la liste des dix principales espèces tuées aux sites
1227 d'éoliennes se trouvant dans des habitats prairiaux (Anonyme, 2012, *in* McCracken *et*
1228 *al.*, 2013). Les travaux de construction associés aux éoliennes sont également une
1229 source potentielle de perte et de dégradation (p. ex. fragmentation) d'habitat, d'où une
1230 réduction à long terme de la capacité de charge ou de la productivité des sites touchés
1231 (Zimmerling *et al.*, 2013).

1232

1233 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 5 – Utilisation des ressources biologiques**
1234 **(impact faible)**

1235

1236 **5.1 Chasse et capture d'animaux terrestres (impact faible) – lieux de non-reproduction**

1237

1238 Les Goglus des prés sont touchés directement ou indirectement par les programmes de
1239 lutte contre les espèces nuisibles visant à réduire les dommages aux cultures. Cette
1240 menace est particulièrement préoccupante pendant la migration et dans les lieux
1241 d'hivernage de l'espèce. Les Goglus des prés se regroupent en grandes bandes en
1242 dehors de la période de reproduction et sont souvent aperçus se nourrissant dans les
1243 rizières alors qu'ils hivernent en Amérique du Sud. Ils sont considérés comme un
1244 ravageur des cultures de riz et sont empoisonnés intentionnellement au moyen de
1245 pesticides pour empêcher leur consommation de graines ((Renfrew *et al.*, 2015). En
1246 Bolivie, les traitements aux pesticides à la fin du 20e siècle ont entraîné un taux élevé
1247 de mortalité, et cette pratique est toujours commune en Argentine (Renfrew *et*
1248 Saavedra, 2007; Blanco et López-Lanús, 2008). Étant donné que, en hiver, les Goglus
1249 des prés forment généralement de grandes bandes dans des zones géographiques
1250 relativement restreintes, les méthodes appliquées pour lutter contre eux pourraient avoir
1251 des impacts importants à l'échelle de la population.

1252

1253 Dans le passé, les Goglus des prés étaient chassés et tués en grand nombre à des fins
1254 de subsistance et de commerce. On estime que plus de 700 000 individus ont été tués
1255 à des fins de commerce au cours d'une année en Caroline du Sud (Bent, 1958).
1256 Désormais, ce n'est plus une menace pour l'espèce au Canada ni aux États-Unis, mais
1257 on ne sait pas dans quelle mesure l'on continue de chasser les Goglus des prés en
1258 Amérique du Sud et dans les Caraïbes (McCracken *et al.*, 2013).

1259

1260 Les Goglus des prés mâles sont aussi capturés pour être vendus illégalement sur le
1261 marché des animaux de compagnie en Amérique du Sud et dans les Caraïbes (Bent,
1262 1958; Di Giacomo *et al.*, 2005). Plusieurs milliers de Goglus de prés seraient capturés
1263 et vendus chaque année à Cuba pour se retrouver sur les marchés national et
1264 international (E. Iñigo-Elias, comm. pers., dans Renfrew *et al.*, 2015). Même si on
1265 manque de renseignements sur certaines régions de l'Amérique de Sud où ces activités
1266 pourraient avoir lieu, l'impact global de cette menace est considéré comme faible.

1267

1268

1269 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 7 – Modifications des systèmes naturels**
1270 **(impact faible)**

1271

1272 *7.1 Incendies et suppression des incendies (impact faible) – lieux de reproduction*

1273

1274 Avant l'époque de la colonisation par les Européens, les prairies étaient créées et
1275 maintenues par les incendies naturels (p. ex. causés par la foudre) et par ceux que les
1276 Autochtones déclenchaient à certaines fins (Askins, 1993; Vickery *et al.*, 2000). Les
1277 incendies naturels dans les prairies à herbes hautes sont rares de nos jours grâce à la
1278 suppression délibérée des incendies, et les prairies indigènes vestigiales continuent de
1279 disparaître à cause de la succession et de l'empiétement par la végétation en l'absence
1280 d'incendies (Patterson et Sassaman, 1988; Vickery *et al.*, 2005; Askins *et al.*, 2007).

1281

1282 *7.3 Autres modifications de l'écosystème (impact inconnu) – lieux de reproduction*

1283

1284 Cette menace concerne les effets indirects des modifications de l'écosystème, comme
1285 ceux qu'ont les espèces envahissantes sur le caractère convenable de l'habitat du
1286 Goglu des prés ou les réductions anthropiques des ressources alimentaires
1287 attribuables à l'utilisation de pesticides. Les effets directs de ces menaces sur l'espèce
1288 sont couverts dans les catégories de menaces correspondantes (p. ex. menace de
1289 niveau 8 – Espèces, agents pathogènes et gènes envahissants ou problématiques, et
1290 menace de niveau 9 – Pollution).

1291

1292 L'utilisation de pesticides, largement associée à l'intensification de l'agriculture, peut
1293 avoir une incidence indirecte sur les oiseaux de prairie en raison de conséquences sur
1294 leurs ressources alimentaires (à la fois les graines et les insectes). La quantité de
1295 graines de mauvaises herbes a diminué au Royaume-Uni à cause de l'utilisation
1296 d'herbicides, et celle-ci a aussi entraîné l'élimination de plantes hôtes importantes pour
1297 la reproduction des insectes (Bright *et al.*, 2008). Il a été démontré que la présence de
1298 certains oiseaux nicheurs de prairie est corrélée avec la disponibilité d'insectes proies
1299 (Nocera *et al.*, 2007). L'utilisation d'insecticides à base d'organophosphates et de
1300 carbamates au cours de la dernière décennie a diminué, mais celle des néonicotinoïdes
1301 a augmenté de façon très marquée (Hladik *et al.*, 2014). Ces derniers ciblent
1302 principalement les insectes de l'ordre des Hémiptères (pucerons, aleurodes et fulgores)
1303 ou de celui des Coléoptères, mais des études récentes indiquent qu'ils ont aussi des
1304 effets négatifs sur de nombreux invertébrés non ciblés (Nauen et Denholm, 2005;
1305 Hallmann *et al.*, 2014). Aux Pays-Bas, les concentrations de néonicotinoïdes dans les
1306 eaux de surface ont été corrélées avec les déclinés d'oiseaux insectivores sur les terres
1307 agricoles (Hallmann *et al.* 2014). Hallmann *et al.* croient que ces déclinés sont causés
1308 par une réduction du nombre d'insectes proies résultant de l'utilisation d'insecticides.

1309

1310 Au Canada, l'utilisation d'insecticides de la catégorie des néonicotinoïdes était autrefois
1311 approuvée pour le traitement des semences, l'épandage sur les sols et la pulvérisation
1312 foliaire pour un vaste éventail de cultures, notamment des oléagineux, des céréales, le
1313 maïs, le soja, des fruits, des légumes, des cultures en serre (alimentaires ou
1314 ornementales), des plantes ornementales ainsi que les arbres de Noël (Health Canada,

1315 2014). Au Canada, ces insecticides sont largement utilisés pour les cultures de canola
1316 dans les Prairies et dans les zones de culture du maïs et du soja au Manitoba, en
1317 Ontario et au Québec (Health Canada, 2014). En réponse aux préoccupations
1318 entourant la santé des pollinisateurs, Santé Canada a entrepris une réévaluation des
1319 trois néonicotinoïdes les plus utilisés, ce qui a mené à l'annulation de certaines
1320 utilisations (p. ex. application sur les feuilles et les sols de de certaines cultures) et à la
1321 prise de mesures additionnelles (p. ex. restrictions temporelles) (Health Canada, 2019b,
1322 c, a). Le gouvernement de l'Ontario a pris un règlement visant à réduire le nombre
1323 d'acres cultivés de semences traitées aux néonicotinoïdes (Government of Ontario,
1324 2021). Les effets indirects des insecticides et des herbicides sur le Goglu des prés n'ont
1325 pas été étudiés très en détail, et d'autres recherches sont nécessaires.

1326
1327 Les herbicides affectent eux aussi les populations d'oiseaux en modifiant l'habitat de
1328 reproduction. Au cours d'une période de huit ans, dans le Maine, les Goglus des prés
1329 étaient peu nombreux dans les prairies où des herbicides étaient utilisés pour améliorer
1330 la production de bleuets (*Vaccinium* spp.) (Vickery, 1993; Vickery *et al.*, 1994).
1331 L'épandage d'herbicide a réduit de façon très marquée la couverture de graminées et
1332 de plantes herbacées non graminoides et a entraîné des changements dans les types
1333 de végétation présents dans ces sites (Yarborough et Bhowmik, 1993; Vickery *et al.*,
1334 1994).

1335
1336 Dans les régions où des prairies indigènes existent encore, des espèces
1337 envahissantes, comme l'agropyre à crête (*Agropyron cristatum*) et le brome inerme
1338 (*Bromus inermis*), peuvent menacer l'intégrité des prairies (p. ex. par la modification du
1339 régime d'incendies et du régime des sols) et supplanter les espèces indigènes (Brooks
1340 *et al.*, 2004; Jordan *et al.*, 2008; SWA, non daté). De plus, les espèces envahissantes
1341 peuvent aussi rendre les habitats prairiaux agricoles non convenables à l'espèce. Par
1342 exemple, les nerpruns (*Rhamnus* spp.), arbustes ligneux, peuvent réduire la qualité de
1343 l'habitat en plus d'être difficiles à contrôler. Cependant, étant donné qu'on rencontre les
1344 Goglus des prés surtout dans des types de prairies agricoles constituées principalement
1345 d'espèces végétales non indigènes, cette composante de la menace est considérée
1346 comme négligeable pour l'espèce.

1347
1348 **7.4 Arrêt ou réduction des activités d'entretien (impact faible) – lieux de reproduction**

1349
1350 L'empiétement par la végétation ligneuse dans les milieux ouverts en raison de
1351 l'abandon de fermes laitières et de terres agricoles marginales (non productives) a
1352 entraîné le déclin des prairies indigènes et agricoles servant d'habitat au Goglu des
1353 prés (Askins, 1993). Certaines prairies agricoles situées dans le nord-est du Canada,
1354 dont le maintien était auparavant assuré par des activités telles que la fauche des
1355 champs de foin et le broutage exercé par les bovins à l'appui de la production de bovins
1356 de boucherie et de bovins laitiers, sont en train d'être abandonnées et redeviennent des
1357 forêts (Jobin *et al.*, 2014). Les terres touchées par ces changements se trouvent
1358 souvent des sols marginaux, où les possibilités de rotation vers d'autres cultures sont
1359 limitées par un mauvais drainage, une pierrosité élevée, des sols peu profonds et
1360 naturellement peu fertiles, des pentes abruptes, ou la susceptibilité à l'érosion (J. Bagg,

1361 comm. pers., 2011, dans McCracken *et al.*, 2013). Les coûts d'entretien des clôtures et
 1362 l'accès limité à l'eau pour les bovins de boucherie au pâturage sont d'autres contraintes
 1363 qui contribuent à l'abandon des terres (J. Bagg, comm. pers., 2011, dans McCracken
 1364 *et al.*, 2013). Dans les basses-terres du Saint-Laurent au Québec, le nombre de fermes
 1365 laitières a diminué de moitié entre 1971 et 1988 (Jobin *et al.*, 1996).

1366
 1367 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 8 – Espèces, agents pathogènes et gènes**
 1368 **envahissants ou problématiques (impact faible)**

1369
 1370 *8.1 Végétaux et animaux exotiques (non indigènes) envahissants (impact inconnu);*

1371 *8.2 Végétaux et animaux indigènes problématiques (impact faible) – lieux de*
 1372 *reproduction*

1373
 1374 Les Goglus des prés nichent au sol, et leurs nids sont vulnérables à la prédation par un
 1375 éventail d'espèces indigènes et non indigènes. Les prédateurs indigènes connus du
 1376 Goglu des prés comprennent diverses espèces de rapaces, les renards, les coyotes,
 1377 les serpents, les moufettes, les rats laveurs, les spermophiles, les corneilles, les
 1378 goélands ainsi que d'autres petits mammifères; les prédateurs non indigènes
 1379 comprennent les chiens et chats domestiques (COSEWIC, 2010). La taille des parcelles
 1380 d'habitat, la distance par rapport à leur pourtour et la configuration de la matrice de
 1381 paysage environnante (c.-à-d. les effets de la fragmentation) peuvent avoir une
 1382 incidence sur les taux de prédation et de parasitisme des couvées (Johnson et Temple,
 1383 1990; Herkert *et al.*, 2003; Benson *et al.*, 2013).

1384
 1385 Il est difficile de différencier la mortalité due aux populations de prédateurs indigènes
 1386 qui sont favorisées par les activités humaines dans le paysage (p. ex. prédateurs
 1387 favorisés par les activités humaines¹³) des niveaux de prédation qui auraient
 1388 naturellement eu lieu au sein d'une population. Cependant, toute prédation par des
 1389 espèces non indigènes peut être considérée comme ajoutée¹⁴, puisque les prédateurs
 1390 non indigènes n'auraient pas été présents dans les conditions naturelles. Les Goglus
 1391 des prés sont associés à des paysages exploités et à des établissements humains, où
 1392 ils se trouvent exposés à une prédation accrue par les prédateurs tant indigènes que
 1393 non indigènes. Bien que l'on ne dispose d'aucune information propre au Goglu des
 1394 prés, Calvert *et al.* (2013) ont rapporté qu'à eux seuls les chats tuent plus d'oiseaux
 1395 (toutes espèces confondues) au Canada que toutes les autres menaces qu'ils ont
 1396 examinées prises ensemble. Les zones de forte mortalité sont des zones où la
 1397 population humaine et les activités humaines sont élevées (p. ex. sud de l'Ontario et
 1398 sud du Québec, et les cinq grandes villes des Prairies).

¹³ Un prédateur favorisé par les activités humaines est un prédateur qui survit, et peut-être croît, en partie grâce à la nourriture, à l'eau et à d'autres ressources limitées (p. ex. sites de nidification) fournies par les activités ou les établissements humains ou qui y sont associées.

¹⁴ La mortalité compensatoire dans la dynamique des populations d'espèces sauvages fait référence au nombre de cas de mortalité qui surviendraient naturellement au sein d'une population à cause de sources telles que les maladies, la prédation et la famine. La mortalité est considérée comme étant additive lorsque le nombre de cas de mortalité est supérieur au niveau compensatoire, parce qu'elle s'ajoute aux sources existantes de mortalité qui auraient existé naturellement (p. ex. si les individus tués auraient autrement survécu).

1399
1400 Comme dans le cas des prédateurs favorisés par les activités humaines, il est difficile
1401 de déterminer si les taux de mortalité due au parasitisme exercé par le Vacher à tête
1402 brune (espèce indigène problématique) sur les nids¹⁵ de Goglus des prés dépassent les
1403 taux qui seraient observés naturellement. Avant l'arrivée des Européens, le Vacher à
1404 tête brune était limité aux prairies ouvertes du centre de l'Amérique du Nord. Il a élargi
1405 son aire de répartition vers l'est au début du 19^e siècle, profitant du défrichage des
1406 forêts (Lowther, 2020). Il est probable que, dans le passé, les aires de répartition de ces
1407 deux espèces se chevauchaient. Le taux de parasitisme des couvées par le Vacher à
1408 tête brune semble varier sur le plan géographique. On a signalé des taux de
1409 parasitisme faibles dans les parties orientales de l'aire de reproduction, des taux faibles
1410 à modérés dans le Midwest et des taux plus élevés dans l'ouest (Renfrew *et al.*, 2015).
1411 Dans l'État de New York, en Ontario et au Vermont, 0 sur 422 nids (0 %), 8 sur 136 nids
1412 (5,9 %) et 1 sur 1 025 nids (moins de 1 %) étaient parasités, respectivement (Peck et
1413 James, 1987; Renfrew *et al.*, 2015). Dans le Midwest (Illinois et Wisconsin), 0 sur
1414 57 nids (0 %), 1 sur 62 nids (1,6 %) et moins de 5 % à 20 % des nids étaient parasités
1415 (Renfrew *et al.*, 2015). Les taux les plus élevés ont été signalés plus loin vers l'ouest;
1416 au Dakota du Nord, au Nebraska et au Minnesota, on rapporte que 42 sur 108 nids
1417 (39 %), 430 sur 839 nids (51 %) et 16 sur 47 nids (34 %) étaient parasités,
1418 respectivement (Johnson et Temple, 1990; Renfrew *et al.*, 2015).

1419
1420 Tant les femelles que les mâles adultes d'un couple attaquent régulièrement les
1421 Vachers à tête brune qui entrent dans leur territoire ou s'élancent à leur poursuite, mais
1422 ils ne semblent pas distinguer les œufs de vachers dans leurs nids, pas plus qu'ils ne
1423 les enlèvent des nids (Renfrew *et al.*, 2015). Dans une étude réalisée au Minnesota, le
1424 nombre de jeunes ayant quitté le nid était moins élevé dans les nids parasités que dans
1425 les nids non parasités (Johnson et Temple, 1990). Cependant, d'après une autre étude,
1426 le taux de survie était plus élevé dans les nids parasités de Goglus des prés que dans
1427 les nids non parasités (Kerns *et al.*, 2010). Les effets à l'échelle de la population dans
1428 l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce sont probablement mineurs (Renfrew
1429 *et al.*, 2015).

1430 1431 *8.4 Agents pathogènes et microbes (impact inconnu) – lieux de reproduction*

1432
1433 Peu d'études ont été effectuées sur les agents pathogènes ou les maladies touchant le
1434 Goglu des prés. Dans une étude menée au Vermont, on a rapporté le cas d'un Goglu
1435 des prés femelle arborant un plumage ressemblant à celui du mâle. Cette femelle aurait
1436 développé ce plumage vraisemblablement à cause d'un agent pathogène ayant affecté
1437 son ovaire et l'ayant rendue infertile pour la période de reproduction en cours (Perlut,
1438 2008). Les Goglus des prés sont des porteurs connus de la malaria aviaire, mais l'on ne
1439 sait pas si cela a un impact négatif sur eux (Levin *et al.*, 2013; Perlut *et al.*, 2018). Le
1440 virus du Nil occidental pourrait aussi être une source d'inquiétude.

1441

¹⁵ Le Vacher à tête brune est un parasite des nids qui pond ses œufs dans le nid d'autres espèces d'oiseaux, qui vont ensuite couvrir les œufs et élever les oisillons, souvent au détriment de leur propre progéniture.

1442 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 4 – Corridors de transport et de service**
1443 **(impact négligeable)**

1444

1445 *4.1 Routes et voies ferrées (impact négligeable) – lieux de reproduction*
1446

1447

1448 La construction de routes et de voies ferrées entraîne la perte d'habitat et est source de
1449 mortalité attribuable aux collisions. La construction de routes contribue également à la
1450 fragmentation d'habitat. Les oiseaux peuvent aussi être affectés par le bruit connexe.
1451 On a répertorié au Canada des cas de mortalité routière pour le Goglu des prés, mais
1452 l'on ne pense pas que le phénomène entraîne des déclins à l'échelle de la population
1453 (Bishop et Brogan, 2013). La perte d'habitat résultant de ces activités est également
1454 minimale et de portée limitée. L'effet du bruit dépend du débit de circulation, de la
1455 distance par rapport à la route et de la mesure dans laquelle le territoire est dégagé;
1456 dans une étude, la présence du Goglu des prés était corrélée positivement avec la
1457 distance par rapport aux routes à forte circulation (plus de 15 000 et plus
1458 de 30 000 véhicules par jour), mais les effets sur le succès reproducteur n'ont pas été
1459 étudiés (Forman *et al.*, 2002).

1460

1461 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 6 – Intrusions et perturbations humaines**
1462 **(impact négligeable)**

1463

1464 *6.1 Activités récréatives (impact négligeable); 6.2 Guerre, troubles civils et exercices*
1465 *militaires (impact négligeable); 6.3 Travail et autres activités (impact négligeable) – lieux*
1466 *de reproduction*

1467

1468 Les Goglus des prés femelles abandonnent à l'occasion leur nid s'il est visité par des
1469 chercheurs au début de la période d'incubation (moins de trois jours); toutefois, le nid
1470 est rarement abandonné trois jours ou plus après le début de l'incubation (Renfrew *et*
1471 *al.*, 2015). Au Nebraska et au Vermont, il y a eu retour de 13 des 24 mâles et de 2 des
1472 16 femelles qui avaient été munis l'année précédente d'un géolocalisateur monté sur
1473 harnais enfilé par les pattes (Renfrew *et al.*, 2013). Au Vermont, deux de huit femelles
1474 ont abandonné leur nid immédiatement après l'installation du géolocalisateur (Renfrew
1475 *et al.*, 2015). Dans l'ensemble de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, les
1476 activités récréatives (p. ex. randonnée, conduite de véhicules hors routes, ornithologie),
1477 militaires (exercices d'entraînement) et de recherche, entre autres, peuvent perturber
1478 les nids et contribuer à leur abandon. Cependant, l'impact de ces activités à l'échelle de
1479 la population est considéré comme négligeable.

1480

1481 **Menace de niveau 1 de l'UICN-CMP n° 11 – Changements climatiques et**
1482 **phénomènes météorologiques violents (impact inconnu)**

1483

1484 *11.3 Modifications des régimes de température (impact inconnu); 11.4 Modifications*
1485 *des régimes de précipitation et des régimes hydrologiques (impact inconnu);*
1486 *11.5 Événements météorologiques violents ou extrêmes (impact inconnu) – lieux de*
1487 *reproduction et de non-reproduction*

1487

1488 Dans certains types de milieux (p. ex. les prés de basses terres et les champs de
1489 carex), les nids de Goglus des prés sont vulnérables aux épisodes de pluies intenses
1490 ou de gel pouvant causer la mortalité des œufs et des oisillons au nid et entraîner
1491 l'inondation des nids (Martin et Gavin, 1995b). L'exposition des nids au mauvais temps
1492 et aux inondations est un facteur de mortalité important (Martin et Gavin, 1995a).
1493 Pendant la migration, les tempêtes tropicales et les événements météorologiques
1494 violents pourraient avoir des effets négatifs sur les oiseaux migrateurs, ces effets étant
1495 exacerbés par le comportement grégaire de l'espèce (COSEWIC, 2010). Thogmartin *et*
1496 *al.* (2006) ont constaté que les Goglus des prés étaient fortement associés à la variation
1497 des précipitations annuelles; les modèles de changements climatiques prévoient une
1498 augmentation de la fréquence des sécheresses ainsi que d'autres changements dans
1499 les régimes de précipitation, ce qui signifie que les changements climatiques auront
1500 probablement un impact sur l'espèce à cause, vraisemblablement, d'effets sur la qualité
1501 des cultures produisant des graines (qualité de l'alimentation), le couvert végétal
1502 (qualité de l'habitat de nidification) et l'émergence d'insectes dont s'alimente l'espèce
1503 (disponibilité des proies) (COSEWIC, 2010). On considère que le Goglu des prés est
1504 modérément vulnérable aux changements climatiques dans des scénarios de
1505 réchauffement de 1,5 et de 2 °C, et fortement vulnérable dans un scénario de
1506 réchauffement de 3 °C (National Audubon Society, non daté). Dans ces scénarios, l'aire
1507 de reproduction nord-américaine de l'espèce devrait être réduite de 1 %, 15 % et 32 %,
1508 respectivement (National Audubon Society, non daté). Une perte considérable de l'aire
1509 de répartition (43 à 88 % dans l'ensemble des scénarios de réchauffement) dans le sud
1510 serait partiellement compensée par des gains (42 à 56 %) dans le nord (au Canada)
1511 (National Audubon Society, non daté). D'autres études sont nécessaires afin de
1512 comprendre les effets positifs, neutres ou négatifs que les changements climatiques
1513 pourraient avoir sur l'espèce, et les endroits où ces effets sont les plus susceptibles de
1514 se produire dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce.
1515

1516 **5. Objectifs en matière de population et de répartition**

1517

1518 Le rétablissement est défini comme étant le retour à un état dans lequel le risque de
1519 disparition de l'espèce se situe dans la plage normale de variabilité qu'il aurait
1520 présentée avant l'impact des activités humaines qui ont mené à l'inscription de l'espèce
1521 à la LEP. Le COSEPAC a fondé sa justification de la désignation de l'espèce à titre
1522 d'espèce menacée sur les déclin (seul le critère A2b¹⁶ était satisfait). On sait que les
1523 déclin de la population de l'espèce à long terme (1970-2019) et à court terme
1524 (2009-2019) sont liés à des changements dans les pratiques d'utilisation des terres qui
1525 ont donné lieu au passage de types de prairies agricoles (et, dans une moindre mesure,
1526 de prairies indigènes) vers des types d'utilisation non compatibles
1527 (p. ex. développement urbain, routes) ou des types d'habitats non convenables
1528 (p. ex. cultures en rangs, forêts), et à la mortalité directe d'individus et d'œufs
1529 attribuable à la destruction de nids par certaines activités agricoles.
1530

¹⁶ A2b : Réduction d'au moins 30 % du nombre total d'individus matures au cours de la période de 10 ans précédant l'évaluation (soit de 1998 à 2008 dans le cas du Goglu des prés).

1531 Après des hausses découlant de l'arrivée des colons européens, certains types
1532 d'habitats agricoles ont commencé à faire l'objet d'un déclin sous l'effet des
1533 changements du marché dans le secteur agricole, qui ont encouragé l'augmentation de
1534 la mécanisation et le passage de cultures fourragères vers des cultures céréalières et
1535 des cultures en rangs (Herkert, 1991; Martin et Gavin, 1995a; Granfors *et al.*, 1996;
1536 Jobin *et al.*, 1996; Corace *et al.*, 2009). On peut supposer que le risque de disparition
1537 de l'espèce avant cette période était faible (c.-à-d. que l'espèce pouvait être jugée non
1538 en péril), étant donné que l'on croit que l'espèce était plus répandue et possiblement
1539 plus abondante qu'elle ne l'est maintenant au Canada, et que la population ne semblait
1540 pas avoir subi de déclins précipités au pays pendant cette période (c.-à-d. avant
1541 l'apparition des effets des activités humaines qui a mené à l'inscription de l'espèce à la
1542 LEP).

1543

1544 *Objectif en matière de population*

1545

1546 L'objectif en matière de population en vue du rétablissement du Goglu des prés au
1547 Canada est de stabiliser la tendance de la population à l'échelle du pays dans les
1548 dix prochaines années (d'ici 2031), et, par la suite, de la maintenir stable, au minimum.

1549

1550 *Objectif en matière de répartition*

1551

1552 L'objectif en matière de répartition pour le rétablissement du Goglu des prés au Canada
1553 est de maintenir la représentation de l'espèce dans les provinces dans l'ensemble de
1554 son aire de répartition canadienne connue (figure 1).

1555

1556 *Énoncé à court terme vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de* 1557 *répartition*

1558

1559 L'énoncé à court terme (sur 10 ans) pour le rétablissement du Goglu des prés est de
1560 stabiliser la tendance de la population actuellement en baisse à l'échelle du Canada en
1561 atteignant les cibles de tendance démographique pour chaque unité provinciale de
1562 région de conservation des oiseaux (RCO) indiquée à l'annexe A (tableau A1).

1563

1564 *Justification*

1565

1566 *Objectif en matière de population et énoncé à court terme*

1567

1568 L'objectif en matière de population vise à lutter contre la tendance au déclin de
1569 l'espèce, qui a justifié sa désignation à titre d'espèce menacée en 2010 (COSEWIC,
1570 2010). La situation de l'espèce ne correspondait à aucun autre critère évalué par le
1571 COSEPAC à ce moment-là. Selon les prévisions, l'atteinte d'une population stable de
1572 Goglus des prés au Canada pourrait prendre jusqu'à 10 ans, compte tenu du temps de
1573 réponse (tant sur le plan de l'habitat que des taux démographiques chez les oiseaux)
1574 par rapport aux activités d'intendance et de conservation. En combinaison avec
1575 l'énoncé à court terme, l'objectif en matière de population est harmonisé avec les
1576 objectifs à l'échelle de l'aire de répartition (Canada et États-Unis) proposés dans

1577 l'ouvrage *Full Life Cycle Conservation Plan for Bobolink* (plan de conservation de
1578 l'ensemble du cycle vital du Goglu des prés) (Renfrew *et al.*, 2019). L'énoncé à court
1579 terme est établi de manière à soutenir l'objectif global en matière de population.

1580
1581 Les activités d'intendance et de conservation sont axées sur la stabilisation de la
1582 tendance de la population canadienne, tandis que l'énoncé à court terme (sur 10 ans)
1583 vise à stabiliser la tendance de la population et à limiter toute autre baisse à moins de
1584 15 % (en d'autres mots, la population ne descendra pas en deçà de 85 % des effectifs
1585 de 2017¹⁷). Ces activités et cet énoncé sont soutenus par les cibles de tendance
1586 démographique établies pour chaque unité provinciale de RCO (annexe A). Les cibles
1587 de tendance à démographique à court terme ont été établies au moyen d'un outil mis au
1588 point pour le plan de conservation de l'ensemble du cycle vital du Goglu des prés
1589 (Renfrew *et al.*, 2019). L'outil, qui est fondé sur les tendances, répartit la responsabilité
1590 de l'atteinte de l'objectif canadien entre les RCO et les provinces qui comprennent l'aire
1591 de répartition canadienne du Goglu des prés; le caractère réalisable de multiples
1592 scénarios a été considéré et évalué.

1593
1594 Si les autres paramètres démographiques évalués par le COSEPAC demeurent stables
1595 à court terme, la situation de l'espèce ne correspondrait plus au seuil établi pour la
1596 catégorie « menacée » relativement aux déclinés après 10 ans.

1597
1598 On a jugé qu'une période de 10 ans convenait pour l'énoncé à court terme pour évaluer
1599 l'évolution de la population de Goglus des prés. Ce cadre temporel a été retenu parce
1600 qu'influer sur les tendances de la population est difficile et prend du temps, et parce que
1601 les évaluations d'espèces du COSEPAC s'effectuent tous les 10 ans. Les critères
1602 d'évaluation du COSEPAC prévoient l'examen des changements démographiques sur
1603 des périodes de 10 ans, et les tendances du BBS sont désormais calculées sur des
1604 périodes de 10 ans également. Les objectifs devraient aussi être revus suivant un cadre
1605 temporel similaire aux fins d'élaboration de nouvelles cibles de tendance à court terme
1606 pour chaque unité provinciale de RCO à l'appui de l'atteinte de l'objectif en matière de
1607 population énoncé dans le présent programme. Il est important de noter qu'il existe des
1608 incertitudes quant à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition en
1609 raison des défis que présente la réduction des menaces qui pèsent sur l'espèce et son
1610 habitat dans ses lieux de reproduction et d'hivernage.

1611
1612 La partie provinciale de chaque RCO à l'intérieur de l'aire de répartition de l'espèce
1613 constitue l'unité de base pour les énoncés à court terme. Ces unités géographiques ont
1614 été choisies afin d'assurer le maintien de la représentation, tout en facilitant la mise en
1615 œuvre des mesures de gestion et de conservation sur le terrain, étant donné que les
1616 menaces et les tendances varient d'une unité à l'autre à l'échelle nationale. Une RCO
1617 est une région écologiquement distincte présentant des communautés d'oiseaux, des
1618 habitats et des enjeux en matière de gestion des ressources qui sont similaires. Les
1619 RCO ont été établies afin de planifier, de mettre en œuvre et d'évaluer des mesures de

¹⁷ L'année 2017 a été utilisée parce que l'objectif en matière de population et l'énoncé à court terme ont été élaborés d'après les tendances et les estimations de l'abondance en date de 2017, qui représentaient le plus récent ensemble d'analyses disponibles à ce moment-là.

1620 conservation pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les RCO constituent les unités de
1621 base à partir desquelles la planification biologique est réalisée (NABCI, non daté). Les
1622 unités provinciales de RCO se trouvant au centre de l'aire de répartition historique de
1623 l'espèce (c.-à-d. au Manitoba et en Saskatchewan) ont plus de poids pour l'atteinte de
1624 l'objectif d'en arriver à une tendance stable pour la population canadienne. De plus, il
1625 est possible de s'adapter aux écarts dans les cibles à court terme en matière de
1626 population entre les unités provinciales de RCO si le but global d'atteindre l'objectif
1627 canadien en matière de population et de répartition est respecté. Cela signifie que, si la
1628 population augmente dans certaines unités provinciales de RCO, cette augmentation
1629 peut contribuer aux cibles dans d'autres unités.

1630
1631 Il n'est pas clair si la stabilisation de la population à 85 % des niveaux de 2017 à
1632 l'intérieur de l'aire de répartition connue de l'espèce au Canada représente une
1633 population viable et autonome de Goglus des prés. Cette lacune dans les
1634 connaissances renforce le besoin de réévaluer les tendances de la population et les
1635 objectifs à court terme en matière de population de façon régulière (tous les dix ans ou
1636 moins).

1637
1638 *Objectif en matière de répartition*

1639
1640 Selon la plupart des comptes rendus, le Goglu des prés était associé dans le passé aux
1641 prairies à herbes hautes et aux prairies mixtes du Canada et des États-Unis. Ces
1642 écosystèmes comptent parmi les écosystèmes les plus altérés au Canada, et moins
1643 de 1 % des prairies à herbes hautes au pays existent encore aujourd'hui. Certaines
1644 données indiquent aussi que l'espèce était présente dans le passé dans le centre et
1645 dans l'est du Canada à l'intérieur de zones isolées d'habitat convenable. Vu la nature
1646 des répercussions anthropiques, on ne sait pas si les principales menaces pour
1647 l'espèce et son habitat peuvent être atténuées ou évitées. Il existe aussi des
1648 incertitudes entourant les impacts prévus, par exemple ceux des changements
1649 climatiques. En attendant que ces lacunes dans les connaissances soient comblées, on
1650 considère comme approprié de maintenir la représentation de l'espèce dans toutes les
1651 provinces à l'échelle de l'aire de répartition canadienne connue dans la mesure du
1652 possible.

1653 1654 **6. Stratégies et approches générales pour l'atteinte des** 1655 **objectifs**

1656 1657 **6.1 Mesures déjà achevées ou en cours**

1658
1659 À ce jour, les mesures de rétablissement du Goglu des prés et des oiseaux de prairie
1660 en général ont été largement mises en œuvre dans le cadre d'activités provinciales et
1661 régionales. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, mais elle vise à faire état des
1662 principaux secteurs dans lesquels des travaux sont déjà en cours afin de situer le
1663 contexte relativement aux stratégies générales de rétablissement décrites à la
1664 section 6.2; les mesures achevées ou en cours comprennent les suivantes :

1665

- 1666
- 1667
- 1668
- 1669
- 1670
- 1671
- 1672
- 1673
- 1674
- 1675
- 1676
- 1677
- 1678
- 1679
- 1680
- 1681
- 1682
- 1683
- 1684
- 1685
- 1686
- 1687
- 1688
- 1689
- 1690
- 1691
- 1692
- 1693
- 1694
- 1695
- 1696
- 1697
- 1698
- 1699
- 1700
- 1701
- 1702
- 1703
- 1704
- 1705
- 1706
- 1707
- 1708
- 1709
- 1710
- 1711
- L'Ontario a publié en mai 2013 un programme de rétablissement pour la Sturnelle des prés et le Goglu des prés, auquel se sont ajoutées une description de l'habitat général en juillet 2013 et une déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement en décembre 2015. Celle-ci constitue l'orientation stratégique propre aux espèces du gouvernement de l'Ontario en vue de la protection et du rétablissement d'une espèce en péril (Government of Ontario, 2015). Elle énonce ce qui suit :
 - Le gouvernement de l'Ontario a fixé des cibles visant à ralentir les taux annuels moyens actuels de déclin de la population à 0 % pour le Goglu des prés d'ici 2036; on cherche ainsi à stabiliser la taille de la population pour qu'elle s'établisse à 302 000 oiseaux en Ontario.
 - Le gouvernement de l'Ontario vise à mettre sur pied une initiative d'intendance des prairies afin de créer, de maintenir et d'améliorer 30 000 ha d'habitats prairiaux au cours des 20 prochaines années (à compter de 2016), et à faire état de sa progression à ralentir les déclins de la population et à stabiliser la taille de population en Ontario.
 - Plusieurs organisations non gouvernementales (p. ex. Tallgrass Ontario, Tallgrass Prairie Reserve au Manitoba et Conservation de la nature Canada) font la promotion de la remise en état, de la réhabilitation et de la création de prairies indigènes et de savanes.
 - L'Island Nature Trust, à l'Île-du-Prince-Édouard, gère un programme sur les espèces aviaires agricoles, qui fait participer les petits agriculteurs au suivi et l'intendance des espèces d'oiseaux de prairie, dont le Goglu des prés.
 - Les Goglus des prés ont été avantagés par les activités de restauration entreprises par Canards Illimités Canada (p. ex. le Revolving Land Conservation Program [programme de conservation des terres renouvelables]) et d'autres partenaires du Plan conjoint des habitats des Prairies, notamment par la conversion de cultures annuelles en couvert végétal permanent.
 - Plusieurs communautés autochtones ont entrepris des projets de protection et de remise en état d'habitats (p. ex. Premières Nations d'Alderville et de Walpole Island).
 - Il existe plusieurs programmes soutenus par des gouvernements qui peuvent profiter au Goglu des prés, dont : le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, le Fonds autochtone pour les espèces en péril, le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et le Programme d'encouragement des exploitants agricoles à la protection des espèces en péril.
 - Le [Plan de ferme environnemental](#) est un outil d'auto-évaluation volontaire à l'échelle de la ferme, disponible dans les dix provinces et au Yukon, qui aide les agriculteurs et les éleveurs à définir et à renforcer leurs forces en matière d'environnement ainsi qu'à atténuer les risques pour leurs activités. À l'échelle

- 1712 des provinces et des territoires, le programme assure la sensibilisation grâce à
1713 l'éducation environnementale, à des pratiques de gestion bénéfique efficaces et
1714 éprouvées, à la réglementation et aux incitatifs au partage des coûts.
1715
- 1716 • Le Partenariat relatif aux espèces en péril présentes sur les terres
1717 agricoles (PEPTA) d'Environnement et Changement climatique Canada promeut
1718 la collaboration avec la communauté agricole pour favoriser le rétablissement
1719 des espèces en péril présentes sur les terres agricoles grâce à des mesures
1720 d'intendance volontaires visant l'habitat essentiel de ces espèces.
1721
 - 1722 ○ En Ontario, le PEPTA fournit des fonds aux agriculteurs qui prennent des
1723 mesures pour offrir un habitat agricole convenant au Goglu des prés et
1724 autres oiseaux de prairie.
 - 1725 ○ À l'Île-du-Prince-Édouard, le PEPTA a été établi pour combler des lacunes
1726 dans les connaissances sur l'utilisation de l'habitat et la répartition du
1727 Goglu des prés, ce qui a permis des reports de récoltes en vertu du
1728 programme de Services de diversification des modes d'occupation des
1729 sols (ALUS, pour Alternative Land Use Services) de la province.
 - 1730 ○ En Saskatchewan, le PEPTA vise des régions touchées par le Plan
1731 d'action visant plusieurs espèces en péril dans le sud-ouest de la
1732 Saskatchewan — South of the Divide (Environment and Climate Change
1733 Canada, 2017) afin de mobiliser le secteur agricole pour préserver
1734 l'habitat clé d'espèces sauvages par l'intermédiaire de la gestion et de la
1735 remise en état de l'habitat ainsi que de servitudes de conservation. Le
1736 Goglu des prés n'est pas expressément mentionné dans ce document en
1737 raison de sa faible densité dans ces régions, mais les activités entreprises
1738 dans le cadre de ce programme seront bénéfiques pour l'espèce.
 - 1739 ○ Au Manitoba, le PEPTA est axé sur la prestation de programmes
1740 d'information et d'incitatifs (p. ex. le projet « Keep Grazing ») pour les
1741 éleveurs de bétail afin d'améliorer les pâturages dans le but d'augmenter
1742 la qualité des prairies et de maintenir des habitats sains. Le Goglu des
1743 prés ne fait pas partie des espèces ciblées, mais le programme vise des
1744 prairies indigènes dans des régions où l'on sait que les Goglus des prés
1745 sont présents en fortes densités.
1746
 - 1747 • Le programme de Services de diversification des modes d'occupation des
1748 sols (ALUS, pour Alternative Land Use Services) constitue un modèle conceptuel
1749 utile pour l'intendance et la remise en état de terres agricoles marginales et
1750 l'adoption d'autres pratiques bénéfiques concernant les terres agricoles.
1751
 - 1752 • L'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (AASRO) a
1753 piloté le Grassland Habitat Farm Incentive Program (programme
1754 d'encouragement des exploitants agricoles à la protection de l'habitat prairial) en
1755 2012 et 2013 avec l'appui du ministère des Richesses naturelles et des Forêts
1756 de l'Ontario.
1757

- 1758
1759
1760
1761
1762
1763
- En Ontario, une table ronde pour la Sturnelle des prés et le Goglu des prés, créée afin de recueillir des idées en matière d'approches d'intendance et de gestion, représente les intérêts des organismes de conservation, des organisations agricoles, du secteur de l'énergie éolienne, de l'industrie des agrégats, des promoteurs immobiliers et des municipalités.
- 1764
1765
1766
1767
- Des lignes directrices comportant des priorités concernant les prairies ont été élaborées pour les espèces en péril associées aux projets de réhabilitation visant des terres affectées par l'industrie des agrégats (Savanta Inc., 2008).
- 1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
- Des activités récentes de suivi ont eu lieu ou sont en cours, dans le cadre desquelles sont répertoriés les occurrences des espèces de prairie et les habitats qu'elles utilisent (p. ex. atlas des oiseaux nicheurs du Québec, atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes, relevé des oiseaux de prairie de l'Ontario [Ontario Grassland Bird Survey], atlas des oiseaux nicheurs du Manitoba, atlas des oiseaux nicheurs de la Saskatchewan et l'Atlas des oiseaux nicheurs de Terre-Neuve).
- 1776
1777
1778
1779
- Plusieurs ressources sont disponibles concernant les pratiques de gestion bénéfiques pour la conservation des oiseaux de prairie. Voici quelques-unes de ces ressources :
- 1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
- Projet Goglu : Guide du propriétaire (SCIRBI, 2015)
 - Guide de recommandations – Aménagements et pratiques favorisant la protection des oiseaux champêtres – 2^e édition (Lamoureux et Dion, 2019)
 - Farming with Grassland Birds: A Guide to Making Your Hay and Pasture Bird Friendly (Kyle et Reid, 2016)
 - Managing Hay and Pasture to Benefit Grassland Birds: A Preliminary Guide for Carden Landowners (The Couchiching Conservancy, non daté)
 - Agricultural Practices That Conserve Grassland Birds (Hyde et Campbell, 2012)
 - Hayfield Management and Grassland Bird Conservation (Ochterski, 2006)
 - Managing Habitat for Farmland (Grassland) Birds (Audubon New York, 2009)
 - Management Considerations for Grassland Birds in Northeastern Haylands and Pasturelands (USDA-NRCS, 2010)
 - A Land Manager's Guide to Grassland Birds of Saskatchewan (Saskatchewan Watershed Authority, 2002)
 - Best Management Practices for Grassland Birds: Why they need vegetation mosaic (Operation Grassland Community and Parkland Stewardship Program, non daté)

Menace ou élément limitatif	Stratégie générale pour le rétablissement ^a	Priorité ^b	Description générale des approches de recherche et de gestion
8.1 Végétaux et animaux exotiques (non indigènes) envahissants 8.2 Végétaux et animaux indigènes problématiques	<u>2. Gestion des espèces</u> <i>2.1 Intendance des espèces</i>	Faible	Gérer les prédateurs (p. ex. les chats dans les régions rurales) par l'entremise d'activités de communication et de sensibilisation principalement, ainsi que d'autres moyens jugés réalisables et nécessaires.
1.1 Zones résidentielles et urbaines 1.2 Zones commerciales et industrielles 1.3 Zones touristiques et récréatives 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois 2.2 Plantations pour la production de bois et de pâte 2.3 Élevage de bétail 3.1 Forage pétrolier et gazier 3.2 Exploitation de mines et de carrières 3.3 Énergie renouvelable 4.1 Routes et voies ferrées 6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires	<u>5. Mesures incitatives économiques, touchant notamment les sources de revenus, et de nature morale</u> <i>5.3 Mesures incitatives fondées sur le marché</i> <i>5.4 Mesures incitatives économiques directes</i>	Élevée	Explorer et soutenir l'élaboration ou l'expansion de programmes incitatifs visant à conserver, à maintenir, à créer et à améliorer l'habitat prairial ainsi qu'à atténuer les menaces (p. ex. mortalité accidentelle découlant d'activités agricoles).

Menace ou élément limitatif	Stratégie générale pour le rétablissement ^a	Priorité ^b	Description générale des approches de recherche et de gestion
7.1 Incendies et suppression des incendies 7.3 Autres modifications de l'écosystème 7.4 Arrêt ou réduction des activités d'entretien 11.3 Modifications des régimes de température 11.4 Modifications des régimes de précipitation et des régimes hydrologiques	<u>5. Mesures incitatives économiques, touchant notamment les sources de revenus, et de nature morale</u> <i>5.2 Meilleurs produits et meilleures pratiques de gestion</i>	Élevée	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des pratiques de conservation et des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) <u>adaptées aux régions</u> afin d'atténuer les menaces (mortalité accidentelle et perte et dégradation d'habitat découlant d'activités agricoles).
1.1 Zones résidentielles et urbaines 1.2 Zones commerciales et industrielles 1.3 Zones touristiques et récréatives 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois 2.2 Plantations pour la production de bois et de pâte 2.3 Élevage de bétail 3.1 Forage pétrolier et gazier 3.2 Exploitation de mines et de carrières 3.3 Énergie renouvelable 4.1 Routes et voies ferrées 6.2 Guerre, troubles civils et exercices militaires 7.1 Incendies et suppression des incendies 7.3 Autres modifications de l'écosystème	<u>6. Désignation et planification en matière de conservation</u> <i>6.1 Désignation et/ou acquisition d'aires protégées</i> <i>6.2 Servitudes et droits d'utilisation des ressources</i> <i>6.3 Zonage et désignation des terres et des eaux</i>	Élevée	Protéger, conserver et maintenir de l'habitat pour l'espèce dans des paysages appropriés (p. ex. zones présentant une forte densité d'oiseaux et/ou de l'habitat de haute qualité) au moyen d'outils d'intendance et d'instruments juridiques.

Menace ou élément limitatif	Stratégie générale pour le rétablissement ^a	Priorité ^b	Description générale des approches de recherche et de gestion
7.4 Arrêt ou réduction des activités d'entretien 11.3 Modifications des régimes de température 11.4 Modifications des régimes de précipitation et des régimes hydrologiques			
Toutes les menaces	<u>6. Désignation et planification en matière de conservation</u> <i>6.3 Zonage et désignation des terres et des eaux</i>	Moyenne	Planifier l'utilisation des terres et élaborer des politiques qui favorisent la conservation de l'espèce et de son habitat (p. ex. atténuer l'impact de l'aménagement résidentiel rural, de l'exploitation des agrégats et des énergies renouvelables et des collisions contre les immeubles de grande hauteur et les structures illuminées).
Lacunes dans les connaissances	<u>8. Recherche et suivi</u> <i>8.1 Recherche de base et suivi des situations</i>	Élevée	Examiner les facteurs qui influent sur l'abondance, la répartition, la reproduction et la survie pour déterminer les paramètres démographiques qui assurent une population viable et autosuffisante au Canada; élaborer un modèle de population couvrant l'ensemble du cycle vital de l'espèce pour déterminer à quel stade les populations régionales sont le plus limitées.
		Élevée	Examiner la dynamique source-puits à l'échelle régionale et déterminer s'il est nécessaire de gérer la population à une telle échelle.
		Moyenne	Déterminer l'utilisation de l'habitat et quantifier les menaces pesant sur l'espèce et son habitat en dehors de la période de reproduction.
		Moyenne	Élaborer des protocoles appropriés à l'échelle régionale pour la collecte et l'analyse de données sur les populations et l'habitat pour les régions qui ne sont pas bien couvertes par d'autres programmes (p. ex. le BBS, les plans conjoints).
		Moyenne	Déterminer dans quelle mesure la prédation, le parasitisme des nids par le Vacher à tête brune et les pesticides (effets tant directs qu'indirects) limitent le rétablissement.
		Moyenne	Déterminer les incidences potentiellement positives, neutres et négatives des changements climatiques sur l'espèce et son habitat.

Menace ou élément limitatif	Stratégie générale pour le rétablissement ^a	Priorité ^b	Description générale des approches de recherche et de gestion
Toutes les menaces	10. Développement institutionnel 10.3 Création d'alliances et de partenariats	Élevée	Favoriser les collaborations avec les gouvernements provinciaux, les organisations autochtones, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les propriétaires d'animaux de compagnie et d'autres entités afin d'atténuer les menaces pesant sur l'espèce et son habitat au Canada.
		Élevée	Promouvoir la coopération et la collaboration internationales avec les groupes voués à la conservation, les organismes gouvernementaux et d'autres entités dans l'aire de répartition de l'espèce afin de combler les lacunes dans les connaissances, d'atténuer les menaces et de promouvoir la conservation des écosystèmes pertinents en dehors de la période de reproduction.

1803 ^a Les catégories de stratégies générales pour le rétablissement suivent la classification des mesures de conservation (v. 2.0) de l'UICN-CMP (Union internationale
 1804 pour la conservation de la nature-Partenariat pour les mesures de conservation) (<http://cmp-openstandards.org/tools/threats-and-actions-taxonomies/>).

1805 ^b « Priorité » reflète l'ampleur dans laquelle la stratégie générale contribue directement au rétablissement de l'espèce ou est un précurseur essentiel à une
 1806 approche qui contribue au rétablissement de l'espèce.

1807 **6.3 Commentaires à l'appui du tableau de planification du** 1808 **rétablissement**

1809
1810 La planification du rétablissement est centrée principalement sur des stratégies visant à
1811 atténuer, à éliminer ou à éviter les menaces (p. ex. pesticides, prédation, mortalité
1812 accidentelle), à gérer l'habitat (p. ex. créer, remettre en état et maintenir de l'habitat
1813 convenable), à combler les lacunes dans les connaissances (p. ex. examen du cycle
1814 vital complet de l'espèce et de la dynamique source-puits) et à favoriser l'intendance
1815 avec les partenaires et les intervenants (p. ex. programmes incitatifs, pratiques de
1816 gestion bénéfiques). Comme l'espèce est principalement associée aux milieux agricoles
1817 situés sur des terres privées, Environnement et Changement climatique Canada
1818 encourage et soutient une approche d'abord axée sur l'intendance pour le
1819 rétablissement du Goglu des prés.

1820
1821 On prévoit que la perte d'habitat, la dégradation d'habitat et la mortalité accidentelle se
1822 produiront encore à cause de menaces comme l'intensification de l'agriculture, le
1823 développement agricole, le développement urbain et l'empiétement par la végétation
1824 ligneuse. L'espèce est associée à des habitats gérés pour maximiser la production de
1825 bétail ou d'autres ressources, qui se trouvent sur des terres privées. Les principaux
1826 facteurs déterminant la disponibilité et la qualité d'habitat sont liés aux forces
1827 économiques et du marché dans le secteur agricole. Par conséquent, la collaboration et
1828 la participation des gestionnaires de terres agricoles sont essentielles à l'atteinte des
1829 objectifs; des programmes d'intendance et des pratiques de gestion bénéfique
1830 permettant la conservation des espèces et la viabilité économique des exploitations
1831 agricoles sont nécessaires.

1832
1833 Les approches hautement prioritaires concernant la gestion de l'habitat comprennent la
1834 restauration d'habitats et de processus naturels, la création d'habitat et le maintien et la
1835 protection de l'habitat existant. Il est important que les zones dans lesquelles ces
1836 activités sont menées présentent des conditions locales qui permettraient d'optimiser
1837 les bénéfices pour l'espèce (p. ex. zones présentant de l'habitat de haute qualité ou un
1838 fort potentiel d'habitat, zones présentant une forte densité relative d'individus de
1839 l'espèce). Il est également important, au moment de considérer les approches de
1840 remise en état ou de création d'habitat, de choisir le contexte approprié afin d'assurer
1841 l'équilibre entre les besoins de multiples espèces et écosystèmes (p. ex. remise en état
1842 de vieux champs abandonnés ou création d'habitat dans des friches ou des terres
1843 cultivées par opposition au défrichage de forêts ou d'autres types d'écosystèmes
1844 naturels). Parmi les autres approches hautement prioritaires, on compte l'élaboration de
1845 pratiques de gestion bénéfiques (PGB) adaptées aux régions comportant les éléments
1846 suivants : recommandations visant à réduire la perte et la dégradation d'habitat ainsi
1847 que les impacts liés aux pratiques agricoles entraînant la mortalité d'adultes et de
1848 jeunes ainsi que la destruction de nids et d'œufs (p. ex. fenaison différée); brûlages
1849 dirigés et pratiques de pâturage permettant de maintenir l'habitat; gestion des terres
1850 agricoles laissées à l'abandon. Il faut souligner que la modification de certaines
1851 pratiques agricoles présente des difficultés en raison des possibles pertes économiques
1852 associées, d'où l'exploration et le soutien de programmes incitatifs comme approche de

1853 rétablissement hautement prioritaire. Il sera nécessaire de collaborer avec les
1854 gouvernements provinciaux, les organisations autochtones, les propriétaires fonciers,
1855 les municipalités et d'autres entités pour assurer l'adoption de PGB dans la gestion de
1856 l'habitat et l'aménagement du territoire. Plusieurs provinces ont établi un plan de ferme
1857 environnemental qui pourrait servir à mettre en œuvre des programmes incitatifs et à
1858 promouvoir l'utilisation de PGB.

1859
1860 Les approches hautement prioritaires liées à la recherche et au suivi comprennent
1861 l'élaboration d'un modèle de population couvrant l'ensemble du cycle vital de l'espèce
1862 qui permettra de mieux comprendre les processus démographiques et
1863 environnementaux saisonniers qui limitent et régulent la population. Les paramètres
1864 démographiques (p. ex. taux de survie et de reproduction, connectivité des habitats de
1865 migration) nécessaires à l'élaboration du modèle aideront à déterminer la population et
1866 la répartition requises pour assurer une population viable et autosuffisante de Goglus
1867 des prés au Canada (c.-à-d. évaluer le caractère adéquat des objectifs en matière de
1868 population et de répartition). Des activités de suivi et de relevé sont nécessaires dans
1869 les régions qui ne sont pas bien couvertes par les programmes en place afin d'y
1870 déterminer l'effectif et la répartition de l'espèce et la quantité et la répartition de son
1871 habitat, de même que durant la migration et l'hivernage pour déterminer les routes de
1872 migration et cerner les menaces pesant sur l'espèce dans la période internuptiale.
1873 Comme les habitats de rassemblement, de migration et d'hivernage se trouvent
1874 largement à l'extérieur du Canada, il sera nécessaire de favoriser des partenariats
1875 internationaux et de soutenir les efforts d'atténuation des menaces menés par les
1876 autres administrations, ce qui constituera un élément clé du rétablissement de l'espèce
1877 au Canada.

1878

1879 **7. Habitat essentiel**

1880

1881 L'habitat essentiel est l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement de l'espèce.
1882 Aux termes de l'alinéa 41(1)c) de la LEP, le programme de rétablissement doit
1883 comprendre une désignation de l'habitat essentiel de l'espèce, dans la mesure du
1884 possible, et donner des exemples d'activités susceptibles d'en entraîner la destruction.

1885

1886 La désignation de l'habitat essentiel du Goglu des prés est fondée sur les critères
1887 suivants : l'occupation de l'habitat et les caractéristiques biophysiques. L'habitat
1888 essentiel désigné dans le présent programme de rétablissement est insuffisant pour
1889 atteindre les objectifs en matière de population et de répartition. De meilleures
1890 connaissances sur la quantité et l'emplacement de l'habitat essentiel requis pour
1891 atteindre les cibles de tendance démographique à court terme (et finalement les
1892 objectifs à long terme) sont nécessaires pour achever la désignation de l'habitat
1893 essentiel. Cette information est insuffisante à la fois dans les unités qui renferment déjà
1894 de l'habitat essentiel désigné (p. ex. RCO 11 en Saskatchewan) et celles qui n'en
1895 renferment pas (p. ex. RCO 11 en Alberta, RCO 9 et 10 en Colombie-Britannique). En
1896 outre, il manque des données permettant de désigner les aires distinctes utilisées

1897 comme haltes migratoires¹⁸ et pour la migration (c.-à-d. qu'elles ne sont pas aussi
1898 utilisées pour la reproduction). Un calendrier des études (section 7.2) a été élaboré afin
1899 d'obtenir l'information nécessaire pour achever la désignation de l'habitat essentiel.

1900

1901 **7.1 Désignation de l'habitat essentiel de l'espèce**

1902

1903 *Zones renfermant de l'habitat essentiel*

1904

1905 On évalue les zones renfermant de l'habitat essentiel au moyen de l'occupation de
1906 l'habitat. La détermination de l'occupation de l'habitat vise à désigner, à un degré de
1907 certitude raisonnable, les zones qu'utilise l'espèce pour se reproduire. L'occupation de
1908 l'habitat peut être un indicateur approprié du caractère convenable de l'habitat (Bock et
1909 Jones, 2004).

1910

1911 L'occupation de l'habitat est fondée sur des données de relevés normalisés,
1912 l'emplacement connu des nids et des observations fortuites de diverses sources
1913 (Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord, atlas provinciaux des oiseaux
1914 nicheurs, études universitaires, programmes de suivi, eBird, etc.). Les mentions de
1915 nidification confirmée constituent le meilleur indicateur de l'utilisation de l'habitat.
1916 Toutefois, comme la confirmation de la nidification est à la fois difficile (p. ex. il est
1917 difficile de trouver un nid) et peut perturber les oiseaux nicheurs, d'autres niveaux de
1918 preuves de nidification sont utilisés (p. ex. nidification probable, nidification possible;
1919 voir l'annexe B). Outre chacune des mentions d'occurrence, des mesures de
1920 l'abondance relative sont aussi utilisées pour déterminer l'occupation de l'habitat. Les
1921 deux principales sources de données pour le Goglu des prés sont le BBS et les atlas
1922 provinciaux des oiseaux nicheurs (le cas échéant). Ces deux programmes fournissent
1923 des cartes de l'abondance relative dans leurs zones de relevé respectives (c.-à-d. le
1924 Canada dans le cas du BBS; le Manitoba, l'Ontario, le Québec et les Maritimes dans le
1925 cas des atlas provinciaux d'oiseaux nicheurs). Les zones affichant à la fois un niveau de
1926 preuves de nidification élevé et une abondance relative élevée sont considérées
1927 comme occupées par l'espèce aux fins de désignation de l'habitat essentiel. Il est à
1928 noter, toutefois, qu'il s'agit d'une désignation partielle basée sur l'information accessible
1929 actuellement, et que de l'habitat essentiel additionnel sera désigné dans d'autres zones
1930 de l'aire de répartition de l'espèce après l'achèvement du calendrier des études
1931 (tableau 4).

1932

1933 L'occupation de l'habitat a été évaluée à deux échelles : à l'échelle nationale et au sein
1934 de chacune des unités provinciales de RCO. L'occupation était fondée sur la conformité
1935 aux critères soit nationaux, soit régionaux. Les trois sources suivantes de données
1936 d'occupation ont été utilisées : score de certitude de nidification (2000-2017; voir
1937 l'annexe B), abondance relative selon le BBS (2011-2015), et abondance relative selon
1938 les données d'atlas (2001-2014), pour là où de telles données existent. L'évaluation de
1939 l'occupation de l'habitat à l'échelle régionale (unité provinciale de RCO) soutient
1940 l'atteinte de l'objectif en matière de répartition, ainsi que l'énoncé à court terme qui vise

¹⁸ Les oiseaux se rassemblent dans les haltes migratoires pour se reposer et reprendre de l'énergie avant de poursuivre leur migration.

1941 à respecter certaines cibles de tendance démographique au sein de chaque unité
 1942 provinciale de RCO (voir l'annexe A), tandis que l'évaluation de l'occupation à l'échelle
 1943 nationale favorise l'atteinte de l'objectif en matière de population, qui consiste à
 1944 stabiliser la tendance nationale en matière de population. L'habitat essentiel est désigné
 1945 dans les carrés de quadrillage de 10 x 10 km dans lesquels sont respectés les critères
 1946 d'occupation définis ci-dessous.

1947
 1948 La zone renfermant l'habitat essentiel est délimitée d'après la sélection des carrés de
 1949 quadrillage de 10 x 10 km qui satisfont aux critères suivants :

1950

1951 Critères d'occupation à l'échelle nationale

1952 L'habitat essentiel est désigné dans les carrés de quadrillage de 10 x 10 km dans
 1953 lesquels :

- 1954 • le score de certitude de nidification était d'au moins 9 (voir l'annexe B) pour la
 1955 période 2000-2017, et
- 1956 • l'abondance relative était d'au moins 13,3 oiseaux par parcours par année entre
 1957 2011 et 2015, d'après les données¹⁹ du BBS, et
- 1958 • l'abondance relative était d'au moins 7,2 oiseaux par 15 points d'écoute²⁰ entre
 1959 2001 et 2014, d'après les données d'atlas²¹.

1960

1961 OU

1962

1963 Critères d'occupation à l'échelle régionale (unités provinciales de RCO)

1964 L'habitat essentiel est désigné dans les carrés de quadrillage de 10 x 10 km dans
 1965 lesquels :

- 1966 • le score de certitude de nidification était d'au moins 9 pour la
 1967 période 2000-2017, et
- 1968 • des valeurs seuils²² d'abondance relative pour les différentes unités provinciales
 1969 de RCO étaient atteintes, d'après le BBS, et

¹⁹ Les estimations de l'abondance relative sont calculées et rendues disponibles dans l'aire de répartition canadienne de l'espèce. Bien que les estimations soient fondées sur les données du BBS, elles ne sont pas limitées aux zones qui comptent des parcours du BBS.

²⁰ Un point d'écoute est une méthode de relevé des oiseaux où l'observateur se tient à un endroit pendant une période donnée, en consignait les oiseaux observés et entendus pendant la durée du relevé. Les relevés peuvent être limités aux oiseaux observés à une certaine distance (p. ex. à moins de 100 m de l'observateur) ou ne pas tenir compte de la distance.

²¹ Les estimations de l'abondance relative sont calculées et disponibles dans l'aire de répartition de l'espèce en Colombie-Britannique et depuis le Manitoba jusqu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Bien que les estimations soient fondées sur des données d'atlas, elles ne se limitent pas aux carrés d'atlas où des dénombrements par points d'écoute ont été effectués; par contre, les estimations sont seulement disponibles pour les provinces où un atlas avait été réalisé à ce moment-là.

²² Les valeurs seuils d'abondance relative pour les unités provinciales de RCO différaient entre ces dernières et ont été calculées sur la base de ruptures naturelles dans les données au moyen de la méthode d'optimisation de Jenks (Jenks 1967); le nombre optimal de classes a été déterminé en calculant l'ajustement de la qualité de la variance. Six classes ont été choisies, et les deux classes renfermant les valeurs les plus élevées ont servi à évaluer l'occupation.

- 1970 • des valeurs seuils d'abondance relative pour les différentes unités provinciales
 1971 de RCO étaient atteintes, d'après les données d'atlas (pour là où de telles
 1972 données existent).
 1973

1974 *Caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel*

1975
 1976 Les Goglus des prés établissent des territoires à vocations multiples qu'ils utilisent pour
 1977 s'accoupler, nicher, s'alimenter et élever leur progéniture (Renfrew *et al.*, 2015). À
 1978 l'intérieur des zones considérées comme renfermant de l'habitat essentiel, celui-ci se
 1979 rencontre là où les caractéristiques biophysiques de l'habitat de reproduction décrites
 1980 ci-dessous sont présentes.

1981
 1982 Les caractéristiques biophysiques décrites ci-dessous se trouvent dans les types
 1983 d'habitats ouverts tels que :

- 1984 • des prairies indigènes (p. ex. prairie à herbes hautes, prairies d'alvar, prairies de
 1985 castor, pâturage indigène, sites de remise en état de prairie, marais salés et
 1986 tourbières herbeuses);
 1987 • prairies agricoles (ou de substitution) (p. ex. champs de foin, pâturages cultivés,
 1988 prairies résultant de l'activité humaine²³ et champs laissés à l'abandon²⁴).
 1989

1990 La description des caractéristiques biophysiques qui suit est fondée sur la
 1991 documentation publiée (Vickery, 1993; Dechant *et al.*, 1999 [révisé en 2001],
 1992 COSEWIC, 2010; Renfrew *et al.*, 2015; Renfrew *et al.*, 2019). Cependant, ces
 1993 caractéristiques varient dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et de
 1994 manière saisonnière. La description des caractéristiques représente les caractéristiques
 1995 de l'habitat essentiel qui seraient habituellement observées durant la période de
 1996 nidification (de la mi-mai à la fin juillet). Les caractéristiques biophysiques de l'habitat
 1997 essentiel dont a besoin le Goglu des prés pour se reproduire comprennent les
 1998 suivantes :

- 1999 • couverture combinée d'arbres et d'arbustes de grande taille (plus de 1 m) de
 2000 moins de 25 %, ET
 2001 • peuplement dense de graminées de hauteur modérée (entre 18 et 70 cm) à
 2002 litière abondante (épaisseur maximale de la litière de 15 cm), ET
 2003 • forte proportion de couvert herbacé (de plus de 80 % de préférence, et pas
 2004 moins de 20 %), ET
 2005 • densité modérée de plantes herbacées non graminoides (10 à 40 %), ET
 2006 • faible couverture d'arbustes et d'autre végétation ligneuse (de moins de 5 % de
 2007 préférence, et pas plus de 25 %), ET
 2008 • faible pourcentage de sol nu (moins de 1 %), sans compter les escarpements
 2009 exposés de calcaire/roche qui sont les caractéristiques naturelles des alvars, ET

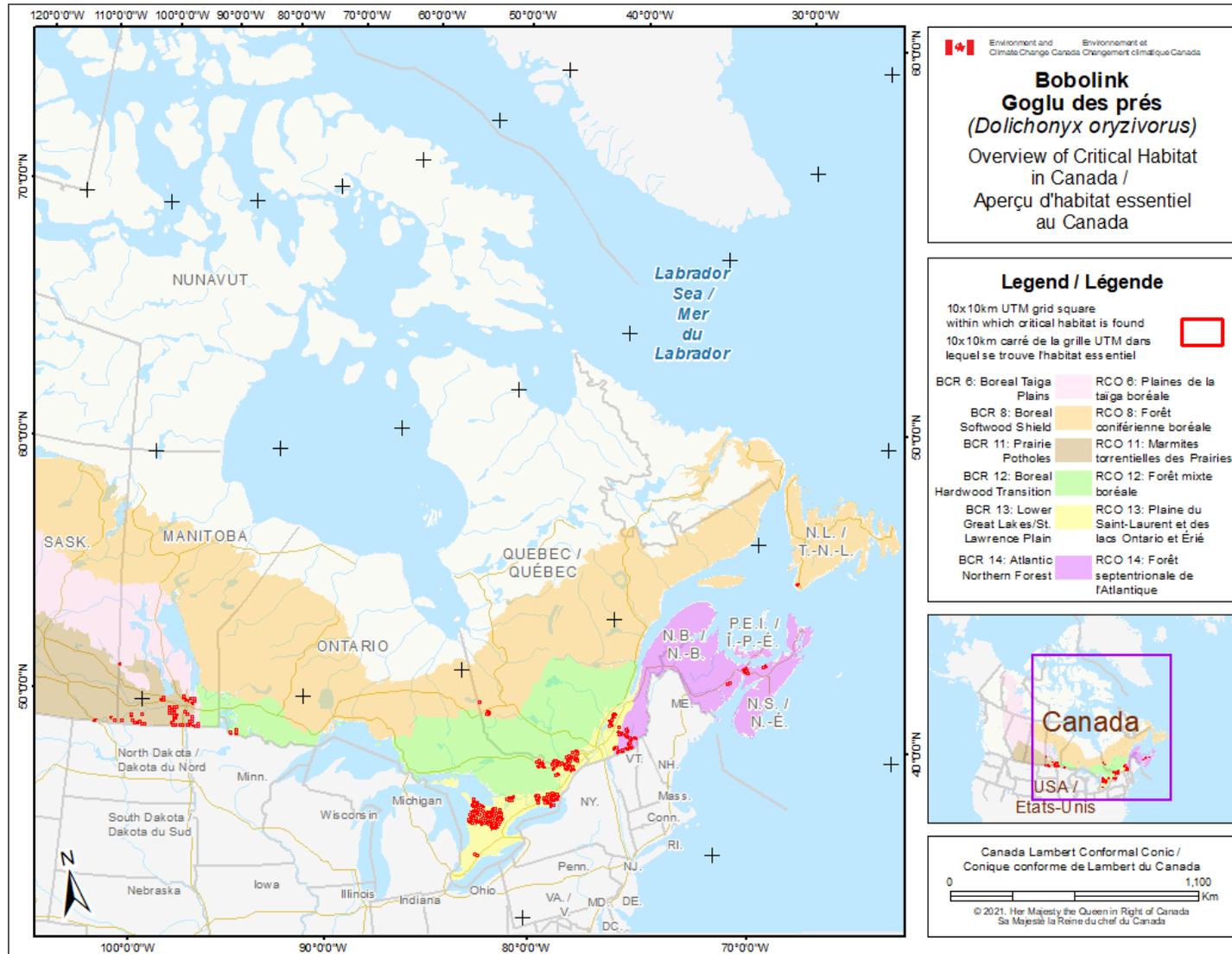
²³ Les habitats ouverts (couverture d'arbres et d'arbustes d'au plus 25 %) sont prédominés par les graminées et autres herbacées qui résultent de l'activité humaine.

²⁴ Champs autrefois utilisés pour la production agricole (p. ex. broutage du bétail ou culture) ou à d'autres fins (p. ex. industrielles, commerciales, résidentielles) qui ont été abandonnés et où on a laissé cours à la succession naturelle.

- 2010 • présence de perchoirs de chant aux fins de défense du territoire et de
2011 signalement de la présence (p. ex. arbres, arbustes, poteaux de téléphone ou
2012 poteaux de clôture épars), ET
- 2013 • là où les caractéristiques susmentionnées sont présentes dans des parcelles
2014 contiguës d'une superficie d'au moins 10 ha.

2015
2016 Les habitats de reproduction qui sont rarement ou seulement à l'occasion utilisés par le
2017 Goglu des prés comprennent les grandes cultures annuelles (p. ex. blé d'hiver, seigle,
2018 avoine, orge). Ces types d'habitats n'étant pas considérés comme nécessaires à la
2019 survie ou au rétablissement du Goglu des prés, ils ne sont pas désignés comme habitat
2020 essentiel. De même, les cultures en rangées, comme le maïs et le soja, ne sont pas
2021 utilisées par l'espèce et ne sont donc pas désignées comme de l'habitat essentiel. Les
2022 zones non convenables qui ne présentent aucune des caractéristiques dont le Goglu
2023 des prés a besoin sont exclues de l'habitat essentiel désigné. Parmi ces zones figurent
2024 notamment la surface de roulement des routes existantes, les stationnements et les
2025 gravières, les plans d'eau et les zones d'activité des aéroports qui sont gérées de
2026 manière à éloigner les Goglus des prés aux fins d'aviation et de sécurité publique, et qui
2027 continueront de l'être.

2028
2029 L'habitat essentiel est désigné dans 291 des carrés de quadrillage de 10 x 10 km au
2030 Canada (annexe D). La figure 3 présente une carte générale des zones renfermant de
2031 l'habitat essentiel du Goglu des prés, tandis que l'annexe E (figures EA à EH) présente
2032 des cartes détaillées. L'habitat essentiel du Goglu des prés au Canada se trouve à
2033 l'intérieur des carrés de quadrillage ombrés en jaune, là où les critères de désignation
2034 de l'habitat essentiel énoncés dans la présente section sont respectés. À l'intérieur des
2035 carrés de quadrillage, l'habitat essentiel de l'espèce est dynamique, et son
2036 emplacement pourrait changer annuellement sous l'effet des mécanismes de
2037 perturbation naturelle et humaine qui le créent et le maintiennent. Pour cette raison, on
2038 ne s'attend pas à ce que les Goglus des prés utilisent exactement les mêmes lieux de
2039 reproduction d'une année à l'autre, et aucune saturation complète de l'habitat
2040 disponible n'est prévue (l'habitat requis doit donc dépasser, par exemple, 2 ha par
2041 couple nicheur). Selon l'approche de précaution, tout habitat correspondant à la
2042 description des caractéristiques biophysiques au sein des carrés de quadrillage est
2043 considéré comme de l'habitat essentiel. Pour obtenir de plus amples renseignements
2044 sur l'habitat essentiel à l'appui de la protection de l'espèce et de son habitat, veuillez
2045 communiquer avec la Section de la planification du rétablissement d'Environnement et
2046 Changement climatique Canada à : [ec.planificationduretablissement-
2047 recoveryplanning.ec@canada.ca](mailto:ec.planificationduretablissement-recoveryplanning.ec@canada.ca).



2048
2049
2050
2051

Figure 3. Vue d'ensemble de la zone renfermant de l'habitat essentiel du Goglu des prés au Canada. L'habitat essentiel est représenté par les unités de carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km bordés de rouge; de l'habitat essentiel se trouve dans ces unités, là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

2052 **7.2 Calendrier des études visant à désigner l'habitat essentiel**

2053

2054

Tableau 4. Calendrier des études pour la désignation de l'habitat essentiel

Description de l'activité	Justification	Échéancier
Déterminer la quantité et la configuration d'habitat au sein de chaque unité provinciale de RCO soutenant l'atteinte de l'objectif en matière de population et de répartition au moyen, par exemple, de modèles reliant la densité de l'espèce aux caractéristiques de l'habitat, de modèles de croissance de la population, de simulations des paysages et d'outils de planification de la conservation (c.-à-d. déterminer l'ensemble des conditions d'habitat qui favorisent l'atteinte de l'objectif en matière de population et de répartition et l'énoncé à court terme).	On ne sait pas actuellement combien d'habitat essentiel est nécessaire ni où et comment cet habitat devrait optimalement être configuré pour assurer l'atteinte de l'objectif en matière de population et de répartition (p. ex. zones présentant une forte densité de l'espèce; qualité de l'habitat convenable; seuils d'habitat des unités provinciales de RCO).	2022-2027
Déterminer les zones et les caractéristiques biophysiques dont a besoin l'espèce pour ses haltes migratoires et pour migrer au Canada.	Le maintien d'un habitat pour assurer toutes les fonctions du cycle vital sera important pour la stabilisation à long terme de la population. Les données actuelles sont inadéquates et ne permettent pas de désigner l'habitat essentiel pour les haltes migratoires et la migration au Canada.	2022-2024

2055

2056 **7.3 Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat**

2057

2058

2059

2060

2061

2062

2063

2064

2065

2066

2067

2068

2069

La présente sous-section du programme de rétablissement fait état des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel et décrit comment elles affectent l'habitat essentiel. La destruction de l'habitat essentiel est déterminée au cas par cas. On peut parler de destruction lorsqu'il y a dégradation d'un élément de l'habitat essentiel, soit de façon permanente ou temporaire, à un point tel que l'habitat essentiel n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions lorsqu'exigé par l'espèce. La destruction peut découler d'une activité unique à un moment donné ou des effets cumulés d'une ou de plusieurs activités au fil du temps. Dans ce qui suit, on donne des exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel de l'espèce; il peut toutefois exister d'autres activités destructrices.

2070

2071

2072

2073

2074

2075

Le Goglu des prés utilise des habitats prairiaux indigènes et agricoles pour réaliser les fonctions de son cycle vital au Canada. Une importante composante de la gestion de l'habitat essentiel de l'espèce au pays en vue d'atteindre les objectifs en matière de population et de répartition sera d'assurer qu'il n'y a plus de perte de prairies indigènes et qu'il n'y a pas de perte nette en superficie d'habitats prairiaux agricoles dont elle a besoin (au sein des zones désignées comme habitat essentiel). La quantité estimée

2076 d'habitat dans les carrés de quadrillage susceptible de présenter les caractéristiques
2077 biophysiques est indiquée pour chaque unité provinciale de RCO à l'annexe F. Elle est
2078 calculée d'après les classes de couverture terrestre « Prairies » et « Pâturages/cultures
2079 fourragères » de l'Inventaire annuel des cultures de 2019 (AAFC 2019).

2080
2081 Les habitats prairiaux agricoles utilisés par le Goglu des prés sont dynamiques et font
2082 partie d'un paysage agricole fonctionnel. On peut remplacer ou compenser les habitats
2083 prairiaux agricoles (p. ex. champs de foin) convertis (de manière temporaire ou
2084 permanente) à l'intérieur des mêmes carrés de quadrillage de 10 x 10 km ou d'autres
2085 carrés renfermant de l'habitat essentiel au sein de la même unité provinciale de RCO
2086 pour s'assurer qu'il n'y a pas de perte nette et que l'habitat continue d'être en mesure
2087 d'assumer sa fonction lorsque l'espèce le requiert (c.-à-d. la disponibilité de l'habitat est
2088 assurée avant l'activité destructrice). Un individu ou un couple peut afficher une certaine
2089 fidélité à l'égard d'un champ particulier au cours de sa vie, mais il n'est peut-être pas
2090 nécessaire ou possible (sans gestion intensive) pour l'habitat de reproduction de rester
2091 au même endroit au fil du temps. Les activités qui entraînent l'élimination permanente
2092 d'habitats prairiaux agricoles pourraient avoir un impact plus grand sur la disponibilité
2093 d'habitat essentiel que celles qui éliminent de l'habitat essentiel de manière temporaire;
2094 en effet, les activités qui entraînent l'élimination temporaire d'habitat essentiel
2095 pourraient contribuer à fournir de l'habitat essentiel dans le futur, à condition qu'une
2096 gestion adéquate soit menée.

2097
2098 Des perturbations périodiques (notamment la fauche, le brûlage ou le broutage) sont
2099 souvent nécessaires pour maintenir des habitats ouverts dans des conditions propices
2100 à l'espèce (c.-à-d. pour limiter l'empiétement par la végétation ligneuse, préserver la
2101 hauteur et la structure de la végétation). De plus, on reconnaît que certaines activités
2102 décrites dans le tableau 5 peuvent à la fois détruire et favoriser les caractéristiques
2103 biophysiques des habitats prairiaux indigènes et agricoles.

2104

2105 **Tableau 5. Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.**

Description de l'activité	Description de l'effet	Détails de l'effet
Conversion d'habitat prairial indigène (p. ex. pour le développement agricole et urbain/commercial, le forage pétrolier et gazier, l'exploitation de mines et de carrières, l'exploitation d'énergie renouvelable, le développement récréatif/touristique, la construction de routes, la plantation d'arbres)	Perte directe d'habitat essentiel due à l'élimination ou à la conversion des caractéristiques biophysiques de l'habitat de reproduction.	<p><u>Menaces connexes</u> : 1.1 Zones résidentielles et urbaines; 1.2 Zones commerciales et industrielles; 1.3 Zones touristiques et récréatives; 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois; 2.2 Plantations pour la production de bois et de pâte; 3.1 Forage pétrolier et gazier; 3.2 Exploitation de mines et de carrières; 3.3 Énergie renouvelable; 4.1 Routes et voies ferrées</p> <p><u>Moment</u> : en tout temps.</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : direct – un seul événement se produisant dans l'habitat essentiel entraînera la destruction.</p> <p><u>Probabilité de destruction</u> : si l'activité a lieu, il y a forte probabilité de destruction (élimination directe de caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel).</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : cette activité est susceptible de se produire en Saskatchewan, au Manitoba et dans la RCO 13 en Ontario, qui abrite des prairies indigènes restantes.</p> <p><u>Seuils</u> : l'information dont on dispose actuellement ne permet pas l'établissement de seuils.</p>
Conversion d'habitat prairial agricole qui entraîne une perte nette de sa disponibilité (p. ex. pour le développement agricole et urbain/commercial, le forage pétrolier et gazier, l'exploitation de mines et de carrières, l'exploitation d'énergie renouvelable, le développement récréatif/touristique, la construction de routes, la plantation d'arbres)	<p>Perte directe d'habitat essentiel due à l'élimination ou à la conversion des caractéristiques biophysiques de l'habitat de reproduction.</p> <p>Cette activité contribue également à la fragmentation d'habitat, et l'effet de lisière qui en résulte peut faire augmenter les taux de prédation et de parasitisme des nids par le Vacher à tête brune. Le tout peut rendre les conditions de l'habitat non propices à la reproduction de l'espèce.</p>	<p><u>Menaces connexes</u> : 1.1 Zones résidentielles et urbaines; 1.2 Zones commerciales et industrielles; 1.3 Zones touristiques et récréatives; 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois; 2.2 Plantations pour la production de bois et de pâte; 3.1 Forage pétrolier et gazier; 3.2 Exploitation de mines et de carrières; 3.3 Énergie renouvelable; 4.1 Routes et voies ferrées</p> <p><u>Moment</u> : une activité contribuera à la perte nette d'habitat prairial agricole si l'habitat n'est pas disponible lorsque l'espèce en a besoin (p. ex. pendant la période de reproduction).</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : les deux – un seul événement pourrait entraîner la destruction de l'habitat essentiel, tout comme des événements multiples/simultanés à l'intérieur d'une unité provinciale de RCO qui feraient cumulativement diminuer la quantité d'habitat prairial agricole en deçà des cibles établies; des événements multiples au fil du temps peuvent contribuer cumulativement à la fragmentation d'habitat.</p>

Description de l'activité	Description de l'effet	Détails de l'effet
		<p><u>Probabilité de destruction</u> : cette activité est susceptible d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel si elle entraîne une perte nette de la quantité d'habitat prairial agricole décrit à l'annexe F dans une unité provinciale de RCO.</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : les activités sont susceptibles de se produire dans l'habitat essentiel à l'échelle de l'aire de répartition de l'espèce, et leur portée est généralisée quand elles sont combinées.</p> <p><u>Seuils</u> : une taille minimale de champ (p. ex. au moins 10 ha) doit être maintenue pour qu'il n'y ait pas de perte nette.</p>
Pratiques inappropriées de pâturage du bétail	<p>Le broutage et la surutilisation durant la période de reproduction peuvent réduire de façon importante le couvert herbacé et la diversité végétale, ce qui a une incidence sur l'habitat de reproduction (couvert de nidification); la réduction de la hauteur et de la densité de la végétation par le broutage peut favoriser la prédation et peut aussi contribuer à l'établissement et à la propagation d'espèces non indigènes envahissantes dans les prairies indigènes.</p> <p>Remarque : Selon le lieu, le moment et la fréquence de cette activité, le broutage dans les habitats prairiaux peut aider à maintenir le caractère convenable et les conditions ouvertes de l'habitat en limitant la succession naturelle et l'empiétement par la végétation ligneuse. Des pratiques de broutage adéquates (c.-à-d. qui sont conformes aux pratiques de gestion bénéfique régionales et qui tiennent compte du cycle vital de l'espèce) sont essentielles pour éviter la destruction.</p>	<p><u>Menace connexe</u> : 2.3 Élevage du bétail</p> <p><u>Moment</u> : surtout durant la période de montaison et d'épiaison; les graminées sont le plus affectées quand elles sont broutées durant la période de croissance reproductive et le moins affectées quand elles le sont durant les périodes de dormance et de croissance végétative.</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour entraîner la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : cumulatif – un seul événement de surutilisation pourrait éliminer de la végétation qui autrement aurait pu servir à la construction des nids et offrir à ceux-ci un abri contre les prédateurs et les intempéries; le surpâturage est toutefois plus susceptible de se produire au fil d'événements répétés qui ne laissent pas suffisamment de temps à la végétation pour se rétablir (broutage excessif).</p> <p><u>Probabilité de destruction</u> : si l'activité a lieu, il y a probabilité modérée de destruction (selon la fréquence et l'intensité de l'activité et les conditions du site); si l'activité a lieu dans un habitat prairial agricole, elle est plus susceptible d'entraîner la destruction si elle contribue à la perte nette d'habitat prairial agricole.</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : cette activité est tout aussi susceptible de se produire dans l'habitat essentiel, mais sa portée est faible.</p> <p><u>Seuils</u> : les conditions du site déterminent quelle ampleur le broutage peut avoir avant que cette activité nuise à l'espèce. En général, les pratiques de pâturage qui nuisent à la santé des parcours et des champs selon les protocoles d'évaluation de la santé des parcours²⁵ seraient considérées comme de la destruction.</p>

²⁵ Par exemple, Rangeland Health Assessment for Grassland, Forest & Tame Pasture (Adams *et al.*, 2016). D'autres ressources régionales existent (p. ex. en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie-Britannique) et, là où il n'y en a pas, les concepts de ces sources et autres (p. ex.

Description de l'activité	Description de l'effet	Détails de l'effet
Utilisation inconsidérée de pesticides	<p>Réduction ou perte de végétation utilisée pour placer et cacher les nids (herbicides); réduction de la disponibilité locale de proies pour l'alimentation et l'élevage des jeunes (insecticides). Les pesticides dont on pense qu'ils sont préoccupants pour le Goglu des prés comprennent des herbicides comme le glyphosate et des insecticides comme les néonicotinoïdes.</p> <p>Remarque : Selon le lieu, le moment et la fréquence de l'épandage, dans certaines conditions très précises (p. ex. enlèvement de plantes envahissantes ou remise en état de l'habitat de l'espèce), l'application ciblée d'herbicides pourrait avoir un effet neutre ou un avantage net éventuel. L'application adéquate (c. -à-d. qui est conforme aux pratiques de gestion bénéfique régionales et qui tient compte du cycle vital de l'espèce) est essentielle pour éviter la destruction.</p>	<p><u>Menace connexe</u> : 7.3 Autres modifications de l'écosystème</p> <p><u>Moment</u> : la destruction de l'habitat essentiel est plus susceptible de se produire si l'activité a lieu entre la mi-mai et la fin juillet.</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité pourrait être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel ou de la zone environnante (p. ex. dérive depuis des zones adjacentes) pour causer la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : les deux – un épandage unique d'herbicide durant la période de reproduction pourrait éliminer de la végétation qui autrement aurait pu servir à la construction des nids et offrir à ceux-ci un abri contre les prédateurs et les intempéries (les herbicides réduisent aussi la disponibilité de graines); un épandage unique d'un insecticide durant la période d'élevage des jeunes pourrait être néfaste pour leur croissance et leur développement en réduisant la disponibilité de proies; des événements répétés sont susceptibles d'avoir des incidences plus néfastes et à plus long terme sur l'habitat et les sources de nourriture.</p> <p><u>Probabilité de destruction</u> : si l'activité a lieu, il y a probabilité modérée de destruction (selon la fréquence et l'intensité de l'activité); si l'activité a lieu dans un habitat prairial agricole, elle est plus susceptible d'entraîner la destruction si elle contribue à la perte nette d'habitat prairial agricole.</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : cette activité est tout aussi susceptible de se produire dans l'habitat essentiel, et sa portée est généralisée.</p> <p><u>Seuils</u> : l'information dont on dispose actuellement ne permet pas l'établissement de seuils. En général, l'utilisation de pesticides qui nuit à la santé des parcours et des champs selon les protocoles d'évaluation de la santé des parcours serait considérée comme de la destruction.</p>
Fauchage ou coupe	<p>Réduction ou perte de végétation utilisée pour placer et cacher les nids.</p> <p>Remarque : Selon le lieu, le moment et la fréquence de l'activité, le fauchage ou la coupe dans les habitats prairiaux pourraient être nécessaires pour maintenir le caractère convenable et les</p>	<p><u>Menace connexe</u> : 2.1 Cultures annuelles et pérennes de produits autres que le bois</p> <p><u>Moment</u> : la destruction de l'habitat essentiel est plus susceptible de se produire si l'activité a lieu entre la mi-mai et la fin juillet.</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour causer la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : direct – un événement unique durant la période de reproduction pourrait éliminer de la végétation qui autrement</p>

Pasture Assessment in the Northeast United States [(Sanderson *et al.*, 2005) pourraient être appliqués pour déterminer la santé des prairies et des pâturages. Bien que ces ressources mettent l'accent sur les perturbations causées par le broutage, elles évaluent aussi d'autres perturbations, et, par conséquent, il est recommandé de les consulter dans le cas d'autres activités destructrices.

Description de l'activité	Description de l'effet	Détails de l'effet
	<p>conditions ouvertes de l'habitat en limitant la succession naturelle et l'empiétement par la végétation ligneuse. Une mise en œuvre adéquate (c.-à-d. qui est conforme aux pratiques de gestion bénéfique régionales et qui tient compte du cycle vital de l'espèce) est essentielle pour éviter la destruction.</p>	<p>aurait pu servir à la construction des nids et offrir à ceux-ci un abri contre les prédateurs et les intempéries.</p> <p><u>Probabilité de destruction</u> : si l'activité a lieu, il y a forte probabilité de destruction (élimination directe des caractéristiques biophysiques); si l'activité a lieu dans un habitat prairial agricole, elle est plus susceptible d'entraîner la destruction si elle contribue à la perte nette d'habitat prairial agricole.</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : cette activité est tout aussi susceptible de se produire dans la majeure partie de l'habitat essentiel, mais moins en Saskatchewan et au Manitoba, où la fenaison a souvent lieu plus tard dans la période de reproduction et une seule fois.</p> <p><u>Seuils</u> : l'information dont on dispose actuellement ne permet pas l'établissement de seuils. En général, le fauchage ou la coupe qui nuisent à la santé des parcours et des champs selon les protocoles d'évaluation de la santé des parcours seraient considérés comme de la destruction.</p>
Brûlage dirigé	<p>Réduction ou perte de végétation utilisée pour placer et cacher les nids; réduction de la disponibilité locale de proies pour l'alimentation et l'élevage des jeunes.</p> <p>Remarque : Selon le lieu, le moment et la fréquence de l'activité, le brûlage dans les habitats prairiaux pourrait être nécessaire pour maintenir le caractère convenable et les conditions ouvertes de l'habitat en limitant la succession naturelle et l'empiétement par la végétation ligneuse. Une mise en œuvre adéquate (c.-à-d. qui est conforme aux pratiques de gestion bénéfique régionales et qui tient compte du cycle vital de l'espèce) est essentielle pour éviter la destruction.</p>	<p><u>Menace connexe</u> : 7.1 Incendies et suppression des incendies</p> <p><u>Moment</u> : la destruction de l'habitat essentiel est plus susceptible de se produire si l'activité a lieu entre la mi-mai et la fin juillet.</p> <p><u>Étendue</u> : l'activité doit être menée à l'intérieur des limites de l'habitat essentiel pour causer la destruction de celui-ci.</p> <p><u>Type</u> (direct, cumulatif ou les deux) : direct – un événement unique durant la période de reproduction pourrait éliminer de la végétation qui autrement aurait pu servir à la construction des nids et offrir à ceux-ci un abri contre les prédateurs et les intempéries; un événement unique durant la période d'élevage des jeunes pourrait réduire la disponibilité de proies nécessaires à l'élevage des jeunes.</p> <p><u>Probabilité de destruction</u> : si l'activité a lieu, il y a forte probabilité de destruction (élimination directe des caractéristiques biophysiques); si l'activité a lieu dans un habitat prairial agricole, elle est plus susceptible d'entraîner la destruction si elle contribue à la perte nette d'habitat prairial agricole.</p> <p><u>Probabilité de l'activité</u> : cette activité est tout aussi susceptible de se produire dans l'habitat essentiel, mais sa portée est faible.</p> <p><u>Seuils</u> : l'information dont on dispose actuellement ne permet pas l'établissement de seuils. En général, le brûlage dirigé qui nuit à la santé des parcours et des champs selon les protocoles d'évaluation de la santé des parcours serait considérée comme de la destruction.</p>

2107 **8. Mesure des progrès**

2108
2109 Les indicateurs de rendement présentés ci-dessous proposent un moyen de définir et
2110 de mesurer les progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de
2111 répartition. Les progrès précis réalisés en vue de la mise en œuvre du programme de
2112 rétablissement seront mesurés par rapport aux indicateurs définis dans les plans
2113 d'action ultérieurs.

2114 *Objectif en matière de population*

2115
2116
2117 D'ici 2031, une population stable²⁶ à l'échelle du Canada est obtenue pour le Goglu
2118 des prés, et, par la suite, le soutien d'une population correspondant à 85 % des niveaux
2119 de 2017. Par la suite, au minimum, une tendance stable en matière de population est
2120 maintenue.

2121 *Objectif en matière de répartition*

2122
2123
2124 La représentation de l'espèce dans les provinces dans l'ensemble de son aire de
2125 répartition canadienne connue est maintenue (figure 1).

2126 *Énoncé à court terme*

2127
2128
2129 D'ici 2031, la tendance de la population de l'espèce à l'échelle du Canada est stabilisée
2130 par l'atteinte des cibles de tendance démographique pour chaque unité provinciale de
2131 RCO indiquée à l'annexe A (tableau A1), et assure une taille de population
2132 correspondant à 85 % des effectifs de 2017.

2133
2134 Le meilleur ensemble de données à long terme pour effectuer le suivi des tendances
2135 des populations d'oiseaux terrestres au Canada est le Relevé des oiseaux nicheurs
2136 (BBS). Les données du BBS sont évaluées chaque année par Environnement et
2137 Changement climatique Canada et seront utilisées pour déterminer les tendances à
2138 court et à long terme de la population reproductrice du Goglu des prés au Canada. Les
2139 tendances du BBS seront donc utilisées pour mesurer les progrès réalisés vers
2140 l'atteinte de l'objectif en matière de population et de l'énoncé à court terme. Il est
2141 reconnu que le recours à cet ensemble de données a des points faibles; cela dit, le BBS
2142 offre la plus grande couverture en ce qui concerne le suivi des effectifs au Canada, et
2143 remonte à aussi loin que la fin des années 1960 pour certaines régions du pays. L'aire
2144 de répartition du Goglu des prés au Canada est bien couverte par les activités
2145 d'échantillonnage du BBS. Les estimations de population seront tirées de la base de
2146 données des estimations des populations (Population Estimates Database) de
2147 Partenaires d'envol et tiendront compte des mises à jour subséquentes (Partners in
2148 Flight Science Committee, 2020).

2149

²⁶ Une tendance sera considérée comme étant stable quand la probabilité qu'elle ait une valeur de zéro est de 80 %.

2150 9. Énoncé sur les plans d'action

2151

2152 Un ou plusieurs plans d'action visant le Goglu des prés seront publiés dans le Registre
2153 public des espèces en péril dans les cinq ans suivant la publication du programme de
2154 rétablissement. Ce ou ces plans s'ajouteront aux plans d'action visant des espèces
2155 multiples élaborés par l'Agence Parcs Canada qui concernent le Goglu des prés.

2156

10. Références

- 2157
2158
2159 AAFC. 1997. Profile of Production Trends and Environmental Issues in Canada's
2160 Agriculture and Agri-Food Sector. Page 46 *In* A. a. A.-F. Canada, ed. Minister of Public
2161 Works and Government Services, Ottawa, ON. (Également disponible en français :
2162 AAC. 1997. Profil des tendances de production et des enjeux environnementaux du
2163 secteur agricole et agroalimentaire canadien. Page 50 *in* Agriculture et Agroalimentaire
2164 Canada, dir. Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux,
2165 Ottawa [Ontario].)
2166
2167 AAFC. 2019. Annual Crop Inventory. Agriculture and Agri-Food Canada. Ottawa, ON.
2168 (Également disponible en français : AAC. Inventaire annuel des cultures. Agriculture et
2169 Agroalimentaire Canada. Ottawa (Ontario).
2170
2171 Adams, B. W., G. Ehler, C. Stone, M. Alexander, D. Lawrence, M. Willoughby,
2172 D. Moisey, C. Hincz, A. Burkinshaw, J. Richman, K. France, C. DeMaere, T. Kupsch,
2173 T. France, T. Broadbent, L. Blonski et A. J. Miller. 2016. Rangeland Health Assessment
2174 for Grassland, Forest and Tame Pasture. AEP. Rangeland Resource Stewardship
2175 Section. Edmonton, AB. 124 pp.
2176
2177 Askins, R. A. 1993. Population trends in grassland, shrubland, and forest birds in
2178 eastern North America. *Current Ornithology* 11: 1-34.
2179
2180 Askins, R. A. 1999. History of grassland birds in eastern North America. *Studies in*
2181 *Avian Biology* 19: 60-71.
2182
2183 Askins, R. A., F. Chávez-Ramírez, B. C. Dale, C. A. Haas, J. R. Herkert, F. L. Knopf, et
2184 P. D. Vickery. 2007. Conservation of grassland birds in North America: understanding
2185 ecological processes in different regions: Report of the AOU Committee on
2186 Conservation. *Ornithological Monographs*.
2187
2188 Audubon New York. 2009. Managing Habitat for Farmland (Grassland) Birds. Audubon
2189 New York, New York. 2 pp.
2190
2191 Azporiz, A. B., J. P. Isacch, R. A. Dias, A. G. Di Giacomo, C. S. Fontana, et
2192 C. M. Palarea. 2012. Ecology and conservation of grassland birds in southeastern
2193 South America: a review. *Journal of Field Ornithology* 83(3): 217-246.
2194
2195 Beacon Environmental. 2009. Breeding Birds of Open Country Habitat: Description and
2196 Challenges (revised draft). Markham, ON. 37 + Appendices pp.
2197
2198 Benson, T. J., S. J. Chiavacci, et M. P. Ward. 2013. Patch size and edge proximity are
2199 useful predictors of brood parasitism but not nest survival of grassland birds. *Ecological*
2200 *Applications* 23(4): 879-887.
2201

- 2202 Bent, A. C. 1958. Life Histories of North American Blackbirds, Orioles, Tanagers and
2203 Allies. Smithsonian Institution Press. Dover, NY. 549 pp.
2204
- 2205 Bernath-Plaiser, J. et N. Koper. 2016. Physical footprint of oil and gas infrastrucutre, not
2206 anthropogenic noise, reduces nesting success of some grassland songbirds. *Biological*
2207 *Conservation* 204: 434-441.
2208
- 2209 Benton, T. G., D. M. Bryant, L. Cole et H. Q. P. Crick. 2002. Linking agricultural practice
2210 to insect and bird populations: a historical study over three decades. *Journal of Applied*
2211 *Ecology* 39: 673-687.
2212
- 2213 Bernath-Plaiser, J. et N. Koper. 2016. Physical footprint of oil and gas infrastructure, not
2214 anthropogenic noise, reduces nesting success of some grassland songbirds. *Biological*
2215 *Conservation* 204: 434-441.
2216
- 2217 Bishop, C. A. et J. M. Brogan. 2013. Estimates of avian mortality attributed to vehicle
2218 collisions in Canada. *Avian Conservation and Ecology* 8(2): 2.
2219
- 2220 Blanco, D. E. et B. López-Lanús (eds.). 2008. Non-reproductive ecology and
2221 conservation of bobolinks (*Dolichonyx oryzivorus*) in north-eastern Argentina. *Wetlands*
2222 *International*, Buenos Aires, Argentina.47 pp.
2223
- 2224 Bock, C. E. et Z. F. Jones. 2004. Avian habitat evaluation: should counting birds count?
2225 *Frontiers in Ecology and Environment* 2: 403-410.
2226
- 2227 Bock, C. E., V. A. Saab, T. D. Rich et D. S. Dobkin. 1993. Effects of livestock grazing on
2228 neotropical migratory landbirds in western North America. Status and management of
2229 neotropical migratory birds.
2230
- 2231 Bollinger, E. K. 1988. Breeding dispersion and reproductive success of Bobolinks in an
2232 agricultural landscape. Cornell University, Ithaca, NYpp.
2233
- 2234 Bollinger, E. K. 1995. Successional changes and habitat selection in hayfield bird
2235 communities. *The Auk*: 720-730.
2236
- 2237 Bollinger, E. K., P. B. Bollinger, et T. A. Gavin. 1990. Effects of hay-cropping on eastern
2238 populations of the Bobolink. *Wildlife Society Bulletin*: 142-150.
2239
- 2240 Bollinger, E. K. et T. A. Gavin. 1992. Eastern Bobolink populations: ecology and
2241 conservation in an agricultural landscape. Pages 497-506 *In* J. M. Hagan III et
2242 D. W. Johnston (eds.). *Ecology and Conservation of Neotropical Migrant Landbirds*.
2243 Smithsonian Institute Press. Washington, DC.
2244
- 2245 Bollinger, E. K., T. A. Gavin, et D. C. McIntyre. 1988. Comparison of transects and
2246 circular-plots for estimating Bobolink densities. *The Journal of Wildlife Management*
2247 52(4): 777-786.

- 2248
2249 Boreal Avian Modelling Project. 2020. BAM Generalized National Models
2250 Documentation, Version 4.0. Boreal Avian Modelling Project, Edmonton, AB. Site
2251 Web :<https://borealbirds.github.io/> [consulté en novembre 2020].
2252
- 2253 Brewer, D. A. A., E. J. Woodsworth, B. T. Collins, et E. H. Dunn. 2000. Canadian Atlas
2254 of Bird Banding. Page 395 *In* E. Canada, ed. Doves, Cuckoos, and Hummingbirds
2255 through Passerines, 1921-1995. (Également disponible en français : Brewer, D. A. A.,
2256 E. J. Woodsworth, B. T. Collins, et E. H. Dunn. 2000. Atlas des oiseaux bagués ou
2257 repris au Canada. Page 404 *in* Environnement et Changement climatique Canada,
2258 dir. Tourterelles, coulicous, colibris et passereaux, 1921-1995.)
2259
- 2260 Brewer, R., G. A. McPeck, et R. J. Adams Jr. 1991. The Atlas of Breeding Birds of
2261 Michigan. Michigan State University Press. East Lansing, MI. pp.
2262
- 2263 Bright, J. A., A. J. Morris, et R. Winspear. 2008. A Review of Indirect Effects of
2264 Pesticides on Birds and Mitigating Land-management Practices. Pesticide Safety
2265 Directorate, Bedfordshire, England. 66 pp. pp.
2266
- 2267 Brooks, M. L., C. M. D'Antonio, D. M. Richardson, J. B. Grace, J. E. Keeley,
2268 J. M. DiTomaso, R. J. Hobbs, M. Pellant, et D. Pyke. 2004. Effects of invasive alien
2269 plants on fire regimes. *BioScience* 54(7): 677-688.
2270
- 2271 Cadman, M. D., P. F. J. Eagles, et F. M. Helleiner (eds.). 1987. Atlas of the Breeding
2272 Birds of Ontario. University of Waterloo Press, Waterloo, ON. 617 pp.
2273
- 2274 Calvert, A. M., C. A. Bishop, R. D. Elliot, E. A. Krebs, T. M. Kydd, C. S. Machtans, et
2275 G. J. Robertson. 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Avian
2276 Conservation and Ecology* 8(2): 11.
2277
- 2278 Chamberlain, D. E., R. J. Fuller, R. G. H. Bunce, J. C. Duckworth et M. Shrubbs. 2000.
2279 Changes in agriculture of farmland birds in relation to the timing of agricultural
2280 intensification in England and Wales. *Journal of Applied Ecology* 37: 771-788.
2281
- 2282 Corace, R. G., D. J. Flaspohler, et L. M. Shartell. 2009. Geographical patterns in
2283 openland cover and hayfield mowing in the Upper Great Lakes region: implications for
2284 grassland bird conservation. *Landscape Ecology* 24: 309-323.
2285
- 2286 COSEWIC. 2010. COSEWIC assessment and status report on the Bobolink *Dolichonyx
2287 oryzivorus* in Canada. Ottawa, ON. 42 pp. pp. (Également disponible en français :
2288 COSEPAC. 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Goglu des
2289 prés (*Dolichonyx oryzivorus*) au Canada. Ottawa (Ontario). 44 p.)
2290

- 2291 COSEWIC. 2011. COSEWIC assessment and status report on the Eastern Meadowlark
2292 *Sturnella magna* in Canada., Ottawa, ON.40 pp. pp. (Également disponible en français :
2293 COSEPAC. 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la Sturnelle des
2294 prés (*Sturnella magna*) au Canada., Ottawa (Ontario). 44 p.)
2295
- 2296 Dale, B. C., P. A. Martin, et P. S. Taylor. 1997. Effects of hay management on
2297 grassland songbirds in Saskatchewan. *Wildlife Society Bulletin*: 616-626.
2298
- 2299 Davis, S. K., J. H. Devries et L. M. Armstrong. 2017. Variation in passerine use of
2300 burned and hayed planted grasslands. *The Journal of Wildlife Management*
2301 81(8): 1494-1504.
2302
- 2303 Davis, S. K., R. J. Fisher, S. L. Skinner, T. L. Shaffer, et R. M. Brigham. 2013. Songbird
2304 abundance in native and planted grassland varies with type and amount of grassland in
2305 surrounding landscape. *The Journal of Wildlife Management* 77(5): 908-919.
2306
- 2307 Davis, S. K., S. M. Ludlow et D. G. McMaster. 2016. Reproductive success of songbirds
2308 and waterfowl in native mixed-grass pasture and planted grasslands used for pasture
2309 and hay. *The Condor* 4(118): 815-835.
2310
- 2311 Dechant, J. A., M. L. Sondreal, D. H. Johnson, L. D. Igl, C. M. Goldale,
2312 A. L. Zimmerman, et B. R. Euliss. 1999 (modifié en 2001). Effects of management
2313 practices on grassland birds: Bobolink. Page 24 pp. *In* N. P. W. R. Center, ed. USGS
2314 Northern Prairie Wildlife Research Center.
2315
- 2316 Di Giacomo, A. S., A. G. Di Giacomo, et J. R. Contreras. 2005. Status and Conservation
2317 of the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) in Argentina. USDA Forest Service Gen. Tech.
2318 Rep. PSW-GTR-191. 6 pp.
2319
- 2320 Di Giacomo, A. S. et S. Krapovickas. 2005. Conserving the grassland Important Bird
2321 Areas (IBAs) of southern South America: Argentina, Uruguay, Paraguay, and Brazil.
2322 USDA Forest Service General Technical Report. PSW-GTR-191, USDA Forest Service.
2323 pp.
2324
- 2325 Diemer, K. M. et J. J. Nocera. 2014. Associations of Bobolink territory size with habitat
2326 quality. *Annales Zoologici Fennici* 51: 515-525.
2327
- 2328 Doherty, K. E., D. W. Howerter, J. H. Devries et J. Walker. 2018. Prairie Pothole Region
2329 of North America. Pages 679-688 *In* C. M. Finlayson, G. R. Milton, R. C. Prentice et
2330 N. C. Davidson (eds.). *The Wetland Book II: Distribution, Description and Conservation*.
2331 Springer Netherlands.
2332
- 2333 Donald, P. F., R. E. Green et M. F. Heath. 2001. Agricultural intensification and the
2334 collapse of Europe's farmland bird populations. *Proceedings of the Royal Society B:*
2335 *Biological Sciences* 268(1462): 25-29.
2336

- 2337 Drapeau, P., A. Leduc, B. Jobin, L. Imbeau et M. Desrochers. 2019. Changes in Habitat
2338 and Distribution of Breeding Birds Between the Two Atlases. Pages 35-55 *In* M. Robert,
2339 M.-H. Hachey, D. Lepage et A. R. Couturier (eds.). Second Atlas of the Breeding Birds
2340 of Southern Quebec. Regroupement Québec Oiseaux, Canadian Wildlife Service
2341 [Environment and Climate Change Canada] and Bird Studies Canada. Montreal, QC.
2342
- 2343 Emery, R. B., D. W. Howerter, L. M. Armstrong, M. G. Anderson, J. H. Devries et
2344 B. L. Joynt. 2005. Seasonal variation in waterfowl nesting success and its relation to
2345 cover management in the Canadian Prairies. *Journal of Wildlife Management*
2346 69(3): 1181-1193.
2347
- 2348 Environment and Climate Change Canada. 2017. Action Plan for Multiple Species at
2349 Risk in Southwestern Saskatchewan: South of the Divide. Page xi + 127. Environment
2350 and Climate Change Canada, Ottawa, ON. (Également disponible en français :
2351 Environnement et Changement climatique Canada. 2017a. Plan d'action visant
2352 plusieurs espèces en péril dans le sud-ouest de la Saskatchewan - South of the Divide.
2353 Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa (Ontario), xi + 143 p.)
2354
- 2355 Environment and Climate Change Canada. 2019. Canadian Environmental
2356 Sustainability Indicators: Wildlife Habitat Capacity on Agricultural Land. Environment
2357 and Climate Change Canada. Environment and Climate Change Canada. Ottawa, ON.
2358 16 pp. (Également disponible en français : Environnement et Changement climatique
2359 Canada. 2019. Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : capacité
2360 d'habitat faunique des terres agricoles. Environnement et Changement climatique
2361 Canada. Ottawa [Ontario], 16 p.)
2362
- 2363 Erickson, W. P., G. D. Johnson, et D. P. Young Jr. 2005. A Summary and Comparison
2364 of Bird Mortality from Anthropogenic Causes with an Emphasis on Collisions. Pages
2365 1029-1042 *In* C. J. Ralph et T. D. Rich (eds.). Bird Conservation Implementation and
2366 Intergration in the Americas: Proceedings of the Third International Partners in Flight
2367 Conference. U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Southwest
2368 Research Station.
2369
- 2370 FAN. 2007. The Atlas of Breeding Birds of Alberta: A Second Look. Federation of
2371 Alberta Naturalists. Edmonton, AB. vii + 626 pp. pp.
2372
- 2373 Federal Provincial and Territorial Governments of Canada. 2010. Canadian Biodiversity:
2374 Ecosystem Status and Trends 2010 [en ligne]. Canadian Councils of Resource
2375 Ministers, Ottawa, ON. Available: <https://biodivcanada.chm-cbd.net/ecosystem-status-trends-2010/canadian-biodiversity-ecosystem-status-and-trends-2010-full-report>.
2376 [consulté en juin 2020]. (Également disponible en français : Gouvernements fédéral,
2377 provinciaux et territoriaux du Canada. 2010. Biodiversité canadienne : état et tendances
2378 des écosystèmes en 2010. Conseils canadiens des ministres des ressources, Ottawa
2379 [Ontario].)
2380
2381

- 2382 Fleischner, T. 1994. Ecological costs of livestock grazing in western North America.
2383 Conservation Biology 8(3): 629-644.
2384
- 2385 Fletcher, R. J. et R. R. Koford. 2003. Spatial responses of Bobolinks (*Dolichonyx*
2386 *oryzivorus*) near different types of edges in northern Iowa. The Auk 120: 799-810.
2387
- 2388 Forman, R. T., B. Reineking, et A. M. Hersperger. 2002. Road traffic and nearby
2389 grassland bird patterns in a suburbanizing landscape. Environmental Management
2390 29(6): 782-800.
2391
- 2392 Gahbauer, M. A. 2007. Bobolink. Pages 586-587 In M. D. Cadman, D. A. Sutherland,
2393 G. G. Beck, D. Lepage, et A. R. Couturier (eds.). Atlas of the Breeding Birds of Ontario,
2394 2001-2005. Bird Studies Canada, Environment Canada, Ontario Field Ornithologists,
2395 Ontario Ministry of Natural Resources and Ontario Nature. Toronto, ON. (Également
2396 disponible en français : Gahbauer, M. A. 2007. Goglu des prés. Pages 586-587 in
2397 M. D. Cadman, D. A. Sutherland, G. G. Beck, D. Lepage, et A. R. Couturier (dir.). Atlas
2398 des oiseaux nicheurs de l'Ontario, 2001-2005. Études d'Oiseaux Canada,
2399 Environnement Canada, Ontario Field Ornithologists, le ministère des Richesses
2400 naturelles de l'Ontario, et Ontario Nature. Toronto (Ontario).
2401
- 2402 Galatowitsch, S. 2012. Northern Great Plains Wetlands. In D. P. Batzer et A. H. Baldwin
2403 (eds.). Wetland Habitats of North America. University of California Press. Berkeley and
2404 Los Angeles, CA.
2405
- 2406 Goldstein, M. I., T. E. Lacher, M. E. Zaccagnini, M. L. Parker, et M. J. Hooper. 1999.
2407 Monitoring and assessment of swainson's hawks in Argentina following restrictions on
2408 monocrotophos use, 1996-1997. Ecotoxicology 8(3): 215-224.
2409
- 2410 Government of Ontario. 2015. Bobolink and Eastern Meadowlark Government
2411 Response Statement. Ministry of the Environment, Conservation and Parks,
2412 Peterborough, ON. Site Web :
2413 [https://www.ontario.ca/page/bobolink-and-eastern-meadowlark-government-response-st](https://www.ontario.ca/page/bobolink-and-eastern-meadowlark-government-response-statement)
2414 [atement](https://www.ontario.ca/page/bobolink-and-eastern-meadowlark-government-response-statement). [consulté en octobre 2017]. (Également disponible en français :
2415 Gouvernement de l'Ontario. 2015. Goglu des prés et sturnelle des prés déclaration du
2416 gouvernement de l'Ontario en réponse au programme de rétablissement. Ministère de
2417 l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, Peterborough (Ontario).
2418 En ligne :
2419 [https://www.ontario.ca/fr/page/goglu-des-pres-et-sturnelle-des-pres-declaration-du-gouv](https://www.ontario.ca/fr/page/goglu-des-pres-et-sturnelle-des-pres-declaration-du-gouvernement-de-lontario-en-reponse-au-programme)
2420 [ernement-de-lontario-en-reponse-au-programme](https://www.ontario.ca/fr/page/goglu-des-pres-et-sturnelle-des-pres-declaration-du-gouvernement-de-lontario-en-reponse-au-programme).)
2421
- 2422 Government of Ontario. 2021. Neonicotinoid Regulations for Growers. Ministry of
2423 Agriculture, Food and Rural Affairs, Peterborough, ON. Site Web :
2424 <http://www.omafra.gov.on.ca/english/crops/field/news/croptalk/2015/ct-0915a2.htm>.
2425 [consulté en mai 2021]. (Également disponible en français : Réglementation des
2426 néonicotinoïdes pour les producteurs. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des

- 2427 Affaires rurales, Peterborough (Ontario). En ligne :
2428 <http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/field/news/croptalk/2015/ct-0915a2.htm>)
2429
- 2430 Granfors, D. A., K. E. Church, et L. M. Smith. 1996. Eastern Meadowlark nesting in
2431 rangelands and conservation reserve program fields in Kansas. *Journal of Field*
2432 *Ornithology* 199(2): 198-204.
2433
- 2434 Hallmann, C. A., R. P. B. Foppen, C. A. M. van Turnhout, H. de Kroon, et E. Jongejans.
2435 2014. Declines in insectivorous birds are associated with high neonicotinoid
2436 concentrations. *Nature* 511: 341-343.
2437
- 2438 Hamel, M.-A. et E. Dorf. 2014. Corn: Canada's Third Most Valuable Crop. *Canadian*
2439 *Agriculture at a Glance* (96-325-X). Statistics Canada, Ottawa, ON. Site Web :
2440 <http://www.statcan.gc.ca/pub/96-325-x/2014001/article/11913-eng.htm> [consulté en
2441 octobre 2017]. (Également disponible en français : Hamel, M.-A. et E. Dorf. 2014. Le
2442 maïs : troisième culture en importance au Canada. Un coup d'œil sur l'agriculture
2443 canadienne (96-325-X). Statistique Canada, Ottawa (Ontario). Site Web :
2444 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/96-325-x/2014001/article/11913-fra.htm>)
2445
- 2446 Health Canada. 2014. Update on Neonicotinoid Pesticides and Bee Health. Page 18
2447 *In* P. M. R. A. Health Canada, ed. Health Canada, Ottawa, ON. (Également disponible
2448 en français : Santé Canada. 2014. Mise à jour sur les pesticides de la classe des
2449 néonicotinoïdes et sur la santé des abeilles. Page 20 *in* ARLA Santé Canada, dir. Santé
2450 Canada, Ottawa (Ontario).)
2451
- 2452 Health Canada. 2019a. Re-evaluation Decision RVD2019-04, Thiamethoxam and Its
2453 Associated End-use Products: Pollinator Re-evaluation. Pest Management Regulatory
2454 Agency, Ottawa, ON. Site Web : [https://www.canada.ca/en/health-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/thiamethoxam.html)
2455 [canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/thiamethoxam.html)
2456 [management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/thiamethoxam.html](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/thiamethoxam.html).
2457 [consulté en juin 2020]. (Également disponible en français : Santé Canada. 2019.
2458 Décision de réévaluation RVD2019-04, Thiaméthoxame et préparations commerciales
2459 connexes : réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs. Agence de réglementation
2460 de la lutte antiparasitaire, Ottawa (Ontario). Site Web : [https://www.canada.ca/fr/sante-](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/thiamethoxame.html)
2461 [canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/thiamethoxame.html)
2462 [antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/thiamethoxame.html](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/thiamethoxame.html))
2463
- 2464 Health Canada. 2019b. Re-evaluation Decision RVD2019-05, Clothianidin and Its
2465 Associated End-use Products: Pollinator Re-evaluation. Pest Management Regulatory
2466 Agency, Ottawa, ON. Site Web : [https://www.canada.ca/en/health-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/clothianidin.html)
2467 [canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/clothianidin.html)
2468 [management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/clothianidin.html](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/clothianidin.html). [consulté
2469 en juin 2020]. (Également disponible en français : Santé Canada. 2019. Décision de
2470 réévaluation RVD2019-05, Clothianidine et préparations commerciales connexes :
2471 réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs. Agence de réglementation de la lutte
2472 antiparasitaire, Ottawa (Ontario). Site Web : <https://www.canada.ca/fr/sante->

- 2473 [canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/clothianidine.html)
2474 [antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/clothianidine.html](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/clothianidine.html))
2475
- 2476 Health Canada. 2019c. Re-evaluation Decision RVD2019-06, Imidacloprid and Its
2477 Associated End-use Products: Pollinator Re-evaluation. Pest Management Regulatory
2478 Agency, Ottawa, ON. Site Web : [https://www.canada.ca/en/health-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/imidacloprid.html)
2479 [canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/imidacloprid.html)
2480 [management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/imidacloprid.html](https://www.canada.ca/en/health-canada/services/consumer-product-safety/reports-publications/pesticides-pest-management/decisions-updates/reevaluation-decision/2019/imidacloprid.html). [consulté
2481 en juin 2020]. (Également disponible en français : Santé Canada. 2019. Décision de
2482 réévaluation RVD2019-06, Imidaclopride et préparations commerciales connexes :
2483 réévaluation axée sur les insectes pollinisateurs. Agence de réglementation de la lutte
2484 antiparasitaire, Ottawa (Ontario). Site Web : [https://www.canada.ca/fr/sante-](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/imidaclopride.html)
2485 [canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/imidaclopride.html)
2486 [antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/imidaclopride.html](https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securete-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/decision-reevaluation/2019/imidaclopride.html))
2487
- 2488 Helzer, C. J. et D. E. Jelinski. 1999. The relative importance of patch area and
2489 perimeter-area ratio to grassland breeding birds. *Ecological Applications* 9: 1448-1458.
2490
- 2491 Herkert, J. R. 1991. Prairie birds of Illinois: population response to two centuries of
2492 habitat change. *Illinois Natural History Survey Bulletin* 34(39): 393-399.
2493
- 2494 Herkert, J. R. 1994a. Breeding bird communities of midwestern prairie fragments: the
2495 effects of prescribed burning and habitat-area. *Natural Areas Journal* 14(2): 128-135.
2496
- 2497 Herkert, J. R. 1994b. The effects of habitat fragmentation on Midwestern grassland bird
2498 communities. *Ecological Applications* 4(3): 461-471.
2499
- 2500 Herkert, J. R. 1997. Bobolink *Dolichonyx oryzivorus* population decline in agricultural
2501 landscapes in the midwestern USA. *Biological Conservation* 80: 107-112.
2502
- 2503 Herkert, J. R., D. L. Reinking, D. A. Wiedenfeld, M. Winter, J. L. Zimmerman,
2504 W. E. Jensen, E. J. Finck, R. R. Koford, D. H. Wolfe, S. K. Sherrod, M. A. Jenkins,
2505 J. Faaborg, et S. K. Robinson. 2003. Effects of prairie fragmentation on the nest
2506 success of breeding birds in the midcontinental United States. *Conservation Biology*
2507 17(2): 587-594.
2508
- 2509 Hill, J. M., J. F. Egan, G. E. Stauffer, et D. R. Diefenbach. 2014. Habitat availability is a
2510 more plausible explanation than insecticide acute toxicity for U.S. grassland bird
2511 species declines. *PLOS ONE* 9(5): 1-8.
2512
- 2513 Hladik, M. L., D. W. Kolpin, et K. M. Kuivila. 2014. Widespread occurrence of
2514 neonicotinoid insecticides in streams in a high corn and soybean producing region,
2515 USA. *Environmental Pollution* 193: 189-196.
2516

- 2517 Hofmann, N., G. Filoso, et M. Schofield. 2005. The loss of dependable agricultural land
2518 in Canada. Page 16 pp. *In* S. Canada, ed. (Également disponible en français :
2519 Hofmann, N., G. Filoso, et M. Schofield. 2005. La perte de terres agricoles cultivables
2520 au Canada. Page 19 p. *in* Statistique Canada, dir.)
2521
- 2522 Hyde, D. et S. Campbell. 2012. Agricultural Practices That Conserve Grassland Birds.
2523 Michigan Natural Features Inventory, Michigan State University Extension, Michigan.
2524 21 pp.
2525
- 2526 Javorek, S. K., M. C. Grant et S. Fillmore. 2016. Wildlife Habitat. Pages 64-73 *In*
2527 R. L. Clearwater, T. Martin, and T. Hoppe (eds.). Environmental Sustainability of
2528 Canadian Agriculture, Agri-Environmental Indicator Report Series - Report #4.
2529 Agriculture and Agri-Food Canada. Ottawa, ON.
2530
- 2531 Jenks, G. F. 1967. The data model concept in statistical mapping. *International*
2532 *Yearbook of Cartography* 7: 186-190.
2533
- 2534 Jobin, B., J.-L. DesGranges, et C. Boutin. 1996. Population trends in selected species
2535 of farmland birds in relation to recent developments in agriculture in the St. Lawrence
2536 Valley. *Agriculture, Ecosystems & Environment* 57: 103-116.
2537 Jobin, B., C. Latendresse, A. Baril, C. Maisonneuve, C. Boutin et D. Côté. 2014.
2538 A half-century of landscape dynamics in southern Quebec, Canada. *Environmental*
2539 *Monitoring and Assessment* 186: 2215-2229.
2540
- 2541 Jobin, B., C. Latendresse, M. Grenier, C. Maisonneuve et A. Sebbane. 2010. Recent
2542 landscape change at the ecoregion scale in Southern Quebec (Canada), 1993-2001.
2543 *Environmental Monitoring and Assessment* 164: 631-647.
2544
- 2545 Johnson, D. H. 1997. Effects of fire on bird populations in mixed-grass prairie.
2546 Pages 181-206 *in* F. L. Knopf et F. B. Samson (eds.). *Ecology and Conservation of*
2547 *Great Plains Vertebrates*. Springer. Bozeman, MT.
2548
- 2549 Johnson, D. H. 2001. Habitat fragmentation effects on birds in grasslands and wetlands:
2550 a critique of our knowledge. *Great Plains Research* 11(Fall 2001): 211-231.
2551
- 2552 Johnson, D. H. et L. D. Igl. 2001. Area requirements of grassland birds: a regional
2553 perspective. *The Auk* 118: 24-34.
2554
- 2555 Johnson, R. G. et S. A. Temple. 1990. Nest predation and brood parasitism of tallgrass
2556 prairie birds. *The Journal of Wildlife Management* 54: 106-111.
2557
- 2558 Jordan, N. R., D. L. Larson, et S. C. Huerd. 2008. Soil modification by invasive plants:
2559 effects on native and invasive species of mixed-grass prairies. *Biological Invasions*
2560 10(2): 177-190.
2561

- 2562 Joyner, D. E. 1978. Use of an old-field habitat by Bobolinks and Red-winged Blackbirds.
2563 Canadian Field-Naturalist 92: 383-386.
2564
- 2565 Kerns, C. K., M. R. Ryan, R. K. Murphy, F. R. Thompson III, et C. S. Rubin. 2010.
2566 Factors affecting songbird nest survival in northern mixed-grass prairie. Journal of
2567 Wildlife Management 74(2): 257-264.
2568
- 2569 Keyel, A. C., C. M. Bauer, C. R. Lattin, L. Michael Romero et J. Michael Reed. 2012.
2570 Testing the role of patch openness as a causal mechanism for apparent area sensitivity
2571 in a grassland specialist. Oecologia: 1-12.
2572
- 2573 Keyel, A. C., A. M. Strong, N. G. Perlut et J. M. Reed. 2013. Evaluating the roles of
2574 visual openness and edge effects on nest-site selection and reproductive success in
2575 grassland birds. The Auk 130(1): 161-170.
2576
- 2577 Koper, N., K. E. Mozel, et D. C. Henderson. 2010. Recent declines in northern tall-grass
2578 prairies and effects of patch structure on community persistence. Biological
2579 Conservation 143: 220-229.
2580
- 2581 Kyle, J. et R. Reid. 2016. Farming with Grassland Birds: A Guide to Making Your Hay
2582 and Pasture Bird Friendly. Ontario Soil and Crop Improvement Association, Ontario.
2583 21 pp.
2584
- 2585 Lamoureux, S. et C. Dion. 2019. Recommendation Guide – Habitat Management
2586 Practices for the Protection of Farmland Birds – 2nd Edition Regroupement
2587 QuébecOiseaux, Montreal, QC. 197 pp.
2588
- 2589 Leckie, S. 2007. Eastern Meadowlark. Pages 590-591 in M. D. Cadman,
2590 D. A. Sutherland, G. G. Beck, D. Lepage, et A. R. Couturier (eds.). Atlas of the Breeding
2591 Birds of Ontario, 2001-2005. Bird Studies Canada, Environment Canada, Ontario Field
2592 Ornithologists, Ontario Ministry of Natural Resources and Ontario Nature. Toronto, ON.
2593 (Également disponible en français : Leckie, S. 2007. Sturnelle des prés. Pages 590-591
2594 in M. D. Cadman, D. A. Sutherland, G. G. Beck, D. Lepage, et A. R. Couturier (dir.).
2595 Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, 2001-2005. Études d'Oiseaux Canada,
2596 Environnement Canada, Ontario Field Ornithologists, le ministère des Richesses
2597 naturelles de l'Ontario, et Ontario Nature. Toronto (Ontario).
2598
- 2599 Lee, H., W. Bakowsky, J. L. Riley, J. Bowles, M. Puddister, P. Uhlig et M. McMurray.
2600 1998. Ecological Land Classification for Southern Ontario: First Approximation and Its
2601 Application. SCSS Field Guide FG-02 Edition. Ontario Ministry of Natural Resources.
2602 Peterborough, ON. 225 pp.
2603
- 2604 León, R. J. C., G. M. Rusch et M. Oesterheld. 1984. Pastizales pampeanos - impacto
2605 agropecuario. Phytocenologia 12: 201-218.
2606

- 2607 Levin, I. I., P. Zwiars, S. L. Deem, E. A. Geest, J. M. Higashiguchi, T. A. lezhova,
2608 G. Jimenez-Uzcategui, D. H. Kim, J. P. Morton, N. G. Perlut, R. B. Renfrew,
2609 E. H. R. Sari, G. Valkiunas, et P. G. Parker. 2013. Multiple lineages of avian malaria
2610 parasites (*Plasmodium*) in the Galapagos Islands and evidence for arrival via migratory
2611 birds. *Conservation Biology* 27: 1366-1377.
- 2612
2613 Littlejohns, J., L. Rehmann, R. Murdy, A. Oo et S. Neill. 2018. Current state and future
2614 prospects for liquid biofuels in Canada. *Biofuel Research Journal* 17: 759-779.
- 2615
2616 Lowther, P. E. 2020. Brown-headed Cowbird (*Molothrus ater*). Cornell Lab of
2617 Ornithology, Ithaca, NY. Site Web :
2618 <https://birdsoftheworld.org/bow/species/bnhcow/cur/distribution>. [consulté en juin 2020].
- 2619
2620 MacDonald, N. M. et E. Nol. 2017. Impacts of rotational grazing and hay management
2621 on the reproductive success of Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) in eastern Ontario,
2622 Canada. *Canadian Wildlife Biology & Management* 6(2): 53-65.
- 2623
2624 Martin, S. G. et T. A. Gavin. 1995a. Bobolink *In* The Birds of North America Online
2625 (A. Poole, Ed.). Cornell Lab of Ornithology. Ithaca.
- 2626
2627 Martin, S. G. et T. A. Gavin. 1995b. Bobolink. Page 24 *In* A. Poole et F. Gill (eds.). The
2628 Birds of North America. No. 176. The Academy of Natural Sciences of Philadelphia and
2629 the American Ornithologists Union. Philadelphia, PA; Washington, DC.
- 2630
2631 Master, L. L., D. Faber-Langendoen, R. Bittman, G. A. Hammerson, B. Heidel,
2632 L. Ramsay, K. Snow, A. Teucher, et A. Tomaino. 2012. NatureServe Conservation
2633 Status Assessments: Factors for Evaluating Species and Ecosystem Risk. NatureServe,
2634 Arlington, VA. 64 pp.
- 2635
2636 McCracken, J. D., R. A. Reid, R. B. Renfrew, B. Frei, J. V. Jalava, A. Cowie et
2637 A. R. Couturier. 2013. Recovery Strategy for the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) and
2638 Eastern Meadowlark (*Sturnella magna*) in Ontario. Prepared for the Ontario Ministry of
2639 Natural Resources. Peterborough, Ontario. viii + 86 pp.
- 2640
2641 McMaster, D. G., J. H. Devries et S. K. Davis. 2005. Grassland birds nesting in
2642 haylands of southern Saskatchewan: landscape influences and conservation priorities.
2643 *Journal of Wildlife Management* 69(1): 211-221.
- 2644
2645 Mineau, P., C. M. Downes, D. A. Kirk, E. Bayne et M. Csizy. 2005. Patterns of bird
2646 species abundance in relation to granular insecticide use in the Canadian prairies.
2647 *Ecoscience* 12: 267-278.
- 2648
2649 Mineau, P. et M. Whiteside. 2006. Cholinesterase-inhibiting pesticides: Lethal risk to
2650 birds from insecticide use in the United States - a spatial and temporal analysis.
2651 *Environmental Toxicology and Chemistry* 25(5): 1214-1222.
- 2652

- 2653 NABCI. Non daté. Bird Conservation Regions. North American Bird Conservation
2654 Initiative, Washington, DC. Disponible à :
2655 http://www.nabci.net/International/English/bird_conservation_regions.html. [consulté le
2656 4 avril 2018].
2657
- 2658 National Audubon Society. Non daté. Guide to North American Birds - Bobolink.
2659 National Audubon Society, New York, NY. Site Web : [https://www.audubon.org/field-
2660 guide/bird/bobolink#bird-climate-vulnerability](https://www.audubon.org/field-guide/bird/bobolink#bird-climate-vulnerability) [consulté en août 2021].
2661
- 2662 NatureServe. 2021. NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life. NatureServe,
2663 Arlington, VA. Disponible à :
2664 [http://explorer.natureserve.org/servlet/NatureServe?searchSciOrCommonName=boboli
2665 nk&x=0&y=0](http://explorer.natureserve.org/servlet/NatureServe?searchSciOrCommonName=bobolink&x=0&y=0) [consulté en août 2020].
2666
- 2667 Nauen, R. et I. Denholm. 2005. Resistance of insect pests to neonicotinoid insecticides:
2668 current status and future prospects. Archives of Insect Biochemistry and Physiology
2669 28: 200-215.
2670
- 2671 Nenninger, H. R. et N. Koper. 2018. Effects of conventional oil wells on grassland
2672 songbird abundance are caused by presence of infrastructure, not noise. Biological
2673 Conservation 218: 124-133.
2674
- 2675 Nocera, J. J., G. Forbes, et G. R. Milton. 2007. Habitat relationships of three grassland
2676 breeding bird species: broadscale comparisons and hayfield management implications.
2677 Avian Conservation and Ecology-Écologie et conservation des oiseaux 2: 7.
2678
- 2679 Nocera, J. J., G. J. Forbes, et L.-A. Giraldeau. 2009. Aggregations from using
2680 inadvertent social information: a form of ideal habitat selection. Ecography 32: 143-152.
2681
- 2682 Nocera, J. J., G. J. Parsons, G. R. Milton, et A. H. Fredeen. 2005. Compatibility of
2683 delayed cutting regime with bird breeding and hay nutritional quality. Agriculture,
2684 Ecosystems & Environment 107(2-3): 245-253.
2685
- 2686 NRCan. 2018. Bioenergy Systems. Natural Resources Canada, Ottawa, ON. En ligne :
2687 <https://www.nrcan.gc.ca/energy/renewable-electricity/bioenergy-systems/7311>.
2688 [consulté le 9 janvier 2019]. (Également disponible en français : Systèmes de
2689 bioénergie. Ressources naturelles Canada, Ottawa (Ontario). En ligne :
2690 <https://www.nrcan.gc.ca/systemes-bioenergie/7312>.)
2691
- 2692 O'Leary, C. H. et D. W. Nyberg. 2000. Treelines between fields reduce the density of
2693 grassland birds. Natural Areas Journal 20: 243-249.
2694
- 2695 Ochterski, J. 2006. Hayfield Management and Grassland Bird Conservation. Cornell
2696 Cooperative Extension, Schuyler County, NY. 7 pp.
2697

- 2698 Operation Grassland Community and Parkland Stewardship Program. Non daté. Best
2699 Management Practices for Grassland Birds: Why they need vegetation mosaic. Alberta
2700 Fish and Game Association, Edmonton, AB. 2 pp.
2701
- 2702 Partners in Flight Science Committee. 2020. Population Estimates Database. Rocky
2703 Mountain Bird Observatory, Fort Collins, CO. Site Web :
2704 <https://pif.birdconservancy.org/population-estimates-database/> [consulté en juillet 2020].
2705
- 2706 Patterson, W. A. et K. E. Sassaman. 1988. Indian Fires in the Prehistory of
2707 New England. Pages 107-135 *In* G. P. Nicholas (ed.). Holocene Human Ecology in
2708 Northeastern North America. Interdisciplinary Contributions to Archaeology.
2709 Boston, MA.
2710
- 2711 Peck, G. K. et R. D. James. 1987. Breeding Birds of Ontario: Nidology and Distribution.
2712 Volume 2: Passerines Edition. Royal Ontario Museum. Toronto, ON. 387 pp.
2713
- 2714 Perlut, N. G. 2008. Female Bobolink molts into male-like plumage and loses fertility.
2715 *Journal of Field Ornithology* 79: 198-201.
2716
- 2717 Perlut, N. G., P. G. Parker, R. B. Renfrew, et M. Jaramillo. 2018. Haemosporidian
2718 parasite community in migrating Bobolinks on the Galapagos Islands. *International*
2719 *Journal for Parasitology: Parasites and Wildlife* 7(2): 204-206.
2720
- 2721 Pettingill, O. S. J. 1983. Winter of the Bobolink. *Audubon* 85(3): 102-109.
2722
- 2723 Potts, G. R. 1986. *The Partridge: Pesticides, Predation and Conservation*. Collins
2724 Profession and Technical. London, England. pp.
2725
- 2726 Renfrew, R. B., J. M. Hill, D. H. Kim, C. Romanek, et N. G. Perlut. 2017. Winter diet of
2727 Bobolink, a long-distance migratory grassland bird, inferred from feather isotopes.
2728 *The Condor* 119(3): 439-448.
2729
- 2730 Renfrew, R. B., D. H. Kim, N. G. Perlut, J. Smith, J. Fox, et P. P. Marra. 2013.
2731 Phenological matching across hemispheres in a long-distance migratory bird. *Diversity*
2732 *and Distributions*: 1-12.
2733
- 2734 Renfrew, R. B., K. A. Peters, J. R. Herkert, K. R. VanBeek et T. Will. 2019. A Full Life
2735 Cycle Conservation Plan for Bobolink. U.S. Fish and Wildlife Service. 216 pp.
2736
- 2737 Renfrew, R. B. et C. A. Ribic. 2002. Influence of topography on density of grassland
2738 passerines in pastures. *American Midland Naturalist* 147: 315-325.
2739
- 2740 Renfrew, R. B. et C. A. Ribic. 2008. Multi-scale models of grassland passerine
2741 abundance in a fragmented system in Wisconsin. *Landscape Ecology* 23: 181-193.
2742

- 2743 Renfrew, R. B., C. A. Ribic, et J. L. Nack. 2005. Edge avoidance by nesting grassland
2744 birds: a futile strategy in a fragmented landscape. *The Auk* 122: 618-636.
2745
- 2746 Renfrew, R. B. et A. M. Saavedra. 2007. Ecology and conservation of Bobolinks
2747 (*Dolichonyx oryzivorus*) in rice production regions of Bolivia. *Ornitologia Neotropical*
2748 18: 61-73.
2749
- 2750 Renfrew, R. B., A. M. Strong, N. G. Perlut, S. G. Martin, et T. A. Gavin. 2015. Bobolink
2751 (*Dolichonyx oryzivorus*). In A. Poole (ed.). *The Birds of North America Online*. Cornell
2752 Lab of Ornithology. Ithaca, NY.
2753
- 2754 Ribic, C. A., M. J. Guzy et D. W. Sample. 2009. Grassland bird use of remnant prairie
2755 and Conservation Reserve Program fields in an agricultural landscape in Wisconsin.
2756 *American Midland Naturalist* 161: 110-122..
2757
- 2758 Ridgely, R. S., T. F. Allnutt, T. Brooks, D. K. McNicol, D. W. Mehlman, B. E. Young, et
2759 J. R. Zook. 2003. Digital Distribution Maps of the Birds of the Western Hemisphere,
2760 version 1.0. Nature Serve, Arlington, VA. Disponible à :
2761 [http://www.natureserve.org/conservation-tools/digital-distribution-maps-birds-western-he-](http://www.natureserve.org/conservation-tools/digital-distribution-maps-birds-western-hemisphere)
2762 [misphere](http://www.natureserve.org/conservation-tools/digital-distribution-maps-birds-western-hemisphere) [consulté le 20 août 2015]
2763
- 2764 Riley, J. L. 2013. *The Once and Future Great Lakes Country: An Ecological History*.
2765 McGill-Queen's University Press. Kingston, ON. 516 pp.
2766
- 2767 Robbins, C. S., D. Brystak, et P. H. Geissler. 1986. *The Breeding Bird Survey: Its*
2768 *First Fifteen Years, 1965-1979*. U.S. Department of the Interior. U.S. Fish and Wildlife
2769 Service. Washington, DC. 196 pp..
2770
- 2771 Robert, M., M.-H. Hachey, D. Lepage et A. R. Couturier (eds.). 2019. *Second Atlas of*
2772 *the Breeding Birds of Southern Quebec*. Regroupement QuébecOiseaux, Environment
2773 and Climate Change Canada and Bird Studies Canada. Quebec, QC. 720 pp.
2774
- 2775 Rodgers, R. D. 1983. Reducing wildlife losses to tillage in fallow wheat. *Wildlife Society*
2776 *Bulletin* 11(1): 31-38.
2777
- 2778 Roseberry, J. L. et W. D. Klimstra. 1970. The nesting ecology and reproductive
2779 performance of the Eastern Meadowlark. *The Wilson Bulletin* 82: 243-267.
2780
- 2781 Rousseu, F. et B. Drolet. 2015. Prediction of the nesting phenology of birds in Canada.
2782 *Bird Studies Canada*. Site Web : <https://www.birdscanada.org/apps/rnest/index.jsp>.
2783 [consulté en août 2020].
2784
- 2785 Ruiz, J. et G. Domon. 2005. Les paysages de l'agriculture en mutation. Pages 47-97 In
2786 P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon, and S. Paquette (eds.). *Paysages en perspective*.
2787 Presses de l'université de Montréal, série « Paysages ». Montréal, QC.
2788

- 2789 Saab, V. A., C. E. Bock, T. D. Rich, et D. S. Dobkin. 1995. Livestock grazing effects in
2790 western North America. Pages 311-353 *In* T. E. Martin et D. M. Finch (eds.). *Ecology*
2791 *and Management of Neotropical Migratory Birds: A Synthesis and Review of Critical*
2792 *Issues*. Oxford University Press. New York, NY.
- 2793
- 2794 Sample, D. W. et M. J. Mossman. 1997. Managing habitat for grassland birds: a guide
2795 for Wisconsin. Publication No. SS-925-97, Wisconsin Department of Natural Resources,
2796 Madison, WI. 154 pp.
- 2797
- 2798 Sample, D. W. et M. J. Mossman. 2007. Two centuries of changes in grassland bird
2799 populations and their habitat in Wisconsin. Pages 301-328 *In* D. M. Waller and
2800 T. P. Rooney (eds.). *The Vanishing Present: Wisconsin's Changing Lands, Waters and*
2801 *Wildlife*. The University of Chicago Press. Chicago, IL.
- 2802
- 2803 Sample, G. B. et R. M. Hoffman. 1989. Birds of dry-mesic and dry prairies in Wisconsin.
2804 *Passenger Pigeon* 51(2): 195-208.
- 2805
- 2806 Sanderson, M. A., S. C. Goslee et J. B. Cropper. 2005. Pasture assessment in the
2807 northeast United States. *Forage and Grazinglands Online*: doi:10.1094/FG-2005-1031-
2808 01-RS.
- 2809
- 2810 Saskatchewan Watershed Authority. 2002. *A Land Manager's Guide to Grassland Birds*
2811 *of Saskatchewan*. Saskatchewan Watershed Authority, Regina, SK. 56 pp.
- 2812
- 2813 SCIRBI. 2015. *Projet goglu: Guide du propriétaire*. Société de conservation,
2814 *d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles*, Montreal, QC. 89 pp.
- 2815
- 2816 Shire, G. G., K. Brown, et G. Winegrad. 2000. *Communication Towers: A Deadly*
2817 *Hazard to Birds*. American Bird Conservancy. 23 pp.
- 2818
- 2819 Skinner, R. M. 1975. Grassland use patterns and prairie bird populations in Missouri.
2820 Pages 171-180 *In* M. K. Wali (ed.). *Prairie: A Multiple View*. University of North Dakota
2821 Press. Grand Forks, ND.
- 2822
- 2823 Smith, A. C., M.-A. R. Hudson, V. Aponte et C. M. Francis. 2019. North American
2824 Breeding Bird Survey - Canadian Trends Website, Data-version 2017. Environment and
2825 Climate Change Canada, Gatineau, QC.
- 2826
- 2827 Smith, A. C., M.-A. R. Hudson, V. Aponte et C. M. Francis. Données inédites. North
2828 American Breeding Bird Survey - Canadian Trends Website, Data-version 2019.
2829 E. a. C. C. Canada. Gatineau, QC.
- 2830
- 2831 Smith, A. R. 1996. Bobolink. Page 370 *In*. *Atlas of Saskatchewan Birds*. Saskatchewan
2832 Natural History Society (Nature Saskatchewan). Regina, SK.
- 2833

- 2834 Stanton, J. C., P. Blancher, K. V. Rosenberg, A. O. Panjabi et W. E. Thogmartin. 2019.
2835 Estimating uncertainty of North American landbird population sizes. *Avian Conservation*
2836 *and Ecology* 14(1): 4.
- 2837
2838 Statistics Canada. 2012. Snapshot of Canadian Agriculture. *In Farm and Farm Operator*
2839 *Data (95-640-X)*. Statistics Canada. Ottawa, ON. Site Web :
2840 <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/ha-fsa-eng.htm> [consulté en novembre
2841 2017] (Également disponible en français : Un portrait de l'agriculture canadienne. *In*
2842 *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles*. Statistique Canada. Ottawa
2843 (Ontario). En ligne :
2844 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/95-640-x/2011001/ha-fsa-fra.htm>)
- 2845
2846 Statistics Canada. 2013. Human Activity and the Environment: Measuring Ecosystem
2847 Good and Services in Canada. *In Methodological Guide: Canadian System of*
2848 *Environmental-Economic Accounting (16-509-x)*. Statistics Canada. Ottawa, ON. Site
2849 Web : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2013000-eng.htm>
2850 [consulté en novembre 2017]. (Également disponible en français : L'activité humaine et
2851 l'environnement : Mesure des biens et services écosystémiques au Canada. *In Guide*
2852 *méthodologique : Système de comptabilité économique et environnementale du*
2853 *Canada (16-509-X)*. Statistique Canada. Ottawa (Ontario). En ligne :
2854 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/16-201-x/16-201-x2013000-fra.htm>)
- 2855
2856 Statistics Canada. 2017a. 2016 Census of Agriculture. Statistics Canada, Ottawa, ON.
2857 Site Web : [https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-eng.htm?indid=10441-3&indgeo=0)
2858 [eng.htm?indid=10441-3&indgeo=0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-eng.htm?indid=10441-3&indgeo=0) [consulté en août 2020]. (Également disponible en
2859 français : Statistique Canada. 2017a. Recensement de l'agriculture de 2016. Statistique
2860 Canada, Ottawa (Ontario). Site Web : [https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-fra.htm?indid=10441-3&indgeo=0)
2861 [quotidien/170510/dq170510a-fra.htm?indid=10441-3&indgeo=0](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170510/dq170510a-fra.htm?indid=10441-3&indgeo=0).)
- 2862
2863 Statistics Canada. 2017b. Population Size and Growth in Canada: Key Results from the
2864 2016 Census. *The Daily*. Statistics Canada, Ottawa, ON. (Également disponible en
2865 français : Statistique Canada. 2017b. Taille et croissance de la population canadienne :
2866 faits saillants du Recensement de 2016. *Le Quotidien*. Statistique Canada, Ottawa
2867 [Ontario])
- 2868
2869 Statistics Canada. 2017c. Table 001-0010: Estimated Areas, Yield, Production and
2870 Average Farm Prices of Principal Field Crops, in Metric Units. Statistics Canada, City
2871 Disponible à :
2872 [http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0010010&&pattern](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0010010&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=)
2873 [=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=">. \[consulté le 11 mai 2017\]
2874 \(Également disponible en français : Statistique Canada. 2017c. Tableau 001-0010 :
2875 Estimation de la superficie, du rendement, de la production et du prix moyen à la ferme
2876 des principales grandes cultures, en unités métriques. Statistique Canada, City
2877 Disponible à :
2878 \[http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0010010&&pattern=&\]\(http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0010010&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=\)
2879 \[stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=.\]\(http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0010010&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=\)\)](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0010010&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=)

- 2880
2881 Statistics Canada. 2017d. Table 003-0032: Number of Cattle by Class and Farm Type.
2882 Statistics Canada, City Disponible à :
2883 [http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0030032&&pattern](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0030032&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=)
2884 [=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=.](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=eng&retrLang=eng&id=0030032&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=) [consulté le 11 mai 2017].
2885 (Également disponible en français : Statistique Canada. 2017d. Tableau 003-0032 :
2886 Nombre de bovins, selon la classe et le type d'exploitation agricole. Statistique Canada,
2887 City Disponible à :
2888 [http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0030032&&pattern=&](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0030032&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=)
2889 [stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=.](http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0030032&&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=-1&tabMode=dataTable&csid=))
2890
2891 Stewart, R. L. M., K. A. Bredin, A. R. Couturier, A. G. Horn, D. Lepage, S. Makepeace,
2892 P. D. Taylor, M.-A. Villard et B. M. Whittam (eds.). 2015. Second Atlas of the Breeding
2893 Birds of the Maritime Provinces. Bird Studies Canada, Environment Canada, Natural
2894 History Society of Prince Edward Island, Nature New Brunswick, New Brunswick
2895 Department of Natural Resources, Nova Scotia Bird Society, Nova Scotia Department
2896 of Natural Resources and Prince Edward Island Department of Agriculture and Forestry.
2897 Sackville, NB. 528 pp.
2898
2899 SWA. Non daté. Managing Crested Wheatgrass in Native Grassland. Saskatchewan
2900 Watershed Authority.
2901 Saskatchewan Watershed Authority, Agriculture and Agri-Food Canada, Regina, SK.
2902
2903 Tews, J., D. G. Bert, et P. Mineau. 2013. Estimated mortality of selected migratory bird
2904 species from mowing and other mechanical operations in Canadian agriculture. *Avian*
2905 *Conservation and Ecology* 8(2): 8.
2906
2907 The Couchiching Conservancy. Non daté. Managing Hay and Pasture to Benefit
2908 Grassland Birds: A Preliminary Guide for Carden Landowners. The Couchiching
2909 Conservancy, Orillia, ON. 7 pp.
2910
2911 Thogmartin, W. E., M. G. Knutson, et J. R. Sauer. 2006. Predicting regional abundance
2912 of rare grassland birds with a hierarchical spatial count model. *The Condor* 108: 25-46.
2913
2914 Thompson, S. J., D. H. Johnson, N. D. Niemuth, et C. A. Ribic. 2015. Avoidance of
2915 unconventional oil wells and roads exacerbates habitat loss for grassland birds in the
2916 North American great plains. *Biological Conservation* 192: 82-90.
2917
2918 Troy, A. R., A. M. Strong, S. C. Bosworth, T. M. Donovan, N. J. Buckley, et
2919 M. L. Wilson. 2005. Attitudes of Vermont dairy farmers regarding adoption of
2920 management practices for grassland songbirds. *Wildlife Society Bulletin* 33: 528-538.
2921
2922 U.S. Fish and Wildlife Service. 2000, modifié en 2010. Guidelines Recommended by the
2923 U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) for Communication Tower Siting, Construction,
2924 Operation and Decommissioning. Department of the Interior. 2 pp.
2925

- 2926 Unruh, J. H. 2015. Effects of Oil Development on Grassland Songbirds and their Avian
2927 Predators in Southeastern Saskatchewan. M. Sc. University of Regina, Regina, SK.
2928
- 2929 USDA-NRCS. 2010. Management Considerations for Grassland Birds in Northeastern
2930 Haylands and Pasturelands. Wildlife Insight No. 88, Wildlife Insight, Washington, DC.7
2931 pp.
2932
- 2933 Van Damme, L. M. 1999. Status of the Bobolink in British Columbia. L. a. P. British
2934 Columbia Ministry of Environment. Victoria, BC. 11 pp.
2935
- 2936 Vickery, P. D. 1993. Habitat selection of grassland birds in Maine. University of Maine,
2937 Orono, ME.
2938
- 2939 Vickery, P. D., J. R. Herkert, F. L. Knopf, J. M. Ruth et C. E. Keller. Grassland birds: an
2940 overview of threats and recommended management strategies. Pages 74-77 *In*
2941 *Strategies for Bird Conservation: The Partners in Flight Planning Process, Proceedings*
2942 *of the Third Partners in Flight Workshop. Cornell Lab of Ornithology. Cape May, NJ.*
2943
- 2944 Vickery, P. D., M. L. Hunter Jr. et S. M. Melvin. 1994. Effects of habitat area on the
2945 distribution of grassland birds in Maine. *Conservation Biology* 8(4): 1087-1097.
2946
- 2947 Vickery, P. D., P. L. Tubaro, J. M. Cardoso da Silva, B. G. Peterjohn, J. R. Herkert et R.
2948 B. Cavalcant. 1999. Conservation of grassland birds in the Western Hemisphere. Pages
2949 2-26 *In* P. D. Vickery and J. R. Herkert (eds.). *Ecology and Conservation of Grassland*
2950 *Birds of the Western Hemisphere. Cooper Ornithological Society. Camarillo, CA.*
2951
- 2952 Vickery, P. D., B. Zuckerberg, A. L. Jones, W. G. Shriver et A. P. Weik. 2005. Influence
2953 of fire and other anthropogenic practices on grassland and shrubland birds in
2954 New England. *Studies in Avian Biology* 30: 139-146.
2955
- 2956 Wang, H., T. N. McCraig, R. M. DePauw, F. R. Clarke, et J. M. Clarke. 2002.
2957 Physiological characteristics of recent Canada western red spring wheat cultivars:
2958 yield components and dry matter production. *Canadian Journal of Plant Science*
2959 82(2): 299-306.
2960
- 2961 Watmough, M. D. et M. J. Schmoll. 2007. Environment Canada's Prairie and Northern
2962 Region Habitat Monitoring Program Phase II: Recent Trends in the Prairie Habitat Joint
2963 Venture. Environment Canada, Canadian Wildlife Service. Edmonton, AB. 135 pp.
2964
- 2965 Weyland, F., J. Baudry, et C. M. Ghersa. 2014. Rolling pampas agroecosystem: which
2966 landscape attributes are relevant for determining bird distributions? *Revista Chilena de*
2967 *Historia Natural* 1(1): 1-12.
2968
- 2969 Wiens, J. A. 1969. An approach to the study of ecological relationships among
2970 grassland birds. *Ornithological Monographs* 8: 1-93.
2971

- 2972 Winter, M., D. H. Johnson, J. A. Shaffer, et W. Daniel Svedarsky. 2004. Nesting biology
2973 of three grassland passerines in the northern tallgrass prairie. *The Wilson Bulletin*
2974 116: 211-223.
- 2975
2976 Wittenberger, J. F. 1978. The breeding biology of an isolated Bobolink population in
2977 Oregon. *The Condor* 80(4): 355-371.
- 2978
2979 Wittenberger, J. F. 1980. Vegetation structure, food supply, and polygyny in Bobolinks
2980 (*Dolichonyx oryzivorus*). *Ecology* 61: 140-150.
- 2981
2982 World Wildlife Fund. 2020. Plowprint Report. World Wildlife Fund, Northern Great Plains
2983 Program, Bozeman, MT. 4 pp.
- 2984
2985 Yarborough, D. E. et P. C. Bhowmik. 1993. Lowbush blueberry-bunchberry competition.
2986 *Journal of the American Society for Horticultural Science* 118(1): 54-62.
- 2987
2988 Zimmerling, J. R., A. C. Pomeroy, M. V. d'Entremont, et C. M. Francis. 2013. Canadian
2989 estimate of bird mortality due to collisions and direct habitat loss associated with wind
2990 turbine developments. *Avian Conservation and Ecology* 8(2): 10.
- 2991

2992 **Annexe A : Cibles de stabilisation de la tendance démographique à court terme pour**
 2993 **les unités provinciales de RCO**

2994 **Tableau A1 : Cibles de tendance démographique pour chaque unité provinciale de RCO en vue de l'atteinte de**
 2995 **l'objectif à court terme en matière de population.**
 2996

Province	Nom de la RCO (n° de RCO)	Tendance selon le BBS (2007-2017) ^a	Cible de tendance de l'énoncé à court terme ^b
Colombie-Britannique	Grand Bassin (9)	-7,23	-3,00
Colombie-Britannique	Rocheuses du Nord (10)	-0,19	-1,50
Alberta	Marmites torrentielles des Prairies (11)	11,10	0,50
Saskatchewan	Plaines de la taïga boréale (6)	6,74	3,76
Saskatchewan	Marmites torrentielles des Prairies (11)	8,49	2,84
Manitoba	Plaines de la taïga boréale (6)	-4,79	0,00
Manitoba	Marmites torrentielles des Prairies (11)	-3,95	0,00
Manitoba	Forêt mixte boréale (12)	-2,57	-0,93
Ontario	Forêt coniférienne boréale (8)	-5,04	-1,29
Ontario	Forêt mixte boréale (12)	-3,08	-1,80
Ontario	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	-3,76	-2,33
Québec	Forêt coniférienne boréale (8)	-0,69	-0,20
Québec	Forêt mixte boréale (12)	-4,84	-2,30
Québec	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	-6,08	-3,20
Québec	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	-5,89	-1,40
Nouveau-Brunswick	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	-1,73	-0,43
Nouvelle-Écosse et Î.-P.-É.	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	-6,50	-1,00
Terre-Neuve-et-Labrador	Forêt coniférienne boréale (8)	-4,29	-1,00
Canada	Toutes	-1,65	0,00

2997 ^a Les estimations des tendances du Relevé des oiseaux nicheurs sont tirées de la période 2007-2017 (Smith *et al.*, 2019), dont les données
 2998 constituaient l'ensemble d'analyses le plus récent disponible au moment de l'élaboration des objectifs.

2999 ^b Des écarts par rapport aux cibles de tendance démographique peuvent être tolérés dans chaque province et entre les provinces, pourvu que
 3000 l'objectif global d'en arriver à une population stable à l'échelle du Canada soit maintenu.

3001 **Annexe B : Score de certitude de nidification**

3002
3003 Un score de certitude de nidification a été calculé en assignant une valeur de 1, 2 ou 3
3004 à chaque mention d'occurrence de nidification possible, probable ou confirmée,
3005 respectivement, pendant une période de reproduction. Les mentions d'occurrence
3006 considérées couvrent la période allant de 2000 à 2017. Les valeurs ont été
3007 additionnées pour chaque carré de quadrillage de l'atlas de 10 x 10 km (appelé parcelle
3008 d'atlas) de façon à obtenir un score de certitude de nidification pour chaque carré. Les
3009 mentions provenant du même lieu et portant la même date ont été considérées comme
3010 étant des doubles et ont été retirées. Seules les mentions du mois de juin ont été
3011 retenues, et ce, pour améliorer la probabilité que les observations correspondent à une
3012 activité de nidification. Dans certains cas, la dépendance parmi les échantillons a été
3013 prise en compte; par exemple, deux mentions de nidification possible d'un même lieu, à
3014 au moins une semaine d'intervalle, ont pu être considérées comme étant une seule
3015 mention de nidification probable par l'application d'un code de territoire (T) permanent.
3016

3017 Dans l'évaluation de l'occupation de l'habitat visant à soutenir la désignation de l'habitat
3018 essentiel, on a considéré que l'occupation était suffisamment certaine dans un carré de
3019 quadrillage donné quand le score de certitude de nidification pour ce carré était de 9 ou
3020 plus pour la période 2000-2017. À la base, un score de 9 représente trois mentions de
3021 nidification confirmée, ce qui a été appuyé par le groupe de travail technique comme
3022 une indication des aires utilisées pour la reproduction au fil du temps. Un score de 9
3023 peut aussi être obtenu avec diverses combinaisons de mentions, par exemple :

- 3024
- 3025 • Neuf mentions de nidification possible (9 mentions x 1);
- 3026 • Quatre mentions de nidification probable (4 mentions x 2) et une mention de
- 3027 nidification possible (1 mention x 1);
- 3028 • Deux mentions de nidification confirmée (2 mentions x 3), une mention de
- 3029 nidification probable (1 mention x 2) et une mention de nidification possible
- 3030 (1 mention x 1);
- 3031 • Trois mentions de nidification confirmée (3 mentions x 3).
- 3032

3033 Le niveau de certitude nécessaire pour établir l'occupation par des individus nicheurs
3034 est fondé sur les critères ci-dessous, utilisés pour les atlas des oiseaux nicheurs de
3035 l'Ontario et du Québec (Cadman *et al.*, 1987, Robert *et al.*, 2019) :

3036 Nidification possible

- 3037
- 3038 • Espèce observée pendant sa période de reproduction dans un habitat de
- 3039 nidification propice (H).
- 3040 • Individu chantant ou sons associés à la reproduction entendus pendant la
- 3041 période de reproduction de l'espèce dans un habitat de nidification propice (S).
- 3042

3043 Nidification probable

- 3044 • Couple observé pendant la période de reproduction de l'espèce dans un habitat
- 3045 de nidification propice (P).

- 3046 • Territoire présumé sur la base de l'audition de chants territoriaux, deux journées
- 3047 différentes à au moins une semaine d'intervalle (au cours de la même période de
- 3048 nidification), au même endroit (T).
- 3049 • Comportement nuptial entre un mâle et une femelle ou comportement
- 3050 agonistique entre deux mâles, y compris poursuites, parades aériennes,
- 3051 nourrissage ou copulation (D).
- 3052 • Visite d'un site probable de nidification (V).
- 3053 • Comportement agité ou cris d'alarme répétés de la part d'un adulte (A).
- 3054 • Plaque incubatrice chez une femelle adulte ou protubérance cloacale chez un
- 3055 mâle adulte (B).
- 3056 • Construction d'un nid ou excavation d'une cavité de nidification (N).
- 3057 • Au moins sept individus chantant ou produisant des sons associés à la
- 3058 reproduction (p. ex. cris, tambourinage), entendus au cours d'une même visite
- 3059 dans une parcelle d'atlas donnée pendant la période de reproduction de l'espèce
- 3060 dans un habitat de nidification propice (M).
- 3061

3062 Nidification confirmée

- 3063 • Adulte transportant du matériel de nidification (NB)
- 3064 • Simulation de blessure ou autre parade de diversion (DD).
- 3065 • Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs (NU).
- 3066 • Jeune ayant récemment quitté le nid, y compris jeune incapable d'un vol soutenu
- 3067 (FY).
- 3068 • Adulte quittant ou gagnant un site probable de nidification et dont le
- 3069 comportement est révélateur de la présence d'un nid occupé (AE).
- 3070 • Adulte transportant un sac fécal (FS).
- 3071 • Adulte transportant de la nourriture pour un ou plusieurs jeunes (CF).
- 3072 • Nid contenant un ou plusieurs œufs ou jeunes, ou nid vide récemment utilisé
- 3073 (NE).
- 3074 • Nid contenant un ou plusieurs jeunes (vus ou entendus) (NY).
- 3075

3076 **Annexe C : Valeurs seuils d'abondance relative par région**

3077 **Tableau C1 : Valeurs seuils d'abondance relative pour chaque unité provinciale**
 3078 **de RCO utilisées pour déterminer l'occupation à l'échelle régionale.**
 3079

Province	Nom de la RCO (numéro)	BBS (oiseaux/ parcours/ année)	Atlas (oiseaux/ 15 points d'écoute)
Colombie-Britannique	Grand Bassin (9)	0,20	S.O.
Colombie-Britannique	Rocheuses du Nord (10)	0,29	S.O.
Alberta	Marmites torrentielles des Prairies (11)	0,33	S.O.
Saskatchewan	Plaines de la taïga boréale (6)	0,48	S.O.
Saskatchewan	Marmites torrentielles des Prairies (11)	7,11	S.O.
Manitoba	Taïga des plaines boréales (6)	5,92	3,72
Manitoba	Marmites torrentielles des Prairies (11)	12,59	5,38
Manitoba	Forêt mixte boréale (12)	9,51	4,04
Ontario	Forêt coniférienne boréale (8)	0,60	0,40
Ontario	Forêt mixte boréale (12)	8,87	6,58
Ontario	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	17,81	9,51
Québec	Forêt coniférienne boréale (8)	0,88	0,92
Québec	Forêt mixte boréale (12)	6,23	7,35
Québec	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	7,34	5,95
Québec	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	6,10	8,87
Nouveau-Brunswick	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	3,85	3,17
Nouvelle-Écosse et Î.-P.-E.	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	4,88	2,39
Terre-Neuve-et-Labrador	Forêt coniférienne boréale (8)	0,32	S.O.

3080

3081 **Annexe D : Carrés de quadrillage renfermant de l'habitat essentiel du Goglu des prés**
 3082 **au Canada.**

3083

3084 **Tableau D1 : Carrés de quadrillage renfermant de l'habitat essentiel du Goglu des prés, avec le régime foncier**
 3085 **correspondant (à l'échelle du carré de quadrillage de 10 x 10 km)**

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
13UFQ63	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Sask.	49,0458	-102,7420	Territoire non domanial
14UKV95	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Sask.	49,2135	-101,8150	Territoire non domanial
14ULV14	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Sask.	49,1300	-101,5360	Territoire non domanial
14ULB29	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	51,3792	-101,5147	Territoire non domanial
14ULV44	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,1383	-101,1251	Territoire non domanial
14ULV86	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,3269	-100,5827	Territoire non domanial
14ULV87	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,4168	-100,5856	Territoire non domanial
14ULV94	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,1488	-100,4399	Territoire non domanial
14UMV03	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0605	-100,3004	Territoire non domanial
14UMV13	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0620	-100,1636	Territoire non domanial
14UMV24	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,1532	-100,0286	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
14UMV33	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0644	-99,8898	Territoire non domanial
14UMV37	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,4242	-99,8963	Territoire non domanial
14UMV42	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	48,9755	-99,7516	Territoire non domanial
14UMV43	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0654	-99,7529	Territoire non domanial
14UNA14	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,0571	-98,7905	Territoire non domanial
14UNA24	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,0568	-98,6508	Territoire non domanial
14UNA25	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,1467	-98,6501	Territoire non domanial
14UNA50	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,6950	-98,2374	Territoire non domanial
14UNA51	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,7849	-98,2360	Territoire non domanial
14UNA60	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,6940	-98,0987	Territoire non domanial
14UNA70	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,6929	-97,9601	Territoire non domanial
14UNA71	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,7828	-97,9582	Territoire non domanial
14UNA81	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,7815	-97,8193	Territoire non domanial
14UNV58	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,5151	-98,2402	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
14UNV59	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,6051	-98,2388	Territoire non domanial
14UNV64	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,1544	-98,1086	Territoire domanial, territoire non domanial
14UNV68	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,5141	-98,1020	Territoire non domanial
14UNV69	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,6041	-98,1004	Territoire non domanial
14UNV72	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	48,9734	-97,9751	Territoire domanial, territoire non domanial
14UNV73	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0633	-97,9733	Territoire non domanial
14UNV75	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,2432	-97,9696	Territoire non domanial
14UNV76	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,3331	-97,9677	Territoire non domanial
14UNV77	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,4231	-97,9658	Territoire non domanial
14UNV78	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,5130	-97,9639	Territoire non domanial
14UNV83	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0620	-97,8364	Territoire non domanial
14UNV86	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,3318	-97,8301	Territoire non domanial
14UNV87	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,4217	-97,8279	Territoire non domanial
14UPA15	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,1361	-97,3908	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
14UPA16	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,2260	-97,3878	Territoire non domanial
14UPA24	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,0442	-97,2542	Territoire domanial, territoire non domanial
14UPA34	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,0420	-97,1146	Territoire non domanial
14UPA45	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	50,1295	-96,9712	Territoire domanial, territoire non domanial
14UPA53	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,9472	-96,8395	Territoire domanial, territoire non domanial
14UPA55	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	50,1270	-96,8314	Territoire non domanial
14UPA64	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	50,0344	-96,6959	Territoire non domanial
14UPA65	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	50,1243	-96,6916	Territoire non domanial
14UPV02	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	48,9690	-97,5653	Territoire domanial, territoire non domanial
14UPV03	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0589	-97,5627	Territoire non domanial
14UPV13	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0571	-97,4259	Territoire non domanial
14UPV29	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,5947	-97,2703	Territoire non domanial
14UPV33	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0531	-97,1523	Territoire non domanial
14UPV38	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,5026	-97,1354	Territoire non domanial
14UPV43	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,0508	-97,0155	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
14UPV44	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,1407	-97,0119	Territoire non domanial
14UPV45	Marmites torrentielles des Prairies (11)	Man.	49,2306	-97,0083	Territoire non domanial
14UPV55	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,2282	-96,8710	Territoire non domanial
14UPV56	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,3180	-96,8672	Territoire non domanial
14UPV57	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,4079	-96,8633	Territoire non domanial
14UPV63	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,0458	-96,7420	Territoire domanial, territoire non domanial
14UPV73	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,0430	-96,6053	Territoire non domanial
14UPV83	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,0401	-96,4685	Territoire non domanial
14UPV84	Plaines de la taïga boréale (6)	Man.	49,1300	-96,4640	Territoire non domanial
15UUP89	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	48,6974	-94,5629	Territoire domanial, territoire non domanial
15UUQ80	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	48,7874	-94,5656	Territoire non domanial
15UVP19	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	48,7022	-94,1553	Territoire non domanial
15UVQ10	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	48,7922	-94,1573	Territoire non domanial
15UVQ11	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	48,8821	-94,1594	Territoire non domanial
17TMH44	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	42,8556	-81,6732	Territoire non domanial
17TMH53	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	42,7662	-81,5500	Territoire non domanial
17TMJ58	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1168	-81,5624	Territoire non domanial
17TMJ59	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2068	-81,5632	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TMJ67	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0273	-81,4368	Territoire non domanial
17TMJ68	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1174	-81,4374	Territoire non domanial
17TMJ69	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2074	-81,4381	Territoire non domanial
17TMJ79	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2078	-81,3129	Territoire non domanial
17TMJ87	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0280	-81,1872	Territoire non domanial
17TMJ88	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1180	-81,1875	Territoire non domanial
17TMJ89	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2081	-81,1878	Territoire non domanial
17TMJ97	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0281	-81,0624	Territoire non domanial
17TMK60	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2974	-81,4387	Territoire non domanial
17TMK61	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3874	-81,4394	Territoire non domanial
17TMK70	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2978	-81,3134	Territoire non domanial
17TMK71	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3879	-81,3139	Territoire non domanial
17TMK72	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4779	-81,3144	Territoire domanial, territoire non domanial
17TMK81	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3881	-81,1883	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TMK82	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4782	-81,1886	Territoire non domanial
17TMK84	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6582	-81,1892	Territoire domanial, territoire non domanial
17TMK85	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,7482	-81,1895	Territoire non domanial
17TMK91	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3883	-81,0628	Territoire non domanial
17TMK92	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4783	-81,0629	Territoire non domanial
17TMK93	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5683	-81,0630	Territoire non domanial
17TMK94	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6584	-81,0631	Territoire non domanial
17TMK95	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,7484	-81,0632	Territoire non domanial
17TMK96	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,8384	-81,0633	Territoire non domanial
17TMK97	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,9284	-81,0634	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNJ06	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9381	-80,9377	Territoire non domanial
17TNJ07	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0281	-80,9376	Territoire non domanial
17TNJ08	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1182	-80,9375	Territoire non domanial
17TNJ16	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9380	-80,8131	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TNJ17	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0280	-80,8128	Territoire non domanial
17TNJ18	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1180	-80,8125	Territoire non domanial
17TNJ26	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9377	-80,6885	Territoire non domanial
17TNJ27	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0277	-80,6880	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNJ29	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2078	-80,6871	Territoire non domanial
17TNJ35	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8473	-80,5646	Territoire non domanial
17TNJ36	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9373	-80,5639	Territoire non domanial
17TNJ37	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0273	-80,5633	Territoire non domanial
17TNJ38	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1174	-80,5626	Territoire non domanial
17TNJ39	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2074	-80,5619	Territoire non domanial
17TNJ43	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,6666	-80,4418	Territoire non domanial
17TNJ44	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,7567	-80,4410	Territoire non domanial
17TNJ45	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8467	-80,4402	Territoire non domanial
17TNJ46	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9368	-80,4393	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TNJ47	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0268	-80,4385	Territoire non domanial
17TNJ48	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1168	-80,4376	Territoire non domanial
17TNJ49	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2068	-80,4368	Territoire non domanial
17TNJ53	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,6660	-80,3178	Territoire non domanial
17TNJ55	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8460	-80,3158	Territoire non domanial
17TNJ56	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9361	-80,3147	Territoire non domanial
17TNJ57	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0261	-80,3137	Territoire non domanial
17TNJ58	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1161	-80,3127	Territoire non domanial
17TNJ59	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2062	-80,3116	Territoire non domanial
17TNJ63	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,6652	-80,1938	Territoire non domanial
17TNJ64	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,7552	-80,1926	Territoire non domanial
17TNJ65	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8452	-80,1914	Territoire non domanial
17TNJ66	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9353	-80,1901	Territoire non domanial
17TNJ67	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0253	-80,1889	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TNJ68	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1153	-80,1877	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNJ69	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2053	-80,1865	Territoire non domanial
17TNJ74	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,7543	-80,0684	Territoire non domanial
17TNJ75	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8443	-80,0670	Territoire non domanial
17TNJ76	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9343	-80,0656	Territoire non domanial
17TNJ77	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0243	-80,0642	Territoire non domanial
17TNJ78	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1144	-80,0627	Territoire non domanial
17TNJ79	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2044	-80,0613	Territoire non domanial
17TNJ85	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,8432	-79,9426	Territoire non domanial
17TNJ87	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0232	-79,9394	Territoire non domanial
17TNJ88	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1133	-79,9378	Territoire non domanial
17TNJ96	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9320	-79,8164	Territoire non domanial
17TNJ97	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0220	-79,8146	Territoire non domanial
17TNJ98	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1120	-79,8128	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TNJ99	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2020	-79,8110	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNK00	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2982	-80,9373	Territoire non domanial
17TNK02	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4783	-80,9371	Territoire non domanial
17TNK03	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5683	-80,9370	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNK04	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6584	-80,9369	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNK05	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,7484	-80,9368	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNK12	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4782	-80,8114	Territoire non domanial
17TNK13	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5682	-80,8111	Territoire non domanial
17TNK14	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6582	-80,8108	Territoire domanial, territoire non domanial
17TNK20	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2978	-80,6866	Territoire non domanial
17TNK21	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3879	-80,6861	Territoire non domanial
17TNK23	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5679	-80,6852	Territoire non domanial
17TNK40	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2969	-80,4359	Territoire non domanial
17TNK50	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2962	-80,3106	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
17TNK60	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2954	-80,1852	Territoire non domanial
17TNK61	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3854	-80,1840	Territoire non domanial
17TNK70	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2944	-80,0599	Territoire non domanial
17TNK71	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3844	-80,0584	Territoire non domanial
17TNK90	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2921	-79,8092	Territoire domanial, territoire non domanial
17TPK34	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6457	-79,2976	Territoire non domanial
17TPK43	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5538	-79,1744	Territoire domanial, territoire non domanial
17TPK44	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6437	-79,1716	Territoire non domanial
17TPK53	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,5517	-79,0485	Territoire domanial, territoire non domanial
17TPK54	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6416	-79,0455	Territoire non domanial
17TPK64	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,6394	-78,9195	Territoire domanial, territoire non domanial
18TTP89	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1766	-77,6896	Territoire non domanial
18TTQ80	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2665	-77,6937	Territoire domanial, territoire non domanial
18TTQ81	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3564	-77,6978	Territoire domanial, territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TTQ82	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4463	-77,7020	Territoire non domanial
18TTQ91	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3593	-77,5725	Territoire non domanial
18TTQ92	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,4492	-77,5764	Territoire non domanial
18TUP18	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0948	-77,3111	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUP19	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1848	-77,3147	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUP28	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0973	-77,1863	Territoire non domanial
18TUP29	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1872	-77,1896	Territoire non domanial
18TUP36	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9196	-77,0552	Territoire non domanial
18TUP37	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0096	-77,0583	Territoire non domanial
18TUP38	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,0996	-77,0615	Territoire non domanial
18TUP39	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1896	-77,0646	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUP46	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	43,9218	-76,9307	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune de la Pointe-du-Prince-Édouard), territoire non domanial
18TUP48	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1018	-76,9366	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TUP49	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1918	-76,9395	Territoire non domanial
18TUP58	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1038	-76,8117	Territoire non domanial
18TUP59	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1938	-76,8145	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUP68	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1057	-76,6868	Territoire non domanial
18TUP69	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1957	-76,6894	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUP79	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,1975	-76,5643	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUQ10	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2747	-77,3182	Territoire non domanial
18TUQ20	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2772	-77,1930	Territoire non domanial
18TUQ30	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2795	-77,0677	Territoire non domanial
18TUQ31	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3695	-77,0709	Territoire non domanial
18TUQ40	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2817	-76,9425	Territoire non domanial
18TUQ41	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3717	-76,9455	Territoire non domanial
18TUQ50	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2838	-76,8172	Territoire non domanial
18TUQ51	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,3738	-76,8200	Territoire domanial, territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TUQ60	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2857	-76,6920	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUQ70	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	44,2875	-76,5667	Territoire domanial, territoire non domanial
18TUQ98	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,0107	-76,3325	Territoire non domanial
18TUR34	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	45,5390	-77,1134	Territoire non domanial
18TUR36	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,7189	-77,1202	Territoire non domanial
18TUR44	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	45,5413	-76,9854	Territoire non domanial
18TUR45	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,6312	-76,9886	Territoire non domanial
18TUR46	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,7212	-76,9918	Territoire non domanial
18TUR53	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	45,4535	-76,8544	Territoire non domanial
18TUR54	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,5434	-76,8574	Territoire non domanial
18TUR55	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,6334	-76,8604	Territoire non domanial
18TUR91	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	45,2807	-76,3388	Territoire non domanial
18TVQ08	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,0121	-76,2056	Aire protégée fédérale (refuge d'oiseaux migrateurs du lac Mississippi), territoire non domanial
18TVQ49	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1063	-75,6991	Territoire domanial, territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TVQ59	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1070	-75,5720	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVQ68	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,0176	-75,4442	Territoire non domanial
18TVQ69	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1076	-75,4449	Territoire non domanial
18TVQ78	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,0180	-75,3173	Territoire non domanial
18TVQ79	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1080	-75,3178	Territoire non domanial
18TVR02	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3721	-76,2132	Territoire non domanial
18TVR03	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4621	-76,2152	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR12	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3734	-76,0855	Territoire non domanial
18TVR13	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4634	-76,0873	Territoire non domanial
18TVR22	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3745	-75,9579	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR32	Forêt mixte boréale (12)	Ont.	45,3755	-75,8302	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR41	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,2864	-75,7013	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR50	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1971	-75,5729	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR51	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,2871	-75,5738	Territoire domanial, territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TVR60	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,1976	-75,4456	Territoire non domanial
18TVR61	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,2876	-75,4463	Territoire non domanial
18TVR62	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3776	-75,4470	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR63	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4677	-75,4477	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR72	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3781	-75,3193	Territoire non domanial
18TVR73	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4681	-75,3198	Aire protégée fédérale (refuge d'oiseaux migrateurs du ruisseau Beckett), territoire non domanial
18TVR74	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,5581	-75,3203	Aire protégée fédérale (refuge d'oiseaux migrateurs du ruisseau Beckett), territoire non domanial
18TVR83	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4684	-75,1919	Territoire non domanial
18TVR92	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3785	-75,0639	Territoire non domanial
18TVR93	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4685	-75,0640	Territoire non domanial
18TWR01	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,2885	-74,9362	Territoire non domanial
18TWR02	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,3785	-74,9361	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TWR03	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,4685	-74,9360	Territoire non domanial
18TWR14	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Ont.	45,5584	-74,8078	Territoire non domanial
17UPP18	Forêt coniférienne boréale (8)	Qc	48,6075	-79,4399	Territoire non domanial
17UPP32	Forêt coniférienne boréale (8)	Qc	48,0640	-79,1880	Territoire non domanial
17UPP42	Forêt coniférienne boréale (8)	Qc	48,0618	-79,0538	Territoire non domanial
17UPP43	Forêt coniférienne boréale (8)	Qc	48,1517	-79,0504	Territoire non domanial
18TUR93	Forêt mixte boréale (12)	Qc	45,4606	-76,3430	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR04	Forêt mixte boréale (12)	Qc	45,5521	-76,2171	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR14	Forêt mixte boréale (12)	Qc	45,5534	-76,0890	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR23	Forêt mixte boréale (12)	Qc	45,4645	-75,9594	Territoire domanial, territoire non domanial
18TVR64	Forêt mixte boréale (12)	Qc	45,5577	-75,4484	Territoire non domanial
18TVR95	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,6485	-75,0642	Territoire non domanial
18TWR15	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,6484	-74,8075	Territoire non domanial
18TXQ89	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0843	-72,6493	Territoire non domanial
18TXQ99	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0816	-72,5223	Territoire non domanial
18TXR71	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,2667	-72,7692	Territoire domanial, territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TXR81	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,2642	-72,6419	Territoire non domanial
18TXS81	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,1635	-72,6037	Aire protégée fédérale (refuge d'oiseaux migrateurs de Nicolet), territoire domanial, territoire non domanial
18TXS91	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,1607	-72,4743	Territoire non domanial
18TXS92	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,2506	-72,4702	Territoire non domanial
18TXS93	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,3405	-72,4660	Territoire non domanial
18TYQ08	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	44,9888	-72,3995	Territoire domanial, territoire non domanial
18TYQ09	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0788	-72,3954	Territoire non domanial
18TYQ29	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0727	-72,1416	Territoire non domanial
18TYQ39	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0696	-72,0391	Territoire non domanial
18TYR16	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,7052	-72,2380	Territoire non domanial
18TYR17	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,7951	-72,2336	Territoire non domanial
18TYR26	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,7020	-72,1097	Territoire non domanial
18TYR29	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	45,9717	-72,0957	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centrides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
18TYS03	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,3375	-72,3362	Territoire domanial, territoire non domanial
18TYS14	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,4243	-72,2019	Territoire non domanial
18TYS15	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,5142	-72,1972	Territoire non domanial
18TYS25	Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	Qc	46,5109	-72,0671	Territoire non domanial
19TBK79	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,0727	-71,8584	Territoire non domanial
19TBL60	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,1596	-71,9632	Territoire non domanial
19TBL61	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,2495	-71,9655	Territoire non domanial
19TBL65	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,6091	-71,9748	Territoire non domanial
19TBL71	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,2525	-71,8674	Territoire non domanial
19TBL74	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,5222	-71,8811	Territoire non domanial
19TBL82	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,3455	-71,7445	Territoire domanial, territoire non domanial
19TBL83	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,4354	-71,7488	Territoire domanial, territoire non domanial
19TBL86	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,7052	-71,7620	Territoire non domanial
19TBL87	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,7951	-71,7665	Territoire non domanial

Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage– longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
19TCL02	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	Qc	45,3514	-71,4894	Territoire non domanial
20TLR07	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	45,8010	-65,5094	Territoire non domanial
20TLR17	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	45,8038	-65,3808	Territoire non domanial
20TLR98	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	45,9106	-64,3538	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune de Tintamarre), territoire domanial, territoire non domanial
20TLR99	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	46,0005	-64,3560	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune de Tintamarre), territoire non domanial
20TMR08	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	45,9120	-64,2249	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune de Tintamarre), territoire domanial, territoire non domanial
20TMR09	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-B.	46,0020	-64,2269	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune de Tintamarre), territoire non domanial

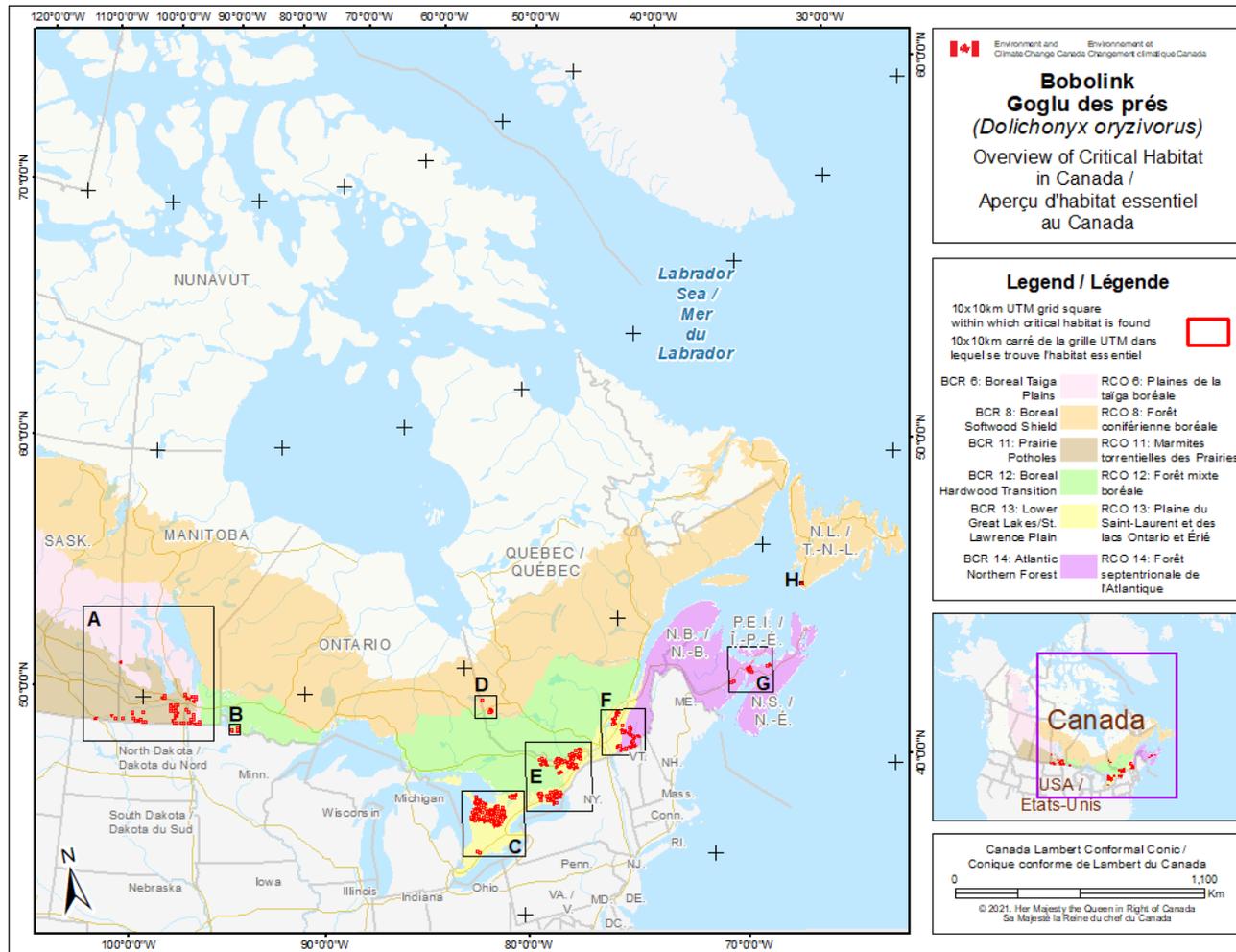
Identifiant du carré de quadrillage	Nom de la région de conservation des oiseaux (numéro)	Province*	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – latitude	Coordonnées centroides du carré de quadrillage – longitude	Régime foncier (à l'échelle du carré de quadrillage)
20TMR07	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-É.	45,8220	-64,2230	Aire protégée fédérale (réserve nationale de faune du marais John Lusby, réserve nationale de faune de Chignecto), territoire domanial, territoire non domanial
20TMR76	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-É.	45,7381	-63,3214	Territoire domanial, territoire non domanial
20TMR86	Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	N.-É.	45,7384	-63,1928	Territoire non domanial
21UUP30	Forêt coniférienne boréale (8)	T.-N.-L.	47,8771	-59,2067	Territoire non domanial

* L'assignation de la province aux carrés de quadrillage qui chevauchent des frontières provinciales est faite en fonction de la province qui est occupée par la plus grande proportion du carré.

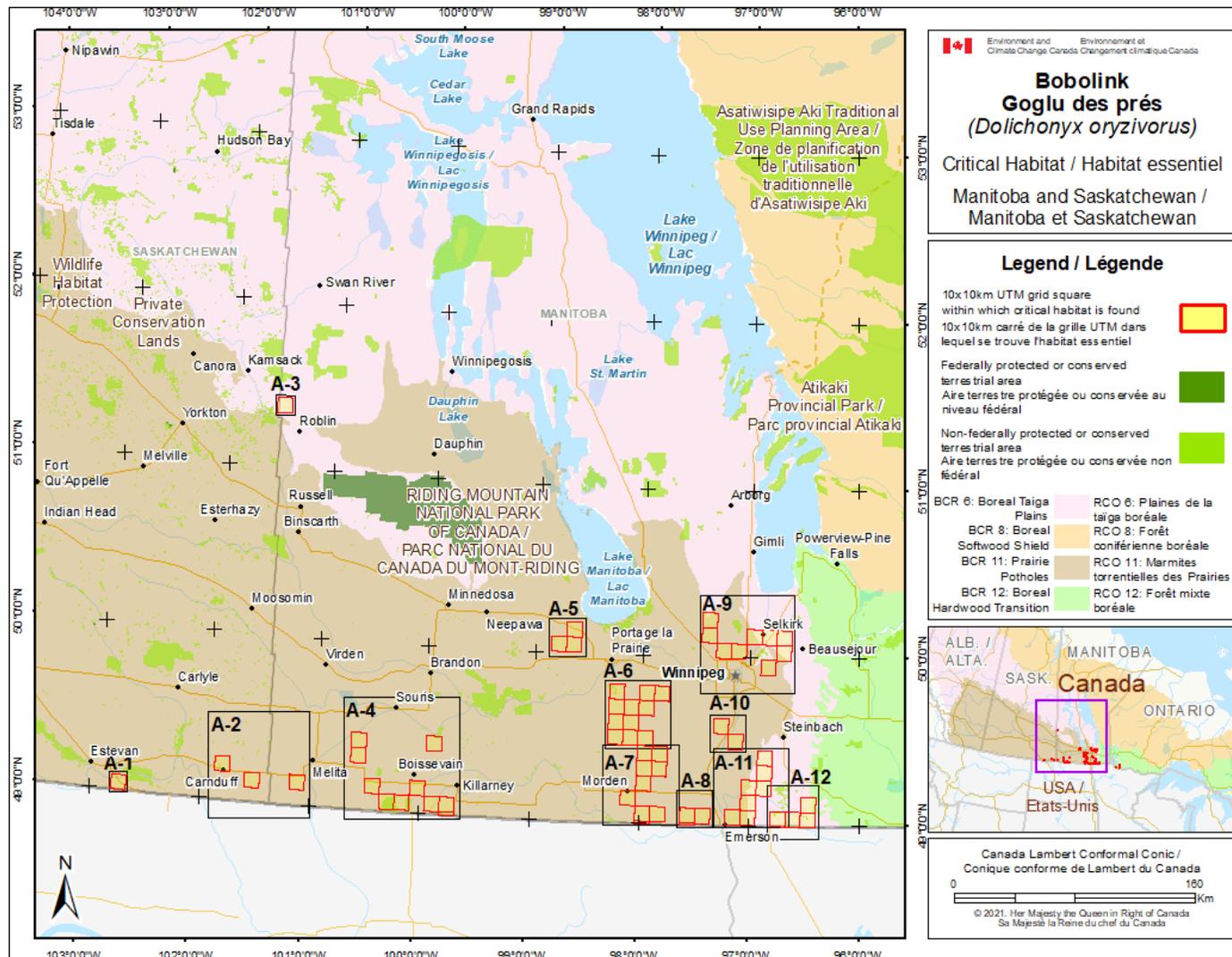
3086

3087

3088 **Annexe E : Cartes de l'habitat essentiel du Goglu des prés au Canada**

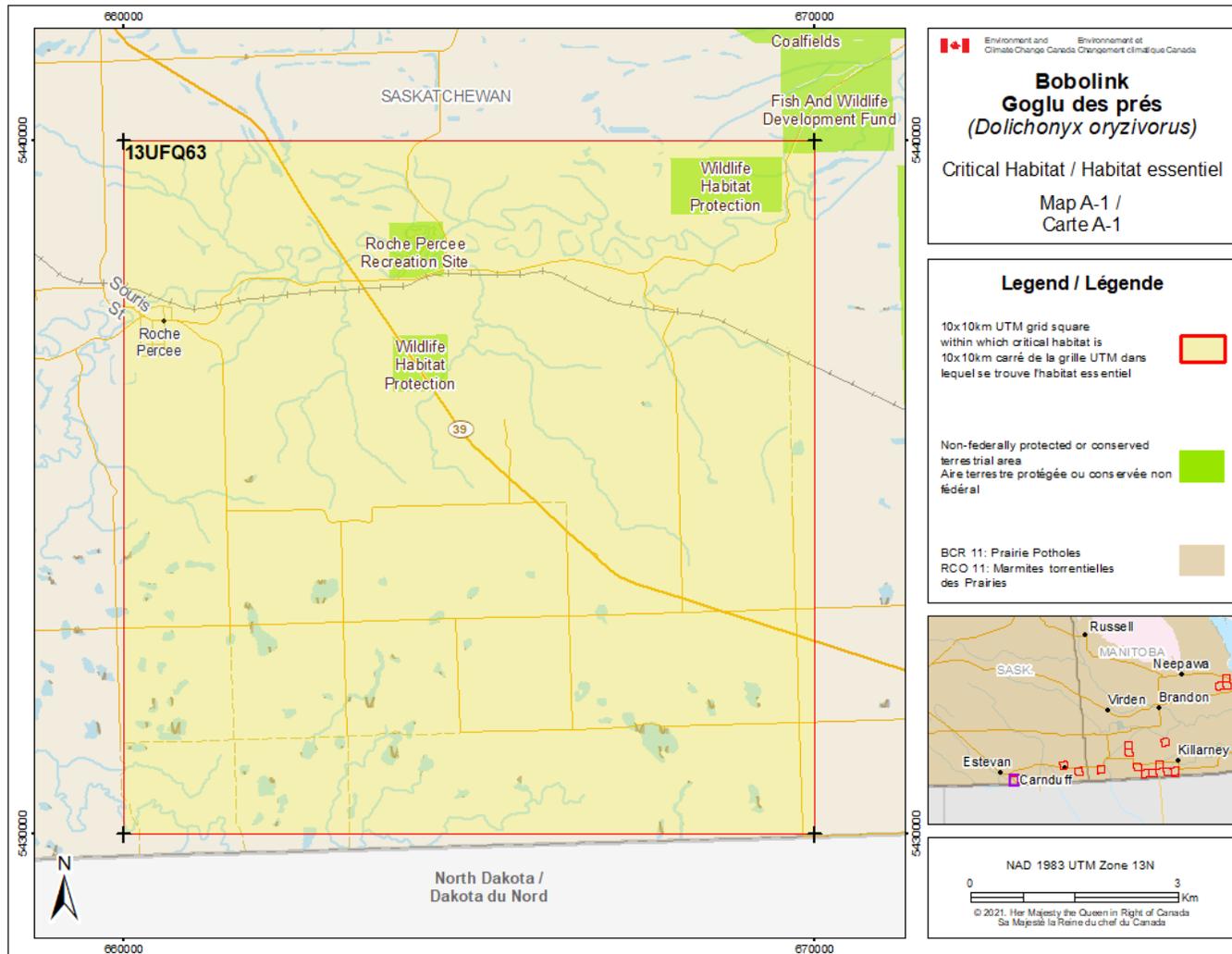


3089 **Figure E.** Vue d'ensemble indexée de la zone renfermant l'habitat essentiel du Goglu des prés au Canada (comme la
 3090 figure 3, mais avec des blocs d'indexation noirs correspondant à la série de cartes suivante). L'habitat essentiel
 3091 est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km bordés de rouge; l'habitat essentiel est présent là où les
 3092 caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.
 3093



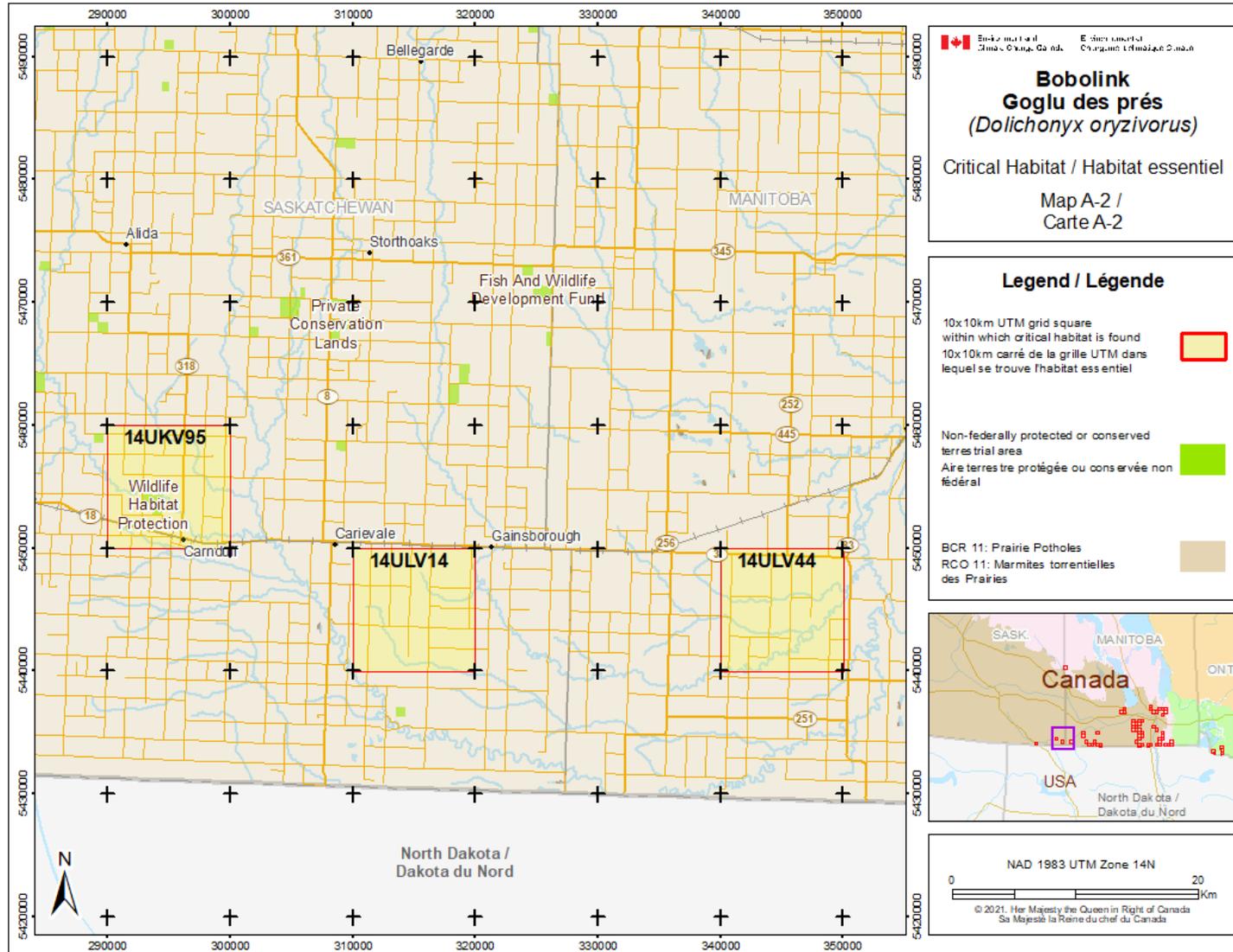
3094
3095
3096
3097
3098

Figure EA. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 6 et 11 dans le sud-est de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune, l'habitat essentiel est présent là où se trouvent les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1.



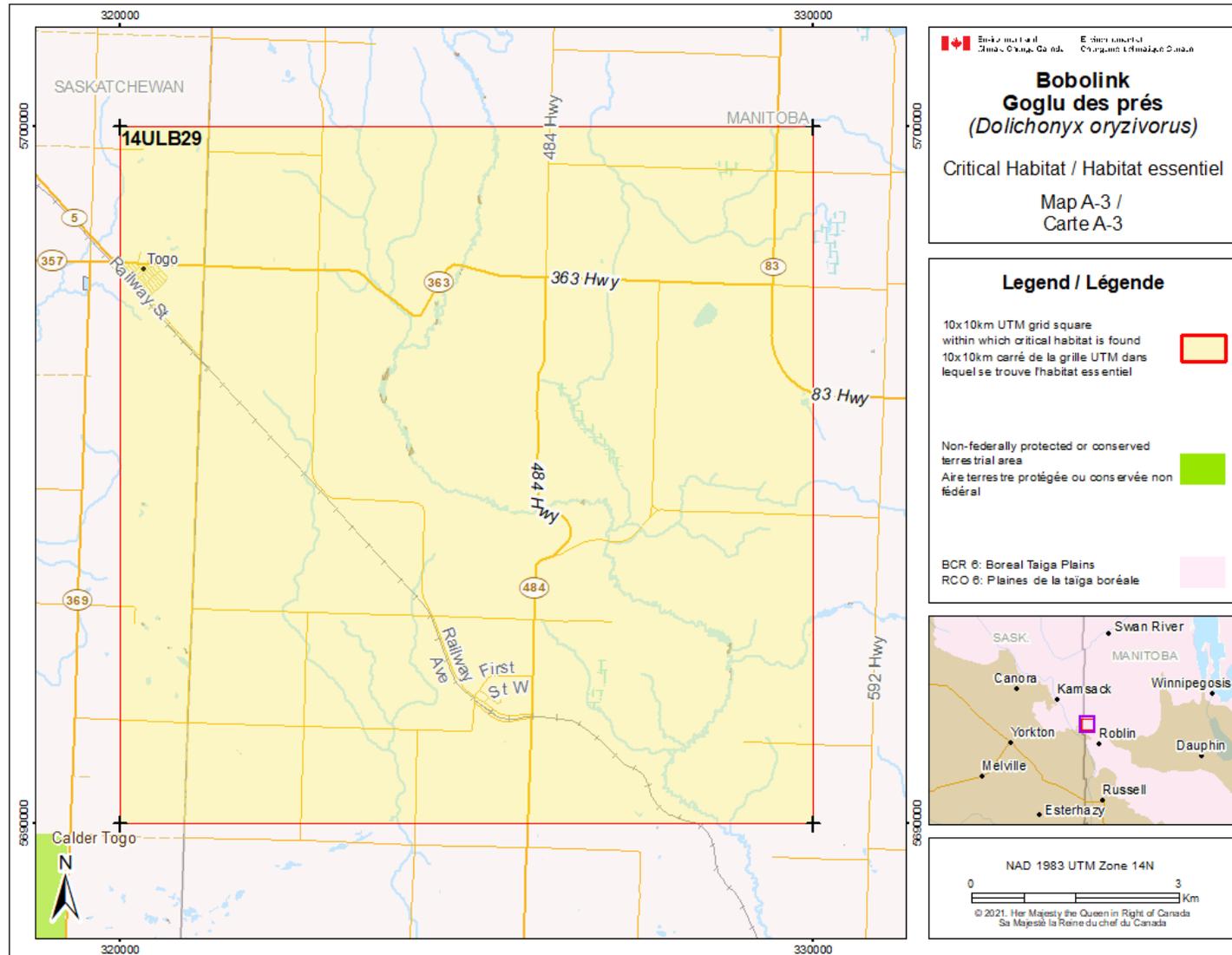
3099 **Figure EA-1.** L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le sud-est
 3100 de la Saskatchewan est représenté par le carré de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombré en jaune; l'habitat essentiel est
 3101 présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.
 3102

3103 **Cette traduction s'applique à toutes les figures suivantes contenant ce texte :**
 3104 NAD 1983 = Système de référence géodésique nord-américain de 1983; UTM Zone XXN = Zone UTM XXN
 3105



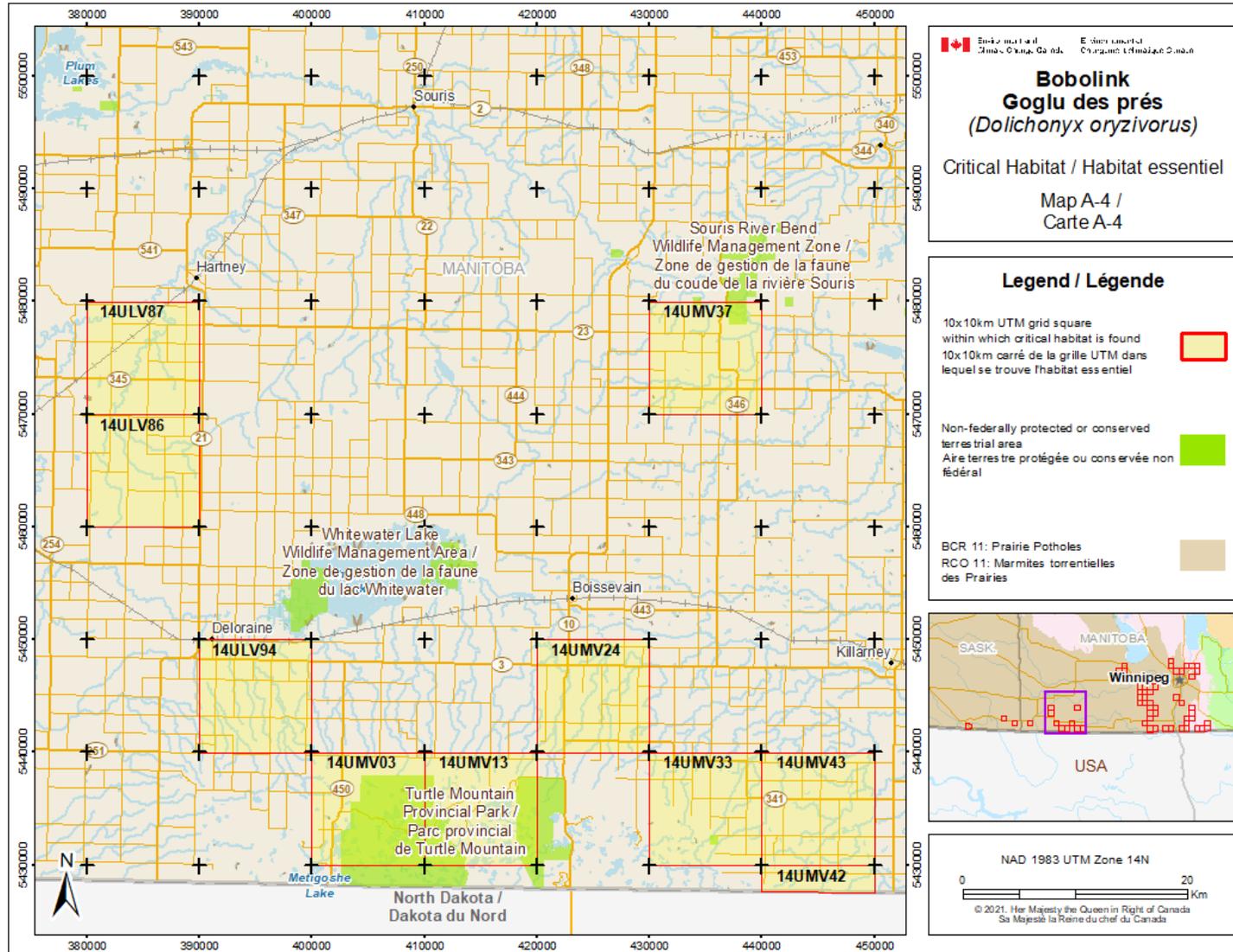
3106
3107
3108
3109

Figure EA-2. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le sud-est de la Saskatchewan est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent dans le carré où se trouvent les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1.



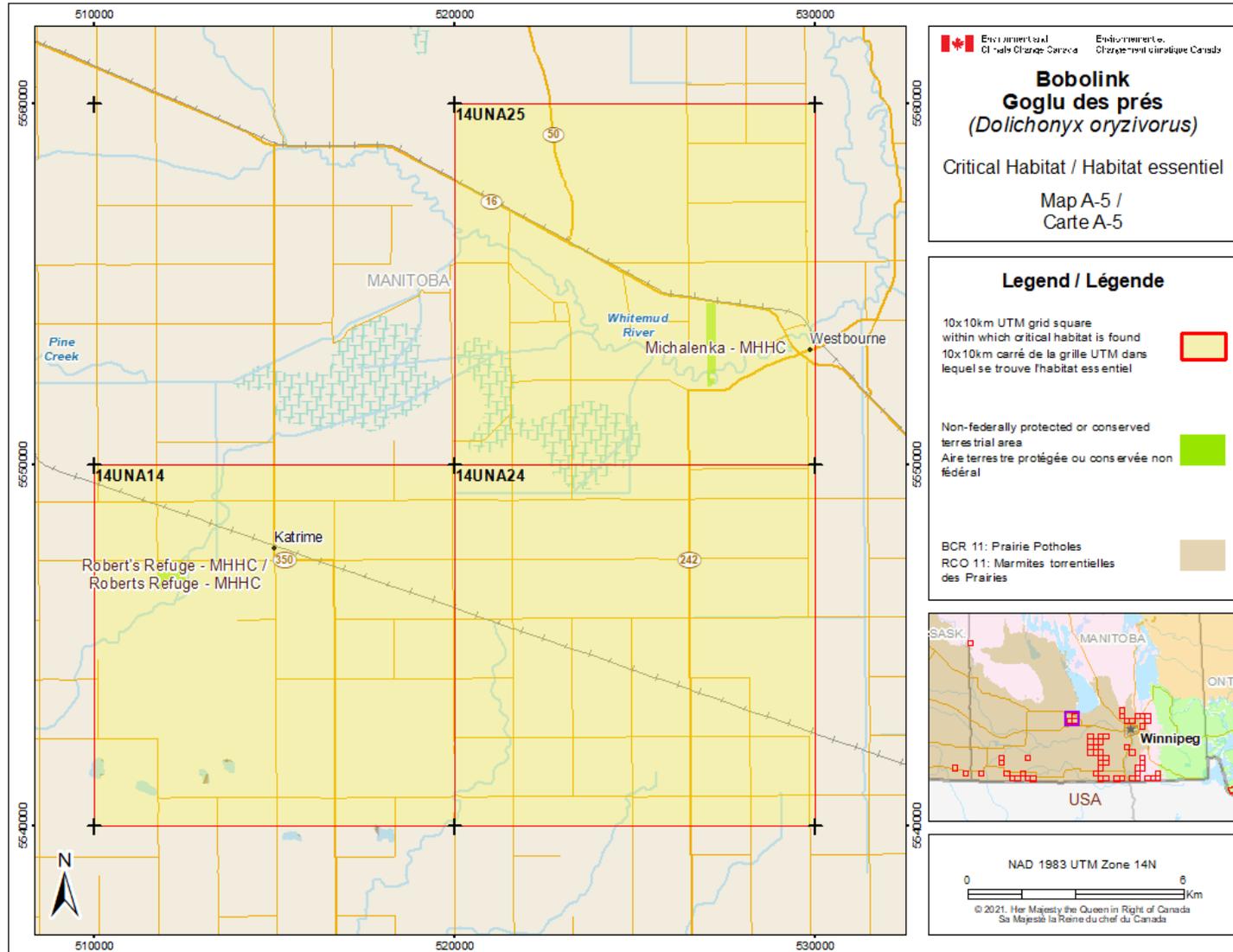
3110
3111
3112
3113

Figure EA-3. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 6 le long de la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba est représenté par le carré de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



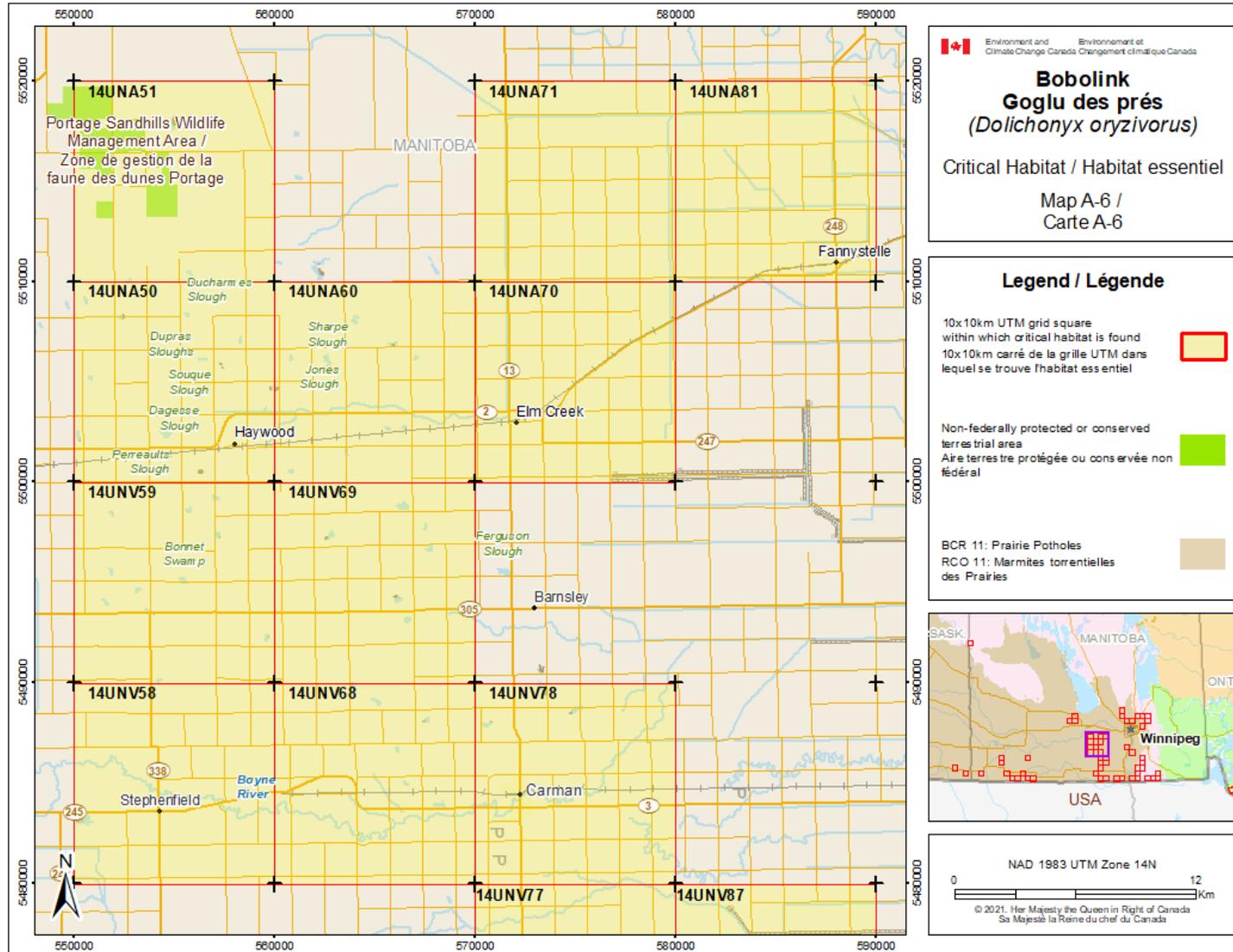
3114
3115
3116
3117

Figure EA-4. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le sud-ouest du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



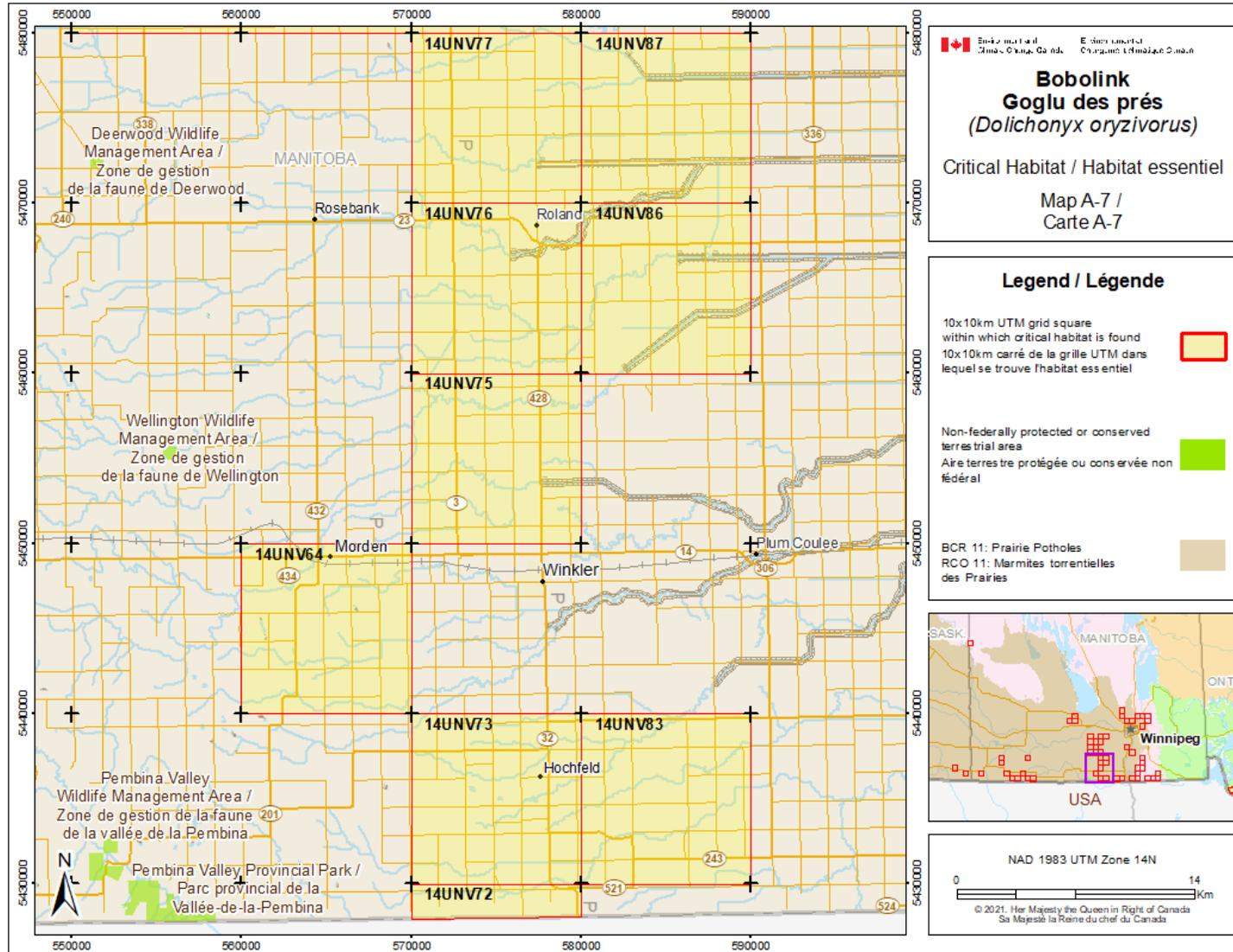
3118
3119
3120
3121

Figure EA-5. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



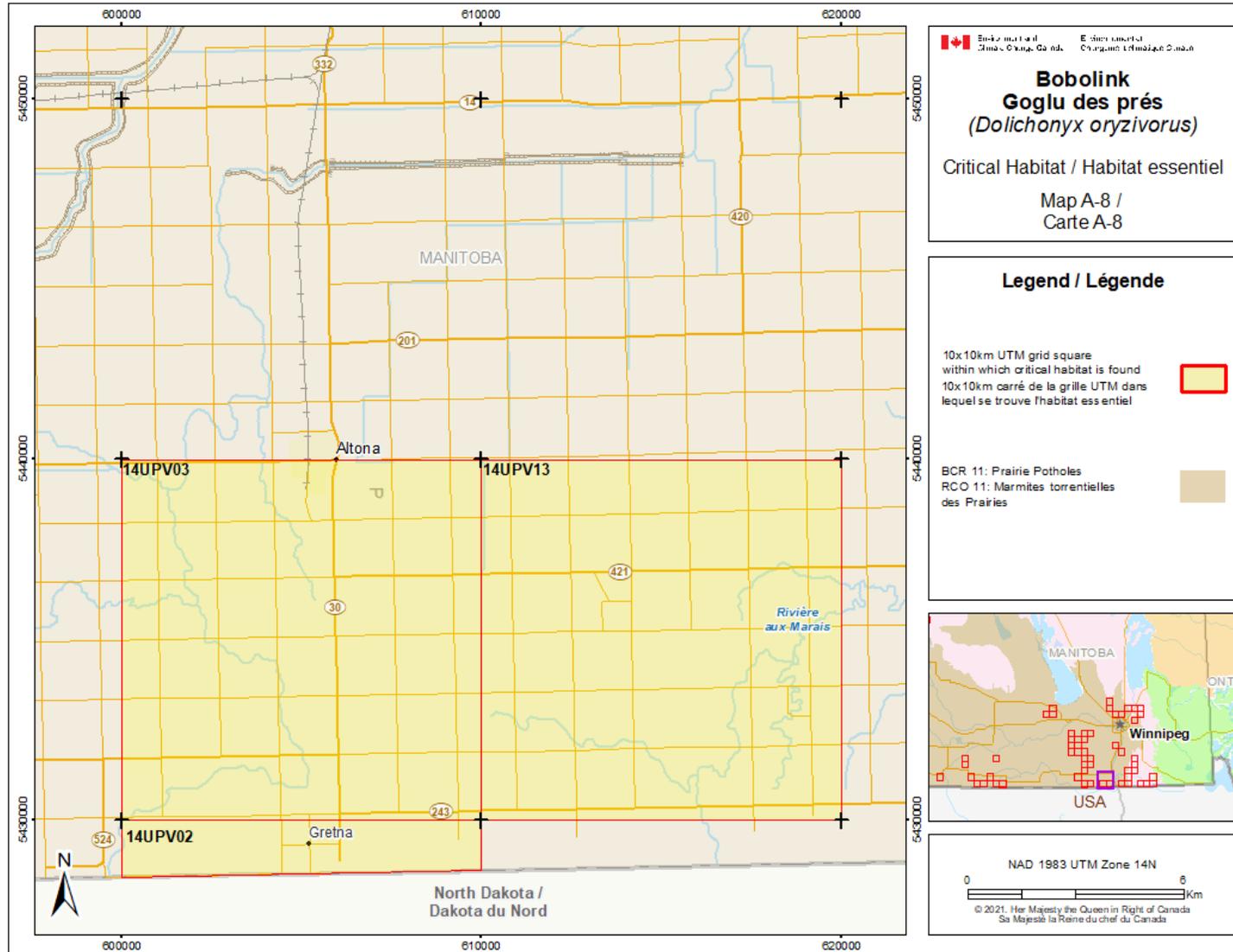
3122
3123
3124
3125

Figure EA-6. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



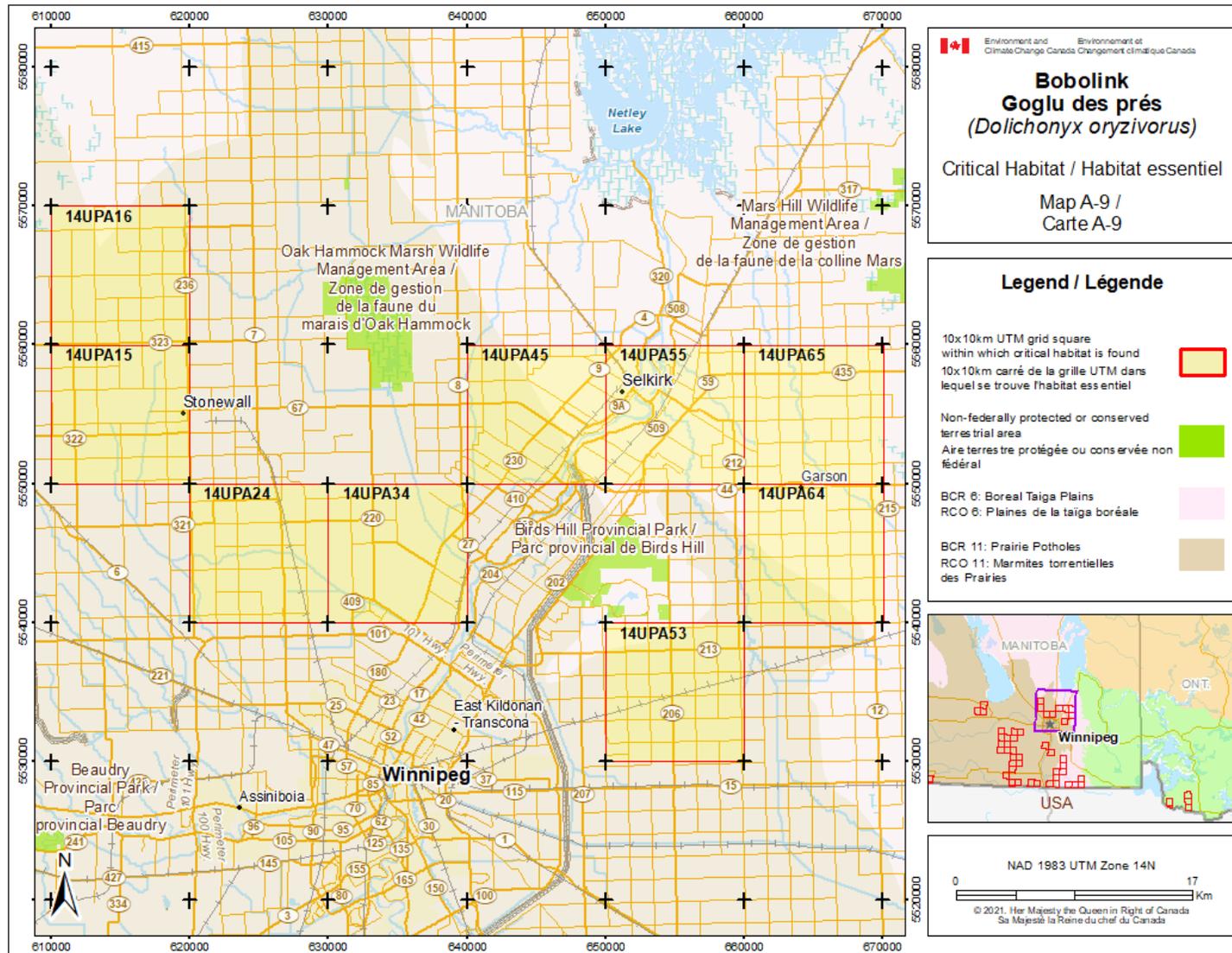
3126
3127
3128
3129

Figure EA-7. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



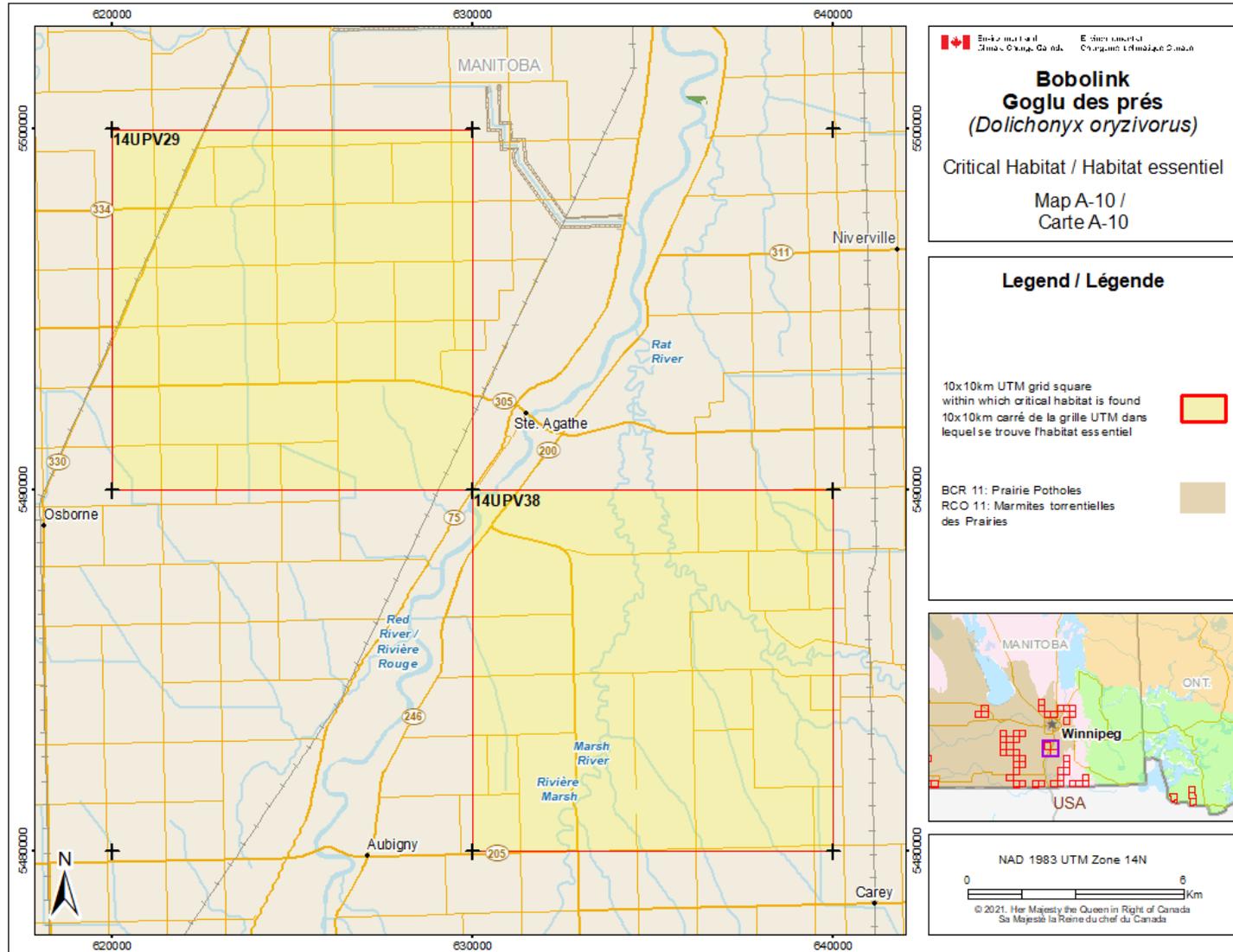
3130
3131
3132
3133

Figure EA-8. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



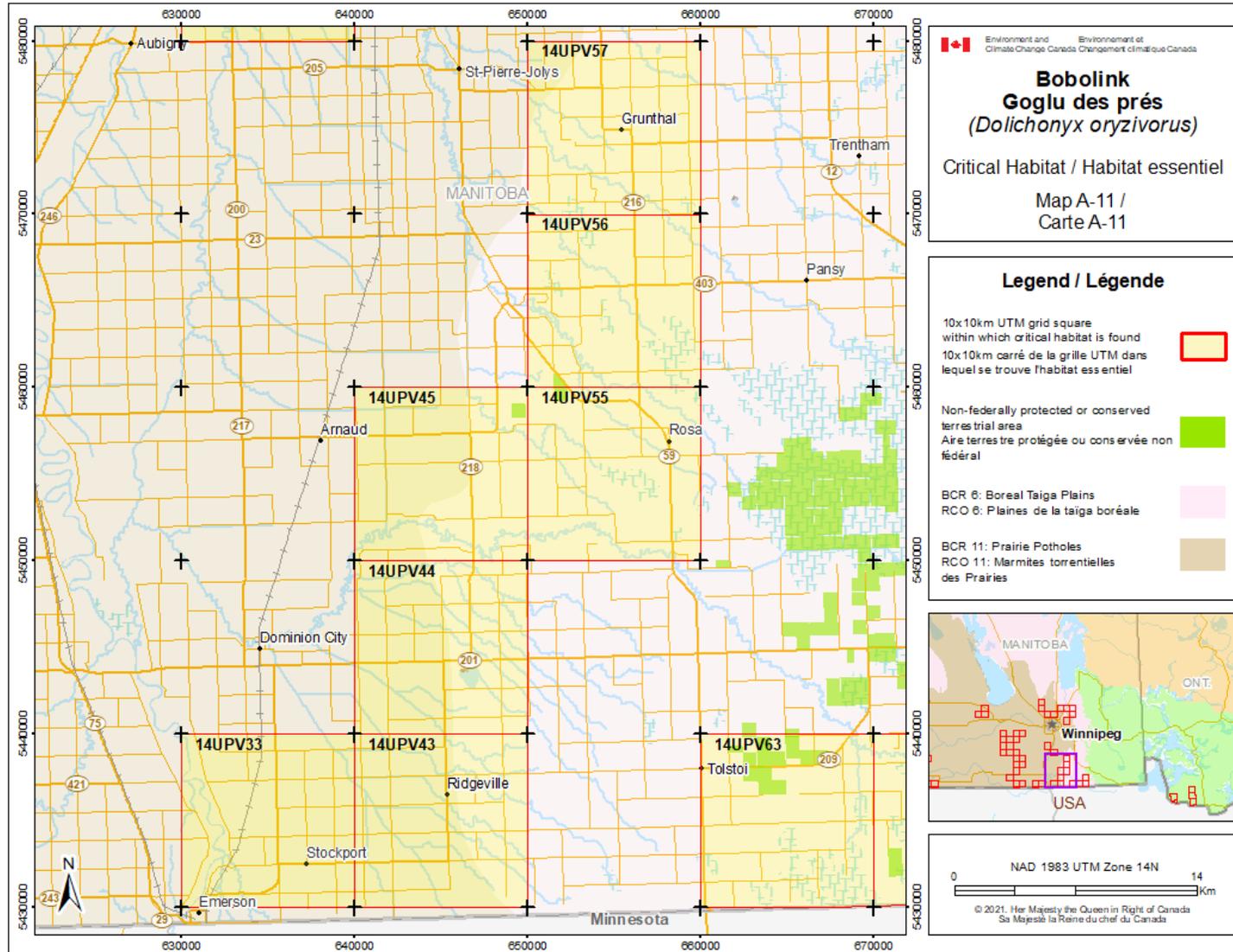
3134
3135
3136
3137

Figure EA-9. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



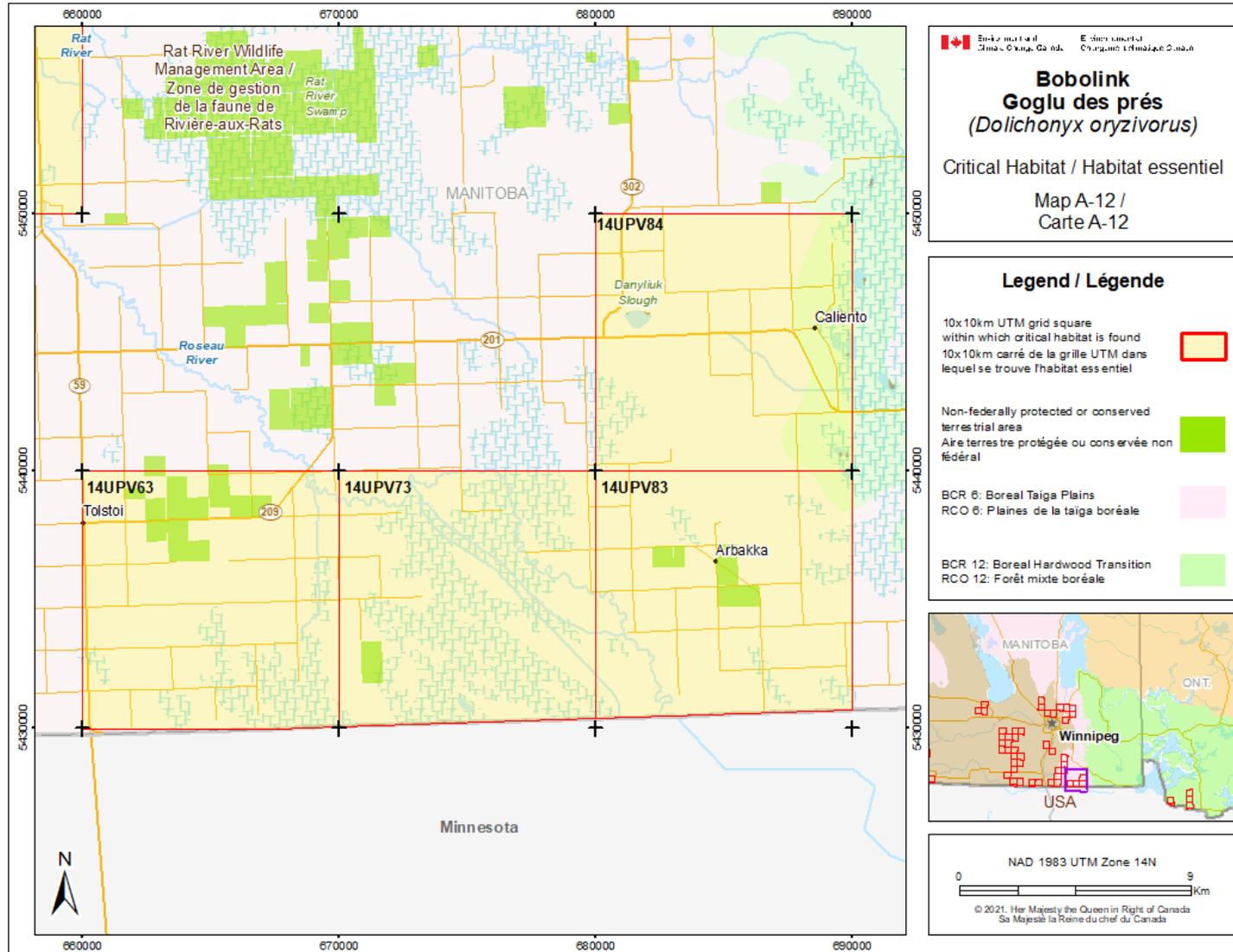
3138
3139
3140
3141

Figure EA-10. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le centre-sud du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



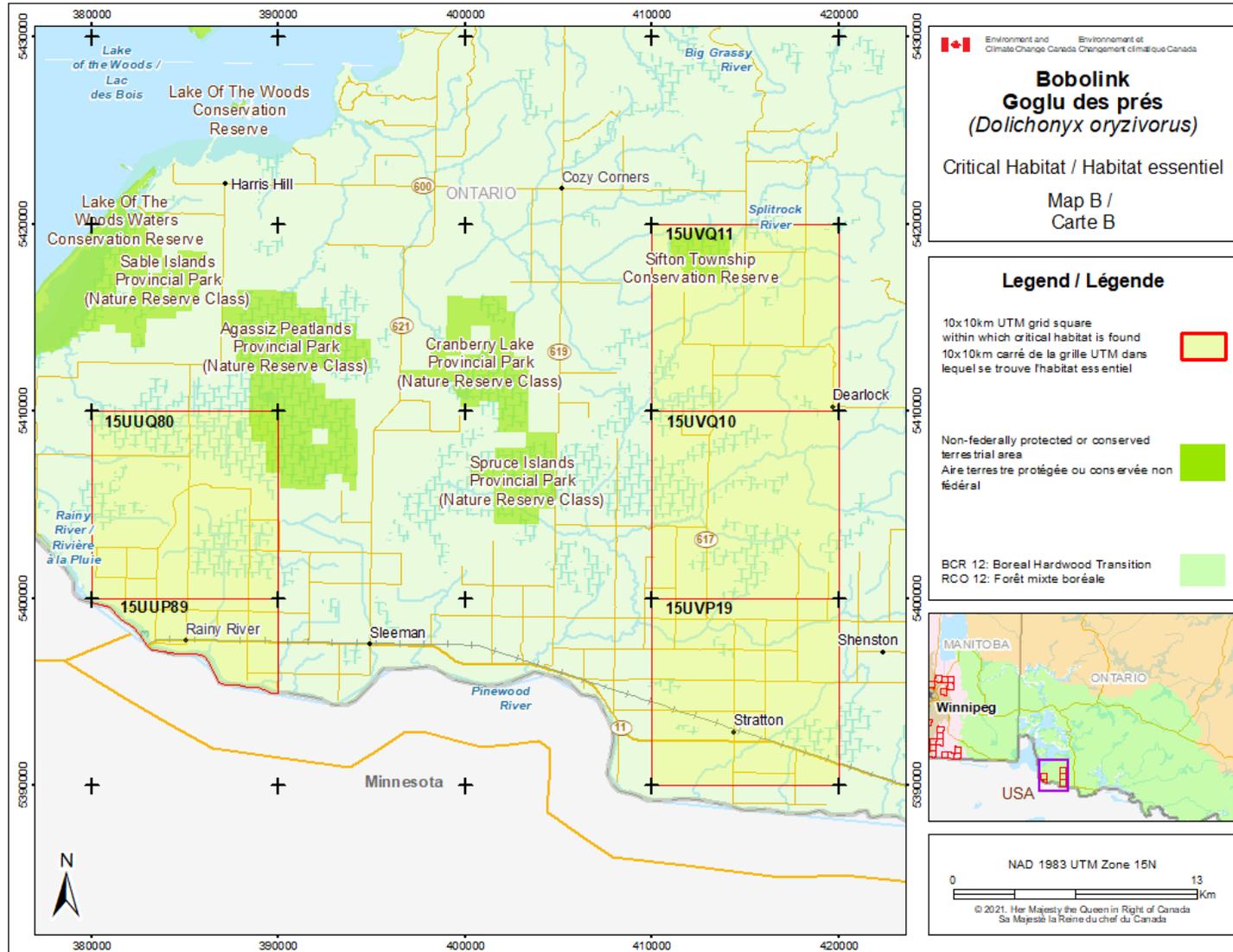
3142
3143
3144
3145

Figure EA-11. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 11 dans le sud-est du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

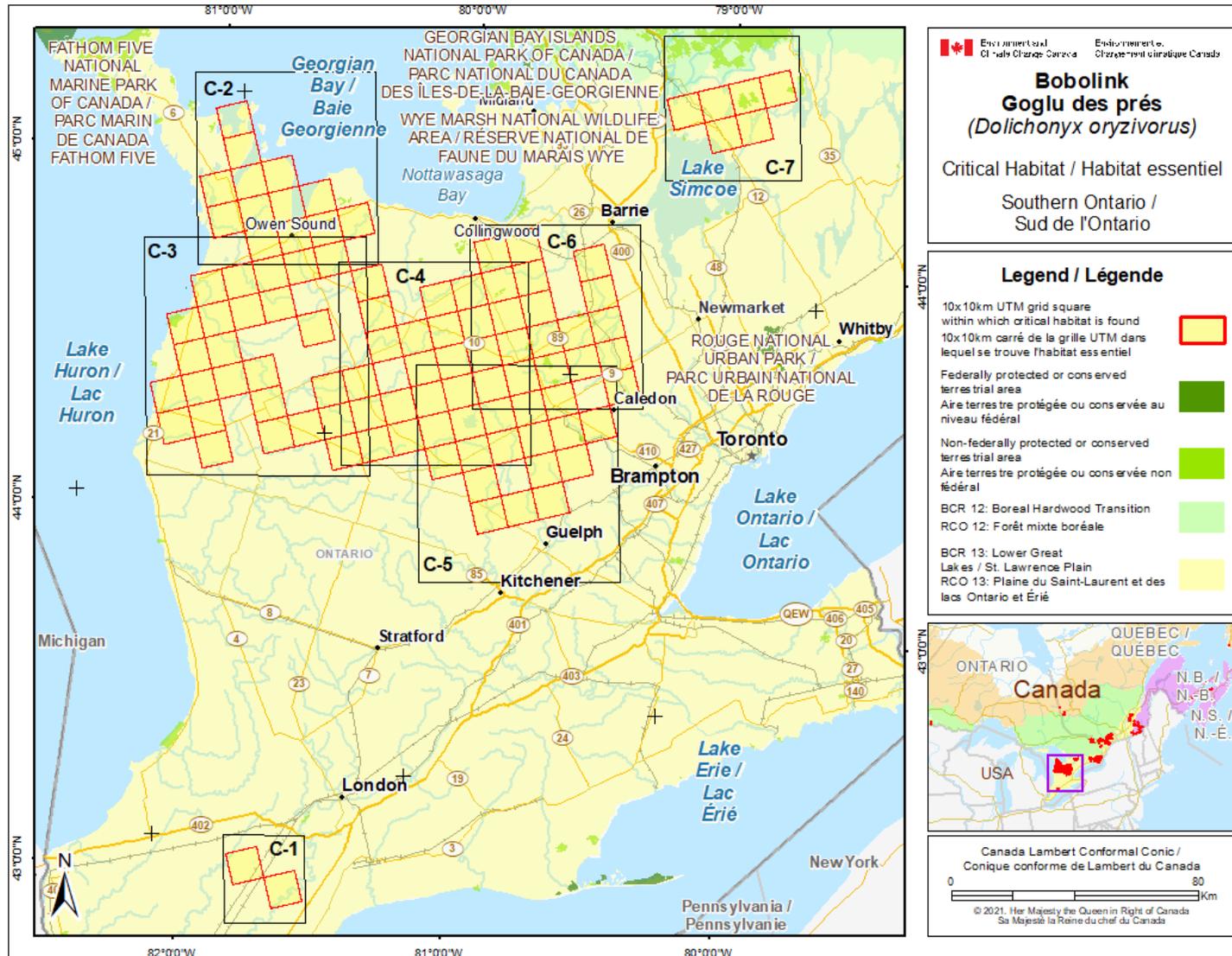


3146
3147
3148
3149

Figure EA-12. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 6 et 11 dans le sud-est du Manitoba est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

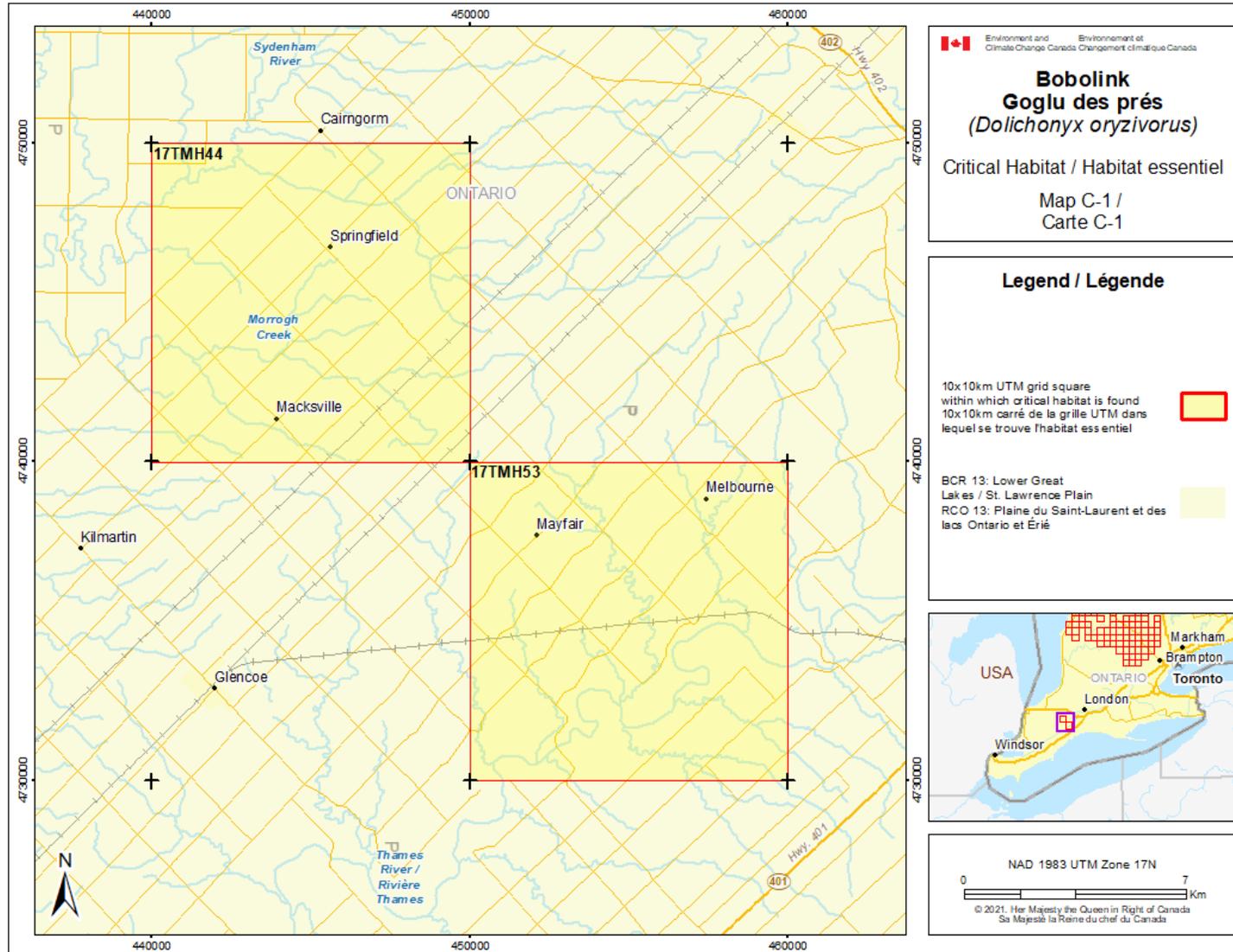


3150
3151 **Figure EB.** L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 12 dans le
3152 nord-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat
3153 essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



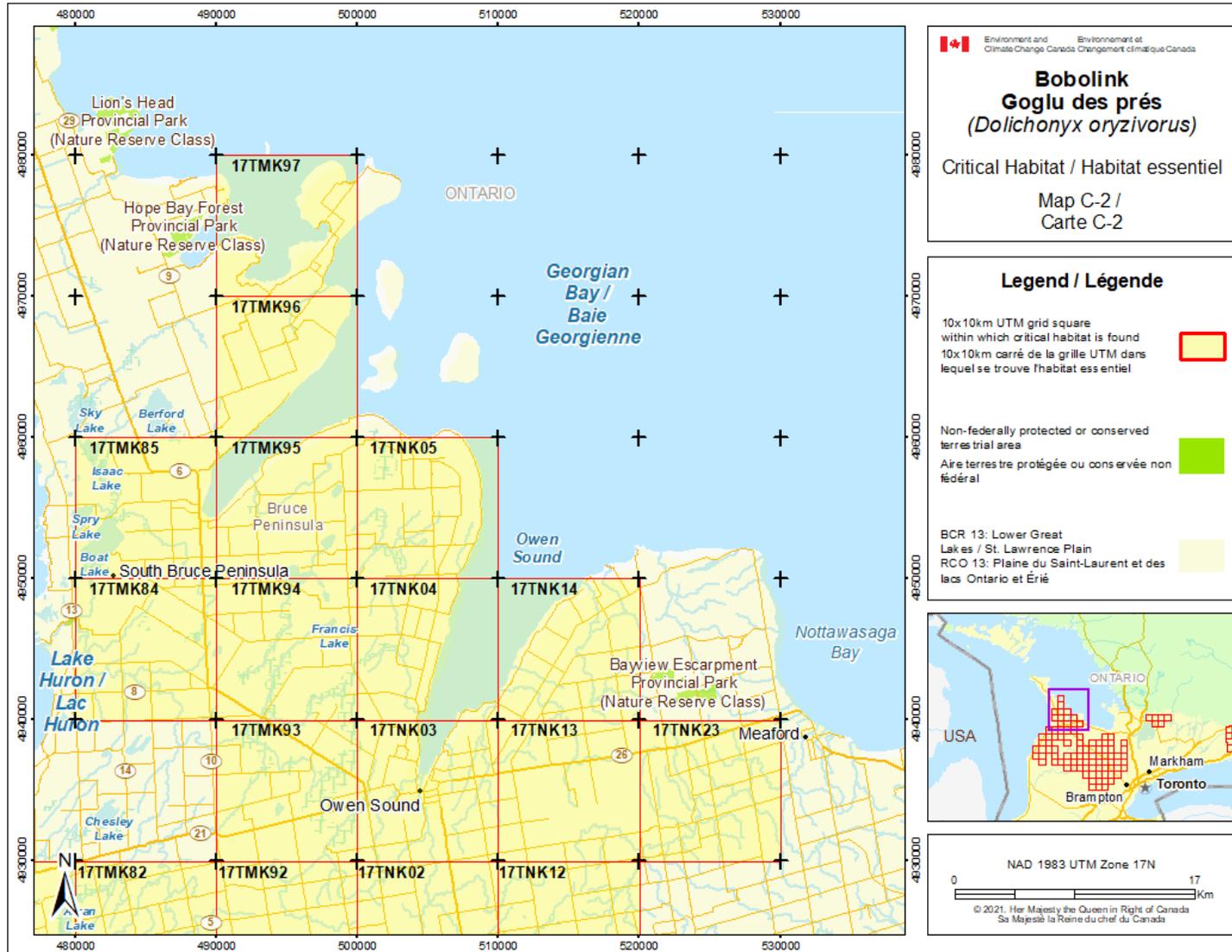
3154
3155
3156
3157

Figure EC. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



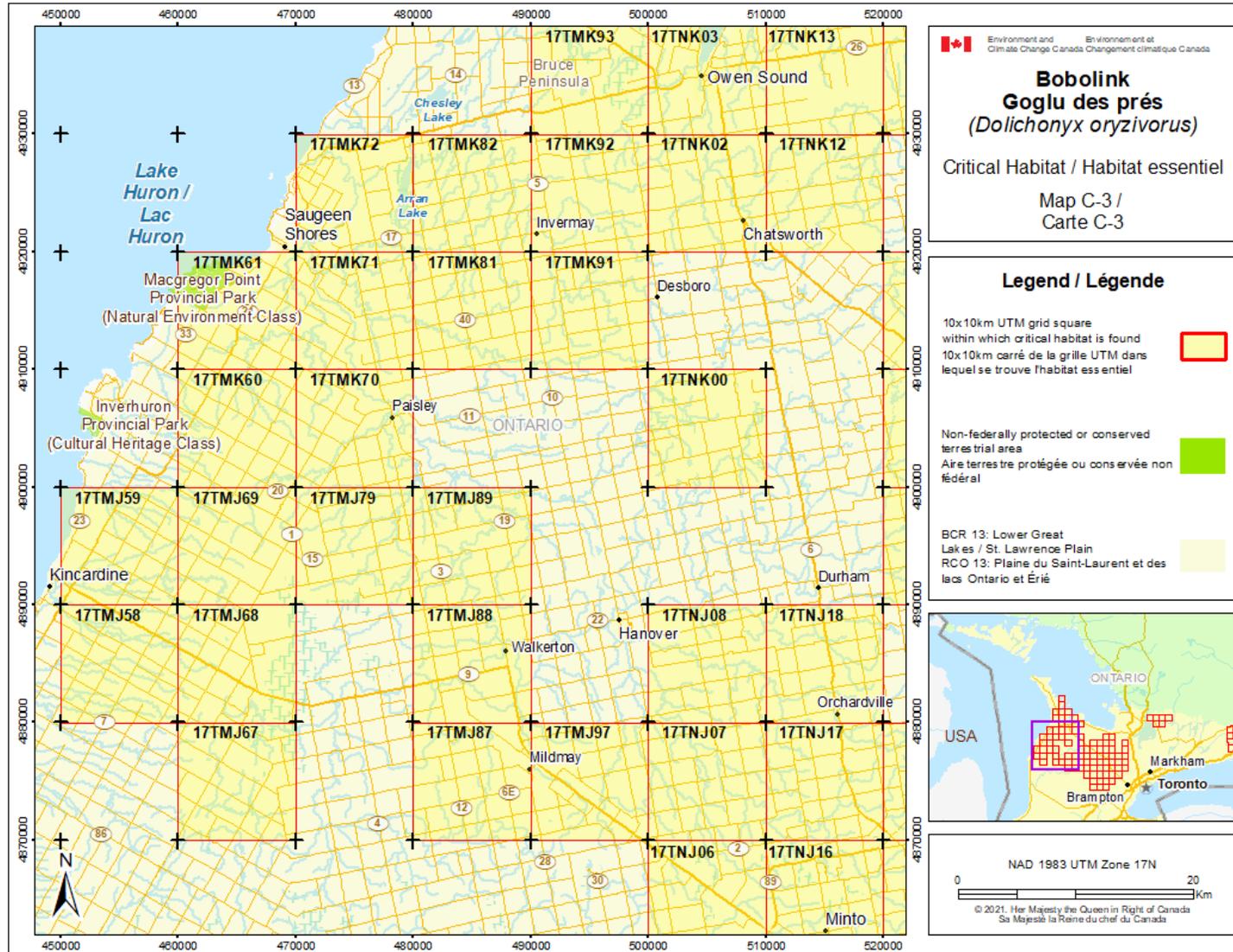
3158
3159
3160
3161

Figure EC-1. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l’Ontario est représenté par les carrés du quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



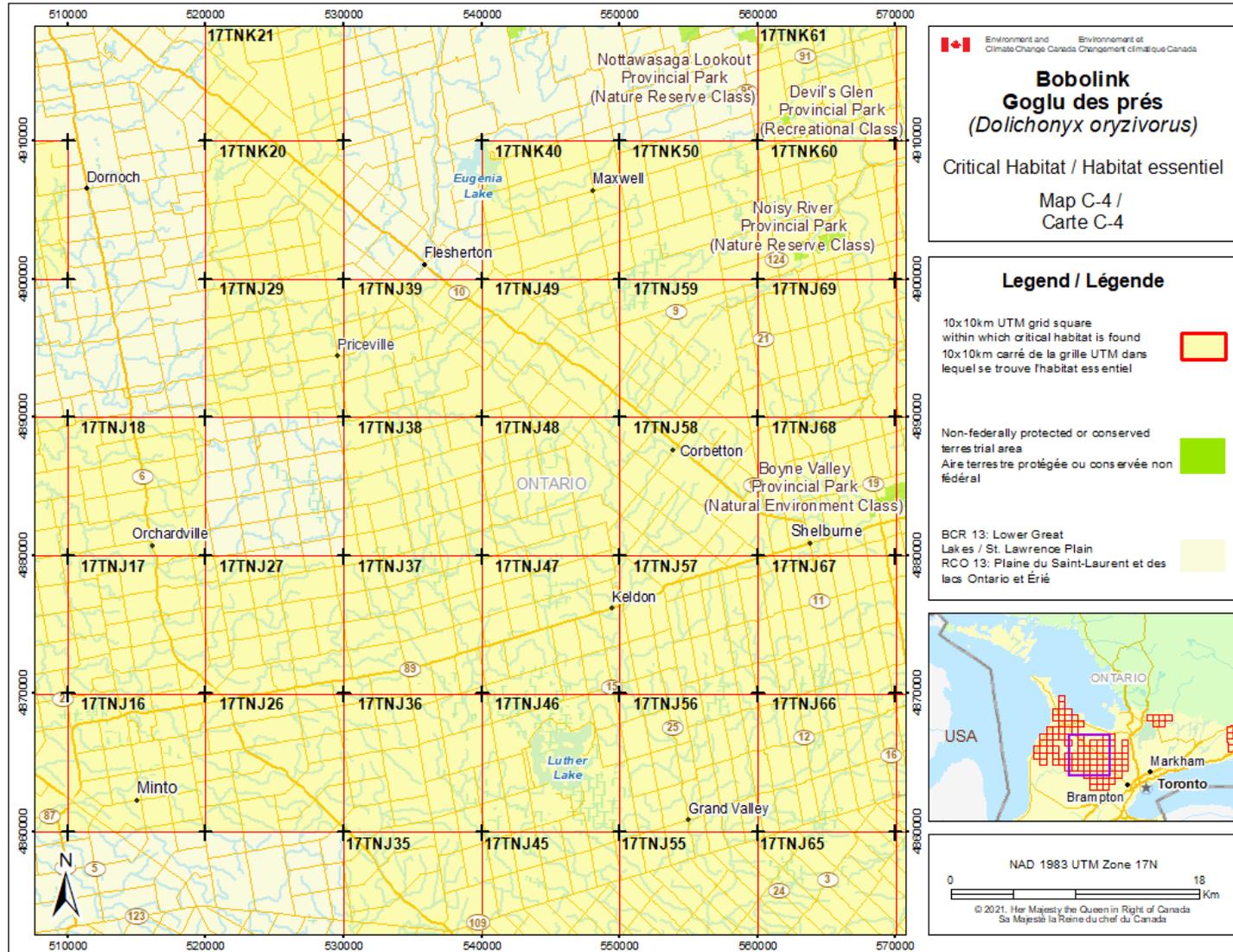
3162
3163
3164
3165

Figure EC-2. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l’Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



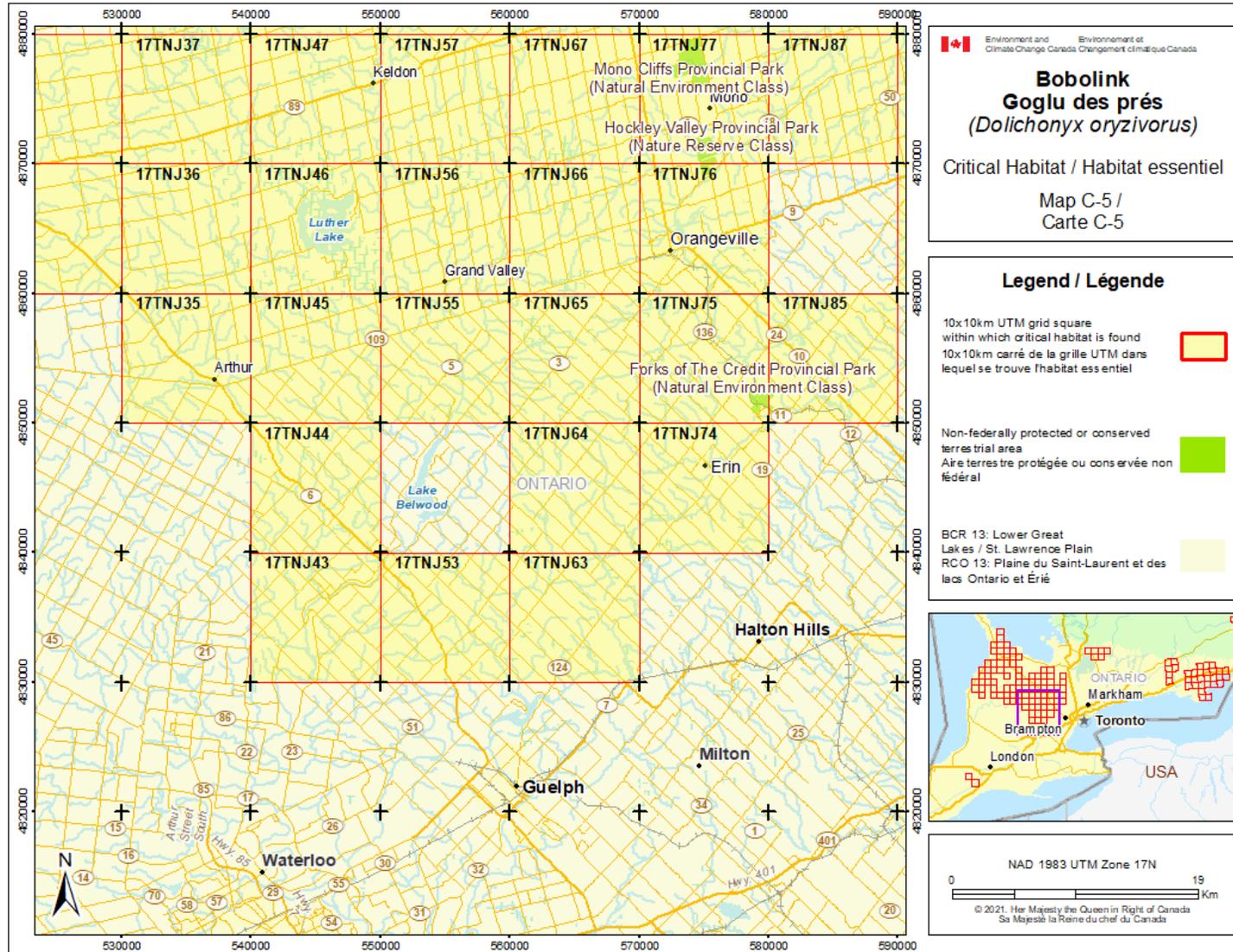
3166
3167
3168
3169

Figure EC-3. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



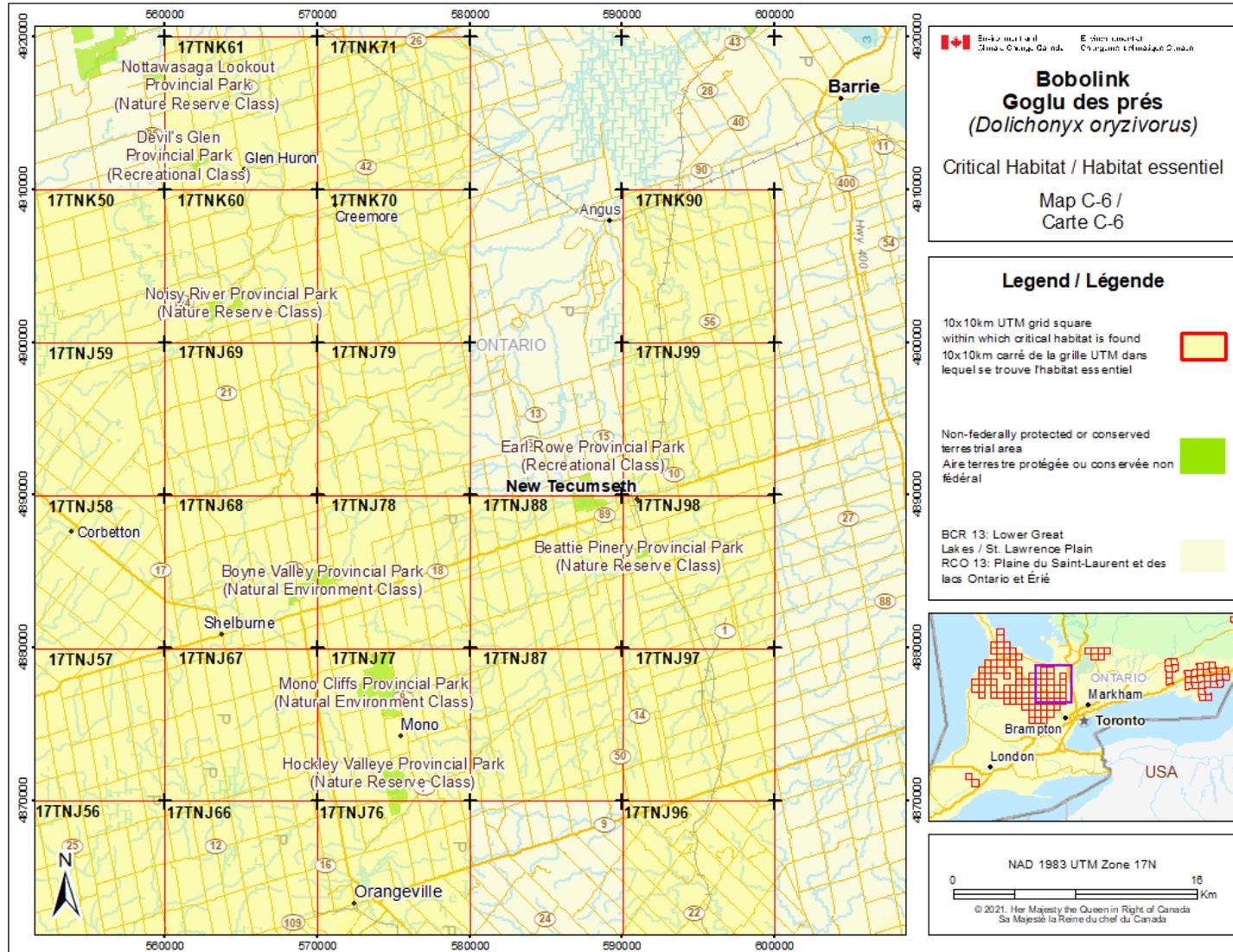
3170
3171
3172
3173

Figure EC-4. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



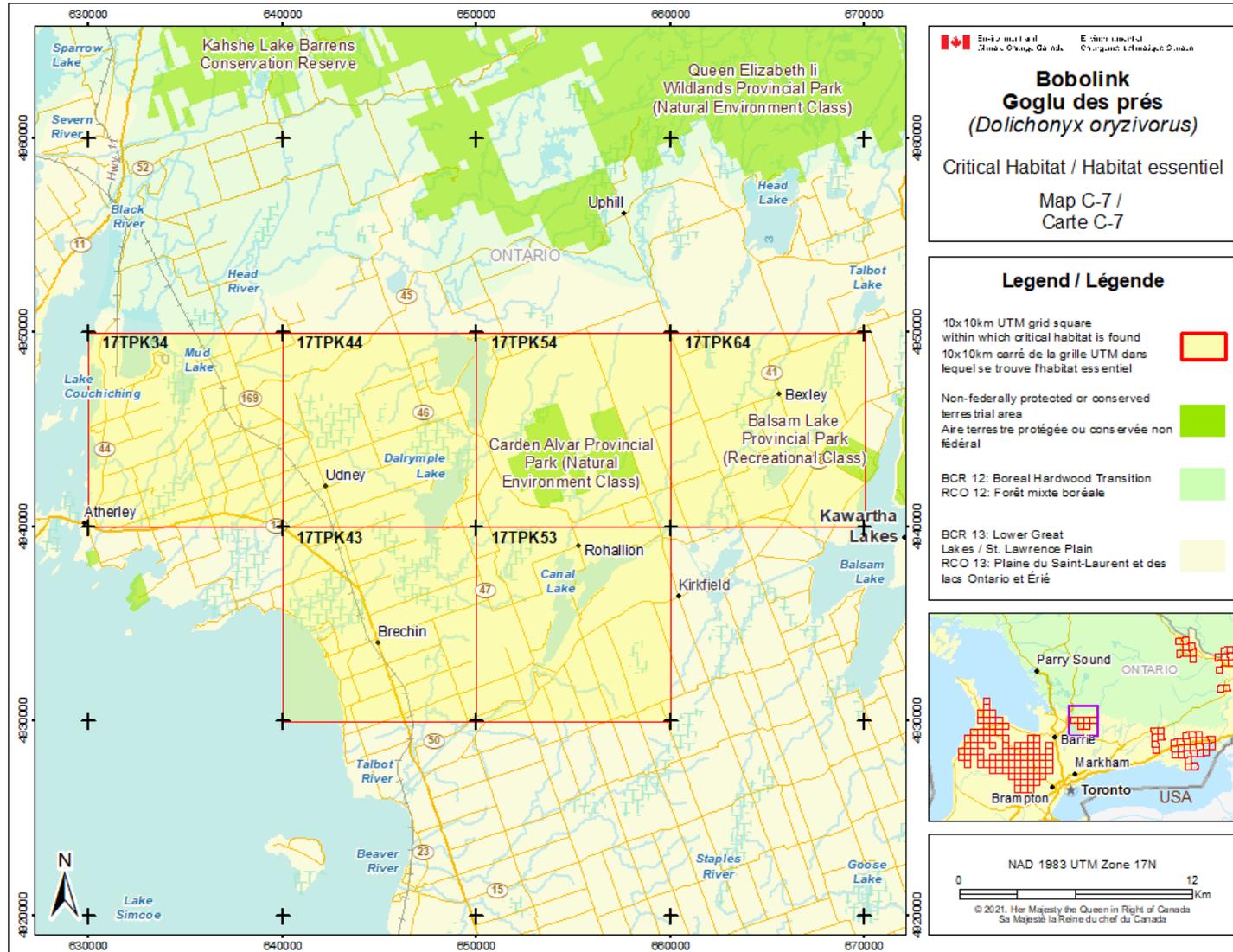
3174
3175
3176
3177

Figure EC-5. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



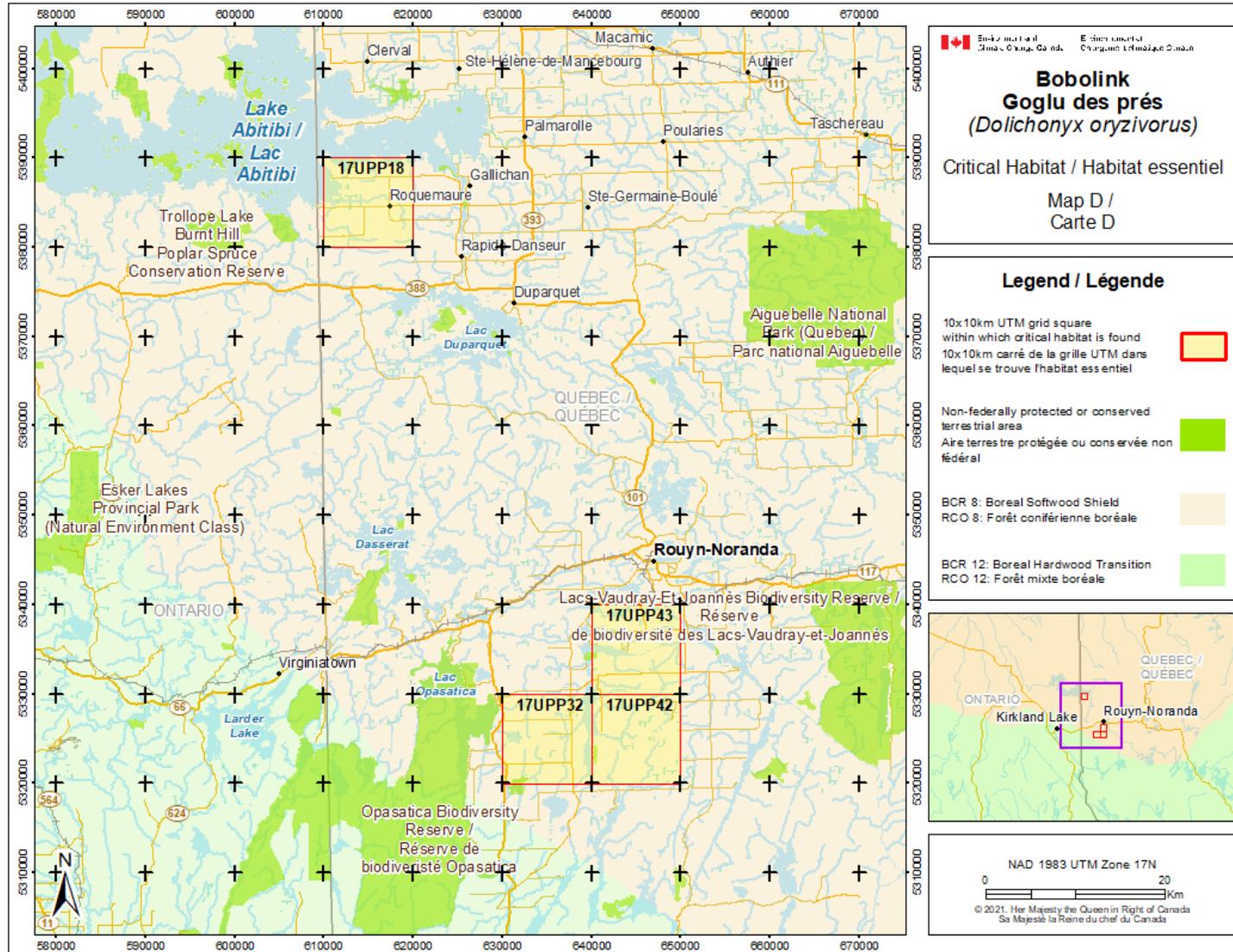
3178
3179
3180
3181

Figure EC-6. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



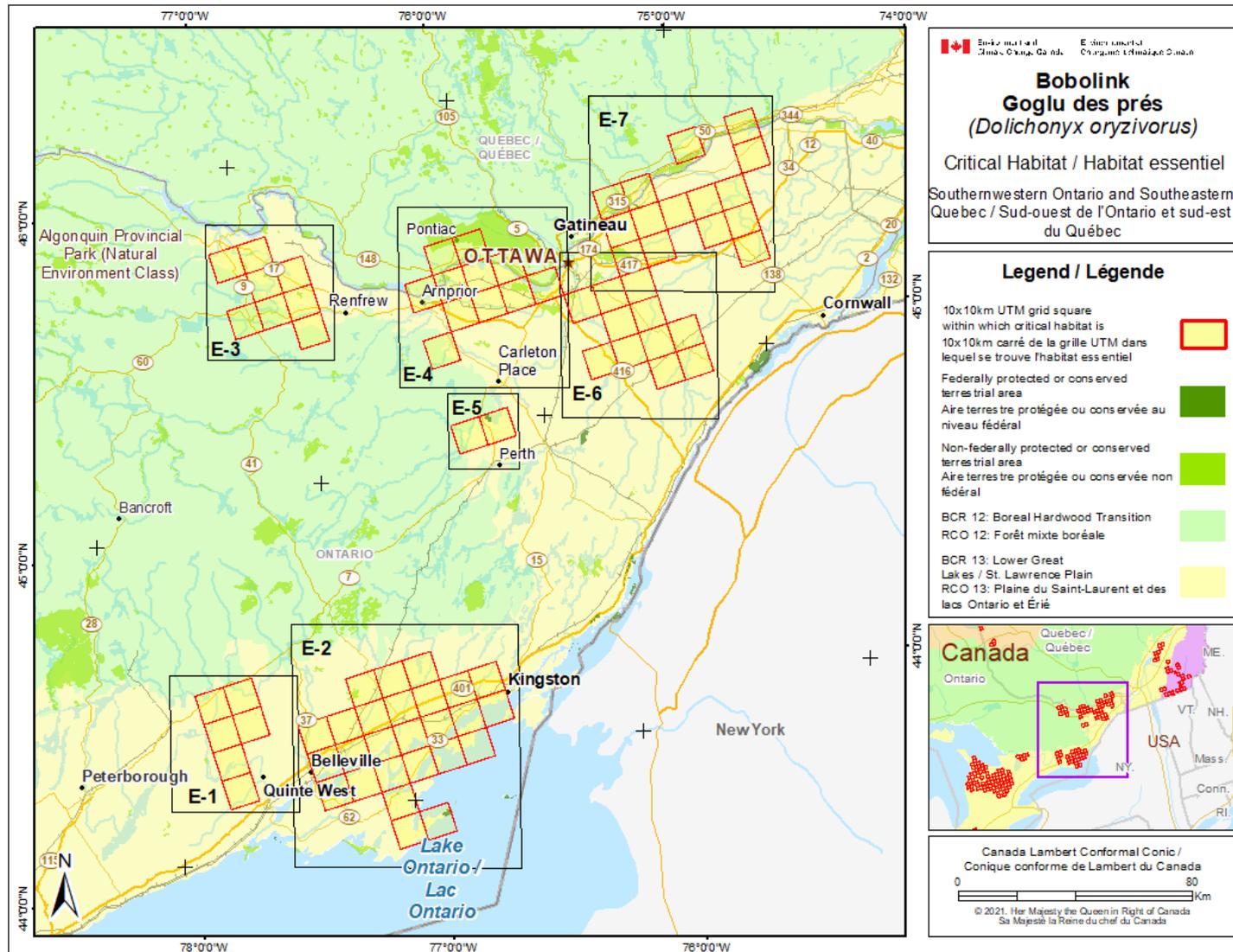
3182
3183
3184
3185

Figure EC-7. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans le sud-ouest de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



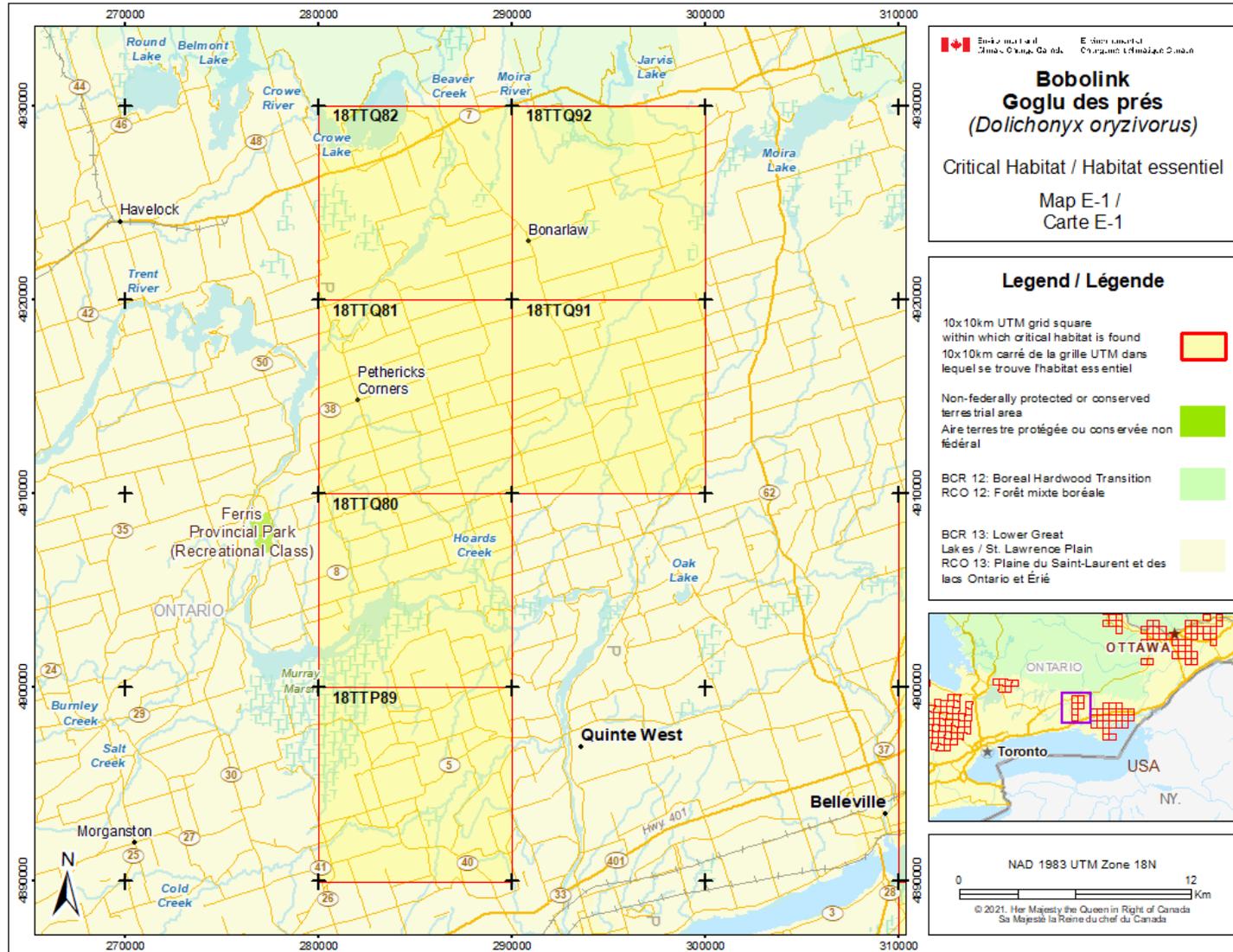
3186
3187
3188
3189

Figure ED. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 8 le long de la frontière entre l’Ontario et le Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



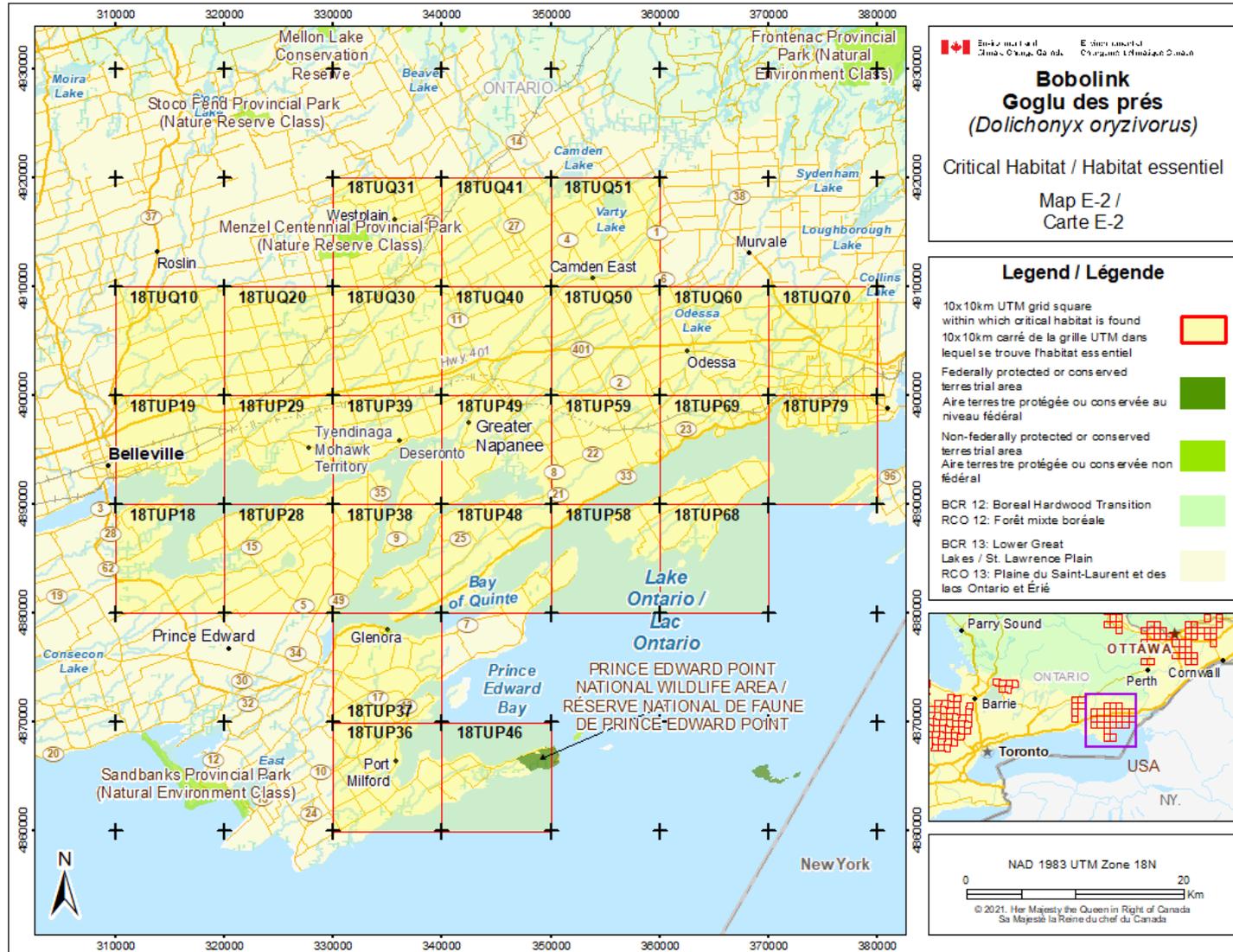
3190
3191
3192
3193

Figure EE. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans l'est de l'Ontario et dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



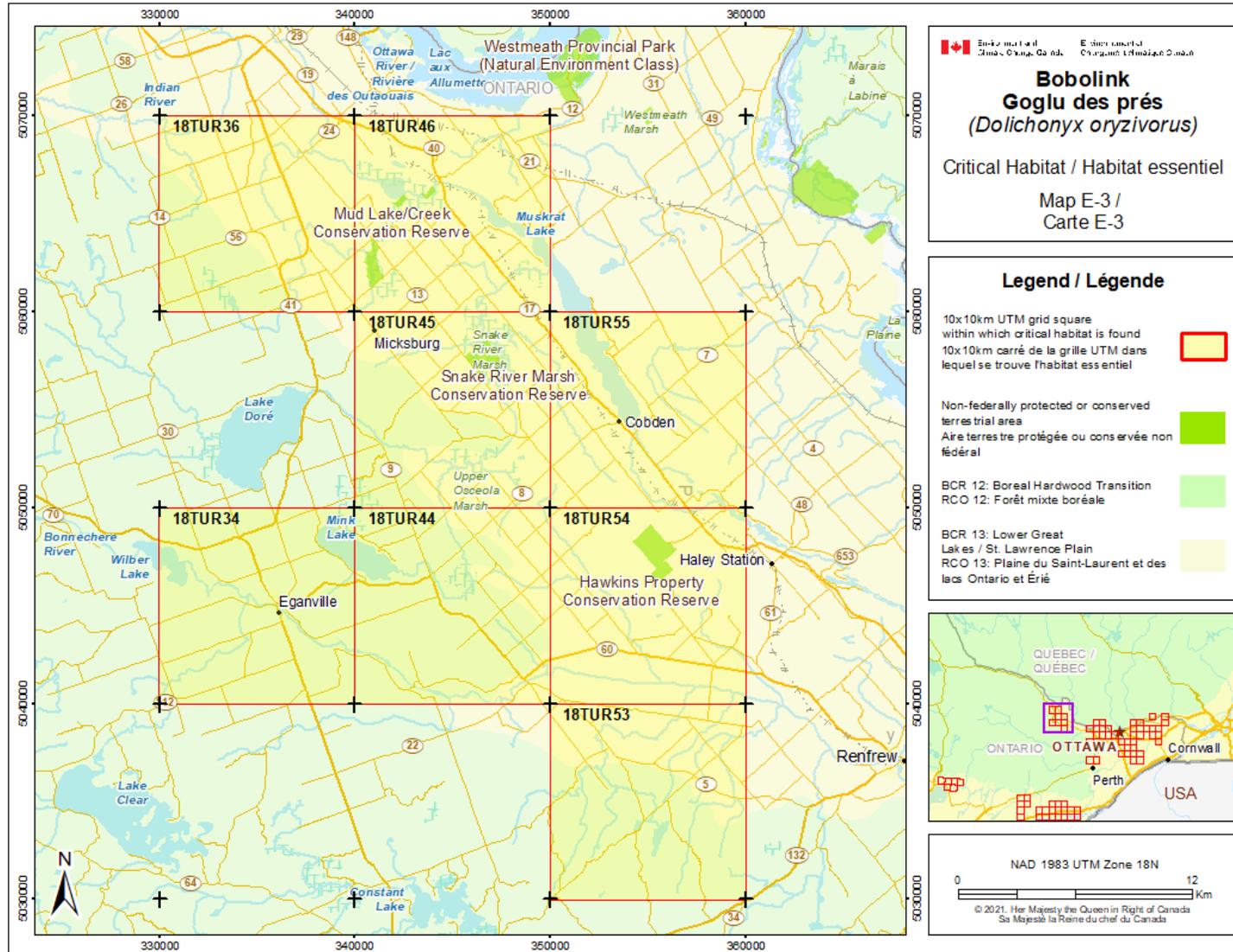
3194
3195
3196
3197

Figure EE-1. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans l'est de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



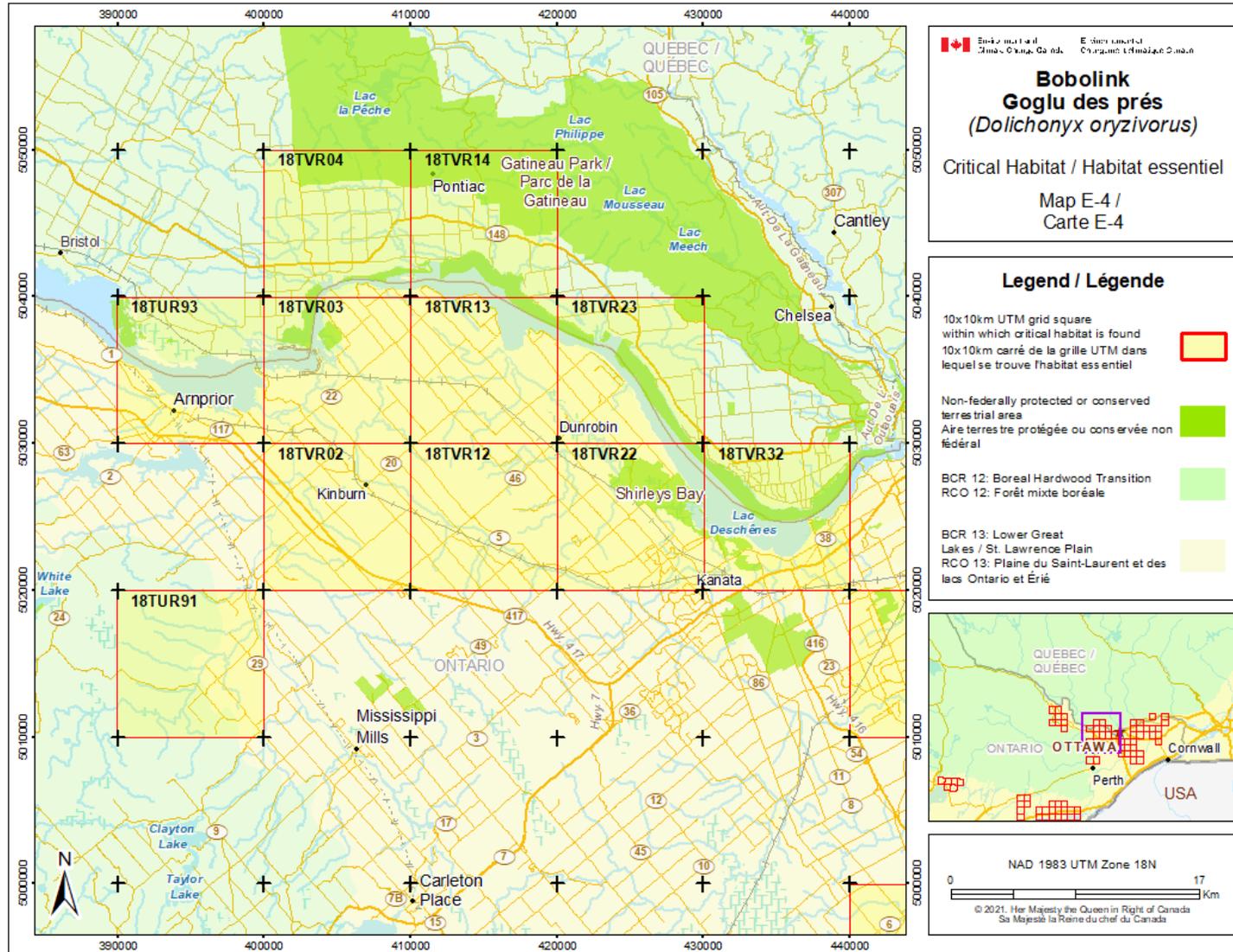
3198
3199
3200
3201

Figure EE-2. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans l'est de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



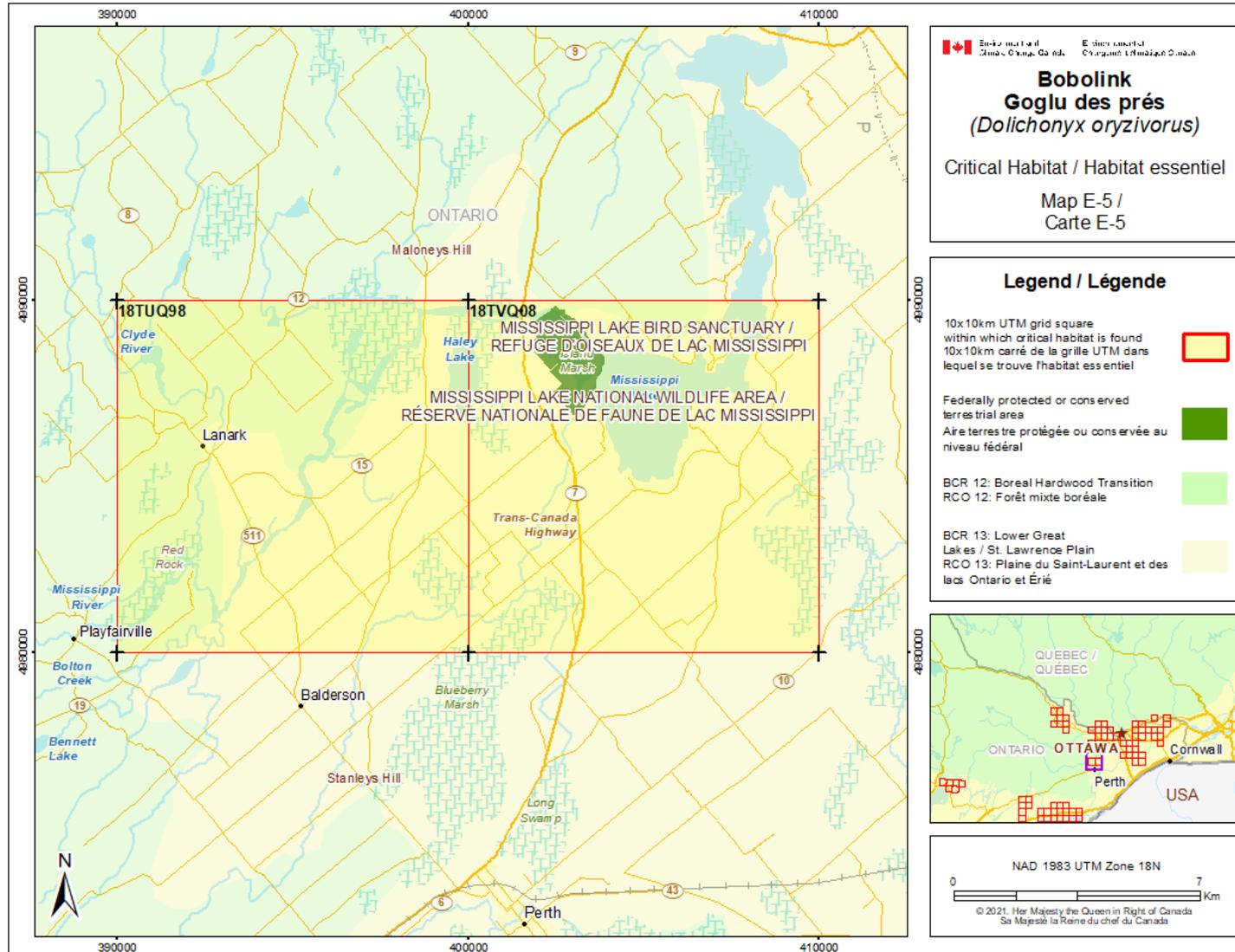
3202
3203
3204
3205

Figure EE-3. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans l'est de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



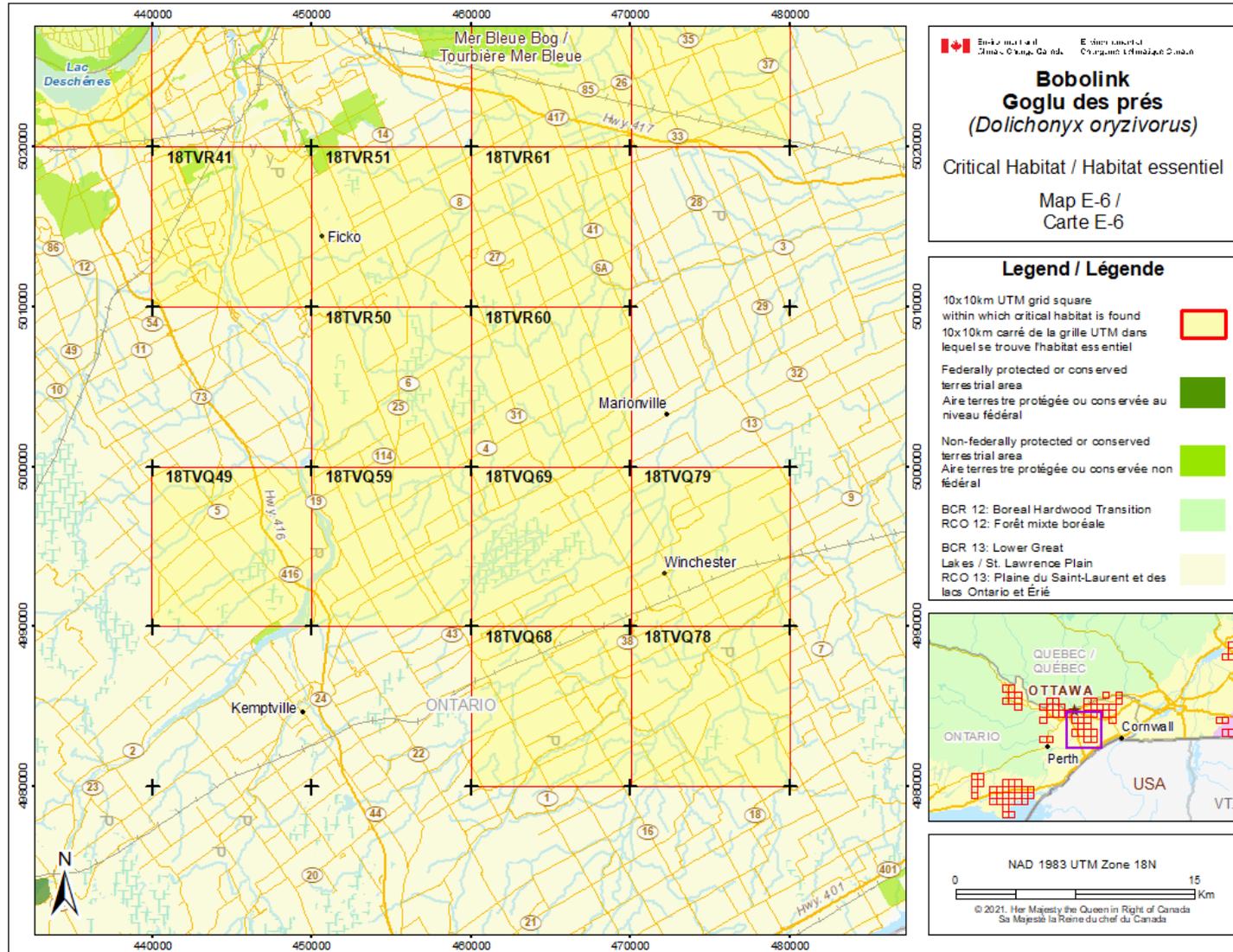
3206
3207
3208
3209

Figure EE-4. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 le long de la frontière entre l'Ontario et le Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



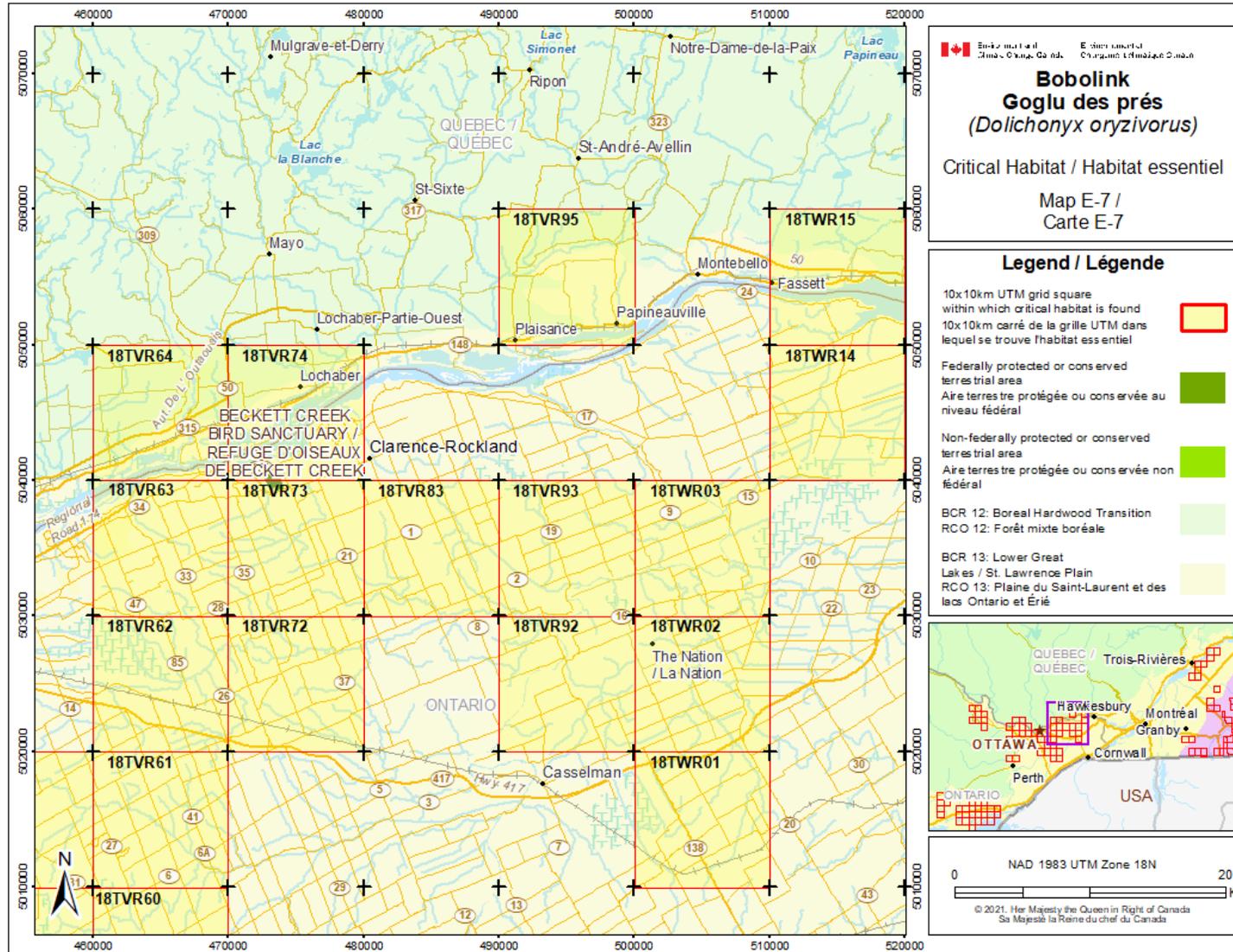
3210
3211
3212
3213

Figure EE-5. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 dans l'est de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



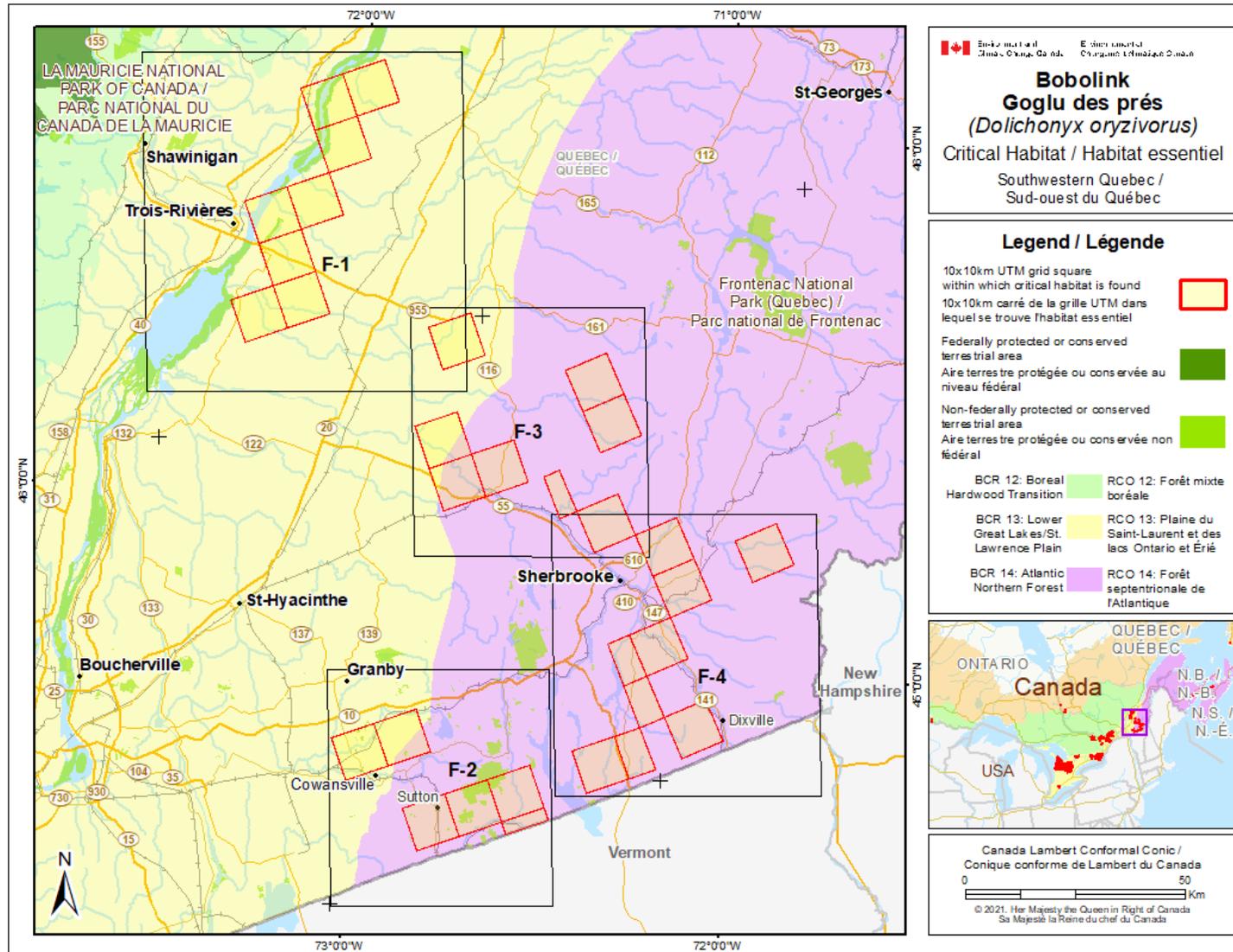
3214
3215
3216
3217

Figure EE-6. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans l'est de l'Ontario est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



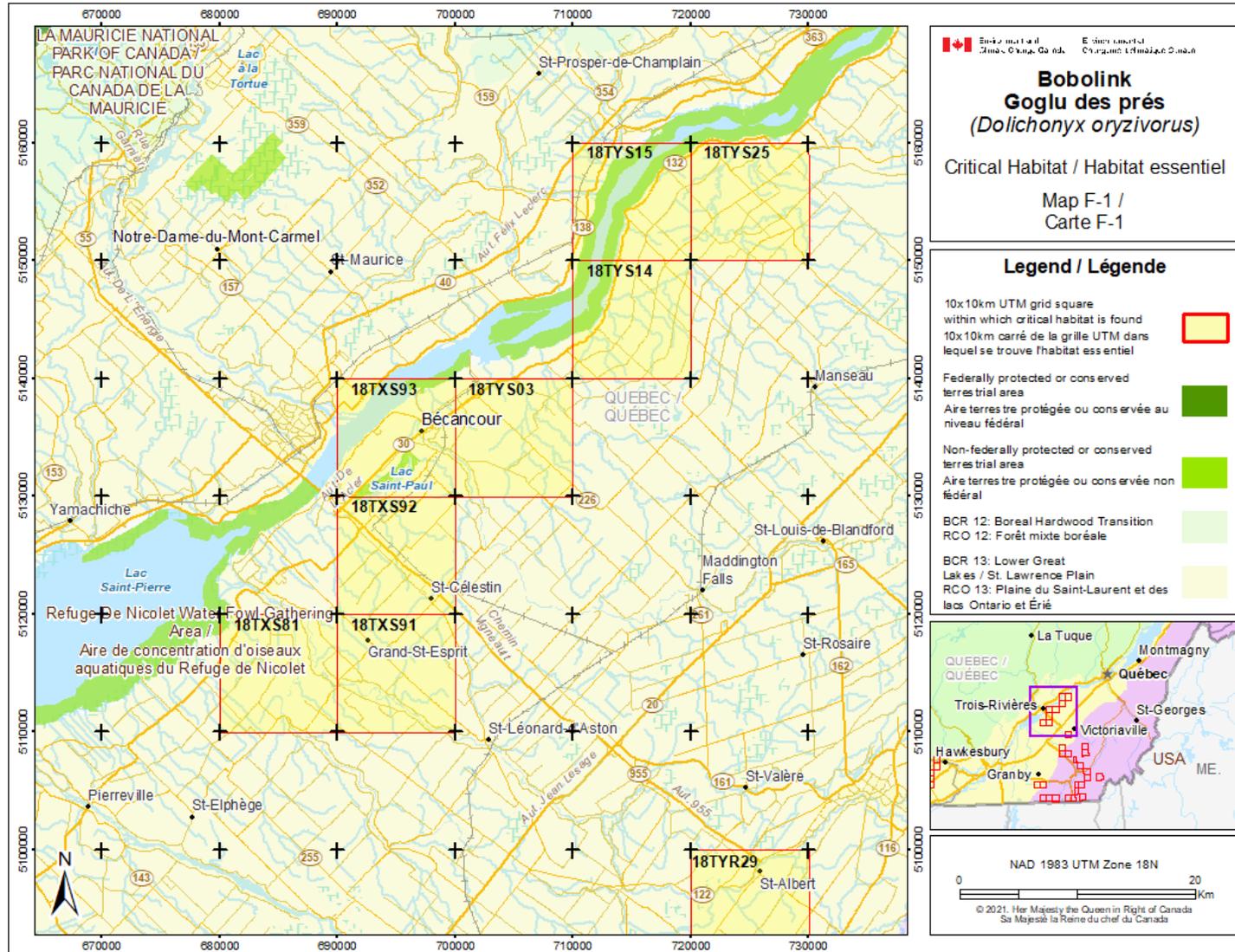
3218
3219
3220
3221

Figure EE-7. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 12 et 13 le long de la frontière entre l'Ontario et le Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



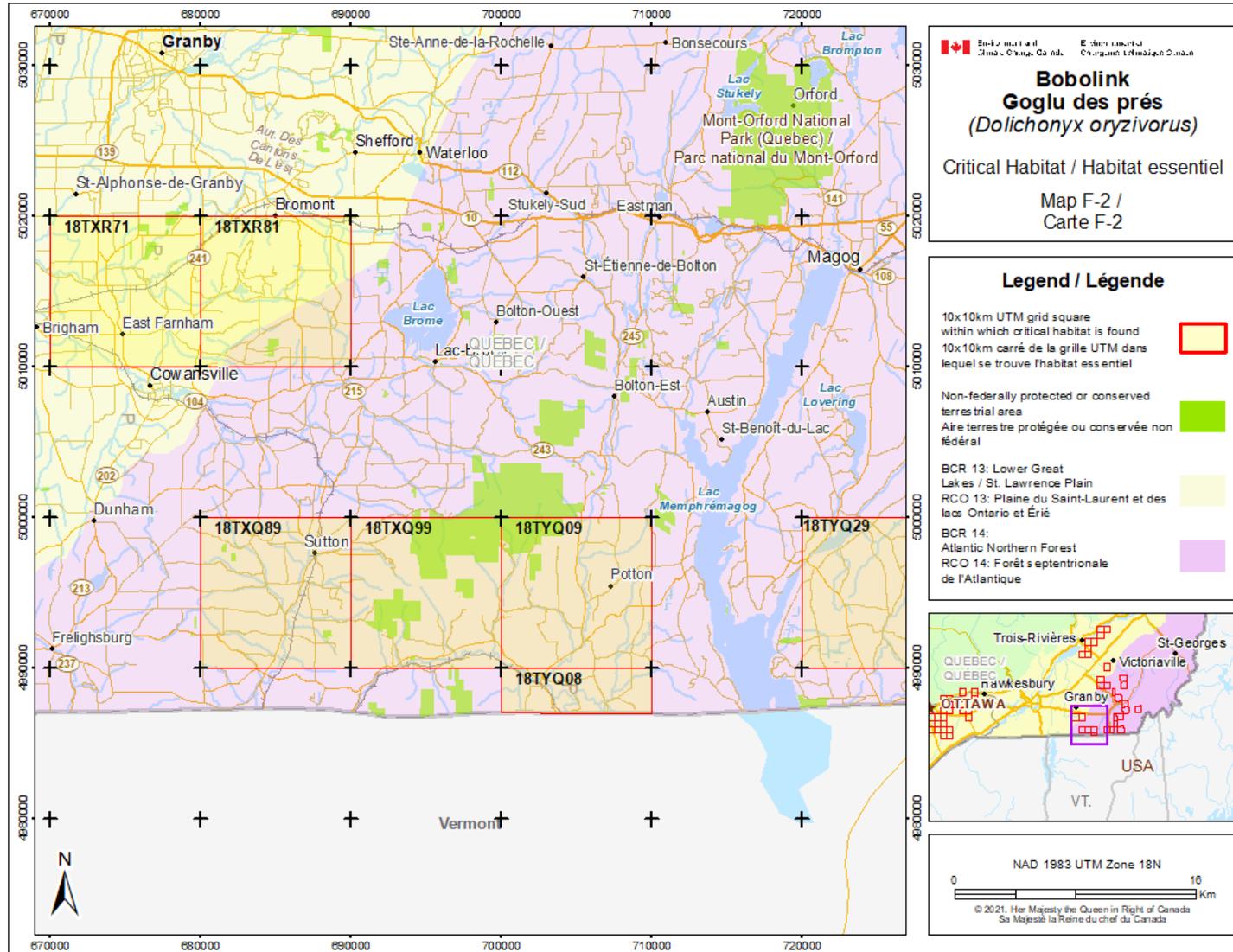
3222
3223
3224
3225

Figure EF. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 13 et 14 dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



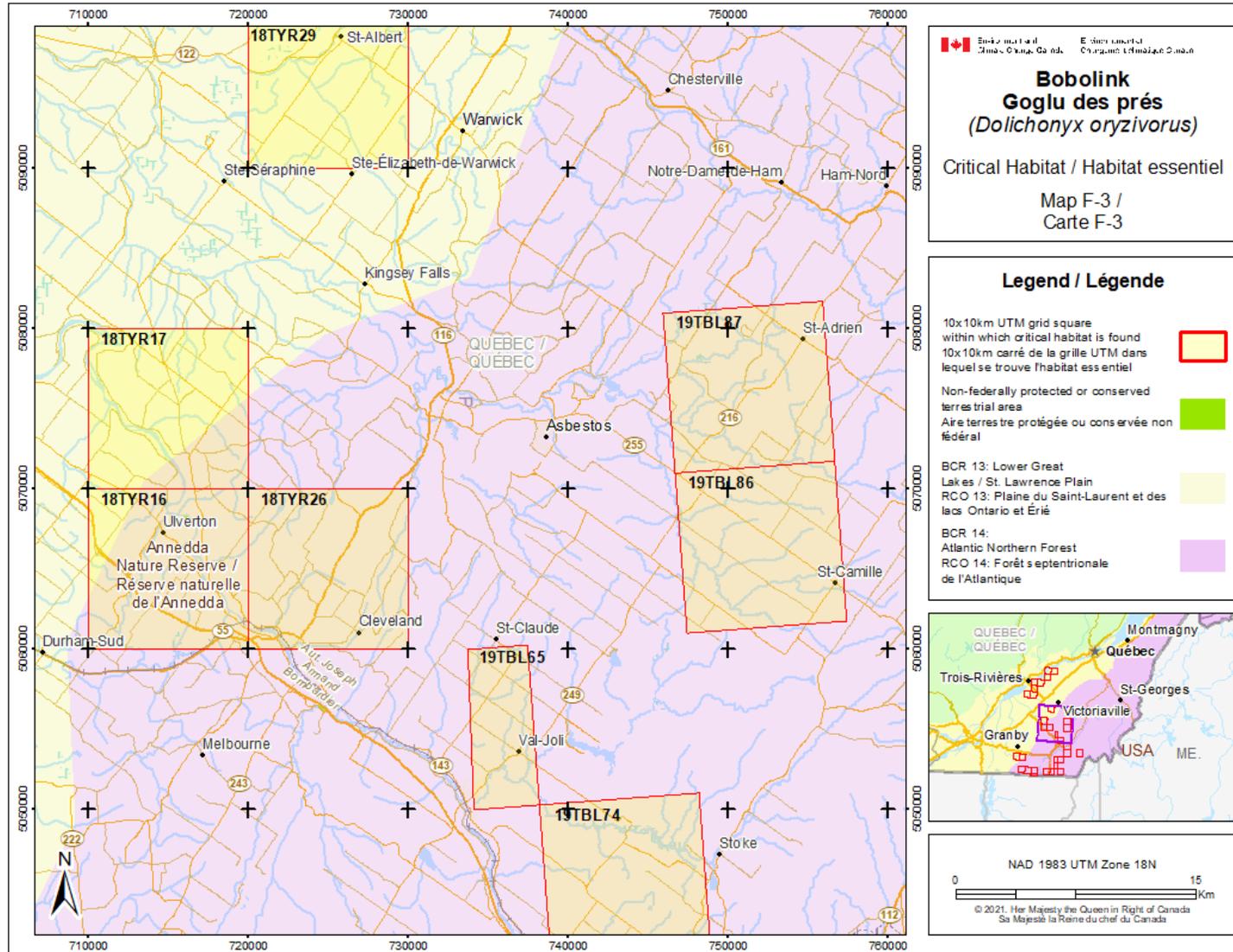
3226
3227
3228
3229

Figure EF-1. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 13 dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



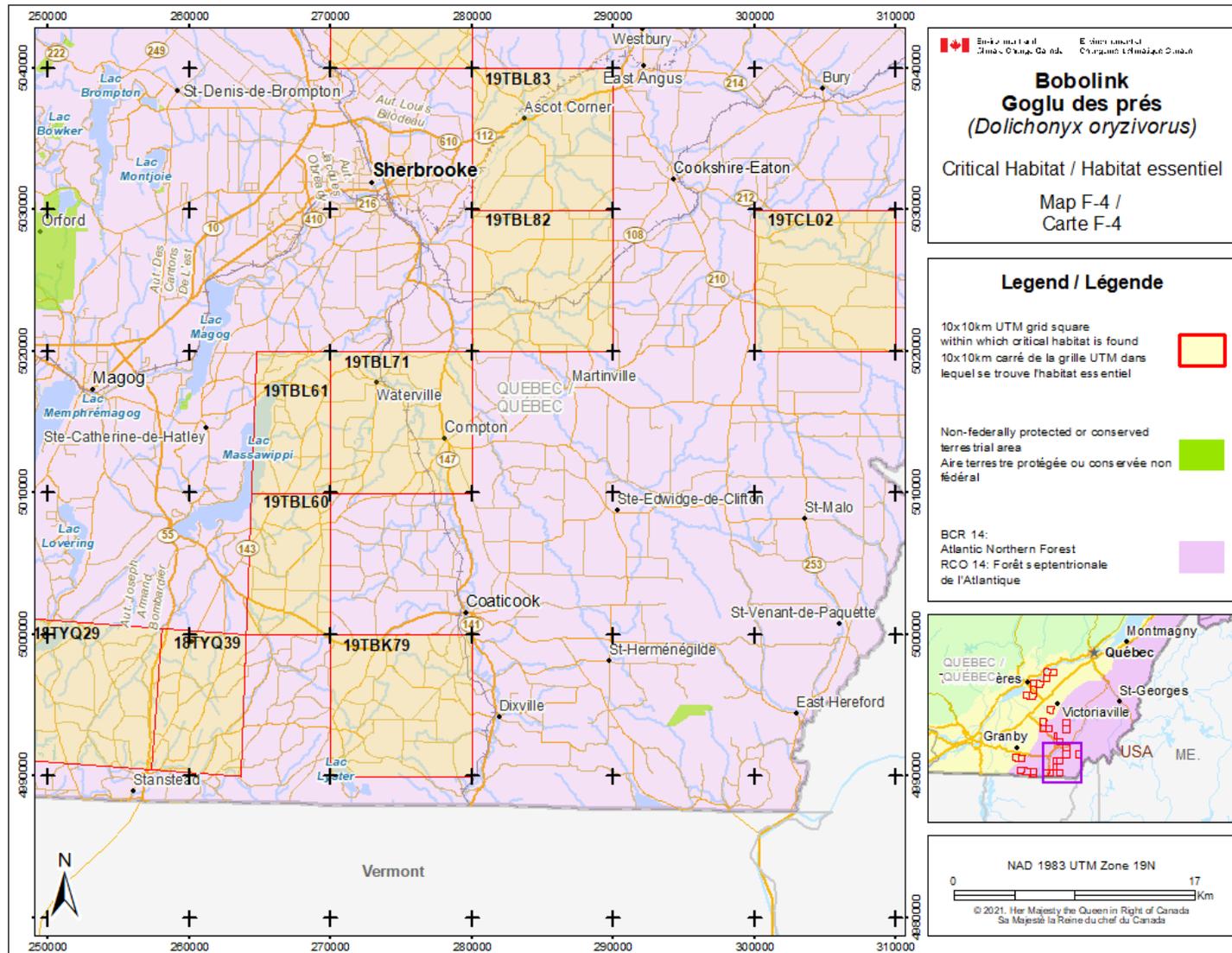
3230
3231
3232
3233

Figure EF-2. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 13 et 14 dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



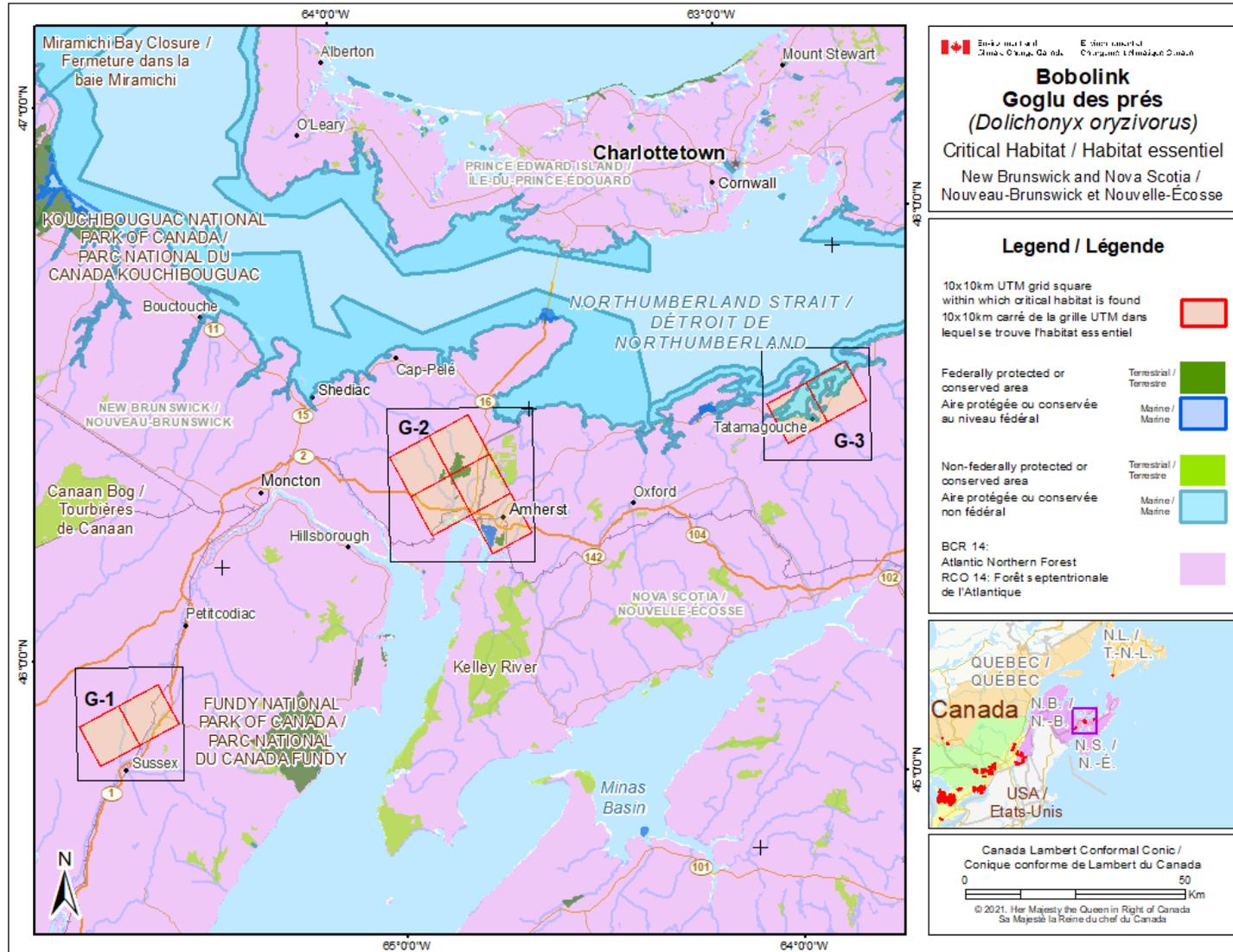
3234
3235
3236
3237

Figure EF-3. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans les régions de conservation des oiseaux (RCO) 13 et 14 dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



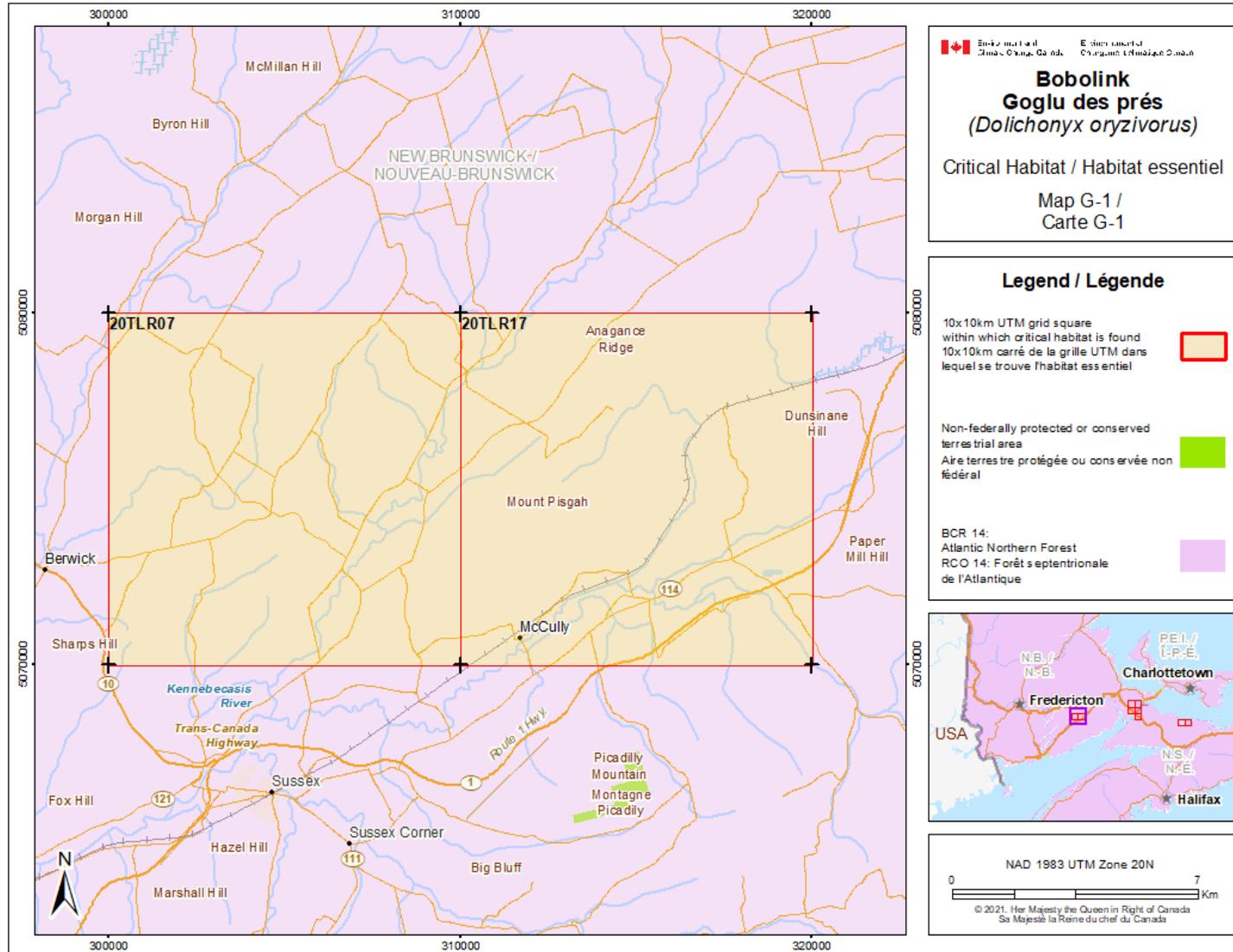
3238
3239
3240
3241

Figure EF-4. L’habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 14 dans le sud-ouest du Québec est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l’habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



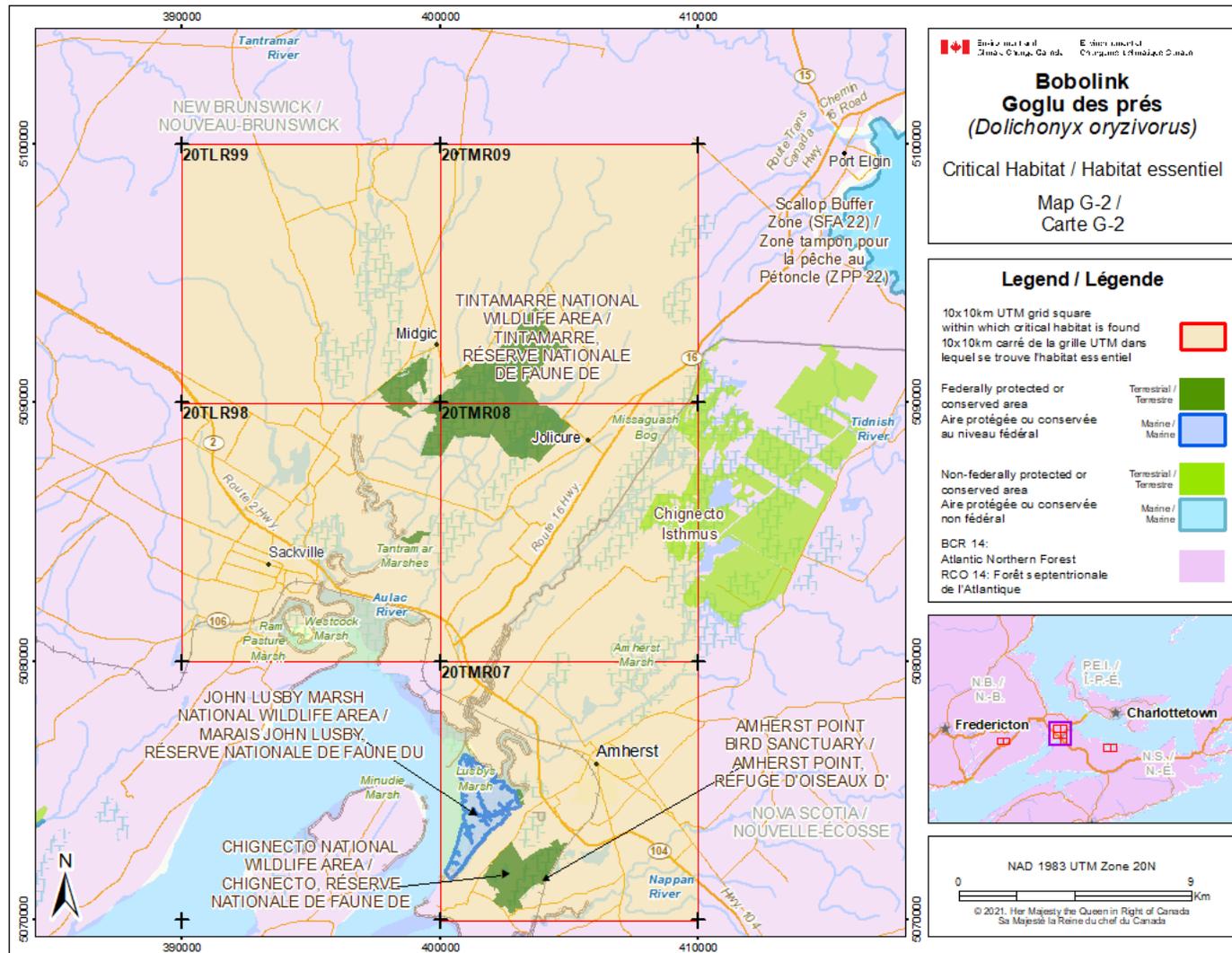
3242
3243
3244
3245

Figure EG. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 14 au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

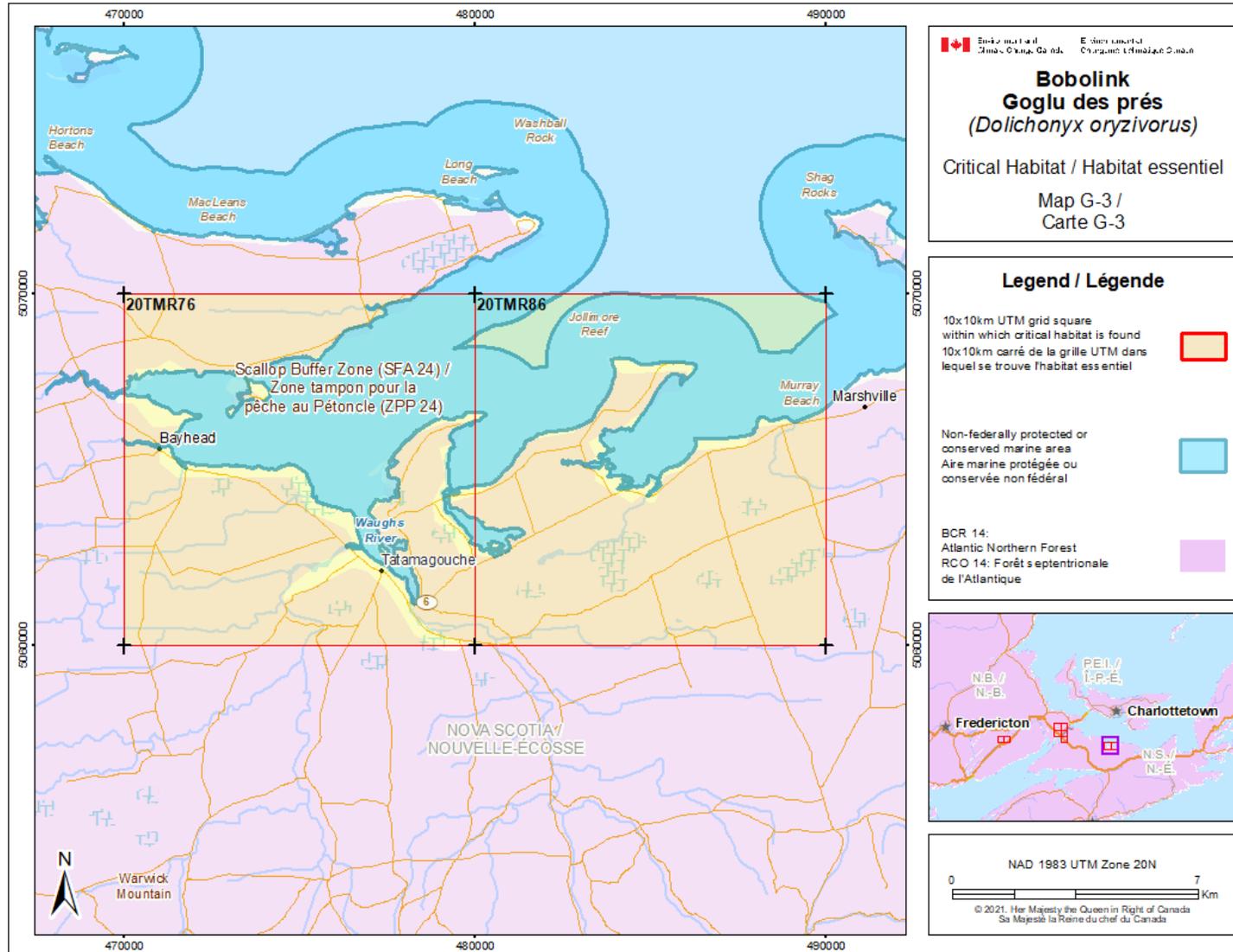


3246
3247
3248
3249

Figure EG-1. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 14 au Nouveau-Brunswick est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

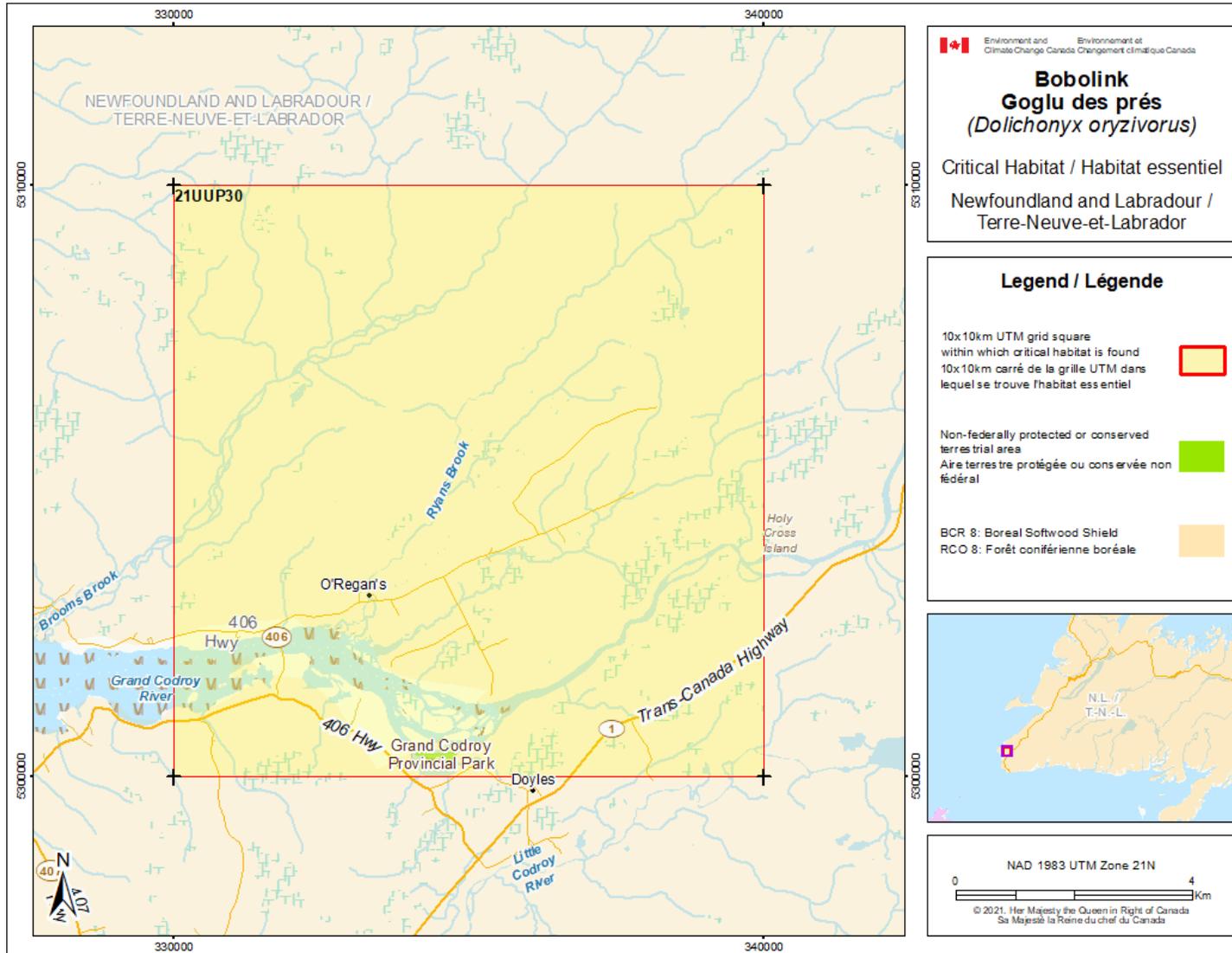


3250
 3251 **Figure EG-2.** L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 14 le long de la
 3252 frontière entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse est représenté par les carrés de quadrillage UTM de
 3253 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la
 3254 section 7.1 sont présentes.



3255
3256
3257
3258

Figure EG-3. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 14 en Nouvelle-Écosse est représenté par les carrés de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.



3259
3260
3261
3262

Figure EH. L'habitat essentiel du Goglu des prés dans la région de conservation des oiseaux (RCO) 8 à Terre-Neuve-et-Labrador est représenté par le carré de quadrillage UTM de 10 x 10 km ombrés en jaune; l'habitat essentiel est présent là où les caractéristiques biophysiques décrites à la section 7.1 sont présentes.

3263 **Annexe F : Superficie estimée de la quantité d'habitat dans**
 3264 **chaque unité provinciale de RCO où l'habitat essentiel a été**
 3265 **désigné**

3266 **Tableau E1. Superficie estimée de la quantité d'habitat où pourraient se trouver**
 3267 **les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel dans chaque unité**
 3268 **provinciale de RCO où l'habitat essentiel du Goglu des prés a été désigné au**
 3269 **Canada.** Les superficies sont estimées d'après les classes de couverture terrestre
 3270 « Prairies » et « Pâturage/Cultures fourragères » de l'Inventaire annuel des cultures de
 3271 « Prairies » et « Pâturage/Cultures fourragères » de l'Inventaire annuel des cultures de
 3272 2019 (AAFC, 2019).

Nom de l'unité provinciale de RCO (numéro de RCO)	Quantité estimée d'habitat prairial indigène (ha)	Quantité estimée d'habitat prairial agricole (ha)	Quantité estimée totale d'habitat prairial (ha)
Saskatchewan – Marmites torrentielles des Prairies (11)	5 566	12 549	18 114
Manitoba – Plaines de la taïga boréale (6)	12 259	7 808	20 067
Manitoba – Marmites torrentielles des Prairies (11)	15 665	14 335	30 000
Manitoba – Forêt mixte boréale (12)	326	82	407
Ontario – Forêt mixte boréale (12)	172	12 934	13 106
Ontario – Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	3 722	363 854	367 576
Québec – Forêt coniférienne boréale (8)	-	4 744	4 744
Québec – Forêt mixte boréale (12)	-	7 807	7 807
Québec – Grands Lacs inférieurs et plaine du Saint-Laurent (13)	-	18 345	19 804
Québec – Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	-	31 589	33 267
Nouveau-Brunswick – Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	21	11 179	11 200
Nouvelle-Écosse – Forêt septentrionale de l'Atlantique (14)	44	5 177	5 222
Terre-Neuve-et-Labrador – Forêt coniférienne boréale (8)	43	277	320

3274 **Annexe G : Effets sur l'environnement et sur les espèces** 3275 **non ciblées**

3276
3277 Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les
3278 documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la
3279 [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de](#)
3280 [plans et de programmes](#)²⁷. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations
3281 environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes
3282 publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de
3283 l'environnement, et d'évaluer si les résultats d'un document de planification du
3284 rétablissement peuvent affecter un élément de l'environnement ou tout objectif ou cible
3285 de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)²⁸ (SFDD).
3286

3287 La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité
3288 en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance,
3289 produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le
3290 processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement
3291 compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur
3292 des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus
3293 dans le programme lui-même, mais également résumés dans le présent énoncé,
3294 ci-dessous.

3295
3296 Les activités de rétablissement protégeant de grandes étendues de prairie indigène et
3297 agricole pour le Goglu des prés seront bénéfiques pour l'environnement en général et
3298 devraient avoir des incidences positives sur un certain nombre d'autres espèces de
3299 divers taxons qui ont besoin d'habitats similaires, dont de nombreuses espèces en péril
3300 (tableau F1). Cependant, ces activités pourraient avoir des conséquences pour les
3301 espèces dont les besoins en matière d'habitat diffèrent de ceux du Goglu des prés
3302 (p. ex. les oiseaux forestiers). Par conséquent, il est important d'envisager les activités
3303 d'intendance et de gestion de l'habitat du Goglu des prés dans une perspective
3304 écosystémique en élaborant, avec la contribution des autorités responsables, des plans
3305 visant plusieurs espèces, des programmes de rétablissement axés sur l'écosystème ou
3306 des plans de gestion régionaux qui prennent en considération les besoins de multiples
3307 espèces, y compris d'autres espèces en péril, et les autres cibles de biodiversité
3308 (p. ex. augmentation du couvert forestier).
3309

²⁷ www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/programmes/evaluation-environnementale-strategique/directive-cabinet-evaluation-environnementale-projets-politiques-plans-et-programmes.html

²⁸ www.fsds-sfdd.ca/index_fr.htm#/fr/goals/

3310
3311
3312

Tableau F1. Liste des espèces en péril qui devraient bénéficier des activités de rétablissement visant le Goglu des prés.

Nom commun	Nom scientifique	Désignation de l'espèce par le COSEPAC	Statut de l'espèce dans la LEP
Alétris farineux	<i>Aletris farinosa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Aster soyeux	<i>Symphyotrichum sericeum</i>	Menacée	Menacée
Aster très élevé	<i>Symphyotrichum praealtum</i>	Menacée	Menacée
Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jacksoni</i>	<i>Taxidea taxus jacksoni</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>jeffersonii</i>	<i>Taxidea taxus jeffersonii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Blaireau d'Amérique de la sous-espèce <i>taxus</i>	<i>Taxidea taxus taxus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Bourdon à tache rousse	<i>Bombus affinis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Bruant de Baird	<i>Ammodramus bairdii</i>	Préoccupante	Préoccupante
Bruant de Henslow	<i>Ammodramus henslowii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Préoccupante	Préoccupante
Buse rouilleuse	<i>Buteo regalis</i>	Menacée	Menacée
Chardon de Hill	<i>Cirsium hillii</i>	Menacée	Menacée
Chevêche des terriers	<i>Athene cunicularia</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Couleuvre fauve de l'Est, population carolinienne	<i>Pantherophis gloydi</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Couleuvre fauve de l'Est, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	<i>Pantherophis gloydi</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Cypripède blanc	<i>Cypripedium candidum</i>	Menacée	Menacée

Nom commun	Nom scientifique	Désignation de l'espèce par le COSEPAC	Statut de l'espèce dans la LEP
Effraie des clochers, population de l'Est	<i>Tyto alba</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Effraie des clochers, population de l'Ouest	<i>Tyto alba</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Préoccupante	Menacée
Gentiane blanche	<i>Gentiana alba</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Gérardie de Gattinger	<i>Agalinis gattingeri</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Gérardie de Skinner	<i>Agalinis skimmeriana</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Hespérie persius de l'Est	<i>Erynnis persius persius</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Menacée	Préoccupante
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Préoccupante	Menacée
Lespédèze de Virginie	<i>Lespedeza virginica</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Liatris à épi	<i>Liatris spicata</i>	Menacée	Menacée
Massasauga, population carolinienne	<i>Sistrurus catenatus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Massasauga, population des Grands Lacs et du Saint-Laurent	<i>Sistrurus catenatus</i>	Menacée	Menacée
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	En voie de disparition	Préoccupante
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Menacée	Menacée
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce <i>excubitorides</i>	<i>Lanius ludovicianus excubitorides</i>	Menacée	Menacée
Pie-grièche migratrice de la sous-espèce <i>migrans</i>	<i>Lanius ludovicianus migrans</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Pipit de Sprague	<i>Anthus spragueii</i>	Menacée	Menacée

Nom commun	Nom scientifique	Désignation de l'espèce par le COSEPAC	Statut de l'espèce dans la LEP
Plectrophane à ventre noir	<i>Calcarius ornatus</i>	En voie de disparition	Menacée
Polygale incarnat	<i>Polygala incarnata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Rosier sétigère	<i>Rosa setigera</i>	Préoccupante	Préoccupante
Salamandre à nez court	<i>Ambystoma texanum</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Menacée

3313